Les Études du Ceped n° 11

Lhaocine AOURAGH

L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE À L'ÉPREUVE DE LA DÉMOGRAPHIE

Centre Français sur la Population et le Développement

1996

L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE À L'ÉPREUVE DE LA DÉMOGRAPHIE

Déjà parus dans la collection "Les Études du Ceped" :

n°1 : *De l'homme au chiffre, réflexions sur l'observation démographique en Afrique*, par Louis LOHLÉ-TART et Rémy CLAIRIN (1988).

n°2 : *MORTAL, logiciel d'analyse de la mortalité*, par Jean-Michel COSTES et Dominique WALTISPERGER (1988).

n°3 : *Mobilité spatiale et mobilité professionnelle dans la région Nord-Andine de l'Équateur*, par Jean PAPAIL (1991).

n°4 : *Un siècle de démographie Tamoule. L'évolution de la population Tamil Nadu de 1871 à 1981*, par Christophe GUILMOTO (1992).

n°5 : *Croissance urbaine, migrations et population au Bénin*, par Kossi Julien GUINGNIDO GAYE (1992).

n°6 : *La traite des esclaves au Gabon du XVII^e au XIX^e siècle. Essai de quantification pour le XVIIIe siècle*, par Nathalie PICARD-TORTORICI et Michel FRANÇOIS (1993).

n°7 : *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, par Valérie DELAUNAY (1994).

n°8 : *La crise de l'asile politique en France*, par Luc LEGOUX (1995).

n°9 : *La maternité chez les Bijago de Guinée-Bissau. Une analyse épidémiologique et son contexte ethnologique*, par Alexandra DE SOUSA et Dominique WALTISPERGER (collab.) (1995).

n°10 : *Conséquences démographiques du sida en Abidjan, 1986-1992*, par Michel GARENNE *et al.* (1995).

Élements de catalogage :

L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie, Lhaocine AOURAGH. – Paris, Centre Français sur la Population et le Développement, 1996, 337 p. ; 24 cm. (Les Études du CEPED, n° 11).

© Copyright CEPED 1996

Les Études du Ceped n° 11

Lhaocine AOURAGH

L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE À L'ÉPREUVE DE LA DÉMOGRAPHIE

Préface de Jean Coussy

Centre Français sur la Population et le Développement
Mai 1996

Le CEPED, *Centre français sur la population et le développement*, est un "Groupement d'intérêt scientifique" (GIS) créé en 1988 par l'INED, l'INSEE, l'ORSTOM, l'Université Pierre et Marie Curie et l'École des hautes études en sciences sociales, pour conjuguer leurs efforts en matière de recherche, de formation et de coopération avec les pays du Sud dans le domaine de la population et de ses relations avec le développement. Ses activités de recherche portent essentiellement sur les facteurs de la dynamique des populations (santé, famille, fécondité, migrations), leurs relations avec les divers aspects du développement économique et social (éducation, emploi, activité économique, structures sociales ...) ainsi que les méthodes d'observation et d'analyse appropriées. Ses travaux sont définis et conduits en étroite relation avec les organismes partenaires du tiers monde (offices statistiques, centres de recherche, universités). Le CEPED accueille régulièrement à Paris des chercheurs de ces pays, et met à la disposition du public un important centre de documentation sur les thèmes de sa compétence. Pour toutes ces tâches, le CEPED reçoit un large concours du ministère de la Coopération et du Développement.

Comité éditorial :

Jacques Vallin — Jean Coussy
Thérèse Locoh — Maria Cosio
Philippe Antoine — André Quesnel

Responsable scientifique : Thérèse Locoh
Directeur de la publication : Jacques Vallin
Réalisation technique : Valérie Guérin

Couverture : "Barnouk" (voile de mariage) de Toujane (ville berbère du Sud tunisien).

1996
ISBN : 2-87762-088-3 ISSN : 0993-6157
Centre Français sur la Population et le Développement
15, rue de l'école de médecine - 75270 PARIS Cedex 06 - FRANCE
Téléphone : (33) (1) 44 41 82 30 - Télécopie : (33) (1) 44 41 82 31

SOMMAIRE

Remerciements XI

Préface XIII

Résumé XVII

Summary XXI

Introduction générale 1

PREMIÈRE PARTIE :
LES CONTEXTES DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

Chapitre préliminaire. – Les causes apparentes de la crise économique en Algérie 7

I. L'argument de la baisse des revenus pétroliers 8

1. La contraction de la rente pétrolière 9
2. La valorisation des hydrocarbures 10

II. La croissance démographique : entrave au développement économique ? 14

Chapitre I. – La population algérienne : dynamique, structure et perspectives d'évolution 17

I. Analyse des composantes de l'expansion démographique 17

1. Un rythme d'accroissement toujours accéléré 17
2. Recul du mariage et baisse de la fécondité 19
3. Le ralentissement du déclin de la mortalité 24
   a) La mortalité par âge et par sexe 25
   b) La mortalité infantile 29
   c) Facteurs de la mortalité 31

II. L'extrême jeunesse de la structure par âge 32

III. Évolution projetée de la population 37

1. Hypothèses d'évolution 38
2. Un potentiel considérable d'accroissement 40
3. La lenteur du vieillissement de la structure d'âge 42

Conclusion 47

Chapitre II. – La société : objet ignoré de la politique démographique algérienne 49

I. Des politiques démographiques au gré des conjonctures 50

1. "*La meilleure pilule, c'est le développement*" 50
2. Vers un discours démographique sensibilisateur 54

II. Conditions préalables à la réussite d'une politique d'espacement des naissances 58

1. L'impératif d'une meilleure connaissance des déterminants de la fécondité ... 59
2. Le statut de la femme face aux rigidités sociologiques 64
   a) Le travail féminin et ses incidences sur la fécondité 65
   b) L'élargissement de l'instruction aux femmes 66
   c) La législation familiale, entrave à l'émancipation de la femme 67

Chapitre III. – Éléments d'appréciation d'un développement économique privilégiant l'investissement 71

I. La filiation théorique du modèle algérien de développement 72

1. La formulation originelle du modèle de croissance 73
   a) La notion d'industries industrialisantes 73
   b) Les objectifs de la stratégie algérienne de développement 74
2. Opportunité de l'option et marge de manœuvre 75

II. Les implications de la stratégie algérienne de développement sur la structure des investissements 78

1. L'effort d'investissement 79
2. Structure disproportionnée des investissements 80
3. La surdétermination par le politique, cause de la disproportion 81

III. Les dérapages induits 83

1. Dépassement de l'investissement industriel planifié 83
2. La suraccumulation des industries situées en amont du système productif 84
3. Le recours exagéré aux techniques 88

IV. La réorientation des priorités ou la primauté apparente de la consommation sur l'investissement 90

1. Les innovations des plans de la deuxième décennie (1980-1989) 91
a) Le couple agriculture-industrie 92
2. Le secteur social 93
3. Les insuffisances de l'exécution des plans 94
a) L'habitat 94
b) L'emploi 95

V. La dépendance ou la négation de la souveraineté économique 96

1. La dépendance alimentaire 97
2. La dépendance financière 98
3. La dépendance technologique 99

VI. La planification algérienne : situation de crise et nécessité de renouveau 101

1. De quelques éléments de la crise de la planification algérienne 101
a) Les fondements idéologiques de la planification 102
La planification algérienne est-elle scientifique ? 103
L'élaboration des plans est-elle démocratique ? 104
L'exécution du plan a-t-elle un caractère impératif ? 105
2. La réforme du système de planification et le nécessaire renouveau 106
a) La réforme de la planification 107
b) Revoir la problématique de la planification 109
3. L'intégration du facteur démographique dans la planification du développement 110
a) L'information statistique 113
b) La place accordée à la population dans les plans 115

Conclusion 118

DEUXIÈME PARTIE :
POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

Chapitre IV. – Analyse de la population active 123

I. Volume et tendances de la population active 124

1. Évolution de la population active entre 1966 et 1987 124
2. Influence de la structure par âge de la population 128
3. Évolution du taux de charge 129
4. Taux d'activité par sexe et par âge 130
5. Projections de la population active 133

II. La durée de la vie active et ses implications 136

1. Les indices d'état de la main-d'œuvre 136
a) Durée de vie active 136
b) Table de vie active, espérance de vie active 138
2. Indices de mouvement de la main-d'œuvre 141
a) Âges moyens d'entrée et de sortie de l'activité 141
b) Fonctions dynamiques de la population active 142

III. Structures économiques de la population active 144

1. La branche d'activité économique 144
2. La catégorie socio-professionnelle 147
3. La profession 150

Chapitre V. – Emploi et chômage 155

I. Évolution sectorielle de l'emploi 155

1. L'emploi non agricole 155
a) L'emploi industriel 156
La part de l'industrie dans les investissements publics planifiés 156
Le secteur industriel et la création d'emplois 157
Approche explicative de l'échec de la politique de plein emploi dans l'industrie 160
b) L'emploi dans les autres secteurs d'activités non agricoles 166
L'emploi dans le secteur du BTP 166
L'emploi dans le secteur des services 166
2. L'emploi agricole 167
3. L'emploi dans le secteur informel 169

II. Chômage et sous-emploi 173

Conclusion 178

Chapitre VI. – Mouvements de la population et espaces urbanisés 181

I. Les migrations internes 182

II. Répartition spatiale de la population 188

III. L'expansion urbaine 193

Conclusion 203

TROISIÈME PARTIE : CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Chapitre VII. – Appréciation critique du niveau de vie des populations 207

I. Approche socio-démographique des ménages 207

1. Dimension et structure des ménages 208
2. Caractéristiques des chefs de ménage 211
   a) L'âge et le sexe du chef de ménage 211
   b) La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage 213
3. Les charges du ménage 214
4. Projection des ménages 217

II. Les besoins de consommation des ménages 221

1. Évolution de la consommation 222
2. Structure des dépenses de consommation 224
3. Évolution de la consommation alimentaire 228
4. Crise de la production agricole et dépendance alimentaire 232
   a) Les causes de la crise agricole 232
   b) La dépendance alimentaire 235

III. Prix à la consommation et inflation 237

1. Les symptômes de l'inflation 237
2. Les principales causes de l'inflation 240

IV. Croissance et répartition des revenus des ménages 242

1. Évolution des revenus des ménages 243
2. Demande des ménages et ajustements 247
3. Inégalités dans les dépenses de consommation 249
   a) Inégalités des dépenses des ménages 249
   b) Les disparités socio-professionnelles 255
   c) Les dépenses de consommation par secteur d'habitat 256
4. Investissement et niveau de vie 260

Conclusion 264

Chapitre VIII. – Des besoins sociaux non satisfaits ou l'inefficacité de l'outil de planification 265

I. Éducation et formation 266

1. Progrès et insuffisances 267
2. Critères d'efficacité et dépenses publiques 273
3. Système éducatif et réalités sociales 280
4. Planification de l'éducation et besoins économiques 283

II. La santé : un secteur en retard 284

III. La crise de l'habitat 292

Conclusion générale 299

Annexes 303

Liste des tableaux 313

Liste des figures 319

Références bibliographiques 321

Les publications du CEPED 333

REMERCIEMENTS

Je suis reconnaissant au professeur Léon Tabah, qui a dirigé mes recherches jusqu'à la soutenance de ma thèse devant l'École des hautes études en sciences sociales, pour l'intérêt qu'il a manifesté à l'évolution de ce travail. Ses conseils permanents et son appui ont été pour moi un véritable stimulant.

Je remercie tout particulièrement Thérèse Locoh pour sa relecture très attentive du manuscrit. Ses propositions et ses remarques pertinentes m'ont permis d'améliorer l'ensemble du texte.

Jean-Claude Chesnais, Jean Coussy, Francis Gendreau, Marc Pilon et Djilali Sari ont également relu le texte initial qui s'est enrichi grâce à leurs critiques et leurs précieux commentaires. Je les en remercie vivement.

Je remercie Élodie Brémaud qui a revu consciencieusement le texte et a contribué à en améliorer la rédaction finale.

PRÉFACE

En 1974, à la Conférence de Bucarest, les planificateurs algériens refusaient toute inquiétude sur la croissance démographique rapide en s'appuyant sur trois affirmations. Un constat : les effets à court terme ne peuvent être réduits par une politique de régulation démographique. Une prospective audacieuse : les effets à long terme seraient facilement supportés puisqu'ils surviendraient dans une Algérie ayant achevé son plan d'industrialisation. Et une hypothèse démo-économique : il y aurait, par la suite, rétroaction spontanée de la hausse du niveau de vie sur la fécondité des ménages. Ce triptyque confortait des prises de position politiques qui étaient, elles, en faveur de la croissance démographique, considérée comme source de pouvoir international et comme créatrice de ressources humaines.

Aujourd'hui l'attention des observateurs de l'économie algérienne se focalise sur les échecs de la planification avec autant d'excès qu'elle se focalisait naguère sur son aptitude supposée à créer un modèle spécifique de développement. Et, dans ce procès, l'imprévision des effets de la croissance de la population se voit accusée de l'échec social de cette planification en même temps que chacun constate que la structure par âge de la population est un amplificateur des tensions actuelles.

Peut-on parler, trente ans après, d'une revanche de la démographie sur les planificateurs qui l'avaient négligée ?

Un telle affirmation risquerait, aux yeux de Lhaocine Aouragh, de disculper le pouvoir d'autres erreurs de planification. Ce qui reflète un net retournement du débat idéologique en Algérie. Aujourd'hui ce sont les responsables économiques qui se réfèrent volontiers à la croissance démographique comme à une charge qui peut expliquer, sinon excuser, leurs difficultés ; les présupposés malthusiens sont même acceptés avec d'autant moins de nuances que leur non pertinence supposée avait dissuadé naguère de les étudier. Inversement le démographe, traditionnellement mieux armé pour identifier les coûts de l'imprévision des effets de la croissance démographique, risque, par réaction contre le nouveau discours malthusien, de privilégier une critique proprement économique, pour laquelle il est moins outillé.

Ce débat risquerait de freiner la recherche s'il amenait à considérer comme antinomiques les explications de l'échec de la planification par son oubli de la démographie et les explications de cet échec par les incohérences internes de la planification.

Sans doute est-il utile et même nécessaire, pour éviter que la crise ne soit imputée à la seule démographie, de rappeler, après tant d'autres, les causes proprement économiques des échecs de la planification : pari risqué sur l'industrialisation, intensité capitalistique des investissements, inattention de fait à la politique agricole, verbalisme de l'objectif d'autosuffisance dans un pays importateur de son alimentation, erreur de spécialisation par ignorance des secteurs les plus dynamiques dans les échanges mondiaux, imprévision des contre-chocs pétroliers, décisions de protection faites sans égard aux possibilités de contrebande, dévalorisation des activités de services, mépris pour le commerce, inattention à la montée des féodalités et des stratifications sociales, absence de réflexion sur celle des compétences et de l'activité professionnelle des femmes, isolement progressif des élites et des clans, etc.

Mais cette liste, tant de fois lue et relue, ne gagne pas en force en se présentant comme la critique de personnes ou de clans qui auraient, par une histoire politique spécifiquement algérienne, empêché la planification de développer les ressources humaines et créé des conflits d'intérêts qu'une autre politique aurait pu éviter. Depuis longtemps l'analyse économique a, par-delà l'histoire politique événementielle, montré que la planification algérienne a rencontré les tentations et les contraintes communes à tous les pays pétroliers : prédominance de la rente, tentation des investissements lourds, syndrome hollandais (accélérant la perte de l'autonomie alimentaire), tentation d'orienter la spécialisation en fonction des ressources naturelles sans égard à l'évolution de la demande mondiale, croissance de la contrebande, naissance de féodalités s'affrontant sur le partage de la rente, différenciation sociale croissante, possibilité et obligation de faire des paris à long terme sur les structures, chute des recettes interrompant les programmes en cours et permettant des critiques rétrospectives faciles des paris faits dans les années de prospérité, etc. Sans doute ces incitations économiques communes à tous les pays pétroliers n'ont pas détourné certains d'entre eux de pratiquer d'autres politiques (notamment de soutien de l'agriculture). Mais ignorer les incitations et les contraintes économiques communes entraîne un risque certain d'exagérer la spécificité de l'économie algérienne, ce qui serait, paradoxalement, commettre à nouveau une des principales erreurs des planificateurs que l'on veut contester. Il en serait de même si, pour dénoncer les conflits sociaux et les contradictions d'aujourd'hui, on adoptait implicitement les illusions de naguère sur la possibilité de résorber ces conflits et ces contradictions par des aménagements techniques et politiques de la planification et de construire ainsi un mode de développement irénique, cohérent, sans incertitudes et sans erreurs d'anticipations. A fortiori *faut-il éviter de reprendre aujourd'hui des expressions, en cours dans les premières années de la planification, sur la possibilité d'échapper, par un développement des ressources humaines de chacun, aux contraintes de la rareté et du choix qui constituent la base toute analyse économique.*

Le démographe a, en revanche, des choses nouvelles à dire sur les angles morts de la vision des planificateurs qui se sont crus autorisés à ne pas craindre la croissance démographique.

En premier lieu le démographe peut, et c'est le premier travail de Lhaocine Aouragh, faire une présentation ordonnée et systématique de connaissances factuelles sur la population algérienne. C'est le fruit d'un grand effort de documentation, de la réunion et la mise en compatibilité de données généralement dispersées et d' une présentation méthodique des statistiques à l'aide d'indicateurs démographiques standards. On dispose désormais d'une histoire chiffrée de la population, de sa croissance, de l'évolution de ses structures et de l'émergence de la seconde phase de la transition démographique. On a la mesure des effets financiers directs de cette dynamique démographique par la réunion de données chiffrées sur les dépenses d'investissements démographiques dans l'éducation, la santé, le logement, etc. Et d'autres chiffres économiques, bien que plus dispersés et plus hétérogènes, donnent des informations utiles sur les consommations, les importations, les prix, les revenus et les pénuries qui peuvent être liés aux tensions dues au rythme de croissance de la population.

En second lieu ce bilan permet d'identifier sur quels points précis la minoration des problèmes démographiques par les responsables de la planification a créé des difficultés à sa mise en œuvre. À court terme l'État n'a pu faire face aux investissements démographiques, du fait, certes, de la priorité accordée aux investissements industriels mais aussi du fait que l'inattention à la pression démographique conduisait parfois à sous-estimer l'ampleur et la montée des besoins. Il a eu recours à des décisions de circonstance impossibles à répéter comme la création d'emplois par la croissance de la fonction publique ou la gratuité des logements vacants. Il a défini des normes d'instruction et de santé qui sont devenues de moins en moins généralisables à l'ensemble de la population (ce qui a entraîné baisse des résultats ou augmentation des dépenses). Il n'a pas prévu que les importations alimentaires absorberaient une part si rapidement croissante de la rente. Sur tous ces points Lhaocine Aouragh décrit la montée des conflits d'intérêts, les déceptions d'anticipations, les tensions inflationnistes, la difficulté d'organiser l'espace et la désorganisation de l'économie dans les années postérieures au contre-choc pétrolier. L'analyse démographique pourrait aussi permettre de comprendre que les effets de la chute des recettes pétrolières et de la hausse du coût des emprunts extérieurs sont aggravés par l'inertie démographique qui réduit la flexibilité nécessaire aux pays qui viennent de subir un syndrome hollandais.

En troisième lieu cette analyse chiffrée de l'évolution démographique est un instrument qui pourra permettre l'étude des dynamiques sociales nées des comportements démographiques non anticipés par la planification. Celle-ci a sous-estimé des changements qu'elle provoquait elle même : les décisions audacieuses sur la scolarisation et la santé n'ont pas seulement modifié la structure du

chômage ; elles ont aussi agi, alors que ce n'était pas leur objet, sur l'âge au mariage, l'espacement des naissances et le niveau de mortalité infantile. La planification n'a pas toujours prévu les effets en retour de ces changements démographiques sur l'économie : l'exemple le plus net en est la réduction de la fécondité qui s'est produite, de façon inattendue, dans une conjoncture imprévue de baisse des revenus et non pas, comme il avait été dit à Bucarest, de hausse des revenus (même si cette hausse a joué à long terme un rôle).

Enfin, même si ce n'était pas l'objet de l'ouvrage, ce n'est pas son moindre intérêt que de voir apparaître, par derrière le débat avec les planificateurs de jadis, l'émergence de dynamiques sociales construites par la population en dehors de la planification. On aperçoit, parfois fugitivement, l'invention de nouveaux comportements démographiques qui s'assortit de l'invention de nouveaux comportements économiques des ménages : montée de l'économie informelle, importance des consommations importées (légalement ou non), faiblesse de l'épargne privée, modification des budgets des ménages, professionnalisation des femmes, modification des relations intergénérationnelles, recomposition des familles, migrations selon des trajets partiellement imprévus par les plans, etc. C'est à la compréhension, sans complaisance, de cette nouvelle économie, que la démographie peut aujourd'hui le plus contribuer.

Jean Coussy

RÉSUMÉ

L'Algérie traverse actuellement une période des plus difficiles. Pourtant au moment de l'indépendance on pouvait espérer qu'à la veille de l'an 2000 le "développement" serait une réalité et que les périodes de sacrifices et de privations seraient définitivement révolues. L'échéance du XXI^{e} siècle approche et l'on est encore loin de cette espérance légitime qu'autorisaient les immenses potentialités du pays.

Les raisons d'une telle faillite viennent d'un faisceau de causes de nature essentiellement institutionnelle et politique. Les faibles performances de l'appareil productif, la chute des prix du pétrole et la longue absence de politique démographique ont concouru à l'échec du modèle algérien de développement qui se traduit par une inadéquation criante entre les besoins de la population et les moyens de l'économie pour les satisfaire.

La population du pays s'est accrue depuis 1960 au rythme de 3 % l'an, passant de 12 millions en 1966 à près de 17 millions en 1977, 23 millions en 1987 et environ 29 millions d'habitants aujourd'hui, dont la moitié à peu près ont moins de 20 ans. La forte croissance démographique qui aurait pu être prévue et accompagnée, voire contrôlée, est restée pendant 20 ans une préoccupation mineure des planificateurs et ses effets sont devenus, dans les années 80, d'autant plus préoccupants qu'ils ont été trop longtemps négligés. La planification algérienne, pourtant adoptée en période d'opulence, n'a pas su intégrer, comme une variable-clé de l'économie, la population, sa dynamique, sa répartition, ses conséquences sur le plan économique et social. Considérée comme une variable exogène du développement, la croissance démographique s'impose plus que jamais aujourd'hui comme une contrainte forte de l'économie et de la vie sociale et politique. Les pouvoirs publics algériens ont longtemps différé l'adoption d'une politique de population susceptible de favoriser une meilleure maîtrise de la fécondité. Le revirement brusque de leur attitude en ce domaine, dans les années 80, est un aveu implicite de l'échec de la stratégie qui avait jusqu'alors prévalu.

Pourtant l'option pour une économie planifiée aurait pu laisser croire que, dès sa conception, la stratégie de développement retenue ferait la part belle aux aspects démographiques et inspirerait à ses promoteurs l'élaboration d'un système socio-économique nouveau intégrant pleinement les contraintes de la démographie - pour lesquelles des perspectives dessinaient des avenirs possibles sous différentes hypothèses - mais aussi les effets dynamiques inhérents à une population jeune et à

un marché de consommateurs en croissance rapide pour une économie en expansion.

Contrairement à ce qu'on pouvait espérer lors de l'indépendance, le modèle de planification retenu n'a pas mis la maîtrise de l'expansion économique au service des transformations de la société et de l'incontournable croissance de la population. Plus orientée vers la justification de l'idéologie sur laquelle reposait la légitimité du pouvoir politique que sur de véritables stratégies économiques fondées sur les réalités concrètes de la vie de la population et les améliorations indispensables à y apporter, la planification algérienne s'est enlisée dans le dogmatisme économique qui a fait obstacle à la prise en compte des interactions entre champ économique et domaine social, culturel et politique. Elle a limité ses objectifs à des aspects purement économiques, voire financiers, et le développement s'est réduit à la seule croissance économique. L'expansion des moyens de production, croyait-on, déclencherait un processus complet de développement qui s'étendrait spontanément à tous les domaines de l'activité humaine.

La stratégie algérienne s'est donc appuyée sur l'édification d'un appareil industriel à forte capacité d'intégration, exerçant des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'activité économique situés en aval du système productif. L'intense poussée "industrielle" devait, par un ensemble d'enchaînements planifiés et coordonnés produire des effets économiques et sociaux répondant à terme au double objectif d'indépendance vis-à-vis de l'extérieur, et d'élévation massive du niveau de vie dans le pays.

Les effets néfastes que l'option d'un développement trop exclusivement basé sur l'industrialisation a entraînés, sont maintenant évidents. Cette stratégie imposait un intense transfert de technologies dont les planificateurs, tout en reconnaissant ses dangers, pensaient pouvoir maîtriser les effets. On s'est donc engagé dans cette voie pour acquérir, à marche forcée, les nouveaux savoirs requis par le modèle d'industrialisation choisi. Les effets pervers de cette option sont progressivement apparus. La main-d'œuvre algérienne ne recelait pas suffisamment de personnels qualifiés pour répondre aux bonds technologiques que supposaient les choix des planificateurs. L'inadéquation de ces technologies importées au potentiel humain et scientifique de l'Algérie a conduit à une sous-utilisation des équipements industriels et à une faible productivité de l'appareil économique mis en place. Ils l'avaient pourtant été au prix d'investissements extrêmement coûteux, réalisés au détriment du bien-être des populations qui ont dû consentir des sacrifices considérables et le report de leurs aspirations légitimes à un meilleur niveau de vie.

Par ailleurs les choix industriels de haute technologie exigeaient un effort considérable d'investissement et une accumulation de capital que ne pouvait assurer la seule épargne nationale. Pour financer les gros projets industriels et les grandes infrastructures, mais aussi pour nourrir un appareil de production en situation de

déficit chronique, on a donc fait appel, dès 1968, à des prêts internationaux de plus en plus lourds et accru la dépendance du pays.

Néanmoins, si l'on juge l'effort des pouvoirs publics à l'aune des réalisations physiques uniquement, on peut dire qu'au niveau industriel, le défi a été relevé. Les programmes réalisés sont à la fois gigantesques et spectaculaires. Mais les réalisations physiques, certes indispensables à une économie qui se trouvait, à peu de choses près, dépourvue d'infrastructure industrielle, ne sont un facteur de développement que si elles s'insèrent dans la réalité économique et sociale du pays, offrent des emplois correspondant à la qualification de la main-d'oeuvre disponible et répondent à une demande sociale de consommation. Or en Algérie, cela n'a pas été le cas. Les orientations de la planification, la localisation spatiale et sectorielle des investissements ont en définitive renforcé les disparités à tous les niveaux. Et l'on a assisté à une déstructuration du monde rural, grand oublié des plans successifs, à un exode agricole massif qui a engendré une détérioration de l'espace urbain et une crise aiguë de l'habitat, à un gaspillage des ressources humaines et matérielles, à un déficit alimentaire de plus en plus grave, à une dégradation des conditions de vie tant dans les villes que dans les campagnes.

Contrairement à une vision dominante, le développement ne dépend pas seulement des moyens financiers dont dispose le pays - l'Algérie des années 60 avec ses ressources pétrolières était plutôt favorisée sur ce plan - mais de sa capacité à concevoir, mettre en place, utiliser, entretenir, reproduire l'outil de production et permettre finalement l'épanouissement des hommes, de leur culture, l'accès de tous à la connaissance et à la compréhension du monde.

Le processus d'industrialisation algérien apparaît non seulement comme un processus de production des dépendances économiques mais plus encore comme le vecteur et le support matériel d'une acculturation de la population à des modes de vie et de pensée exogènes. Celle-ci, déjà fortement pénalisée par les conditions économiques difficiles qui lui ont été imposées réagit à ce qu'elle perçoit comme une agression culturelle étrangère par de vives contestations allant jusqu'au refus global du modèle proposé. Ainsi sont mis en évidence les effets dévastateurs des incohérences inhérentes à la stratégie du développement algérien.

Pourtant, l'instrument de planification adopté par les instances politiques, au lieu de se borner à des objectifs strictement économiques, aurait pu être un moyen de définir un projet social global qui se serait attaqué à l'ensemble des difficultés s'opposant à un véritable développement, notamment celles que ne pouvait manquer de provoquer la forte croissance de la population. L'exclusion de la variable démographique du champ de la planification, comme facteur intrinsèque du développement, est l'un des signes les plus manifestes de la singulière méconnnaissance de la dimension humaine du développement qui a compromis la réussite de l'ambitieux projet de la planification algérienne.

Le constat est amer. Les atouts réels de l'Algérie - ressources pétrolières permettant d'importants investissements, population jeune et nombreuse abordant le combat du développement dans un moment historique particulièrement favorable à l'instauration d'une mystique du développement - n'ont pas été exploités. Bien plus, des choix économiques et politiques malheureux, trop longtemps maintenus contre toute logique, les ont transformés en obstacles. Plus que jamais, l'Algérie a besoin d'une stratégie imaginative de développement qui prenne en compte les paramètres de la démographie et les aspirations parfaitement légitimes de la population au mieux-être.

SUMMARY

Algeria is presently going through a most difficult period in her history. Yet at the time of independence one could have hoped that at the wake of the year 2000 "Development" would become a reality and that the periods of sacrifice and privations would be over. At the approach of the twenty-first century the country is still far from this legitimate hope which its huge potentials permitted then.

The reasons for such a failure can be traced to a network of factors that are mostly institutional or political in nature. The poor performance of the system of production, the fall in the price of crude oil and the long absence of population policy have led to the failure of the Algerian model of development, a failure characterized by a glaring inadequacy between the needs of the population and the economic means of satisfying them.

Since 1960 the country's population has grown at a yearly rate of 3 %, from 12 million in 1966 to 23 million in 1977, 23 million en 1987 to around 29 million today, with about half the population aged below 20. The high population growth which could have been anticipated and adjusted to or even controlled, remained for twenty years a minor issue for decision makers and its consequences have in the eighties attained an importance commensurate with the neglect with which they have been treated. Even though it was adopted during the boom period of the Algerian economy, planning has not been able to integrate population, its dynamics, its distribution, its social and economic consequences as key variables of the economy. Considered as an exogenous variable of development, population growth today has become more than ever a strong constraint on the economy, on social and economic existence. The Algerian government has for long put off the adoption of a population policy likely to encourage fertility control. Its brutal change of attitude in the eighties is an implicit acknowledgment of the failure of previous strategy.

And yet, with the option of a planned economy one would have thought that from the onset the development strategy adopted would give great importance not only to demographic aspects, inspiring in its supporters the elaboration of a new socio-economic system fully integrating demographic constraints -for which projections showed possible future states under different hypotheses- but also to the dynamic effects inherent in a young population and in the rapidly growing consumer market of an expanding economy.

Contrary to expectations, the model of development chosen at independence did not bring the control of economic expansion to the service of the transformation of society and the inevitable population growth that was to follow. Oriented more towards a justification of the ideology on which the legitimacy of the political power lay rather than on real economic strategies based on the objective realities of life and the indispensable improvements needed by the population, Algerian planning has sunk into the economic dogmatism which has constituted an obstacle towards taking into consideration the interaction between the economic sphere and the social, cultural and political spheres. It restricted its objectives to purely economic or financial aspects and development was reduced solely to economic growth. The expansion of means of production, it was believed, would trigger off a complete process of development which would extend spontaneously across all spheres of human activity.

The Algerian strategy was thus backed up by the edification of an industrial system doted with a high capacity of integration and of diversification of its activities. The intensive "industrial" growth was expected to produce, thanks to a series of planned and coordinated actions provoking chain reactions, economic and social effects which would serve the dual purpose of assuring Algerian independence with the outside world and also raising massively the quality of life in the country.

The negative effects brought about by the adoption of a type of development which is excessively based on industrialization, are now obvious. This strategy imposed an intensive transfer of technology which the planners , while recognizing its dangers, thought they could control. They embarked upon this route in order to acquire, by force, the new knowledge required by the industrialization model chosen. The adverse effects of this option became progressively apparent. The Algerian work force did not have sufficient qualified personnel to take charge of the technological leaps inherent in the choice of the planners. The inadequacy of these imported technologies to the human and scientific potential of Algeria led to the under-utilization of industrial equipment and to low productivity of the economic system adopted. Yet this system had been developed through very expensive investments, realized at the cost of the well-being of the population which had to accept considerable sacrifice and the postponement of their legitimate aspirations for better living conditions.

Moreover, the industrial choices of high technology demanded a considerable investment effort and an accumulation of capital which could not be furnished by national savings alone. In order to finance the large industrial projects and extensive infrastructure, as well as nourish a production system in a state of chronic deficit, the government solicited, as early as 1968, international loans, whose weight became progressively heavier, thereby increasing the dependence of Algeria.

Nevertheless, if the effort of government is judged by physical achievements alone, one can say that at the industrial level the challenge has been met. The programs realized have been as gigantic as they have been spectacular. However, physical achievements, though indispensable to an economy almost devoid of industrial infrastructure, become a development factor only if they enter into the economic and social reality of the country, offering employment corresponding to the qualifications of available manpower and responding to a social consumer demand. In Algeria this was not the case. The orientations of planning, the spatial and sectorial localization of investment definitively reinforced inequalities at all level. Rural areas, often forgotten by the successive development plans became destructuralised, massive agricultural migration led to a deterioration of urban space and a deep housing crisis, wastage of human and material resources, increasingly severe food deficits, degradation of living conditions in towns as well as in the country side.

Contrary to a dominant opinion, development does not depend only on the financial means of a country - Algeria of the sixties with its petroleum resources was rather at an advantage in this aspect - but on its capacity to design, to produce, to utilize, to maintain and to reproduce its production tool and finally allow the fulfillment of people, their culture, encourage access by all to knowledge and understanding of the world.

Rather than that, the Algerian industrialization process appears not only like a process for the production of economic dependence but also more like a vector and a material medium for the acculturation of the population to exogenous modes of thought and lifestyles. The population, already highly penalized by the difficult economic conditions to which it is subjected, reacts to what it perceives as a foreign cultural aggression by sharp objections going as far as a general refusal of the proposed development model. This shows the devastating effects of the inconsistencies inherent in the Algerian development model.

However, the planning tool adopted by the political powers, instead of limiting itself to purely economic objectives, could have become a means of defining a general social project which would have addressed itself to all the difficulties which stand in the way of real development, namely those which could not but brought about rapid population growth. The exclusion from the field of planning of the demographic variable as an intrinsic development factor, is one of the most striking signs of the singular ignorance of the human dimension of development which has compromised the success of the ambitious project of Algerian planning.

The result is bitter. The real attributes of Algeria - petroleum resources as well as the big investments they entail, a large and youthful population entering the fight for development at a historic moment particularly favorable to the establishment of the mystic of development - have not been exploited. Worse still, unfortunate economic and political choices, maintained for too long against all logic, have

transformed these attributes into obstacles. More than ever, Algeria needs an imaginative development strategy which will take into consideration demographic parameters and the legitimate aspirations of the population for better living.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Rares sont aujourd'hui les analystes et les observateurs qui ne soulignent pas l'ampleur du phénomène de la croissance démographique en Algérie (principale caractéristique de ce pays actuellement), tant on insiste depuis quelques années sur ses effets et sur les difficultés à venir quant à la satisfaction des besoins de la société qu'elle implique. Les études et les commentaires abondent à l'image d'un discours – toujours monocorde car d'abord démagogique – qui s'est brusquement intensifié. Les approches apparemment scientifiques, effectuées localement, manquent d'objectivité et se conçoivent plutôt comme un prolongement destiné à cautionner le discours politique officiel distillé à l'envi par des moyens d'information qui étaient jusqu'à un passé récent sous la coupe de l'État.

À en croire les tenants de ce discours, la croissance – certes rapide – de la population constitue une contrainte lourde de conséquences qui risque de remettre en cause à terme la dynamique du développement économique. Pour preuve, ils avancent les difficultés rencontrées pour satisfaire des besoins sociaux croissants et les aspirations à un niveau de vie plus élevé qui se manifestent.

Paradoxalement, cet argument est mis en exergue dans une conjoncture marquée par la baisse brutale d'une partie non négligeable des revenus que l'exportation des hydrocarbures procurait naguère à l'État. Dans ce contexte, on est en droit d'émettre quelques doutes face aux arguments avancés : visiblement, il s'agit de rejeter sur la conjoncture démographique la responsabilité de l'échec du modèle de développement mis en place il y a plus de vingt ans. Il importe peu, quand l'avenir d'une nation est en jeu, de chercher à qui incombe la responsabilité dans l'élargissement du risque. Devant la gravité du problème, la campagne de sensibilisation visant l'abaissement de la fécondité paraît timide. Face à l'ampleur des difficultés, il est étonnant que soit préconisé tardivement un simple programme d'espacement des naissances alors que les autorités concernées sont conscientes que l'urgence est telle que seule une politique rigoureuse de limitation des naissances pourrait à long terme atténuer le phénomène. Mais les véritables questions sont d'une autre nature et doivent tendre à identifier les orientations à suivre pour déboucher sur les moyens capables d'harmoniser la croissance démographique et la croissance économique. Cette approche suppose au préalable une redéfinition de la

problématique, excluant toute présentation séparée des facteurs démographiques et économiques.

Admettre que la population n'est pas par nature un frein au développement économique serait déjà poser les jalons d'une réflexion délivrée de tout *a priori*. Les effets démographiques induits par une forte croissance de la population ont nécessairement des incidences majeures sur le développement économique. Inversement, les facteurs économiques dirigés à l'aide de la planification jouent un rôle capital dans la croissance de la population. En somme, il convient de retenir que ces deux éléments sont en osmose et en constante interaction.

C'est à la planification que revient la tâche de gérer les mécanismes d'imbrication qui permettent d'éviter que la population ne devienne une contrainte freinant le développement économique. Si la fonction de la planification apparaît ici dans sa plénitude, encore faut-il avoir d'elle une autre appréhension, avec des techniques différentes, un champ élargi, forgé par l'expérience, pour lui prêter l'ambition de réaliser l'équilibre dosé et le contrôle scrupuleux des interactions qui naissent du heurt entre population et économie.

Elle doit ainsi intégrer les variables démographiques dans leur globalité, notamment, l'effectif de la population, les éléments constitutifs de son accroissement, sa structure par sexe et par âge, sa répartition géographique et ses mouvements de migration. Conçue dans cet esprit, elle doit d'une part considérer la population comme un agent de production et de consommation et d'autre part assurer une meilleure répartition des richesses entre les différentes catégories de la population.

La planification algérienne, par manque d'expérience peut-être, et par la nature des objectifs qu'elle s'assignait sûrement, était axée sur l'accélération du rythme de la croissance économique, entreprise largement dominée par le souci de maximiser la formation du capital. Un tel choix a exercé des contraintes extrêmes sur les prévisions en matière d'emploi, de consommation et de satisfaction des autres besoins fondamentaux, qui se sont trouvés fortement limités. La définition d'un tel objectif a réduit la planification algérienne à léguer concrètement un état économique et social caractérisé par une satisfaction des besoins très insuffisante, par une improductivité de l'appareil mis en place et enfin, par l'inadéquation des structures économiques aux besoins ressentis par la population.

Est-ce pour autant au niveau de la planification que réside le blocage ? Nous sommes convaincus tout au moins que là réside la solution, pour peu que ses vertus véritables soient judicieusement exploitées.

Cependant, et pour parfaire notre problématique, il est opportun de souligner d'abord que la population peut effectivement être un frein à la dynamique de la croissance économique dans certaines conditions bien délimitées. De notre investigation il ressort que toutes les conditions sont réunies en Algérie pour que la

croissance de la population s'érige en contrainte susceptible de ralentir l'effort de progrès économique. Faisons-en l'inventaire sommaire.

L'accroissement démographique qui se poursuit à vive allure est la première de ces conditions. Il implique indubitablement des transformations dans la structure de la population, transformations qui exigent une mobilisation croissante des ressources nationales destinées à satisfaire la demande sociale. La jeunesse de la grande majorité de la population suppose nécessairement l'allocation d'investissements énormes au secteur de l'éducation et de la formation. L'économie doit par ailleurs faire l'effort démesuré de procurer des emplois stables aux nombreux jeunes qui intègrent chaque année la population active. Le pays doit donc s'équiper d'infrastructures et d'équipements pour assurer l'épanouissement physique et intellectuel de la masse des jeunes. Tous ces investissements seront à long terme productifs mais ne le sont pas à court terme. La charge sociale du développement économique s'agrandit à mesure que s'accroît le volume de la population.

La seconde condition réside dans l'incapacité actuelle du planificateur algérien à intégrer au plan certaines des variables démographiques susceptibles de stimuler la croissance économique. Sans revenir sur la place de la planification à ce niveau, disons simplement, à titre d'exemple, qu'elle peut réguler les migrations internes et atténuer l'exode rural par une orientation réfléchie des investissements : leur ventilation sectorielle doit pour cela être dictée par la rationalité et la diversification dans l'implantation des unités économiques en fonction des tendances au mouvement que manifeste la population active. En les canalisant ainsi, elle pourrait assurer un équilibre régional indispensable au développement harmonieux du pays.

Quant à la dernière, elle est liée aux faibles performances de l'appareil économique et aux choix stratégiques inadaptés qui ont été faits. L'option pour un secteur industriel de base à forte intensité capitalistique comporte des incidences néfastes. Sur les investissements d'abord, en ce que l'industrie absorbe une partie considérable d'investissement global alors que l'amélioration de sa productivité – rentabilité des investissements – est extrêmement lente. En outre, ce choix implique l'adoption et l'utilisation de techniques de fabrication laissant une marge étroite à l'intervention de l'homme. L'utilisation des technologies sophistiquées n'est pas de nature à créer des emplois en nombre.

Tout porte à croire que les choix effectués dans le cadre de la stratégie algérienne de croissance économique ont conduit à limiter cette fonction essentielle de l'économie : participer à l'élévation du niveau de vie. Ceci est d'autant plus vrai que les options économiques ont créé des disparités criantes et ont renforcé un système déjà fortement inégal. L'agriculture, activité traditionnelle qui a occupé la majorité écrasante de la population active, a quitté la sphère des priorités économiques alors qu'elle devait constituer le secteur prioritaire par excellence. Autant d'inopérances et de dysfonctionnements qui ont contribué à éloigner le système économique des préoccupations et des besoins de la population.

Finalement, la situation dans laquelle se trouvent économie et population algériennes n'est pas exclusivement le fruit d'un accroissement démographique incontrôlé ni seulement celui d'une orientation inappropriée de l'effort de développement. Ces deux dimensions ont concouru ensemble, eu égard aux rapports qu'elles entretiennent, à l'émergence des difficultés du développement algérien que certains n'hésitent pas à qualifier de crise.

Cette crise, puisqu'il semble qu'elle repose sur ces deux éléments (aspect démographique et aspect économique), doit donc être analysée dans le contexte dans lequel elle intervient, à la fois sous l'angle démographique et sous l'angle économique. Ensuite, les variables démographiques en leur double qualité de déterminants et de conséquences du développement, feront l'objet, à travers une matrice analytique, d'une étude détaillée. En guise de constat révélateur du niveau de développement et d'amélioration du cadre de vie de la population, sera traitée en dernier la satisfaction des besoins sociaux. Enfin, la planification qui dans notre acception est multidimensionnelle, héritera tout au long de ce travail d'une place de choix.

PREMIÈRE PARTIE

LES CONTEXTES DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LES CAUSES APPARENTES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

Alors que les économies capitalistes connaissent depuis 1975 une crise grave menaçant de remettre en cause les acquis du système et les équilibres sociaux établis, les pays prémunis par une forte rente minière se refusent à admettre la précarité de la situation économique mondiale, comme si les diverses interférences n'étaient pas de nature à constituer autant de canaux de transmission de la récession. Il a fallu une brusque dégradation des termes de l'échange pour qu'ils s'en rendent compte. L'Algérie, comptée au nombre de ces pays, n'avait pas une attitude différente. En effet, après avoir soutenu que la crise est inhérente au système capitaliste, les pouvoirs publics, privés d'une grande partie de la rente pétrolière, – privation due naturellement à la baisse sensible du prix du baril – n'ont pas cessé de relever les répercussions de la crise économique mondiale sur l'effort de développement engagé en Algérie. Ainsi, la crise n'est reconnue que dans un contexte bien précis, marqué par la baisse des revenus pétroliers qui couvraient naguère tant de distorsions au sein de la société algérienne.

Lorsque la crise s'est traduite par un amoindrissement des capacités financières à faire face aux besoins immédiats de la population, le discours officiel a essayé d'en expliquer les causes et d'en interpréter les effets. Parmi les arguments qu'ont avancés les gouvernants, la dégradation des termes de l'échange international trouve une place prépondérante. Ils soutiennent que cette dégradation est induite par l'impérialisme capitaliste dont le but avoué est de mettre sous son joug les économies inspirées par l'idéal d'indépendance nationale. Il va de soi qu'une telle interprétation, plutôt idéologique que réaliste, n'abuse personne. Certes, le marché mondial est largement dominé par les lois capitalistes de l'échange, mais ce n'est pas l'unique explication de la crise. Nombre de facteurs ont concouru à l'état de crise de la société algérienne, car, en définitive, les causes de la crise ne se limitent pas uniquement à l'activité économique.

Faute de pouvoir répondre à cette crise, les dirigeants algériens mettent l'accent sur le défi démographique que l'Algérie doit relever, en ce que la croissance de la population freine considérablement le développement économique. Ils insistent

sur l'incapacité de l'appareil économique à répondre aux besoins croissants d'une population en expansion rapide. La logique qui sous-tend ce type de raisonnement paraît pour le moins superficielle, puisqu'elle ne permet pas d'aller aux sources des difficultés. Un accroissement sensible de la population engendre automatiquement de nouveaux besoins sociaux à satisfaire. Mais cette évidence en dit peu sur l'origine du problème. La réalité économique et sociale donne des explications autres que celles liées à la charge démographique que supporte l'effort économique de développement. Le pouvoir politique n'a-t-il pas admis qu'un certain nombre de difficultés étaient causées par le système de gestion instauré ?

Les options industrielles, le gigantisme économique, la négligence du développement agricole, la répartition des investissements planifiés, la défaillance de l'outil de planification mal maîtrisé, sont, à notre sens, autant de facteurs qui expliquent les faibles performances de l'appareil productif et par là même la crise économique.

Bien évidemment, nous reviendrons dans ce travail sur chacun de ces facteurs. Toutefois, à ce stade de l'étude du discours officiel portant sur les causes de la crise, il convient de souligner que les pouvoirs publics ont implicitement admis que les mécanismes de gestion en vigueur ainsi que la lourdeur du contrôle étatique exercé sur les unités de production ont considérablement contribué, si ce n'est à provoquer la crise, du moins à retarder le développement. Aussi ont-ils commencé à envisager puis à appliquer une restructuration des entreprises et un démembrement des grands domaines agricoles de l'État. Il s'ensuit l'attribution d'une large autonomie aux entreprises et l'adoption d'un système de gestion fondé sur la rentabilité financière.

Reprenons maintenant les facteurs à l'origine de la crise économique tels qu'ils sont exposés dans le discours politico-idéologique.

I. L'ARGUMENT DE LA BAISSE DES REVENUS PÉTROLIERS

Comme nous l'avons souligné plus haut, le discours officiel érige la baisse des revenus pétroliers et la croissance démographique en causes directes de l'incapacité constatée à répondre aux besoins sociaux et à soutenir l'effort de développement dans les mêmes proportions que dans le passé. Autrement dit, la conjugaison de ces deux facteurs a tant affecté l'économie algérienne de telle sorte que les pouvoirs publics, confiants d'habitude, s'en alarment vivement. Mais lorsqu'on observe de près la réalité algérienne, on est tenté d'aller à la recherche de ce que cache cette préoccupation des gouvernants.

La baisse des revenus pétroliers, compte tenu des désordres qu'elle a provoqués au sein du système économique, est révélatrice du rôle important que jouait la rente pétrolière, en raison de son poids considérable dans le financement des investissements, dans l'entreprise d'accumulation des distorsions.

1. La contraction de la rente pétrolière

Depuis le début des années 70, les hydrocarbures liquides et gazeux ont constitué plus de 90 % des exportations algériennes. Cette exportation a permis à l'Algérie des rentrées considérables de devises qui ont servi une politique d'investissement mal planifiée, voire irréfléchie. La nationalisation des hydrocarbures en 1971 et la valorisation des prix décidée en 1974 par le cartel des exportateurs de pétrole conjuguées à la forte proportion de ce produit dans les exportations ont créé un état d'opulence qu'on n'a pas su gérer. Cependant, depuis les années 1983 et 1984, à la suite de la chute des prix du baril et de la baisse du taux de change du dollar, les rentes pétrolières algériennes s'amenuisent progressivement. Elles sont par exemple tombées de 12,8 milliards de dollars en 1985 à 8,3 en 1986. Ces mouvements successifs de baisse ont amputé d'environ 80 % les revenus du pays. Depuis, la situation ne s'est guère améliorée.

Finalement, il est vrai que les possibilités financières de l'État se sont réduites. Mais faire correspondre à cet événement l'apparition de la crise et justifier cette dernière par l'amenuisement des revenus pétroliers, aussi important soit-il, relève d'une approche simpliste et occulte les réalités.

Quand bien même attribue-t-on les causes de la crise à la contraction de la rente pétrolière, la responsabilité des gouvernants ne s'en trouve pas moins avérée. Effectivement, il suffit de considérer le programme de valorisation des hydrocarbures dans la stratégie algérienne de croissance pour réaliser que la crise –à supposer qu'elle s'explique seulement par la chute des revenus pétroliers – est le résultat des options erronées qu'avaient effectuées les décideurs.

Ainsi, la priorité accordée à la valorisation industrielle des hydrocarbures n'a pas manqué de provoquer des difficultés aisément évitables. En d'autres termes, les décideurs ont accordé une place si importante à l'industrie pétrolière d'extraction, de liquéfaction et de transformation que ce secteur est devenu le centre nerveux de l'édifice économique algérien. Toute défaillance affectant ce secteur a donc des retombées certaines sur l'ensemble du système économique.

2. La valorisation des hydrocarbures

Cette valorisation s'est traduite par une orientation massive des investissements au bénéfice du secteur des hydrocarbures. Ce secteur a vu la part des investissements qui lui est allouée dépasser de loin les prévisions initiales alors que les industries de biens intermédiaires et d'équipement ont bénéficié d'investissements inférieurs à ce qui était prévu.

Tableau 1. Allocation des investissements (prévus et réalisés) à l'industrie des hydrocarbures et à l'industrie intermédiaire (en %)

	Périodes					
	1967-1969		1970-1973		1974-1977	
	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés
Hydrocarbures	41,9	50,9	36,9	47,1	40,6	48,6
Industries intermédiaires et d'équipement	58,1	49,1	63,1	52,9	59,4	51,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MPAT, 1980c.

Ce tableau illustre de façon significative la polarisation en faveur d'un secteur essentiellement exportateur. Durant la décennie 1967/77, les hydrocarbures ont reçu 48,3 milliards de dinars algériens (DA), soit 30 % du total des investissements effectués, qui est de 166,7 milliards de DA.

L'hypertrophie des investissements alloués au secteur des hydrocarbures peut s'analyser logiquement comme un moyen de *"développement d'un secteur essentiellement exportateur qui finance, en priorité, sa propre reproduction élargie"* (Abdoun, 1983, p. 102).

Même si dans le plan de développement 1980-1984, la part des investissements affectés aux hydrocarbures est réduite de moitié, ce secteur totalise à lui seul 15,7 % sur les 38,6 % des investissements accordés à l'industrie, soit 63 milliards de dinars dont bénéficie l'industrie, hydrocarbures inclus (Pauwels, 1983, p. 92).

La répartition des investissements dans les plans algériens de développement révèle assez clairement la tendance de l'économie algérienne à persister dans son

statut de rentière. Cette situation risque de perdurer aussi longtemps que demeurent médiocres les performances des unités de production mises en place.

La valorisation des hydrocarbures telle qu'elle apparaît dans l'esquisse qui vient d'être faite de la structure des investissements publics planifiés répond à une double fonction :

- satisfaire les besoins énergétiques internes et dynamiser les activités pétrochimiques ;
- financer les investissements tendant à maximiser les recettes de devises.

L'urgence, supposée ou réelle, qu'il y avait en matière d'édification d'infrastructures industrielles visant l'autonomisation à moyen terme de l'économie algérienne, a naturellement conduit à une politique d'intensification des exportations des hydrocarbures. De telle sorte que vers le début des années 80, la fonction de financement des investissements (industriels et surtout autres) primait largement sur la fonction de satisfaction des besoins énergétiques internes.

Il est indéniable que les hydrocarbures ont joué un rôle considérable dans la croissance économique de l'Algérie. Cependant, aujourd'hui, on est en droit de se demander comment la rente pétrolière qui représente 92,3 % de la valeur des exportations est réduite à financer à la fois (et seulement) l'importation de biens de consommation (45,7 % des exportations) et le service de la dette (25,3 % des exportations). Autrement dit, il importe de se pencher sur les résultats auxquels a conduit la valorisation de ce secteur.

Il va sans dire que par cette entreprise de valorisation du secteur des hydrocarbures – surtout lorsqu'on mesure le rythme auquel elle a été menée –, les pouvoirs publics espéraient aller dans le sens de l'autonomisation de l'économie. Curieusement, elle a abouti à une tendance inverse, enclenchant un processus dangereux de dépendance. Un tel dysfonctionnement faussant aussi grandement les prévisions des pouvoirs publics mérite explication.

Il serait hasardeux d'avancer des explications exclusives. Ce qui est certain présentement est que cette situation, marquée par la remise en cause brutale d'un axe de la politique économique algérienne, à savoir l'indépendance du système économique interpelle les analystes, les décideurs et les observateurs sur la nécessité cruciale de repenser le développement. Certes, les effets pervers d'une valorisation excessive des hydrocarbures étaient prévisibles. Mais nul ne pensait qu'ils allaient compromettre aussi gravement l'avenir immédiat, ni provoquer si rapidement l'échec de tant d'efforts soutenus pendant longtemps au détriment du bien-être des populations.

Les effets néfastes qui ont résulté, au sein de l'économie algérienne, du rôle dévolu aux hydrocarbures, ont été décrits par Carlos Ominami (1986, p. 128).

"L'accroissement des disponibilités financières et le gonflement de la capacité d'importer engendrent... nombre d'effets pervers sur la dynamique interne du processus d'accumulation".

L'existence de ces disponibilités financières, conjuguée à l'angoisse du développement, crée pour le système une espèce d'habitude à être soutenu et renforcé malgré les apparentes insuffisances qui lui sont inhérentes. L'assurance financière conduit fatalement alors à submerger les capacités internes d'absorption des nouvelles recettes d'exportation.

Par ailleurs, l'accélération du rythme de la "course au développement", largement stimulée par l'épuisement progressif des ressources pétrolières, est la source constante d'aberrations en matière d'investissement.

Ce phénomène qui produit des réactions en chaîne est qualifié par Carlos Ominami d'"intoxication pétrolière" ou encore de "pétrolarisation". Il définit ce concept comme faisant "*référence à une distorsion structurelle suivant laquelle la dépendance à l'égard du pétrole va se trouver progressivement renforcée. La dynamique de ce processus relève d'un conflit entre une logique de la rente et une logique productive qui est en permanence subordonnée à la première*" (Ominami, 1986, p. 128).

Ce phénomène d'"intoxication pétrolière" se manifeste par quatre caractéristiques principales :

– La faible productivité du capital

Elle découle de ce que les ressources allouées justement à la formation de ce capital sont orientées, sous la pression des impératifs économiques, vers le financement de *"projets géants mal conçus"* qui s'apparentent de plus en plus nettement à des gaspillages énormes.

– La structure des exportations

À ce niveau, les distorsions créées par la valorisation des hydrocarbures sont encore plus manifestes. Le pétrole polarise de façon croissante les rentes à l'extérieur. Cette matière première constitue la quasi-totalité des exportations alors qu'elle pouvait se contenter d'un rôle dominant. Les exportations pétrolières, qu'encourage une logique de rente, deviennent l'élément moteur du régime d'accumulation du capital.

– Le modèle de consommation

L'accroissement ahurissant de la capacité d'achat entraîne également des bouleversements considérables du modèle de consommation.

– La dévalorisation de certaines activités socio-économiques

Le phénomène de pétrolarisation aboutit incontestablement à un processus de régression absolue de l'activité dans les secteurs considérés comme peu rémunérateurs, notamment l'agriculture. À titre d'illustration, l'Algérie avant l'indépendance produisait 22 millions de quintaux de céréales par an et n'a produit que 18 millions de quintaux en 1978 (Ominami, 1986, p. 129). Cette baisse de production qui contraint l'Algérie à importer la moitié de ses besoins en céréales, s'explique dans une large mesure par la désaffection récurrente des exploitations dans les campagnes.

Il serait hâtif de conclure que ces phénomènes chaotiques résultent exclusivement des effets pervers de la valorisation des hydrocarbures. Nous pensons plutôt que la raison du "maldéveloppement" de l'Algérie réside dans l'imbrication de facteurs souvent structurels, et parfois conjoncturels, qui se combinent et se cumulent.

Ainsi, la rente pétrolière trahit plus qu'elle ne sert le développement algérien. Abdelkader Sid Ahmed fait le même diagnostic lorsqu'il écrit, à propos des pays de l'OPEP :

> *"La production baisse tandis que les importations augmentent. La rente crée de véritables rentiers. On ne peut expliquer autrement l'effondrement du secteur agricole dans la majeure partie des pays de l'OPEP (...). La valorisation des ressources naturelles épuisables a pris le pas sur la valorisation des ressources permanentes et sûres (agriculture, capital humain, créativité, initiatives, etc.)"* (Sid Ahmed, 1980).

Il suffit d'orienter l'effort vers la transformation de la richesse en capacité productive pour accéder à une nouvelle ère de développement. C'est dans cet esprit que doit être considérée la population : comme une richesse potentielle à utiliser activement et à intégrer dans le processus de développement. Il semble qu'aujourd'hui les gouvernants algériens ne la perçoivent pas dans cette optique : elle reste, pour eux, du fait de sa croissance très rapide, un frein plus qu'un moteur dans l'économie du pays.

II. LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE : ENTRAVE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ?

L'idée suivant laquelle l'accroissement démographique constitue un obstacle au développement économique découle sans aucun doute d'une approche malthusienne de la population. Elle suppose au préalable une distinction tranchée de ces deux phénomènes présentés comme antagonistes. C'est dans cette voie que s'est engagé le discours officiel. La charte nationale appelait déjà en 1976 à faire en sorte que *"la croissance démographique n'annihile pas les efforts de la croissance économique"* (Algérie, 1976, p. 118). Ce type de discours s'est multiplié avec les difficultés de satisfaction des besoins sociaux dont l'apparition (supposée) coïncide avec la baisse des revenus pétroliers. On a usé de divers arguments tendant tous à démontrer l'effet négatif de la croissance démographique sur les capacités économiques. Les gouvernants découvrant, en effet, que l'enjeu portait sur la manière de gérer un présent lourd en menaces et un proche avenir tout aussi inquiétant. Allant dans ce sens, le *Rapport général du premier plan quinquennal (1980-1984)* met l'accent sur les *"contraintes démographiques* [qui] *continueront de dominer largement la conduite de la politique économique et sociale..."*[1]. On s'accorde à souligner que les répercussions du croît naturel de la population vont entraîner une baisse indéniable de la qualité de la vie. Il est souvent fait mention de l'importance chiffrée des réalisations nécessaires dans le domaine social, notamment en matière d'éducation, de santé et de logement.

Le *Rapport général du deuxième plan quinquennal (1985-1989)* est encore plus explicite. On y lit en effet :

> *"Cette forte croissance démographique peut constituer certainement une contrainte pour le développement. Elle risque par ses effets d'entraver le développement, en limitant la capacité d'investissement de l'État. Elle peut remettre en cause les efforts consentis en faveur de l'élévation du niveau de vie, de l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Les besoins économiques et sociaux évoluent beaucoup plus vite que les ressources dégagées par l'économie, l'exode rural risque de s'amplifier, les disparités régionales et sociales de s'aggraver, les objectifs d'amélioration de la qualité de la vie et d'efficacité des programmes*

[1] *Rapport général du premier plan quinquennal (1980-1984)*, p. 66.

seront de plus en plus différés, l'impératif du nombre prenant le pas sur celui de l'efficacité"[2].

Cette citation résume fort bien l'ensemble des maux que l'on attribue à la croissance démographique.

Il convient de faire deux remarques au sujet de ce discours. D'abord, il faut rappeler que l'amplification de ce type de discours s'est faite dans un contexte déterminé, caractérisé particulièrement par la perte d'une grande partie des ressources de la nation. Ensuite, il convient de souligner l'insistance de ce rapport sur l'accroissement des besoins sociaux (engendré par les phénomènes démographiques) et sur l'incapacité des disponibilités économiques à les satisfaire.

Or ce type de discours établissant que la population en forte croissance devient un obstacle à la réalisation des objectifs économiques n'avait pas été tenu dès les premières années de la stratégie algérienne de développement, mais seulement lors de la baisse des revenus pétroliers. Cela montre clairement qu'un tel raisonnement n'est pas lié à une logique économique visant la rationalité et la rentabilité, mais plutôt à une conjoncture critique.

Une autre explication, d'ordre politique cette fois, peut être avancée. Au moment de ce discours, pressentant une impossibilité accrue à satisfaire les besoins sociaux de la population, contrairement aux promesses répétées et aux prévisions volontaristes de la planification, les pouvoirs publics redoutent visiblement des troubles qui compromettraient gravement la cohésion sociale. Ils se rendent compte que l'insatisfaction de la demande sociale, en accentuant de manière ostentatoire les inégalités engendrera forcément des mouvements contestataires ou revendicatifs qui disputeront à la classe gouvernante le monopole de l'exercice du pouvoir politique. C'est ce que souligne Lahouari Addi en écrivant :

"L'insatisfaction de la demande sociale nuit à la paix sociale et l'ordre public. C'est pourquoi l'Algérie semble, aujourd'hui, négocier le passage d'un mode de légitimation du pouvoir à un autre ; celui de la légitimation par l'histoire de la lutte de libération à celui de la légitimation par la satisfaction de la demande sociale" (Addi, 1985, p. 51).

Ainsi, l'argument du frein de la croissance économique par l'excessive croissance démographique, est-il avancé par le pouvoir qui cherche à masquer les effets des choix politiques et économiques qui ont été faits.

---

[2] *Rapport général du deuxième plan quinquennal (1984-1989)*, p. 13.

CHAPITRE 1

LA POPULATION ALGÉRIENNE : DYNAMIQUE, STRUCTURE ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

I. ANALYSE DES COMPOSANTES DE L'EXPANSION DÉMOGRAPHIQUE

1. Un rythme d'accroissement toujours accéléré

Maints dénombrements et recensements permettent de suivre l'évolution de la population algérienne depuis un siècle ou plus. Les estimations effectuées durant la période coloniale sont très probablement assez loin de la réalité. Des fractions importantes de la population échappaient à ces recensements et les techniques mêmes des recensements avaient un caractère sommaire. L'étude de l'évolution de la population algérienne durant la période coloniale ne peut être que lacunaire. Rappelons simplement que cette dernière a connu, de manière schématique, deux phases d'évolution : jusqu'aux environs de 1920, la population algérienne musulmane est restée à peu près constante, aux alentours de 5 millions. Cette relative stabilité tient surtout à la destruction des structures familiales ou économiques traditionnelles, qui a annulé les effets de la tendance à un accroissement naturel important. C'est également durant cette période que se produisirent les grandes calamités : épidémie de choléra en 1867, famines, épidémie de typhus en 1872. Dans la deuxième période, grâce à un nouvel équilibre politique et social, à la disparition des calamités naturelles et à l'extension des infrastructures, la population connut un accroissement continu et assez important. À la veille de l'indépendance, au recensement de 1954, la population algérienne musulmane est estimée à 8 165 002 personnes[3].

[3] Pour un historique de l'évolution démographique de l'Algérie, voir : Breil, 1957 ; Maison, 1973 ; Fargues, 1986.

La tendance à l'accélération du rythme de croissance de la population, constatée avant 1954, s'est poursuivie entre 1954 et 1966, malgré la surmortalité en période de guerre d'indépendance.

Depuis le premier recensement de l'Algérie post-coloniale, et jusqu'à une période très récente, la population algérienne s'est accrue à un rythme dépassant continuellement les 3 % et a ainsi presque doublé en 20 ans. Elle passe de 12,1 millions d'habitants en 1966 à près de 17 millions en 1977 et atteint lors du dernier recensement de 1987 le chiffre de 23 millions d'habitants. Elle a été estimée à 26,6 millions d'habitants au 1er janvier 1993. Cet accroissement remarquable, illustré par l'un des taux de croissance démographique des plus élevés au monde, résulte d'une forte natalité associée à une mortalité qui tend à baisser.

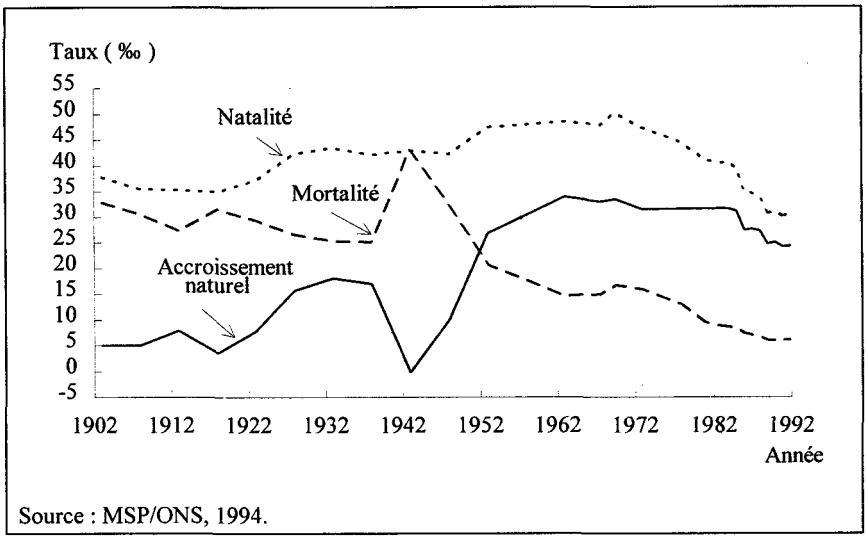

Source : MSP/ONS, 1994.

Figure 1. Évolution du mouvement naturel de la population algérienne

La figure 1 laisse apparaître une augmentation lente de la natalité depuis 1920 où elle était de 30 ‰ environ pour atteindre près de 50 ‰ en 1969-70 ; depuis, le taux brut ne cesse de diminuer. Jusqu'en 1985 toutefois, la natalité avoisine les 40 ‰, traduisant une fécondité élevée. La mortalité, partie d'un niveau très élevé, a considérablement chuté depuis le début des années 1950. Le taux brut de mortalité était de l'ordre de 7 ‰ en 1986.

Après cette longue période de croissance démographique soutenue, la fin des années 80 marque une nouvelle phase de l'histoire démographique en Algérie. L'année 1986 constitue bien, en effet, une rupture. Jusque-là en augmentation régulière, les naissances connaissent depuis cette date une baisse absolue. Le taux brut de natalité a baissé de près de 5 points entre 1985 et 1986, passant de 39,5 ‰ à

34,7 ‰. La baisse s'est poursuivie depuis lors : le taux de natalité a été estimé à 30,4 ‰ en 1992.

Cette baisse de la natalité a été accompagnée par une baisse corollaire du taux d'accroissement naturel qui, pour la première fois depuis l'indépendance, s'est situé en deçà de la barre des 3 %, passant de 3,1 % en 1985 à 2,7 % en 1986 pour atteindre 2,4 % en 1992.

Malgré les insuffisances inhérentes aux indicateurs présentés, leur observation rétrospective laisse apparaître les indices de l'amorce de la transition démographique depuis le début des années 20, période à laquelle on peut dater les débuts de la baisse de la mortalité. La baisse de la mortalité et la stabilité de la natalité explique la persistance de niveaux très élevés d'accroissement naturel, au cours de la période 1960-1985. Les chiffres des naissances et des décès n'ont que lentement varié durant la décennie écoulée. Le nombre de naissances annuelles est passé de 774 000 en 1981 à 864 000 en 1985 pour se situer à 799 000 en 1992. La lenteur de l'évolution est encore plus nette en ce qui concerne les décès dont le nombre est resté stable, autour de 160 000, depuis 1985.

2. Recul du mariage et baisse de la fécondité

Suite à la baisse de la mortalité et à l'amortissement de ses fluctuations, ce sont les niveaux et les changements de la fécondité qui ont, en Algérie, comme dans la plupart des pays en développement, déterminé en grande partie les tendances démographiques. L'intérêt accordé à la mesure de la fécondité en Algérie n'est pas nouveau et doit s'amplifier avec la baisse notable que semble connaître ce phénomène depuis quelques années.

Cette baisse d'abord jugée incertaine, est maintenant confirmée par les résultats de la récente enquête algérienne sur la santé de la mère et de l'enfant, effectuée par le ministère de la Santé en collaboration avec l'Office national de la statistique (ONS), qui a situé l'indice synthétique de fécondité à 4,4 enfants par femme. Il a donc connu une baisse importante par rapport à son niveau révélé par l'enquête nationale sur la fécondité réalisée par le CENEAP en 1986 (5,4 enfants par femme) et une diminution de près de 4 enfants depuis 1970.

Le tableau 2 indique que jusqu'en 1984, l'indice synthétique de fécondité n'a que très peu varié, se situant au-dessus de 6 enfants par femme. La baisse brutale qu'il connaît depuis ne peut pas encore s'interpréter comme un changement définitif

Tableau 2. Évolution des taux par âge (en ‰) et des principaux indicateurs de fécondité

Groupes d'âges	1970 (1)	1977 (2)	1980 (3)	1984 (3)	1986 (4)	1989 (3)	1992 (5)	V.A.M. (*)
15-19	114,1	97	69	47	27	29	26	-4,59
20-24	338,5	284,6	288	239	190	154	151	-9,35
25-29	388,1	341,6	331	322	257	228	218	-8,16
30-34	354,8	336,3	286	293	260	221	214	-6,83
35-39	281,5	266,8	265	227	218	184	174	-5,33
40-44	152,5	128,7	126	104	104	89	81	-3,29
45-49	42,2	27,3	25	20	27	17	18	-1,02
Indice synthétique de fécondité	8,36	7,41	6,95	6,26	5,42	4,61	4,41	-0,19
Taux brut de reproduction	4,08	3,62	3,39	3,05	2,64	2,25	2,15	
Taux net de reproduction	2,82	2,70	2,63	2,55	2,29	–	–	
Âge moyen à la maternité	30,42	30,49	30,51	30,71	30,87	31,36	31,32	
Âge moyen /H	24,4	25,3	26,1	27,2	27,2	–	–	
au 1er mariage /F	19,3	20,9	20,4	23,2	23,9	–	–	

(*) Variation annuelle moyenne : pente de la droite de régression calculée à chaque âge sur les points figurant dans ce tableau avec la formule :

$$a = \frac{\sum x_i y_i - N\bar{x}\bar{y}}{\sum x_i^2 - N\bar{x}^2}.$$

Sources : (1) MPAT, 1972.
(2) MPAT, 1980a.
(3) D'après les données de l'état-civil ajustées.
(4) CENEAP, Enquête nationale algérienne sur la fécondité – 1986.
(5) MSP/ONS, Enquête nationale sur la santé de la mère et de l'enfant (Papchild) – 1992.

de l'intensité de la fécondité. Mais elle ne correspond probablement pas à une simple perturbation de calendrier. Néanmoins, la chute du nombre moyen d'enfants observée en Algérie depuis 1986 doit encore être interprétée avec prudence, mais le mouvement de baisse ne fait pas de doute.

Quoi qu'il en soit, le potentiel reproductif de la population est fort important. Ce sont 2,15 filles qui, en 1992, remplaceraient une mère, en l'absence de mortalité.

Ce qui, par ailleurs, semble certain à la lecture du tableau 2, est que des changements structurels importants ont affecté l'évolution des taux de fécondité par âge depuis 1970. On constate ainsi une baisse très sensible, de près de 80 %, de la fécondité précoce (groupe de femmes âgées de 15-19 ans) ; le taux correspondant en 1992 est de 26 ‰ alors qu'il était estimé à 114,1 ‰ en 1970. On note également une baisse importante, de plus de 55 % au groupe d'âges suivant. Le recul de l'âge au mariage explique en grande partie cette évolution.

Si l'on s'intéresse seulement aux femmes non célibataires à la date de l'enquête effectuée en 1986, on s'aperçoit que la fécondité légitime n'a pratiquement pas subi de variations significatives depuis 1970. Le nombre moyen d'enfants était de 9,2 en 1986 et n'a donc enregistré qu'une baisse de 1,5 enfant en 16 ans.

Tableau 3. Taux de fécondité légitime par âge (en ‰)

Groupes d'âges	1970	1977	1984	1986	V.A.M.
15-19	275	431	290	321	+0,2
20-24	444	439	508	424	+1,1
25-29	449	410	425	354	-4,2
30-34	402	374	333	313	-5, 5
35-39	327	300	246	256	-5,1
40-44	187	153	113	129	-4,2
45-49	56	36	23	39	-1,4
I.S.F.	10,7	10,7	9,7	9,2	-0,1
Source : tableau 2.					

La fécondité légitime semble même s'être accrue aux jeunes âges. Ce phénomène trouve son explication dans le fait que le mariage précoce touche les sociétés traditionnelles, les moins disposées à limiter leur procréation.

Ainsi, la chute de la fécondité des jeunes femmes résulte essentiellement du retard de leur premier mariage. Les conceptions prénuptiales étant peu fréquentes en Algérie, le début de la vie féconde va dépendre principalement de l'âge au premier mariage. Selon Ali Kouaouci, la baisse considérable, d'environ 1 point par an, de la natalité entre 1970 et 1986 *"est due à 65 % au recul du mariage et à 40 % à la*

baisse de la fécondité dans le mariage. L'effet de la structure [la proportion des femmes en âges de reproduction] *aurait eu tendance à augmenter la natalité de 5 %*" (Kouaouci, 1992a, p. 332).

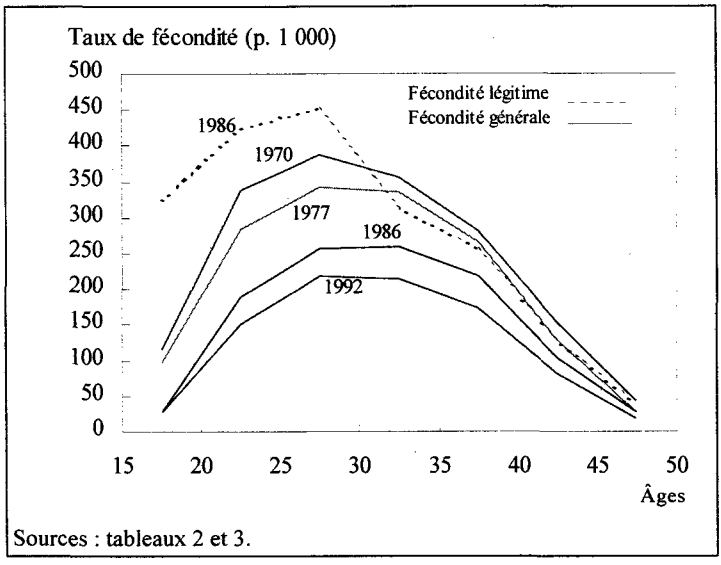

Figure 2. Taux de fécondité par âge

L'âge au mariage a en effet considérablement augmenté, se situant à 23,9 ans pour les femmes en 1986, soit une hausse de 4,6 ans depuis 1970. L'enquête fécondité de 1986 a également révélé une baisse sensible du nombre de mariages précoces. Lors de cette enquête, plus de 90 % des femmes étaient encore célibataires à 15-19 ans, et le taux de femmes célibataires de 20-24 ans a presque quadruplé depuis 1966. Il était à cette date de 11,2 % et, passant à 31 % en 1977 (Fargues, 1988, p. 988), il a atteint 49,7 % en 1986.

Cet état de choses s'explique en grande partie par la généralisation de l'enseignement et l'élévation du niveau d'instruction, lequel, par son rôle émancipateur, a transformé la perception qu'ont du mariage les jeunes instruits. D'autres facteurs, non moins importants, tels les difficultés d'insertion des jeunes dans la vie active, d'accès à l'emploi et l'indisponibilité du logement, ont grandement contribué à retarder le mariage.

S'il est vrai qu'à un moment ou un autre, pratiquement toutes les femmes algériennes sont exposées au risque de concevoir[4], il n'en demeure pas moins que le

[4] À l'enquête fécondité de 1986, la fréquence du célibat était au groupe d'âges 45-49 ans de 7 % seulement pour les femmes.

recul de l'âge au mariage est un facteur déterminant de la fécondité : il réduit notablement la descendance finale. Déjà en 1970, l'enquête sur la fécondité constatait cet effet. *"Tandis qu'une femme de 45-49 ans, mariée à 17 ans, a eu en moyenne 9,2 naissances vivantes, une femme du même âge mariée à plus de 25 ans n'en a eu que 5"* (Négadi et Vallin, 1974, p. 513). Ceci tiendrait principalement au fait que plus une femme se marie jeune, plus elle dispose de temps pour constituer une famille nombreuse. Une observation du nombre d'enfants par femme selon l'âge actuel de la mère et son âge au mariage en 1970, fait apparaître des différences qui s'expliquent beaucoup plus par *"la durée du mariage elle-même que par une divergence du comportement à l'égard de la fécondité,* [puisque] *le rythme de constitution de la descendance* [n'était pas] *beaucoup plus rapide pour les femmes mariées très jeunes que pour les autres"* (Négadi et Vallin, 1974, p. 513).

En observant l'évolution des taux correspondant à la période de pleine fécondité (25-34 ans), on peut constater certains changements. En effet, la fécondité a progressivement baissé à ces âges, si on la compare à son niveau extrêmement élevé de 1970. Il est probable que des modifications importantes sont en cours dans la fécondité des femmes, même si la contraception moderne est encore peu pratiquée dans ces groupes d'âges.

Toutes les constatations qui précédent reposent sur des indicateurs du moment et les deux phénomènes (fécondité et nuptialité) ne se produisent pas dans les mêmes générations : les femmes qui se sont mariées à 24 ans en 1986 sont nées en 1961, celles qui sont à l'âge moyen à la maternité (environ 31 ans) sont nées en 1954. Ceci nous incite à conclure que la baisse de la fécondité peut se maintenir dans les années à venir avec l'arrivée de nouvelles générations plus instruites.

Si l'association entre le retard du mariage et la baisse de la fécondité est évidente, elle n'en est pas pour autant directe. En Algérie, la fécondité a régressé dans des proportions plus importantes que l'âge moyen au mariage n'a augmenté. La baisse de la fécondité ne dépend pas uniquement d'un mariage plus tardif mais aussi de la limitation des naissances et les deux phénomènes jouent conjointement. Mais là encore, les générations concernées ne sont pas les mêmes.

Le recours à la contraception, certes en nette augmentation, ne concerne en 1992 qu'une femme mariée sur deux et n'a pu encore avoir d'effet très significatif en termes de fécondité légitime. Une superposition des données relatives à la fécondité et à la pratique contraceptive révélerait sans aucun doute la coexistence de deux modèles nettement différenciés de fécondité :

- l'apparition chez les jeunes générations instruites de comportements intégrant le mariage tardif, l'espacement des naissances et la norme de famille réduite ;
- la persistance, chez les couples plus âgés du modèle "traditionnel". Pour ces derniers, souvent mariés très tôt, le recours à la contraception

n'intervient que tardivement, comme solution d'arrêt, après une descendance nombreuse.

Seules des données plus fines pourront éclairer les composantes de l'évolution de la fécondité. Une étude de la fécondité et de la nuptialité par générations serait assurément plus significative que l'observation sommaire présentée ici.

3. Le ralentissement du déclin de la mortalité

La mortalité en Algérie demeure un phénomène mal explicité. Son ampleur restait quasiment inconnue avant les résultats de l'enquête démographique entreprise en 1970[5].

Depuis, la seule source de données qui nous permet d'en apprécier l'évolution est l'état civil. Celui-ci souffre en Algérie, comme dans la plupart des pays en voie de développement, de nombreuses lacunes : sous-enregistrement des décès, disparités selon l'âge et le sexe, etc.

L'enquête démographique que nous venons de citer, et dont la qualité peut être considérée comme bonne a, pour la première fois, permis de mesurer l'ampleur jusqu'alors ignorée de ce sous-enregistrement des décès. Ce dernier est estimé globalement en 1970 à près de 40 % pour l'ensemble des décès. Il varie cependant sensiblement avec l'âge et le sexe. Il est par exemple beaucoup plus important pour les décès infantiles (de moins d'un an).

S'appuyant sur ces résultats, une tentative a été récemment faite pour estimer la mortalité par âge et par sexe en Algérie entre 1965 et 1981 (Salhi, 1984). Les corrections nécessaires effectuées (concernant les fluctuations dues au sous-enregistrement), la configuration obtenue peut être jugée comme très proche de la réalité. Nous tenterons ici une estimation du niveau et des tendances de la mortalité en Algérie, fondée sur ces données ainsi que sur celles de l'enquête démographique réalisée en 1970.

On peut constater que le taux brut de mortalité (figure 1, p. 18) est en baisse constante quoique très lente. Suite aux fluctuations qui s'atténuent après 1971-1975, les taux bruts de mortalité baissent, de manière assez soutenue depuis 1976, avec tout de même une tendance à la stagnation marquée ces dernières années.

Pour les raisons déjà citées, le taux brut de mortalité rend imparfaitement compte du niveau réel de la mortalité et des tendances de ses variations. Au

[5] MPAT, 1975.

demeurant, l'évolution de la mortalité par âge est loin d'être synchrone. C'est ce que tend à montrer l'analyse qui suit.

a) La mortalité par âge et par sexe

Les quotients de mortalité, qui mesurent le risque de décéder entre un âge et le suivant, permettent de se faire une idée précise des tendances de la mortalité. On note facilement à partir du tableau 4 que si ce risque de décéder, après 1976,

Tableau 4. Quotients de mortalité par âge et par sexe (en ‰)

Âge x	Année									
	1965	1968	1969	1970	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Sexe masculin										
0	175,8	159,1	154,6	148,0	159,0	146,9	133,6	133,8	123,9	116,6
1	81,4	85,4	85,4	79,6	79,5	67,0	53,5	57,0	43,5	38,2
5	14,5	18,3	23,6	25,6	21,6	22,0	18,5	18,8	18,7	16,5
10	9,0	9,4	12,1	14,4	15,2	17,3	13,9	13,2	12,7	11,2
15	7,5	7,2	10,0	11,3	14,0	14,5	13,6	15,1	13,3	11,5
20	14,1	11,3	11,3	11,3	13,9	13,0	12,3	11,4	10,2	10,2
25	17,5	18,8	17,7	14,6	15,8	15,9	15,1	14,9	14,0	13,7
30	17,7	19,4	18,5	17,2	18,2	17,5	17,8	14,9	16,4	16,4
35	22,9	24,2	22,4	18,8	21,9	21,3	20,0	18,6	16,7	15,5
40	26,1	29,1	29,5	25,7	26,5	23,6	23,5	22,3	20,6	20,2
45	39,9	39,1	38,9	32,1	32,8	32,1	33,8	29,5	28,8	28,4
50	51,7	57,9	57,9	50,1	47,6	44,1	44,4	44,1	40,5	44,9
55	71,6	80,1	77,8	67,2	85,3	78,2	75,9	70,8	63,4	62,1
Sexe féminin										
0	172,5	168,5	158,2	150,5	154,5	148,6	130,9	133,8	121,9	114,6
1	92,4	102,9	96,7	86,5	95,9	75,4	57,9	62,2	48,5	41,5
5	16,8	21,7	25,1	27,0	24,8	24,4	18,9	20,4	19,3	17,5
10	13,1	14,1	14,2	15,3	17,8	17,2	13,6	13,1	12,9	11,3
15	20,0	18,6	18,2	17,9	19,9	19,0	16,9	15,9	15,0	13,6
20	22,9	18,8	18,6	18,3	19,9	17,9	14,8	14,2	12,4	11,5
25	19,5	19,1	17,8	15,7	16,9	16,0	14,4	13,3	12,5	11,8
30	21,1	22,5	20,6	18,7	21,2	18,9	16,4	15,1	14,1	14,1
35	22,3	23,7	24,6	21,0	22,1	20,9	18,4	16,8	15,3	12,7
40	20,8	22,7	22,0	23,2	23,1	19,5	18,5	17,0	16,3	15,0
45	27,7	31,4	29,0	27,2	24,9	23,1	23,0	21,7	22,1	20,7
50	34,1	35,2	33,0	28,4	38,3	33,8	33,2	33,0	32,9	33,0

Source : Salhi, 1985, p. 34.

diminue pratiquement pour tous les âges ou, dans le pire des cas, connaît une stagnation, le mouvement est moins discipliné avant cette date. Ceci indique bien entendu que la baisse de la mortalité n'a pas été uniforme pour tous les âges.

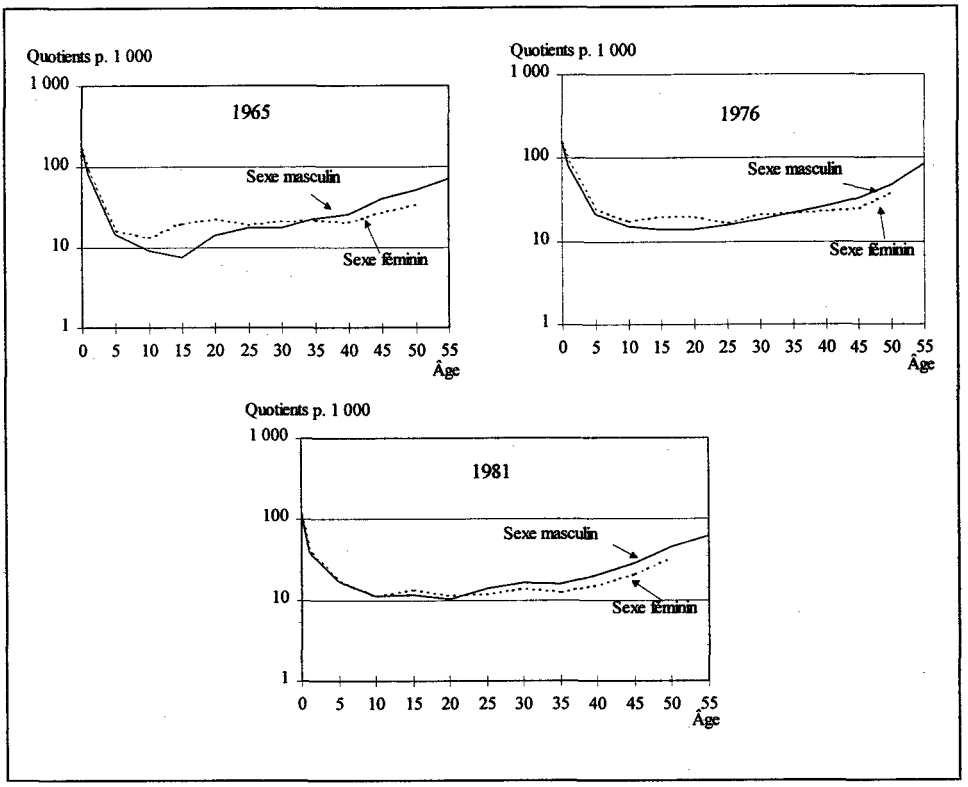

Figure 3. Quotients de mortalité par sexe et âge en 1965, 1976 et 1981

La représentation graphique de ces indices pour les années 1965, 1976 et 1981 (figure 3) révèle que les progrès réalisés dans la lutte contre la mortalité n'ont pas bénéficié aux jeunes enfants et adolescents entre 1965 et 1976. On remarquera en effet qu'entre 5 et 20 ans pour les hommes et entre 5 et 15 ans pour les femmes, les risques de décès ont augmenté – de façon plus prononcée pour les hommes – au cours de cette période, alors qu'ailleurs la mortalité régresse régulièrement, sinon stagne. Mais depuis 1976, tous les âges connaissent une baisse de la mortalité dont l'ampleur est plus grande chez le sexe féminin. Si l'on admet que la fréquence des accidents a fait que, contrairement au schéma classique, la mortalité n'a pas reculé aux jeunes âges jusqu'en 1976, la différence observée entre les deux sexes s'expliquerait alors, dans le contexte algérien, par le fait que les garçons sont plus

exposés aux accidents. Ce risque est subi dans une moindre mesure par la jeune fille qui est censée, plus que ses frères, rester à la maison.

Alors que la baisse de la mortalité a davantage profité aux filles qu'aux garçons, cette caractéristique particulière de la mortalité en Algérie qu'est la surmortalité féminine aux jeunes âges subsiste encore en 1981. Elle s'est toutefois considérablement atténuée : les écarts se sont réduits avec le temps et elle ne concerne plus en 1981 que les âges allant de 1 à 20 ans, alors qu'elle s'étendait, entre 1965 et 1976, de la naissance jusqu'à l'âge de 35 ans.

Les quelques éléments relatifs à la modification du schéma de la mortalité par âge et par sexe que nous venons de relever ont également une incidence sur l'évolution des rapports de masculinité des quotients par âge. L'importance du phénomène singulier de surmortalité féminine que l'on vient d'évoquer, et qui a été nettement mis en évidence lors de l'enquête démographique de 1970 semble, comme l'indique encore la figure 4, s'être nettement réduite, notamment entre le début de l'adolescence et la fin de la période de procréation. Il est frappant de constater la persistance, jusqu'en 1981 au moins, de cette surmortalité. Si seuls des facteurs biologiques étaient en cause, à tous les âges les taux de mortalité masculins seraient supérieurs aux taux féminins. Il est regrettable de s'apercevoir que cette caractéristique de la mortalité algérienne s'est maintenue jusqu'au début des années quatre-vingt. Car il faut voir à l'origine de ce phénomène *"l'effet d'un comportement différent des parents ou de l'entourage au sens large, de l'enfant, selon le sexe de celui-ci, qui pourrait se traduire sur l'alimentation ou les soins quotidiens"* (Vallin, 1975, p. 1 041). Entre 20 et 30 ans, on peut suspecter que la maternité n'est pas étrangère aux causes de mortalité.

En tout état de cause, la durée de vie moyenne des femmes, comme le montre le tableau 5, est pratiquement identique à celle des hommes, et les progrès réalisés entre 1965 et 1989 comparables pour l'un et l'autre sexe, alors que, conformément aux tendances biologiques, l'espérance de vie des femmes devrait être supérieure à celle des hommes. Mais pour les deux sexes, l'espérance de vie à la naissance a remarquablement progressé, depuis 1977 notamment. À partir de cette date, elle a atteint un rythme de progression spectaculaire : en moyenne 1,2 année par an pour les hommes et 1,5 année pour les femmes. Une amélioration sensible a donc été enregistrée par rapport à la période antérieure à 1977, où la progression n'était que de 0,16 année par an pour les hommes et 0,68 année pour les femmes. La réduction de la surmortalité féminine s'est par conséquent accrue, produisant un écart – trop léger cependant – entre les vies moyennes des deux sexes allant de 0,05 an en 1965 à 0,33 an en 1989. Cependant, malgré les progrès réalisés, il est aisé de constater que les retards chroniques vis-à-vis des pays développés demeurent : la durée de vie moyenne est encore bien courte, comparée à celle des citoyens des pays avancés, et la différence s'élève à près de 15 ans.

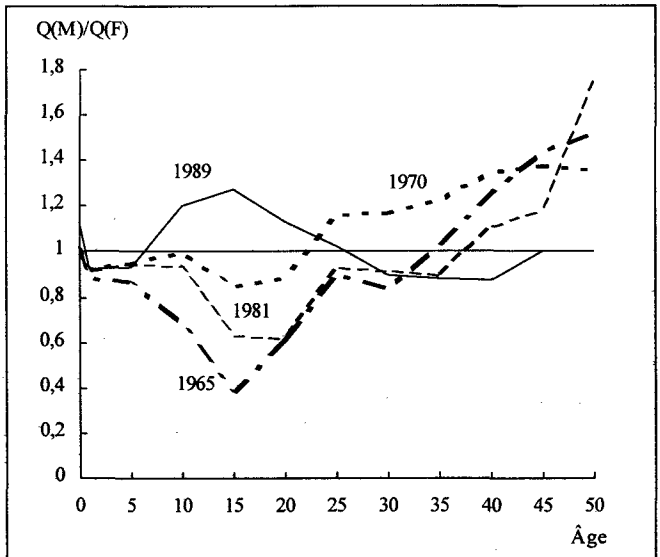

Source : Pour 1965, 1970 et 1981 : tableau 4.
Pour 1989 : ONS, 1991c.

Figure 4. Surmortalité féminine selon l'âge

Tableau 5. Gains d'espérance de vie (1965-1989)

Âge x	Sexe masculin				Sexe féminin			
	e_x 1965	e_x 1989	Gain en années	Gain en %	e_x 1965	e_x 1989	Gain en années	Gain en %
0	51,1	66,2	15,1	29,4	51,2	66,5	15,3	29,9
1	61,0	69,5	8,5	14,0	60,8	69,4	8,6	14,2
5	62,2	66,2	4,0	6,3	62,8	66,1	3,3	5,2
10	58,1	61,6	3,5	6,0	58,8	61,4	2,6	4,6
15	53,6	56,9	3,3	6,2	54,6	56,8	2,2	4,1
20	49,0	52,3	3,3	6,8	50,6	52,1	1,5	3,0
30	40,4	43,0	2,6	6,4	42,6	42,8	0,2	0,3
40	31,9	33,8	1,9	5,9	34,3	33,6	-0,7	-2,1

Les tableaux 4 et 5 révèlent en outre que ce sont les nouveaux nés qui ont le plus bénéficié de la baisse de la mortalité entre 1965 et 1989. Il permet également de faire une constatation importante : dans l'élévation de l'espérance de vie au cours des 24 années, la place tenue par la baisse de la mortalité infantile est prépondérante. Cette baisse à elle seule a fait croître l'espérance de vie de 7 ans (soit un gain relatif de 46,6 %) pour les hommes et 7,2 ans (47,0 %) pour les femmes. Le recul de la mortalité entre 1 et 5 ans a produit également d'importants effets dans les

augmentations des durées moyennes de vie. La baisse de la mortalité dans ce groupe d'âge y intervient pour 25,8 % (3,9 ans) pour les hommes et 29,1 % (4,5 ans) pour les femmes[6].

Toutefois, en dépit de l'ampleur de cette baisse, la mortalité infantile reste importante : le fait de passer le cap de la première année de vie produit en 1989 un gain d'espérance de vie de l'ordre de 3,36 ans pour les hommes et 2,89 ans pour les femmes. Ce même gain était respectivement de 9,85 ans et 9,59 ans en 1965. En revanche, la mortalité entre 1 et 5 ans a baissé de telle sorte que le gain de quelque 1,6 an pour les deux sexes, qu'on réalisait en 1965 après cinq ans, s'estompe en 1989.

Il est surprenant enfin de relever que les gains d'espérance de vie à l'adolescence, chez les garçons notamment, ne sont pas à la mesure de ce que l'on pouvait espérer. C'est en effet à ces âges que la mortalité est la plus "exogène". Elle est fortement marquée par les accidents. Pour le sexe masculin, les probabilités de décès, de 5 à 19 ans, loin de suivre le mouvement de baisse, se sont accrues entre 1965 et 1989. À l'inverse le sexe féminin a vu décroître la mortalité à ces âges. Elle serait quasiment nulle dans une population qui bénéficierait pleinement de toutes les ressources de la médecine moderne et d'une action sanitaire efficace.

b) La mortalité infantile

Un autre indicateur des plus significatifs de l'état de santé d'une population, voire au-delà, du degré de développement d'un pays, est le taux de mortalité infantile. Celle-ci, comme nous venons de le voir, se situe malheureusement en Algérie à un niveau franchement élevé.

Son évolution telle qu'elle est retracée à travers les statistiques de l'état civil (figure 5), indique une baisse lente de l'ordre de 1 % en moyenne par an depuis 1966. La mortalité infantile est encore de l'ordre de 80 ‰ au début des années 80, puis amorce une baisse assez sensible pour atteindre 55,4 ‰ en 1992. Cette lente régression du taux de mortalité infantile traduit bien évidemment une insuffisante efficacité des services chargés de la lutte contre la mortalité des enfants en bas âge.

---

[6] Pour évaluer la part due à la seule baisse de la mortalité infantile dans le gain d'espérance de vie entre les deux dates (1965-1981), on a calculé ce qu'aurait été l'espérance de vie si la mortalité au-delà de 1 an n'avait pas varié, l'espérance de vie e_1 restant égale à ce qu'elle était en 1965 et le risque de mortalité dans la première année étant celui de 1981. De même, pour calculer le gain dû à la seule baisse de la mortalité entre 1 et 5 ans, on a calculé ce que serait l'espérance de vie de la population qui aurait le quotient de mortalité infantile et l'espérance de vie à 5 ans de 1965 et le quotient de mortalité entre 1 et 5 ans de 1981.

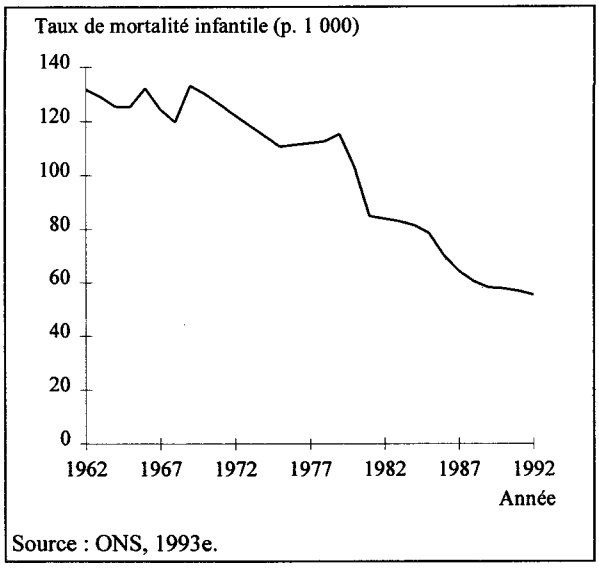

Figure 5. Évolution de la mortalité infantile depuis 1962

La réduction de la mortalité infantile trouve indéniablement son origine dans le développement des services sanitaires qui ont largement bénéficié des techniques médicales importées. Mais elle est freinée par les difficultés du contexte socio-économique. En l'absence d'amélioration réelle des conditions de vie (alimentation et hygiène), il ne sera nullement aisé de faire baisser le taux de mortalité infantile au-delà de son niveau actuel.

Tableau 6. Composantes de la mortalité infantile

Composantes	1970 (1)		1983 (2)	
	Quotient (‰)	%	Quotient (‰)	%
Mortalité endogène	33,0	23,2	14,8	18,2
Mortalité exogène	92,0	64,8	58,6	72,0
Surmortalité exogène	17,0	12,0	8,0	9,8
Total	142,0	100,0	81,4	100,0

Sources : (1) MPAT, 1975.
(2) Estimation à partir des décès observés à l'état civil ; ONS, 1985a, p. 57.

Le partage entre la mortalité endogène, qui survient essentiellement dans le premier mois de la vie, et la mortalité exogène qui, elle, survient tout au long de la première année de la vie et qui est liée au milieu extérieur, atteste de l'insuffisance

des soins apportés aux enfants durant leur période de sevrage et après sevrage. La surmortalité était très élevée en 1983 (8,0 ‰). La mortalité exogène aurait même subi une hausse relative de 8 points entre 1970 et 1983. Elle n'avait baissé que de 36 % durant cette période.

c) Facteurs de la mortalité

Tous les éléments qui ressortent de cette brève présentation appellent à des études plus approfondies qui seraient d'un intérêt certain vu les particularités intéressantes qu'a connues la récente évolution de la mortalité en Algérie. Une telle démarche ne peut malheureusement être envisagée sérieusement faute d'étude récente sur les variables explicatives de la mortalité. La dernière enquête datant de 1969-1970, il nous est difficile de juger des progrès accomplis depuis.

Devant l'absence de données sur les causes de décès, il est malaisé d'apprécier les déterminants du parcours de la mortalité. De même qu'il est impossible de rendre compte de l'évolution récente des inégalités sociales.

Appréhendées à travers le critère lieu de résidence, les inégalités devant la mort étaient déjà extrêmement fortes en 1969-1970. L'écart entre la durée de vie moyenne dans le milieu rural et celle dans le milieu urbain était de 8 années. Ces inégalités se sont-elles réduites ou non avec la baisse générale de la mortalité ? Comment se répartit le progrès sur la mortalité entre les couches sociales et les régions ? Ce sont autant de questions auxquelles on ne peut apporter de réponses ici. Leur importance dans la compréhension de ce qui a pu être déterminant dans cette baisse de la mortalité est pourtant évidente.

Tableau 7. Taux bruts de mortalité, quotient de mortalité infantile et espérance de vie à la naissance selon le secteur de l'habitat en 1969-1970

Secteur	Taux brut de mortalité (‰)	Taux de mortalité infantile (‰)	Espérance de vie à la naissance
Métropoles	9,0	100	62,8
Autres villes	14,1	141	55,5
Villages	16,6	146	–
Rural épars	19,8	152	–
Rural urbain	11,7	122,4	58,8
Total rural	18,6	150,0	50,8

Source : Vallin, 1975, p. 1 041.

Quoi qu'il en soit, la mortalité – infantile et juvénile notamment – demeure encore à un niveau élevé. Les récents progrès réalisés sont, sans aucun doute, imputables à l'intervention du secteur de la santé. Pour que la mortalité diminue davantage, il faut que l'efficacité du système médical et sanitaire – encore insuffisante – soit renforcée. Plus d'attention doit être par ailleurs accordée aux différents secteurs économiques, sociaux et culturels du développement (nutrition, scolarisation, emploi, statut de la femme), de même qu'il importe de veiller à une meilleure justice sociale, sans quoi, ces composantes du développement économique et social pourraient engendrer dans l'avenir des effets contrariant la baisse de la mortalité.

II. L'EXTRÊME JEUNESSE DE LA STRUCTURE PAR ÂGE

La composition par sexe et par âge d'une population a de nombreuses conséquences d'une extrême importance. Elle délimite, en particulier, le potentiel de reproduction d'une société. Elle est également le principal déterminant démographique de la main-d'œuvre et influe sur les besoins de certains biens et services essentiels. Les besoins de scolarisation, d'activité économique ainsi que la formation de ménages par exemple, varient selon l'âge des personnes, et ces variations ont des répercussions certaines qui peuvent revêtir des formes engendrant des pressions à court terme sur les possibilités d'emploi, le système d'enseignement ou les nouvelles unités d'habitation. Ces incidences économiques et sociales de la composition par sexe et par âge ne seront pas traitées ici puisqu'elles feront l'objet, ailleurs, de développements approfondis. Nous nous bornons ici à étudier son évolution ainsi que les facteurs la déterminant.

La composition par sexe et par âge de la population à un moment donné est le résultat des tendances antérieures de la fécondité, de la mortalité et des migrations. En Algérie, la population augmente essentiellement du fait du surplus de naissances par rapport aux décès. Ainsi le profil de la population reflète-t-il clairement la forte fécondité et la baisse régulière de la mortalité enregistrée simultanément.

Le tableau 8 indique nettement que la population algérienne est extrêmement jeune. Près de la moitié de la population (44 %) était âgée au dernier recensement de moins de 15 ans, les moins de 20 ans représentant 54,2 %. Les personnes âgées de 60 ans et plus ne constituaient que 5,8 % de la population tandis que les 15-59 ans (c'est-à-dire ceux qui ont la charge des autres tranches d'âges) représentaient 50,2 % de celle-ci.

Tableau 8. Évolution de la structure par âge de la population algérienne aux différents recensements

Groupes d'âges	Recensements			
	1954	1966	1977	1987
0-14 ans	42,7	47,2	47,3	44,0
15-59 ans	52,2	46,2	46,7	50,2
60 ans et plus	5,1	6,6	6,0	5,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge médian de la population	18,7	16,5	16,6	17,7

La composition par âge a donc très peu varié d'un recensement à l'autre. Entre 1966 et 1977, la structure par âge de la population algérienne peut être aisément qualifiée de "quasi-stable", situation qui résulte d'une fécondité constante associée à une diminution des risques de mortalité. On observe cependant qu'entre les deux derniers recensements la proportion des moins de 15 ans a diminué de plus de 3 points : cette évolution est le signe d'une amorce de ralentissement du rythme de la croissance démographique.

La proportion des plus de 60 ans est, quant à elle, en légère régression entre les deux derniers recensements, en raison de l'intégration complète dans ce groupe d'âges de l'ensemble des classes creuses de la guerre de 1914-1918.

La figure 6 indique le rythme auquel ont augmenté les différents groupes d'âges entre 1966 et 1987. Si le pourcentage des moins de 15 ans n'a décru que modérément entre 1977 et 1987, cela provient du fait que seul un groupe d'âges est concerné par la baisse toute récente de la natalité. La figure ci-dessous montre en effet que seul le groupe d'âges 0-4 ans connaît un fléchissement significatif correspondant à la diminution de la natalité. Paradoxalement, les 10-15 ans ont augmenté relativement moins vite que l'ensemble de la population. Cela ne saurait s'expliquer que par une mortalité excessive les affectant. Nous avons déjà signalé ce phénomène singulier et l'avons expliqué par la fréquence des décès par accidents dans ce groupe d'âges. Ce dernier n'a en effet nullement bénéficié de la baisse de mortalité enregistrée durant cette période (1966-87).

En revanche, la proportion des groupes d'âges 15-19 ans et 20-24 ans augmente de manière importante, ce qui ne surprend guère car les cohortes les composant en 1987 sont nées lorsque le nombre de naissances s'accroissait à des taux très élevés. Elles correspondent, en d'autres termes, à la période d'après guerre, caractérisée par une fécondité extrêmement élevée (1962-1972) et également, mais dans une moindre mesure, à la baisse importante de la mortalité survenue après l'indépendance. À l'inverse, la proportion des plus de 35 ans a diminué, cette

diminution étant plus marquée chez les groupes d'âges correspondant aux générations nées durant les guerres.

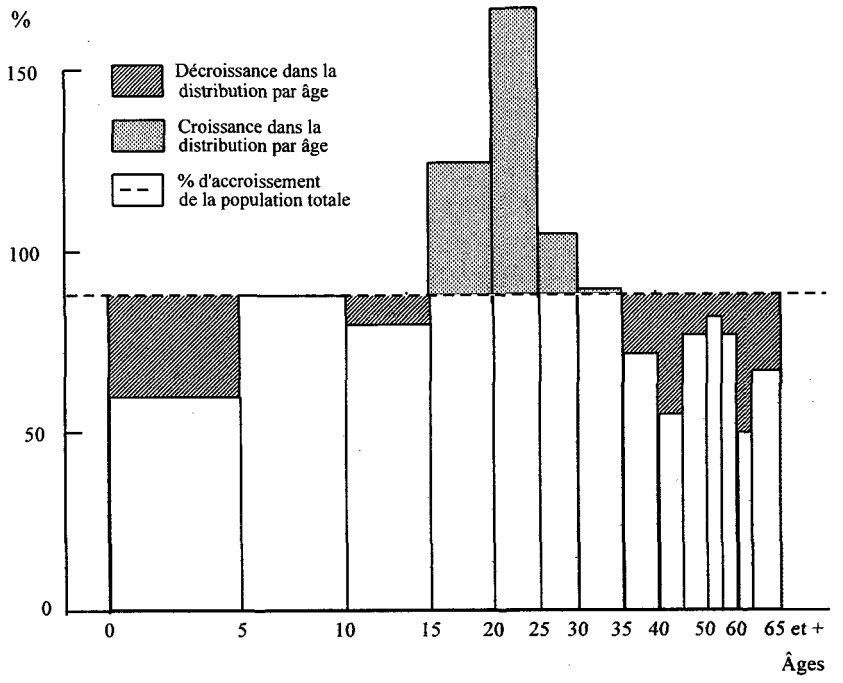

Source : élaboré à partir des données des recensements.

Note : – la hauteur des barres indique l'augmentation proportionnelle de l'effectif de chaque groupe d'âges entre 1966 et 1987 ;
– la largeur des barres correspond à la proportion de chaque groupe d'âges (par rapport à la population totale) en 1966 ;
– la surface des barres représente l'augmentation absolue du groupe d'âges durant la période.

Figure 6. Accroissement proportionnel relatif par âge entre 1966 et 1987

Toutefois, en termes absolus, la population algérienne reste extrêmement jeune. Un coup d'œil très général sur les différentes pyramides des âges ne fait guère apparaître de modifications d'un recensement à l'autre (figure 7). Elles se caractérisent toutes par une base large et se rétrécissent au niveau des groupes d'âges de plus de 35 ans. Une observation attentive révèle néanmoins que la pyramide des âges de 1987 se distingue quelque peu des autres en ce que sa base s'est rétrécie. En effet, les trois premiers groupes d'âges de celle-ci ont vu leurs proportions diminuer

par rapport à ceux de la pyramide d'âges de 1977. Il s'agit là d'un vieillissement par la base qui tendrait à se poursuivre si la baisse de la natalité se poursuivait.

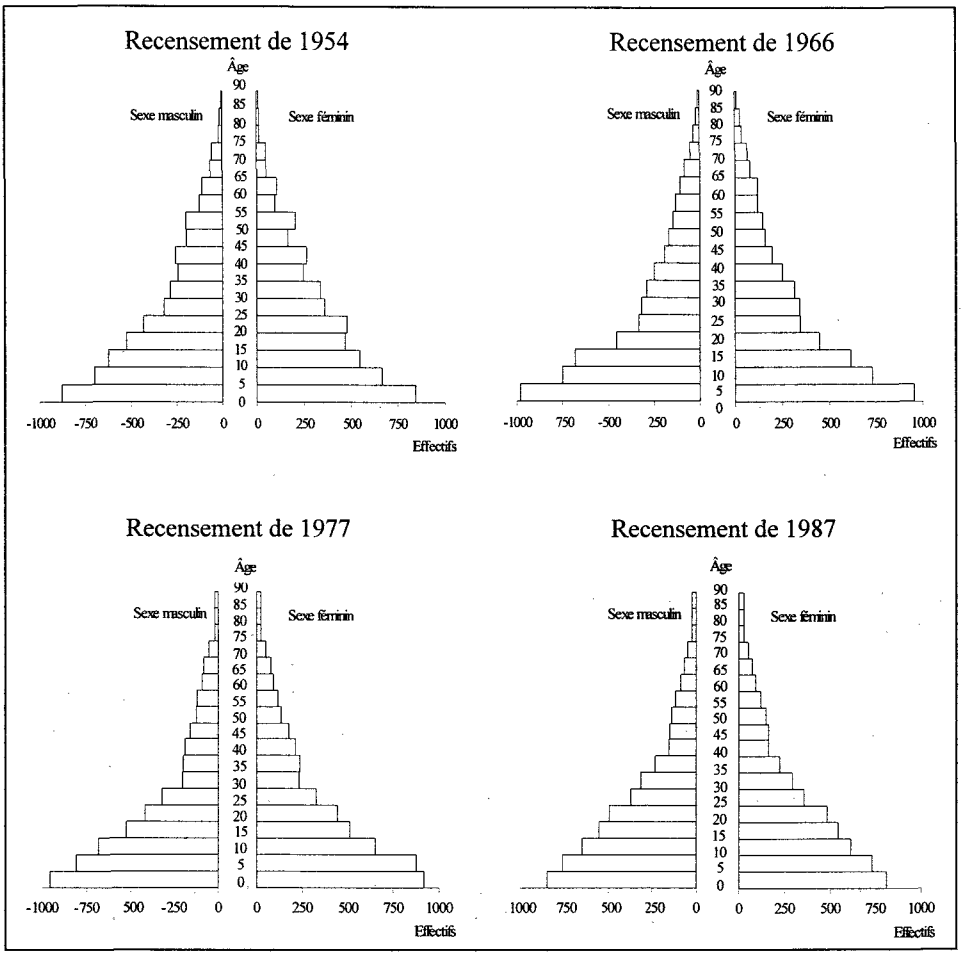

Figure 7. Pyramides des âges de la population algérienne (effectifs d'un groupe d'âges pour 10 000 au total)

Par ailleurs, la pyramide des âges de 1987 laisse paraître à première vue une répartition par sexe plus régulière que celle des pyramides établies à partir des recensements antérieurs. Néanmoins, si l'on mesure cette répartition à l'aide du taux de masculinité calculé sur la base des résultats des différents recensements – exception faite de celui de 1966 qui présente une forme typique d'un classement par âge défectueux –, il ressort que la répartition par sexe telle qu'elle se dégage du recensement de 1977 paraît plus conforme au schéma théorique d'évolution de la structure par sexe à travers les âges.

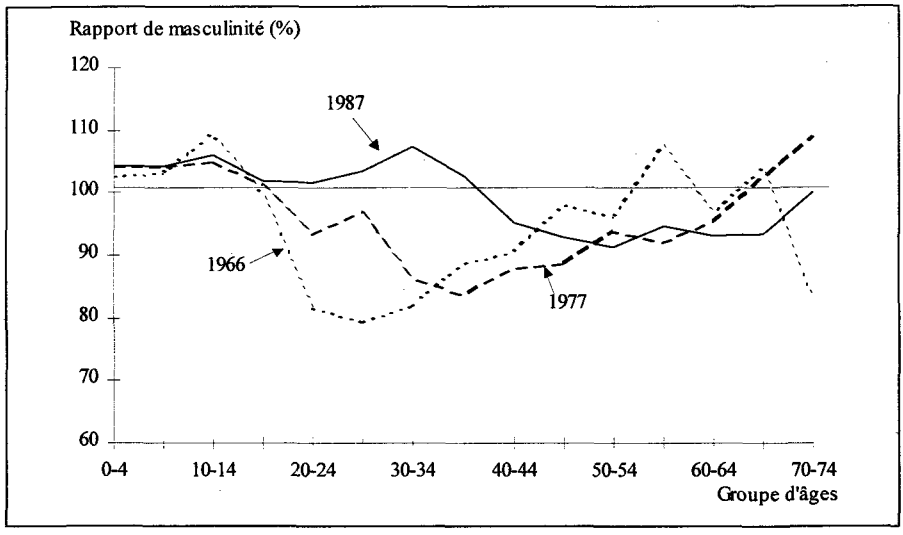

Figure 8. Rapports de masculinité observés aux recensements

D'après le schéma courant, le rapport de masculinité est de 105 % à la naissance. Comme les taux de mortalité sont en règle générale et à tous les âges plus élevés chez les hommes que chez les femmes, ce rapport tend à diminuer graduellement avec l'âge, pour tomber finalement en dessous de 100 % au-delà de 20 ans. À partir de cet âge, le nombre de femmes commence à être supérieur au nombre des hommes et la marge s'accentue avec l'âge. Lorsque l'évolution de la composition par sexe s'écarte de ce schéma, cela tient le plus souvent à des différences particulières de mortalité selon le sexe ou à des migrations sélectives massives.

Au recensement de 1987, on constate la répartition suivante : 50,6 % d'hommes et 49,5 % de femmes. En 1977, la situation était inverse soit 49,7 % d'hommes et 50,3 % de femmes, résultat induit par les pertes importantes pendant les guerres ainsi que par l'émigration qui touche essentiellement les hommes.

Ces deux phénomènes ne concernent en 1987 que les âges de la fin de la vie. Sous réserve d'une bonne observation et de l'absence d'omissions pour les deux sexes, la seule explication d'un taux de masculinité supérieur à 1 jusqu'à l'âge de 35 ans est la présence d'une surmortalité féminine, déjà évoquée, tout au long de l'enfance et même de l'adolescence. De ce fait, les femmes parviennent aux âges de procréation en effectifs moindres que les hommes. La persistance d'un rapport de masculinité élevé à ces âges ne saurait donc être attribuée à une surmortalité des femmes en couche, les statistiques de l'état civil indiquant des quotients de mortalité plus élevés chez le sexe masculin que chez le sexe féminin.

III. ÉVOLUTION PROJETÉE DE LA POPULATION

Nous nous attacherons ici à exposer et à commenter les résultats des projections de la population algérienne sur la base des données les plus récentes, établies par les Nations Unies en 1990 pour l'horizon 2025[7].

Il importe, de prime abord, de souligner que ces projections doivent être considérées comme des ordres de grandeur. Les règles régissant l'évolution d'une population sont mal connues et sujettes à de nombreuses incertitudes et fluctuations. Pour ne citer qu'elle, l'attitude des individus, des couples, face à la procréation est guidée par des considérations qui obéissent parfois à des critères décelables et quantifiables, mais souvent à l'interaction de divers facteurs, pour le moins obscurs.

Les hypothèses d'évolution retenues sont élaborées à partir des données statistiques disponibles et dépendent en large partie de la qualité de ces observations. Elles sont donc susceptibles d'erreurs.

Les projections établies par les Nations Unies comprennent quatre variantes : fécondité moyenne, fécondité constante, forte fécondité et basse fécondité. En l'absence d'intervention efficace tendant à la régulation des naissances en Algérie, et compte tenu des réserves formulées plus haut, considérer la variante "moyenne" comme la plus probable semble l'option la plus raisonnable. Nos commentaires seront donc axés sur cette variante, même si la présentation des résultats est souvent faite pour les trois autres variantes citées.

Rappelons enfin que la méthode utilisée pour l'établissement de ces perspectives est celle des composantes, selon laquelle *"la croissance et le changement de la structure de la population par sexe et par âge ont une action réciproque sur les changements de la fécondité, de mortalité et de migration, dont les hypothèses sont établies de l'extérieur"* (Macura et Macura, 1981, p. 41). La définition suivant laquelle *"toute projection est une opération hypothético-déductive destinée à permettre le calcul des structures nouvelles à partir d'un jeu d'hypothèses de changement appliquées à la dernière structure connue"* (Tabah, 1981, p. 24), incite à une interprétation prudente des résultats.

Rappelons succinctement les hypothèses de calcul.

---

[7] United Nations, 1991.

1. Hypothèses d'évolution

L'hypothèse générale sur laquelle reposent les projections des Nations Unies fait référence à la théorie de la transition démographique. Les populations des pays en voie de développement sont donc censées connaître les mêmes étapes d'évolution que celles qu'avaient connues les populations des pays industrialisés et conformément à l'ordonnancement établi et décrit par la théorie de la transition. Cela suppose qu'à la dernière étape de la transition, la mortalité et la fécondité se rejoignent et mettent la population dans une situation presque stationnaire.

> *"Les effectifs des populations suivent une courbe de forme logistique telle que les taux de croissance, d'abord nuls, augmentent, passent par une croissance maximale, et ensuite diminuent jusqu'à s'annuler complètement. Au terme du cycle, les populations sont stationnaires, les structures par âge ainsi que les composantes démographiques, restent constantes. Le processus supposé est irréversible"* (Tabah, 1983, p. 312).

Dans ce cadre, on admet que la fécondité est liée aux conditions économiques et sociales. La fécondité diminuant avec la modernisation, le rythme de baisse dépend du niveau initial de la fécondité, des caractéristiques culturelles et de l'existence d'une politique de régulation des naissances.

L'ONU suppose ainsi que la baisse de la fécondité en Algérie, qui ne s'est manifestée qu'au début des années 1980, s'accélérerait aux alentours de 1990.

Dans la figure 9, sont présentées, selon les trois variantes, les hypothèses d'évolution des taux bruts de reproduction. Ce taux qui était de 3,5 en 1975-1980, tomberait selon la variante "moyenne" à 2,1 en 1995-2000, et serait au niveau du remplacement des générations, avec 1,01 en 2020-2025, correspondant à un indice synthétique de fécondité de l'ordre de 2,07 enfants par femme. Le taux net de reproduction, qui tient compte de la mortalité, se situerait légèrement au-dessous de ce seuil, avec 0,99.

Des trajectoires différentes caractérisent les deux autres variantes, "haute" et "basse", mais les points d'arrivée sont très proches. Les écarts entre les variantes sont importants : la variante "haute" prévoit un taux brut de reproduction de 2,18 en 1995-2000 alors que celui prévu par la variante "basse" est de 2. La première hypothèse suppose ainsi une baisse de la fécondité moins rapide avant l'an 2000, qui s'accélérera par la suite. Inversement, la variante "basse" suppose une diminution de la fécondité d'abord plus rapide, puis moins rapide que la variante "moyenne". Ces écarts entre les différentes hypothèses d'évolution de la fécondité conduisent,

comme nous le verrons plus loin, à des écarts non négligeables dans les niveaux de population à l'horizon 2025. Si l'hypothèse "basse" est d'emblée à exclure puisque l'hypothèse "moyenne" traduit déjà une diminution de la fécondité relativement rapide ; l'hypothèse "haute", en revanche, reste plausible, compte tenu des incertitudes qui entourent les variations de la fécondité en Algérie.

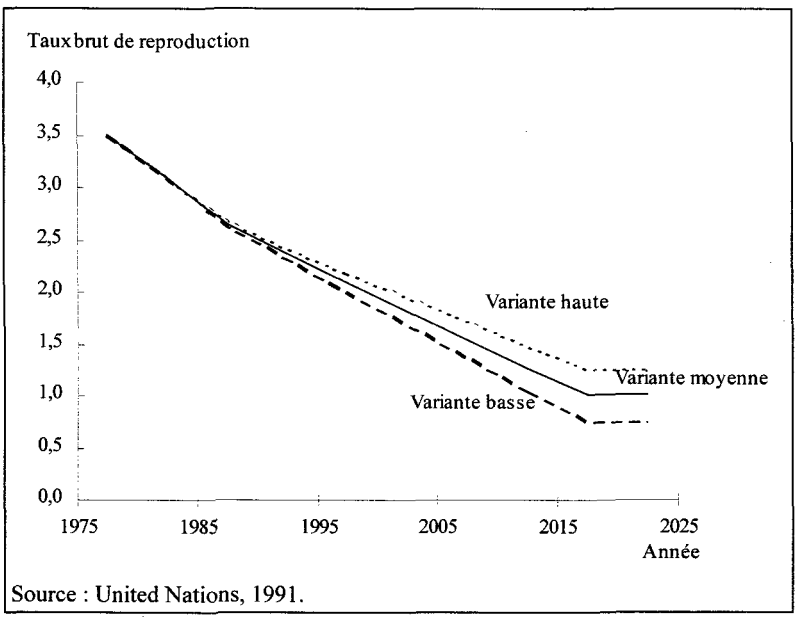

Figure 9. Taux bruts de reproduction

Quant à la mortalité, une seule hypothèse pour son évolution est retenue dans ces perspectives, une progression de l'espérance de vie de 3,5 ans entre 1980-1985 et 1985-1990 ; à partir de ce quinquennat, le gain d'espérance de vie se ralentira. Celle-ci passerait ainsi de 60,5 ans en 1980-1985 à 74,2 ans en 2020-2025, soit un gain de 13,7 ans entre ces deux périodes. D'autre part, un léger accroissement de la mortalité différentielle selon le sexe est retenu. Cet avantage féminin passerait de 2 ans en 1980-1985 à 3,6 ans en 2020-2025.

Au regard du ralentissement qu'on observe ces dernières années dans la baisse de la mortalité, on juge quelque peu optimistes les gains d'espérance de vie que promettent ces projections. Les améliorations notables en ce domaine ont été acquises grâce aux apports déterminants du secteur sanitaire. L'effort s'est relâché, et face à une absence de progrès sensibles des conditions socio-économiques, il sera sans aucun doute difficile d'atteindre les niveaux d'espérance de vie que prévoient ces projections.

Il convient enfin de souligner que les mouvements migratoires qui, pourtant, ont théoriquement une influence tant sur la taille que sur la structure de la population, ne sont pas pris en compte ; ces perspectives des Nations Unies reposent donc, pour l'Algérie, sur l'hypothèse d'une migration nette nulle.

2. Un potentiel considérable d'accroissement

L'Algérie s'engage tardivement dans la troisième phase de la transition démographique caractérisée par une baisse marquée de la fécondité. Elle s'y engage résolument mais il faut encore s'attendre à une forte croissance de la population avant que celle-ci ne parvienne à la stationnarité.

Cet état des choses est dû au maintien de la fécondité durant une longue période à un niveau élevé, face à une mortalité déclinante, et s'est traduit par une accélération du taux d'accroissement. Celui-ci se situe, selon l'ONU, au niveau de 3,0 % en 1980-1985. Il amorcerait à partir de cette date une baisse régulière mais lente, eu égard à l'effet des structures. Il se situerait à 2,7 % en 1995-2000 et tomberait à 1,4 % au terme de ces projections, c'est-à-dire en 2020-2025.

La population algérienne serait dès lors multipliée par 2,4 entre 1985 et 2025. Étant de 21,8 millions en 1985, elle passerait à 33,2 millions en l'an 2000 et atteindrait 51,9 millions en 2025, où elle serait encore loin de la stationnarité, puisque à cette date le taux d'accroissement de la population serait encore de plus de 1 %.

Tableau 9. Projections de la population algérienne (en milliers)

Année	Variante "basse"	Variante "moyenne"	Variante "haute"
1985	21 788	21 788	21 788
1990	24 931	24 960	25 003
1995	28 599	28 704	28 827
2000	32 607	32 904	33 182
2005	36 696	37 286	37 879
2010	40 409	41 510	42 641
2015	43 422	45 279	47 163
2020	45 545	48 484	51 423
2025	47 775	51 950	56 136

Source : United Nations, 1991.

L'intervalle entre l'hypothèse "haute" et l'hypothèse "basse", qui détermine en quelque sorte le "champ du possible", comprend 575 000 personnes en l'an 2000 et s'élargirait encore pour atteindre 8,4 millions en 2025. Si l'hypothèse "haute" se vérifiait, la population serait multipliée par 1,5 d'ici l'an 2000, où elle atteindrait plus de 33 millions, et par 2,3 d'ici 2025. Dans l'hypothèse "basse", en revanche, la population n'aurait pas doublé d'ici 2025.

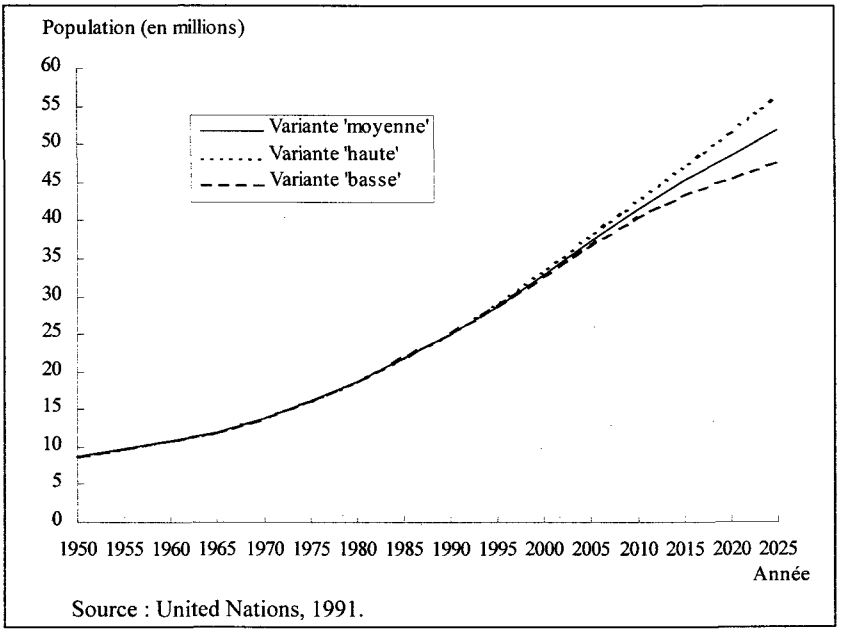

Figure 10. Projections de la population algérienne (1980-2025)

Il semble ainsi qu'un potentiel d'accroissement énorme se soit accumulé dans les structures par âge de la population algérienne. Ce potentiel dynamique est le fait de la forte fécondité passée et présente. La population algérienne, eu égard à son extrême jeunesse actuelle, continuerait inexorablement de s'accroître sur plus d'un siècle, même en cas d'une baisse importante de la fécondité future.

Issue de la période de forte fécondité, une proportion accrue de femmes intégreront – et ce, pendant toute la période sur laquelle portent les projections des Nations Unies – les groupes d'âges féconds (15-49 ans). Elles passeraient de 4,9 millions en 1985 à 8,2 millions en l'an 2000, et atteindraient 14,5 millions en 2025, selon la variante "moyenne". Leur proportion dans la population totale passerait respectivement pour ces trois dates de 22 % à 25 % puis 27,9 %.

En dépit de la baisse de la fécondité, qu'on estime devoir se confirmer, les évolutions qu'on vient de décrire se traduiront par une augmentation des naissances qui passeront de 822 000 en moyenne par an en 1980-1985 à 1,06 million en 2000-2005 ; cet effectif restera quasiment constant jusqu'en 2020-2025 où il sera de 920 000 naissances annuelles. Dans ces conditions, le fléchissement du taux brut de natalité s'accomplira avec une certaine lenteur (passant de 40,6 ‰ en 1980-1985 à 33,2 ‰ en 1995-2000 et 18,3 ‰ en 2020-2025). Cette natalité, combinée à une mortalité également en régression, se traduira par un accroissement toujours positif de la population même au terme de la période sur laquelle portent les projections, où le taux net de reproduction n'assurera plus que le seul renouvellement des générations. La population algérienne accéderait, selon des projections de la Banque Mondiale (1984), à la stationnarité (accroissement nul) avec un effectif de 119 millions, en supposant le taux net de reproduction égal à l'unité en 2025.

Eu égard à l'élan démographique[8] qu'elle a pris, la population algérienne persistera à augmenter sensiblement sur 10 ou 20 ans, même dans l'hypothèse où la procréation des couples se limiterait au minimum exigé par la reproduction des générations, à savoir 2,1 enfants par femme. Toujours selon les calculs de la Banque Mondiale (1984), si le taux net de reproduction avait été limité à 1 en 1980, la population algérienne aurait encore doublé avant de parvenir à la stationnarité. Ce genre d'estimation relève de la spéculation. Il n'en est pas moins important car il indique, même de façon sommaire, les effets à long terme des tendances de la fécondité et de la mortalité observées récemment. Le calcul théorique donne en effet une idée saisissante du potentiel accumulé dans les structures par âge d'une population ayant de fortes proportions de jeunes.

3. La lenteur du vieillissement de la structure d'âge

La structure par âge d'une population reflète, rappelons-le, les niveaux de fécondité et de mortalité passés. Résultat des variations de ces dernières, l'accroissement de certains groupes d'âges s'opérera de manière relativement plus rapide que d'autres. Ces différences d'accroissement entre les groupes d'âges produiront, bien entendu, des changements de structure. Or la distribution initiale par âge est l'un des éléments qui déterminent les changements de la structure par âge.

L'extrême jeunesse actuelle de la population algérienne ralentira considérablement le processus de vieillissement consécutif à la baisse de la

---

[8] "*L'élan démographique est la tendance qu'a la croissance de la population à se poursuivre au-delà de la date à laquelle la fécondité a atteint le taux de remplacement, c'est-à-dire même après que le TNR a atteint le chiffre 1*" (Banque Mondiale, 1984, p. 314).

fécondité, et la contribution de chaque groupe d'âges à la population totale ne se modifiera, dès lors, que lentement.

La figure 11 indique le rythme auquel augmenteront les différents groupes d'âges entre 1985 et 2025 et montre clairement les variations qui se produiront sur les structures par âge suite aux baisses de la fécondité et de la natalité prévues par les projections des Nations Unies.

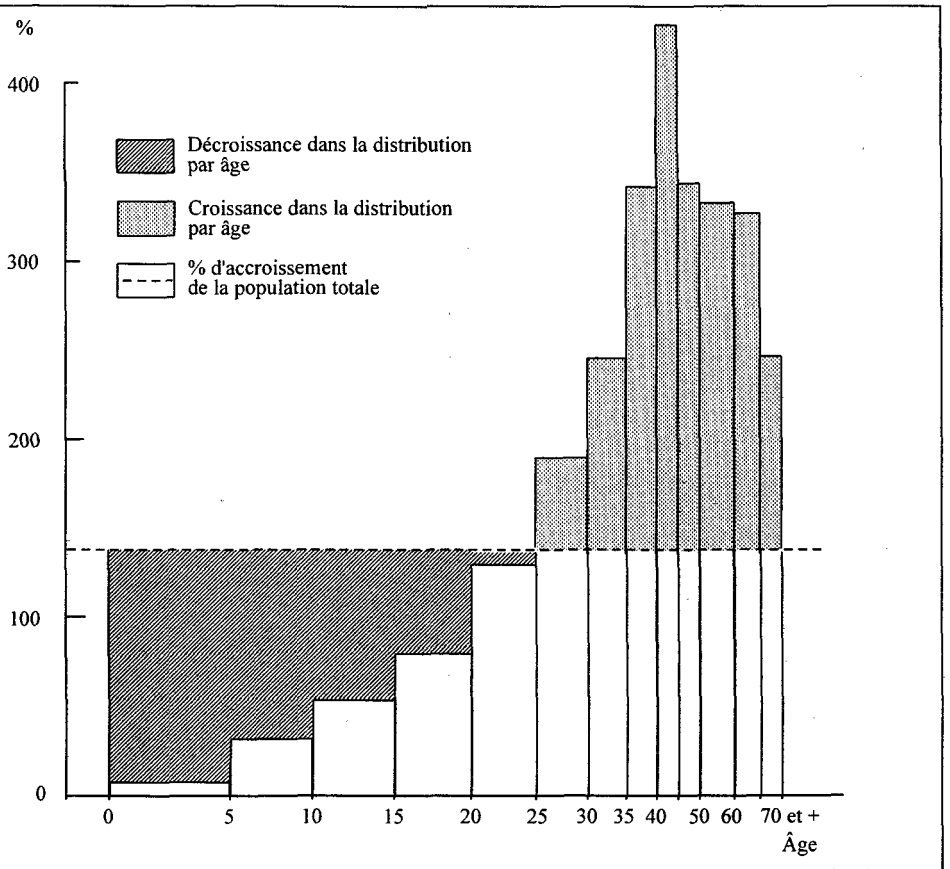

Source : élaboré à partir des projections de United Nations, 1991 (voir la note explicative à la figure 6).

Figure 11. Accroissement proportionnel relatif par âge entre 1985 et 2025

Il apparaît ainsi que les groupes d'âges des personnes âgées s'accroîtront beaucoup plus vite que ceux des jeunes de moins de 20 ans. Chez ces derniers, l'augmentation sera inférieure à 80 %. Au-delà de 25 ans, en revanche,

l'augmentation relative sera toujours supérieure à celle de la population totale (133 %). Cet accroissement sera plus prononcé à partir de 35 ans[9] ; les effectifs à partir de cet âge seront, entre 1985 et 2025, multipliés par plus de 4. En conséquence, les groupes d'âges de plus de 25 ans verront leurs proportions dans la population totale augmenter durant cette période ; par contre, les proportions des groupes d'âges de moins de 25 ans diminueront. Toutefois, on doit noter que la taille absolue des groupes d'âges, au-delà de 40 ans notamment, est pour le moment assez restreinte, ce qui limite leur contribution dans la population totale, malgré leur accroissement remarquable. Par exemple, même en connaissant une croissance 27 fois plus rapide que le groupe d'âges 0-4 ans, le groupe d'âges 70 ans et plus ne verrait son accroissement absolu dépasser celui des 0-4 ans que de 3,5 points, car en 1985, l'effectif du groupe d'âges 70 ans et plus n'était que le 1/8ème du groupe d'âges 0-4 ans.

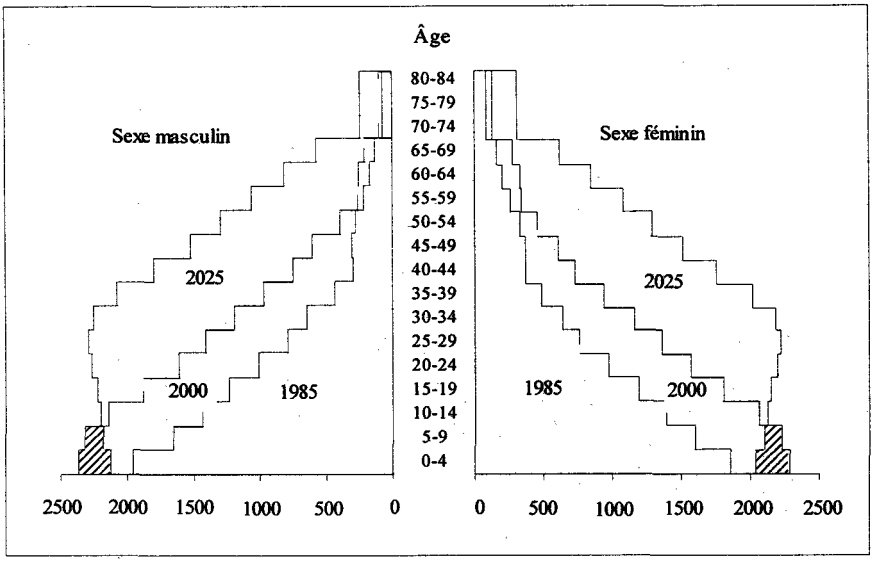

Figure 12. Pyramides des âges de la population algérienne en 1985, 2000 et 2025 (effectifs en milliers par classe d'âges annuelle)

La "jeunesse" de la structure de la population algérienne se maintiendra encore longtemps, mais le vieillissement démographique est d'ores et déjà en germe dans l'évolution de la fécondité, à la baisse, qui se manifeste depuis une dizaine d'années. C'est d'ailleurs ce qu'indique la figure 12, qui représente les pyramides des âges de la population algérienne à différentes dates. On relève en effet peu de différences

[9] La tendance à l'accroissement fulgurant du groupe d'âges 40-44 ans s'explique par un effet de génération. Le groupe d'âges accuse initialement un déficit.

dans l'allure des deux pyramides de 1985 et 2000. La structure par âge ne devrait pas accuser de fluctuations sensibles dans les 10 années à venir. Les implications de la baisse supposée de la fécondité seront, en revanche, plus perceptibles entre l'an 2000 et 2025. La pyramide est appelée à se déformer, sa base se rétrécissant de plus en plus. Elle adoptera progressivement la forme "en cloche" caractérisant les pyramides des âges des pays dont le rythme d'accroissement fléchit. Au cours de cette période, on assistera, si la baisse de la fécondité prévue par les projections des Nations Unies se réalise, à un processus important d'accumulation de la population dans les groupes d'âges élevés ; leur proportion augmentera donc sensiblement. Seuls les groupes d'âges 0-4 ans et 5-9 ans décroîtront car, comme nous l'avons déjà signalé, les naissances ne commenceront à décroître qu'à partir de l'an 2000. Il s'agit donc ici d'un phénomène de "vieillissement par la base", qui se traduira par une élévation de l'âge moyen de la population.

L'âge moyen de la population algérienne ne devrait connaître qu'une augmentation de 1,5 an entre 1985 et 2000, passant de 22,1 à 23,6 ans, puis il devrait s'élever remarquablement, de plus de 7 ans, entre 2000 et 2025 pour se situer à cette date à 31,1 ans.

Si les évolutions des structures par âge décrites précédemment renseignent notamment sur leur accroissement en volume, elles n'indiquent pas cependant l'importance des proportions des groupes d'âges par rapport à la population totale.

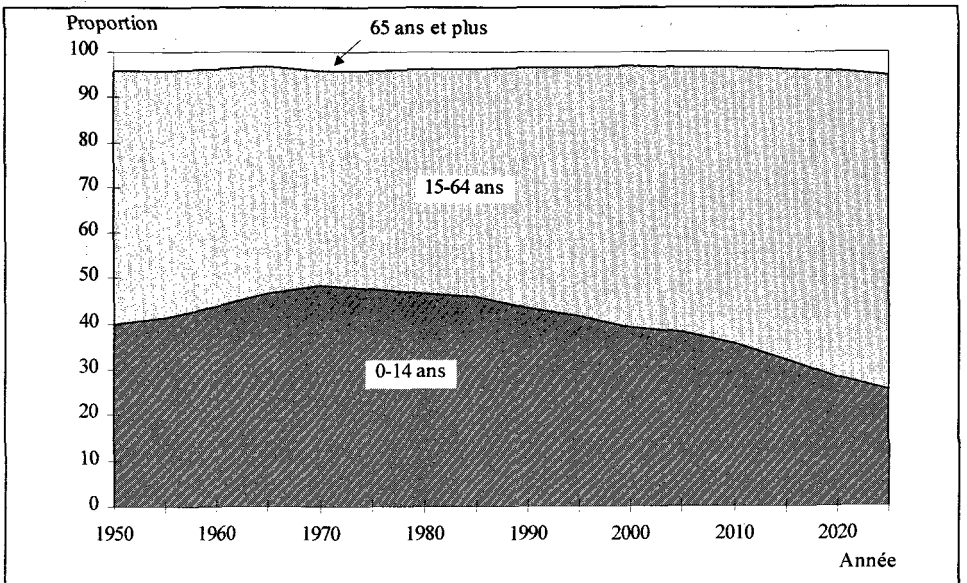

Source : United Nations, 1991.

Figure 13. Évolution de la structure par âge. Variante "moyenne" (1950-2025)

La figure 13 illustre de manière synoptique les variations des proportions des grands groupes d'âges les plus significatifs de l'interaction entre l'accroissement démographique et le développement économique. On y voit, exprimée en pourcentage, l'évolution de la distribution – selon les trois grands groupes d'âges – de la population totale entre 1950 et 2025.

C'est ainsi que la proportion des enfants de moins de 15 ans, de 46,1 % en 1985 passera à 39,3 % en l'an 2000 ; cette baisse s'accentuera : les moins de 15 ans seront 25,4 % de la population en 2025. Le pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus connaîtra une baisse lente jusqu'en 1995 où cette population se situera à 3,4 % puis s'élèvera à 5,4 % en l'an 2025. Dans le même temps, la proportion de la population adulte, en âge d'activité économique (15-64 ans), de 54,7 % en 1995 est appelée à croître pour atteindre 57,4 % de la population totale en l'an 2000, et se situera au niveau considérable de 69,2 % en 2025.

Conformément à ces évolutions, on s'attend à ce que la proportion des personnes à charge[10], telle qu'elle apparaît sur le tableau 10, diminue progressivement.

Tableau 10. Évolution du taux de dépendance (en %). Variante "moyenne"

Années	Moins de 15 ans	65 ans et +	Total : - de 15 ans et 65 ans et +
1985	92,4	7,9	100,3
1990	82,7	6,8	89,5
1995	75,6	6,2	81,8
2000	68,6	5,8	74,4
2005	65,4	6,1	71,5
2010	58,9	6,2	65,1
2020	41,7	6,6	48,3
2025	36,7	7,8	44,5
Source : United Nations, 1991.			

Bien que toutes les personnes dîtes "en âge de travailler" ne soient pas toutes pourvues d'une activité économique et que les personnes n'appartenant pas à ce groupe ne soient pas nécessairement dépendantes, le rapport entre le nombre de personnes des groupes d'âges dont les membres sont normalement des dépendants et l'effectif de la population en âge de travailler donne une approximation utile de la charge que représente le nombre des dépendants dans une population.

[10] Le taux de dépendance est défini comme le nombre de personnes qui sont normalement des dépendants pour 100 personnes de 15-64 ans.

Comme le montre le tableau 10, le rapport entre dépendants "jeunes" et population potentiellement active est en 1990, de 83 %. Elle s'atténuera progressivement au cours des prochaines années (36,7 % en 2025). On passera d'une situation (en 1990) où 5 personnes d'âge actif ont à charge un peu plus de 4 "jeunes" à un autre équilibre (en 2025) où un peu moins de 3 personnes d'âge actif auront la charge d'un jeune de moins de 15 ans. Cette diminution serait donc le fait de la baisse de la fécondité et du vieillissement de la population, allant s'accentuant ; la charge provenant de la population âgée de 65 ans et plus restant presque constante durant toute la période.

CONCLUSION

Depuis quelques années, la croissance démographique de la population algérienne qui – dans un contexte de crise économique marquée par la rareté des moyens de satisfaction des besoins – apparaissait spontanément un obstacle à l'élévation du niveau de vie, a intégré le champ des priorités politiques du pays. Dès lors, l'ensemble des pouvoirs publics n'a cessé d'insister sur la nécessité de réduire la fécondité.

Eu égard à l'inertie des phénomènes démographiques, il serait illusoire de soutenir que la réduction de la fécondité, même si elle se confirmait dans le temps, amoindrirait dans l'immédiat la charge de la population sur les efforts du développement économique. Ce serait alors ignorer les effets quasi-mécaniques des changements des structures. C'est ce que souligne fort justement Bernard-Marie Grossat qui écrit :

> *"... Il ne faudrait pas imaginer (...) que la population d'un pays évolue selon le seul principe des intérêts composés et ignorer les conséquences de la dynamique de sa structure. L'illusion de la maniabilité de la croissance d'une population est tout aussi dangereuse que l'absence de prise de conscience de cette même croissance"* (Grossat, 1973, p. 116-117).

Il ne faut pas, au demeurant, perdre de vue les conséquences qu'engendrera, dans le long terme, une baisse de la fécondité sur les structures de la population. Tout changement dans ces structures provoque inévitablement une modification tangible dans la nature même des besoins de la population. C'est là évidemment une transformation majeure qui implique un effort supplémentaire d'adaptation du système économique, faute de quoi, les allégements de la pression sur les ressources, attendus de la baisse de la fécondité, disparaîtront derrière des

contraintes liées à l'inadéquation de la structure économique aux nouvelles structures démographiques et aux besoins de la population.

Néanmoins, étant donné l'état actuel de la croissance de la population algérienne, il serait souhaitable que celle-ci soit freinée, ce qui exige une politique de population cohérente, qui s'inspire d'abord des réalités et contribue à une transformation en profondeur des mentalités et des attitudes collectives.

CHAPITRE 2

LA SOCIÉTÉ : OBJET IGNORÉ DE LA POLITIQUE DÉMOGRAPHIQUE ALGÉRIENNE

Au début des années 1970, Alfred Sauvy, invité par le Conseil national économique et social, estimait que, dans un pays comme l'Algérie, le taux d'accroissement naturel de la population[11] devrait être réduit de moitié (Sanson, 1980). De leur côté, les gouvernants de l'époque se complaisaient dans l'idée que l'effort intenté en vue du développement économique et social allait résoudre, à lui seul, les problèmes causés par l'accroissement démographique. Ni la clairvoyance et la sagesse de la recommandation d'Alfred Sauvy, ni les difficultés éprouvées à satisfaire les besoins sociaux d'une population en forte expansion n'ont pu retenir l'attention des pouvoirs publics et les inciter à engager une réflexion sereine sur les phénomènes démographiques.

Malgré l'adoption d'une politique démographique – certes, timide et balbutiante – fondée sur la protection maternelle et infantile, l'Algérie a soutenu lors de la conférence de Bucarest en 1974 l'idée que la croissance démographique irait diminuant avec les acquis des progrès économiques et sociaux. Cette attitude va prévaloir jusqu'à l'apparition des premiers signes inquiétants d'une crise économique déjà existante à l'état latent. Depuis 1984, on a assisté à la multiplication de discours moralisateurs et de campagnes maladroites de sensibilisation des populations aux difficultés liées à l'accroissement démographique.

Cette politique axée sur l'espacement des naissances, bien que plus affirmée, n'en est pas moins hésitante. Pour qu'elle ait quelque chance de réussite, il faudrait d'abord qu'elle soit "ciblée", qu'elle s'appuie sur une connaissance correcte des déterminants réels de la fécondité algérienne et notamment des plus influants de ceux-ci. C'est là une condition nécessaire mais non suffisante car cette politique devrait également tendre à faire évoluer les mentalités et à les rendre moins "natalistes". Pour ce faire, un travail de réflexion sur le statut de la femme paraît l'action la plus urgente à envisager.

---

[11] Le taux de croissance de la population variait alors selon les estimations entre 3,3 et 3,5 %.

I. DES POLITIQUES DÉMOGRAPHIQUES AU GRÉ DES CONJONCTURES

Au lendemain de l'indépendance, l'accroissement démographique de la population algérienne, malgré sa stabilisation à un taux élevé, n'a suscité aucune inquiétude particulière chez les pouvoirs publics. Cette tendance au désintéressement à l'égard des phénomènes démographiques s'est perpétuée au-delà des années 60, période qui correspond à l'absence de toute politique démographique rigoureuse. Le discours politique qui prévalait alors correspondait à la mentalité collective algérienne (fortement nataliste) voulant un pays prolifique.

Deux phénomènes méritent d'être retenus parce qu'ils marquent de façon singulière toute la période considérée :

- le rejet d'une conception malthusienne ;
- la légitimation politique d'une telle attitude par un discours développementaliste.

1. "*La meilleure pilule, c'est le développement*"

Le refus de l'Algérie d'adopter un système de planification des naissances s'est soldé concrètement par l'absence d'institutions spécialisées dans l'intervention sur la natalité. Les gouvernants ont fait le choix d'une ligne de conduite interdisant toute promotion d'organismes susceptibles d'élaborer des programmes de planification familiale (comme ceux qui furent appliqués par leurs voisins tunisiens par exemple).

La raison essentielle qui a dicté cette position réside dans la disponibilité de moyens propres à satisfaire les besoins sociaux d'une population croissante. En effet, l'accroissement démographique qu'a connu l'Algérie n'a pas immédiatement révélé de tensions graves ou de déséquilibres importants. Ceci peut s'expliquer par un léger "retard" d'accroissement dû aux pertes de guerre et à une émigration massive. Les besoins qu'engendrait la croissance de la population étaient, au moins en partie, satisfaits grâce aux ressources provenant de l'exploitation pétrolière.

Tant que ce relatif équilibre a persisté, il n'était pas nécessaire pour les pouvoirs publics de modifier, ni la forme ni le contenu d'un discours démographique

qui, au demeurant, arrangeait parfaitement les couches les plus rétrogrades tant au sein de la sphère politique que dans la société civile. Du reste, l'ensemble de la population, compte tenu de l'opinion largement répandue suivant laquelle plus la population algérienne est nombreuse, plus l'accès du pays au rang de puissance est facile, s'accommodait d'autant plus volontiers de l'absence de contraintes supplémentaires à ce niveau, que les espaces de liberté dont elle jouissait étaient réduits.

Cependant, pour être plus exact, il conviendrait de relativiser l'affirmation suivant laquelle l'Algérie n'avait pas de politique de population. Certes, on ne relève nulle part les traces d'un programme de régulation des naissances contraignant. Mais il existe un ensemble de mesures, quelquefois diffuses, qui, prises globalement s'apparentent par leur contenu à une politique démographique. Il s'agit des mesures gouvernementales tendant à accélérer la modernisation de quelques secteurs économiques et sociaux d'importance cruciale. C'est dans ce cadre précis que peuvent être citées les mesures suivantes : extension de la scolarisation des filles, limitation à quatre du nombre d'enfants bénéficiaires des avantages familiaux (Bahri, 1980, p. 153) et autorisation (obligatoire) que doivent obtenir les personnes qui veulent s'installer sur un territoire communal autre que celui dont ils sont originaires.

Dans le domaine de la santé, des centres de protection maternelle et infantile, dont la création remonte en fait à 1965, ont été chargés d'assurer une meilleure santé à la mère et à l'enfant. Entre 1967 et 1969, trois centres d'espacement des naissances sont créés sans que leurs activités connaissent une expansion notable. Sous l'égide de l'O.M.S., plusieurs centres d'espacement des naissances sont créés à partir de 1974. Mais lorsque la demande croissante de la population a exigé leur multiplication, on a préféré transférer les prestations d'espacement des naissances vers les centres de P.M.I. (Ladjali, 1985, p. 16). Ainsi, à l'origine, c'est la protection de la santé des personnes les plus immédiatement concernées par l'action d'espacement des naissances qui prévalait. On a dénombré, en avril 1980, 260 centres de P.M.I. fournissant les prestations relatives à l'espacement des naissances. Ce nombre passe à 336 en 1984. Quant aux femmes qui vont en consultation dans ces centres, elles ne représentent environ que 10 % des femmes en âge de procréer. On a dénombré 13 784 nouvelles clientes en 1974 et leur nombre a connu une nette progression en 1982 puisqu'elles étaient 124 603 à se présenter à la consultation pour la première fois.

En somme, la politique d'espacement des naissances est conçue plutôt pour répondre à un problème spécifique de santé publique. Espacer les naissances revient à protéger la santé de la mère et de l'enfant déjà né ou à naître. Cette manière d'appréhender le programme d'espacement des naissances n'a pas permis de doter les installations chargées de cette activité d'un budget propre garantissant les moyens d'une action efficace. C'est en fait sur le budget global de la prévention générale qu'est financée l'activité d'espacement des naissances et notamment l'achat de

contraceptifs. Outre cela, le personnel, déjà peu nombreux, a reçu une formation inadéquate et insuffisante. De ce fait, l'efficacité de l'activité d'espacement des naissances se trouve compromise.

Le net décalage que l'on peut constater entre la mise en œuvre de mesures pratiques d'espacement des naissances et le discours politique officiel marqué par l'insistance sur le caractère transitoire de l'accroissement rapide de la population met en évidence l'attitude paradoxale des décideurs.

La position officielle de l'Algérie reposait principalement sur l'assertion suivant laquelle le développement économique et social entraînerait inéluctablement la transformation des comportements natalistes et la baisse de la fécondité. Dans une interview, le Président Boumédiene déclarait :

> *"Je croyais qu'il était admis par tous les experts qu'il n'y avait décidément qu'une seule façon de limiter les naissances et que c'était en élevant le niveau de vie (...). On peut me répondre évidemment que c'est un cercle vicieux et que la natalité, la démographie galopante empêchent précisément le niveau de vie de s'élever. Ce n'est que partiellement vrai. Là aussi, il faut être modeste et faire des paris. Nous parions, nous, que nous gagnerons cette course entre le développement et la démographie"*[12].

Cette position a vraisemblablement connu son expression la plus forte lors de la conférence mondiale de la population réunie à Bucarest du 19 au 30 août 1974 sur l'initiative des pays occidentaux. Fer de lance des pays du Tiers Monde, l'Algérie apportait alors une réponse emprunte d'un anti-impérialisme exacerbé aux vives interrogations sur les liens existants entre la croissance démographique et le développement économique. Le délégué algérien y déclarait :

> *"C'est parce que les conditions minima du développement ne sont le plus souvent pas réunies, que l'accroissement rapide de la population peut paraître un danger et ce d'autant que seul le développement économique et social peut ouvrir la voie à des changements démographiques spontanés et voulus"*[13].

Il est certain que la prise de position algérienne s'est largement inspirée des thèses contenues dans la théorie de la transition démographique. On n'envisageait d'ailleurs au défi démographique que des solutions de nature économique qui "seules sont capables de créer le cadre d'une action démographique efficace et les conditions de modernisation des attitudes et comportements dans tous les domaines, et notamment celui des motivations pour une fécondité volontaire" (Khodja, 1974). Il est toutefois difficile d'admettre que, n'ayant pas les mêmes prédispositions

---

[12] Le Nouvel Observateur, 1er juin 1970.
[13] Discours de K. A. Khodja à la conférence mondiale de la population de Bucarest, 1974.

socioculturelles que les sociétés occidentales, les populations des pays en voie de développement puissent connaître la même évolution démographique, quand bien même les progrès réalisés dans l'élévation du niveau de vie seraient similaires.

Cette approche du problème démographique résumée dans la formule "*la meilleure pilule, c'est le développement*", va inspirer la doctrine de l'État.

> *"Au lieu de s'épuiser à essayer de réduire l'ampleur du problème en s'efforçant vainement de diminuer le nombre des êtres à entretenir, il s'agit de faire de ces êtres des producteurs au sens plein du terme, au sein d'une population active efficace et de donner à la société des structures appropriées pour utiliser et valoriser le plus grand nombre. Cette voie, en sauvegardant les chances du progrès par le relèvement du niveau de vie, permet de créer les conditions objectives qui finiront par ramener le rythme de la croissance démographique à un taux compatible avec la nécessité d'assurer le maintien d'un rythme accéléré dans la marche vers le progrès"* (Algérie, 1976, p. 117-118).

Quoiqu'elle ne semble pas exclure de manière définitive la possibilité d'un recours à une politique démographique, la charte nationale reprend dans ses grandes lignes le discours officiel dominant.

L'absence de prise en compte de la variable démographique et son exclusion totale du champ de la planification répondait à une logique simpliste basée sur l'idée que les phénomènes démographiques seraient maîtrisés progressivement par une élévation des niveaux de vie. Même si, en effet, la fécondité est déterminée par une échelle de valeurs et d'institutions et même si ses variations dépendent du processus de modernisation, de l'élargissement de l'instruction ou encore de l'amélioration des niveaux d'existence induits par la croissance économique, il serait absurde de s'abstenir d'agir directement sur les facteurs influant sur elle pour la raison que celle-ci se réduirait d'elle-même dès lors que les conditions propices seraient réunies.

Il va sans dire que supposer qu'un comportement social aussi profond que la natalité puisse se modifier par la seule amélioration des conditions matérielles d'existence de la population relève de la légèreté. Car on ne peut espérer réellement que des modifications surviennent dans un comportement démographique si au préalable d'importantes transformations des structures sociales, généralement très rigides, mais aussi de la mentalité collective, ne se sont pas produites.

2. Vers un discours démographique sensibilisateur

Depuis 1980, date qui coïncide avec l'avènement au pouvoir d'une nouvelle équipe, et surtout avec l'aveu de l'impuissance du système économique à satisfaire les besoins essentiels, est apparue une inflexion majeure dans la position algérienne à l'égard de la croissance démographique. Tout laissait penser qu'aux mesures ponctuelles de la décennie écoulée allait succéder une véritable politique démographique cohérente et audacieuse. Force cependant est de constater que la politique esquissée a été envisagée comme le prolongement logique de ce qui a été entrepris précédemment, et en est restée à un objectif d'espacement des naissances.

> *"Conçu dans le respect de nos valeurs nationales et du libre choix du couple, l'application du programme d'espacement des naissances, par ses répercussions positives aux plans individuel et collectif sur le bien-être et l'épanouissement de la famille, la qualité de vie et l'environnement social, permettra la réalisation des objectifs de progrès social que notre pays s'est assignés"*[14].

Ainsi, on peut constater que la limitation des naissances qui semble pour le cas de l'Algérie un impératif à réaliser, n'a pu se substituer à l'objectif d'espacement des naissances.

Cette présentation de la politique démographique que tentent de promouvoir les instances dirigeantes en Algérie met en lumière plusieurs aspects. La référence aux "valeurs nationales" ne laisse aucun doute sur la volonté des promoteurs d'un tel programme de ménager les susceptibilités religieuses, voire au-delà, d'obtenir la caution des milieux conservateurs. En outre, il est précisé que l'application de ce programme exclut toute contrainte et suppose au contraire l'adhésion volontaire et consciente des intéressés. Enfin, les objectifs que le programme d'espacement des naissances poursuit sont doubles : sociaux d'une part (en ce qu'il permet l'épanouissement individuel et collectif) et économiques d'autre part, puisqu'il participe à la réalisation du progrès.

On a pu constater que les conditions objectives dans lesquelles est apparu le nouveau discours démographique étaient marquées par l'insuffisance de la satisfaction des besoins sociaux due à l'échec partiel de la stratégie algérienne de développement. À la fin des années 1970, le bilan économique et social établi révélait les insuffisances de la politique suivie jusque là quant à la satisfaction des besoins. Dès lors, la conclusion qui s'imposait pouvait se résumer à l'incapacité du

---

[14] Rapport du premier ministre présenté en Conseil le 20 février 1983.

système économique en état d'échec à agir de manière significative sur les variations démographiques. Le discours politique a fini par rejoindre les enseignements de la théorie démographique qui précisent qu'une solution purement économique ne saurait suffire à réduire l'accroissement des populations si parallèlement une solution démographique n'est pas mise en œuvre. Ainsi a-t-on admis que *"l'action de réduction active du taux de natalité est devenue une condition indispensable pour améliorer l'efficacité dans la construction de* [l'] *économie et prétendre répondre de façon satisfaisante et durable aux besoins sociaux de la population"*[15].

Depuis la chute des revenus pétroliers en 1986, consécutive à la dégradation des termes de l'échange, les gouvernants ont pris la mesure de la gravité de la situation. La satisfaction des besoins sociaux de la population est devenue problématique, et de ce fait, l'accroissement démographique, naguère considéré comme un facteur potentiel de progrès économique est désormais perçu comme une contrainte pour le développement et comme une charge impliquant des efforts supplémentaires à entreprendre en vue d'atteindre un niveau de vie satisfaisant. Le point de vue de la charte nationale enrichie est clair à cet égard.:

> *"Le taux de croissance démographique actuel compromet toutes les possibilités d'amélioration quantitative dont notre développement devrait être porteur ; il (...) s'est érigé en obstacle devant les améliorations qualitatives qui constituent la clé du progrès économique et social"* (Algérie, 1986, p. 162).

Attribuer de telles conséquences aux phénomènes démographiques pouvait laisser présager l'adoption d'une politique démographique intensive et efficace allant même jusqu'à envisager l'application d'un planning familial. Or, il n'en fut rien. Plutôt que la contrainte, le gouvernement a choisi l'éducation et l'information, en milieu rural notamment. La promotion sociale de la femme, objectif pouvant être atteint par l'élévation de son niveau d'instruction et son intégration dans la vie active était présentée comme l'axe fondamental autour duquel une politique d'espacement des naissances pouvait être élaborée. On précisait par ailleurs que *"la maîtrise de la croissance démographique n'est pas uniquement l'apanage de mesures incitatives mais aussi une valeur culturelle intériorisée par les sujets"*[16].

Il faut souligner, compte tenu du risque déjà soulevé que la forte croissance démographique n'entrave le développement économique et social, que les autorités incluent la *"planification des naissances basée sur le comportement individuel et collectif (...) dans le cadre de la politique sanitaire globale* [qui consiste à] *veiller particulièrement à la protection de la femme et de l'enfant afin d'aboutir à un équilibre de la famille en relation avec le développement économique du pays"*[17].

---

[15] MPAT, *Rapport général du plan quinquennal (1980-1984).*
[16] Algérie, 1984a, p. 28.
[17] MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal*, p. 13.

La philosophie générale qui a présidé à l'élaboration du plan d'action gouvernemental de maîtrise de la croissance démographique consistait à initier "*une démarche visant à proposer un modèle culturel nouveau relatif à la fécondité,* [qui] *se doit d'être, avant tout, pédagogique et progressif, de sorte que les transformations et l'évolution des mentalités se feront de façon harmonieuse, dans la mouvance du changement social et du développement économique*"[18].

Même si dans la période du second plan quinquennal, il était prévu à la fois de créer des infrastructures nouvelles de prestations et d'intensifier l'activité de celles déjà existantes, on admettait que seule une politique de population claire et cohérente, établie pour le long terme, pouvait aboutir aux résultats escomptés. Pour ce faire, le plan d'action était articulé autour des cinq thèmes suivants :

- les prestations de santé ;
- l'éducation et la formation ;
- l'information et la sensibilisation ;
- les études et recherches socio-démographiques ;
- les mesures à caractère réglementaires.

Les objectifs de protection maternelle et infantile retenus, dont la réalisation était fixée pour 1989, ont pour le moins surestimé les capacités réelles économiques et financières. On a prévu, en effet, la construction d'un centre de P.M.I./E.N. par quartier en zone urbaine et par commune en milieu rural. Par ailleurs, on estimait pouvoir répondre en 1989 à 100 % de la demande d'espacement des naissances dont le taux de satisfaction en 1984 était évalué à 25 % de la population en âge de procréer. Enfin, l'objectif visant à une réduction de la mortalité infantile à 40 ‰ pour la fin de l'année 1989, soit une réduction de moitié par rapport à son niveau initial, s'est avéré impossible à atteindre.

La démarche entamée a requis la participation de six instances officielles parmi lesquelles le ministère du Plan devenu Conseil national de la planification, le ministère de la Santé, celui du Travail et de la Protection sociale et enfin, celui des Affaires religieuses. Il paraît pour le moins incohérent que le ministère de la Justice soit écarté de cette campagne alors que le Code de la famille régissant les rapports patrimoniaux et extra-patrimoniaux ainsi que le statut personnel des couples a été vivement contesté par les associations féminines à la fin de l'année 1989.

Il s'agit vraisemblablement d'une autre concession faite par les pouvoirs publics aux milieux religieux notamment aux maximalistes. D'ailleurs, l'importance de la religion en ce domaine est telle que par le passé, le gouvernement algérien a consulté les instances religieuses une fois en 1968, date à laquelle une fetwa[19] a été préparée par le Conseil supérieur islamique et une seconde fois dans le cadre de

---

[18] MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal,* p. 12.

[19] Fetwa : avis consultatif rendu par les instances sur une question sociale touchant à la religion lorsque l'interprétation des sources du droit coranique est floue.

l'action gouvernementale pour l'organisation de l'espacement des naissances, en 1982. Ces deux fetwa préconisent la conciliation de l'intérêt national avec les préceptes de la religion musulmane et estiment par conséquent possible et permis l'espacement des naissances, assorti toutefois de quatre conditions dont la principale est l'interdiction du recours à la contrainte dans la pratique de l'espacement des naissances.

Des mesures concrètes ont été sérieusement envisagées en vue de l'amélioration de la condition féminine, notamment par la scolarisation prolongée et la mise au travail des femmes. Parallèlement, la lutte contre la mortalité infantile, le renforcement de la prévention, l'amélioration des conditions d'habitat et d'hygiène et la prise en charge de l'enfant (Ladjali, 1985) ont été retenus comme des actions capables de multiplier les chances de réussite du programme d'espacement des naissances en activant l'adhésion volontaire des couples.

Ces solutions "théoriques" ont beau être le fruit d'une réflexion mûre et responsable, elles doivent être appréciées sur le champ du concret, et c'est là qu'émergent leurs limites. À propos de l'insertion de la femme dans la vie active, il est sans doute opportun de modifier son statut au sein de la société, de faire d'elle l'égale de l'homme avant de prétendre transformer son comportement procréatif.

Mais lorsqu'on a l'ambition de procéder a des transformations aussi profondes sur la société et son devenir, il faut tout d'abord disposer d'une base théorique suffisante permettant une bonne compréhension des motivations qui régissent cette société et des capacités qu'elle possède à assimiler des facteurs économiques, sociaux, juridiques et culturels. Ce souci n'est jamais apparu chez le planificateur qui est toujours resté à distance de la société sur laquelle il cherche maintenant à agir concrètement.

La mise à la disposition des femmes de moyens techniques de contraception ne peut suffire, comme par magie, à atteindre les objectifs recherchés. L'efficacité minimale des moyens contraceptifs est d'abord problématique. On ne saurait prétendre obtenir des résultats en ce domaine si les moyens techniques mis en œuvre ne s'accompagnent pas de mesures concrètes agissant sur le système de valeurs, les attitudes sociales et l'ensemble des perceptions que la population a des phénomènes démographiques. Les planificateurs ont certes adopté des directives fermes en ce sens, comme nous l'avons vu, mais l'application concrète des principes retenus n'a pas été à la hauteur des principes énoncés.

II. CONDITIONS PRÉALABLES À LA RÉUSSITE D'UNE POLITIQUE D'ESPACEMENT DES NAISSANCES

Par rapport au contexte socio-économique, guère propice, et à l'orientation générale des valeurs sociales courantes, l'infléchissement de la fécondité en Algérie peut paraître singulier. Le rapprochement quasi-mécanique qui s'est jusque-là établi entre le développement économique et la fécondité s'avère peu pertinent, tant leurs relations sont complexes, sinon floues, et tant il est difficile de rendre compte des facteurs des changements d'attitudes, devenues très rapidement favorables à la régulation des naissances.

L'apparition de la baisse de la fécondité dans des contextes socio-économiques largement différents a conduit depuis quelques années à la remise en question de nombre de certitudes simplistes, contenues notamment dans la théorie de la transition démographique qui, s'appuyant sur des études empiriques de l'évolution économique et démographique des pays actuellement développés, postule l'existence d'une relation inverse entre le progrès économique et social et les niveaux de fécondité des populations. Face à la variété des situations, il est apparu pour beaucoup que la réduction de la fécondité est davantage déterminée par des facteurs culturels mal perçus que par n'importe quel facteur de développement objectivement mesurable.

Le passage à un modèle de nuptialité tardif et le contrôle exercé par une société sur la fécondité, par l'utilisation de la contraception, constituent sans doute les premiers comportements modernes adoptés par une population dans une situation de transition. Indiscutablement, la pratique de la contraception découle de changements profonds qui tendent à modifier par exemple le rôle et la signification des enfants dans l'ordre social. Si l'évolution culturelle doit être privilégiée comme le vecteur principal de ces changements, comment peut-elle alors avoir lieu dans un pays comme l'Algérie où les conditions socio-économiques ne cessent de se dégrader, où la femme, qui est davantage porteuse de culture que l'homme, connaît une oppression implacable ? Le changement des comportements démographiques que l'on observe en Algérie ne peut-il pas s'interpréter alors comme un ensemble de simples réactions d'adaptation à une conjoncture peu favorable à l'accomplissement du mariage et à des attitudes natalistes ?

1. L'impératif d'une meilleure connaissance des déterminants de la fécondité

En l'absence de données récentes et complètes, il est bien entendu malaisé de tirer des conclusions définitives à propos des changements dans les comportements procréatifs en Algérie. En l'état actuel des choses, il est évident que la baisse de la fécondité trouve sa cause essentielle dans l'élévation de l'âge au mariage qui, rappelons-le, a augmenté de 4,6 ans pour les femmes entre 1970 et 1986[20]. Le tableau 11 indique une augmentation de la proportion de célibataires à tous les âges. Le mariage précoce ne concerne plus en 1987 qu'une proportion infime de filles. À 20-24 ans, un peu plus de la moitié des femmes n'ont pas encore, à cette date, contracté de premier mariage, soit 21,3 % de plus qu'en 1977 et 41,5 % de plus qu'en 1966. Enfin, à 25-29 ans, la proportion de femmes célibataires a doublé entre 1977 et 1986, passant de 10,9 % à 22,2 %.

Tableau 11. Proportion de femmes célibataires par âge aux recensements

Groupes d'âges	Années		
	1966	1977	1987
10-14 ans	99,8	99,8	99,9
15-19	53,5	76,4	90,5
20-24	10,8	31,0	52,3
25-29		10,9	22,2
30-34		3,6	9,3
35-39		1,8	4,7
40-44		1,0	2,4
45-49		1,0	1,5
50-54		0,8	1,5
Âge moyen au premier mariage	18,3	20,9	24,8

Il ne fait aucun doute que l'accès plus large des nouvelles générations à l'instruction a sensiblement réduit le mariage précoce et par là même produit une moindre exposition des femmes à la procréation. La répartition qui figure dans le tableau 12 en donne l'illustration pour l'année 1987. En effet, la scolarisation de la femme retarde son entrée en union.

---

[20] Se rapporter au paragraphe traitant de la fécondité, chapitre 1.

Tableau 12. Répartition des mariages selon l'âge et le niveau d'instruction de l'épouse en 1987 (statistiques de l'état civil)

Âge de l'épouse	Niveau d'instruction de l'épouse				
	Illettrée	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Moins de 15 ans	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1
15-19	30,4	27,9	20,8	4,7	27,3
20-24	42,8	47,7	54,4	46,8	46,8
25-29	15,2	16,1	18,9	39,6	16,5
30-34	5,5	4,8	3,8	7,0	5,0
35-39	2,4	1,6	1,2	1,2	1,9
40-44	1,1	0,5	0,2	0,6	0,7
45-49	0,7	0,4	0,0	0,0	0,5
50 ans et plus	1,8	0,7	0,6	0,3	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Source : ONS, 1991c.					

Mais au-delà, selon Philippe Fargues (1990), spécialiste des populations et sociétés des pays arabes, le recul de l'âge au mariage en Algérie constitue également un signe d'évolution de la société. Il a secoué l'équilibre traditionnel de la famille, fondé sur la différence d'âge entre époux, qui assure l'autorité absolue au mari. Cette évolution aurait ainsi facilité le développement de la contraception : d'abord chez les femmes de plus de 35 ans, qui ne désirent plus d'autres enfants, puis chez les plus jeunes, qui souhaitent espacer les naissances.

La progression de la scolarisation des filles se trouve à l'origine de cette évolution :

> *"L'école même brièvement fréquentée,* [écrit Philippe Fargues], *représente une rupture avec la coutume. Émoussant la hiérarchie des sexes (...), la scolarisation d'aujourd'hui introduit un peu d'égalité dans les couples de demain (...). Les prémisses de la transition coïncidèrent avec l'arrivée aux âges de pleine procréation des générations nées autour de 1940, les premières où l'on enregistra quelques progrès dans l'alphabétisation des filles. Au milieu des années 80, la baisse de la fécondité s'accentua avec des générations de femmes dont moins de la moitié avaient fréquenté l'école. Celles qui abordent aujourd'hui leur vie reproductive sont nées après 1970. On sait déjà qu'elles sont aux deux tiers sorties de l'illettrisme. Il y a toutes chances qu'elles constituent des familles moins nombreuses que leurs aînées"* (Fargues, 1990, p. 3).

En effet, la proportion d'analphabètes chez les jeunes femmes a diminué de 27,5 % entre la génération née en 1940 et celle née en 1955 où elle fut de 67 % ; elle

a encore baissé de près de moitié avec la génération née en 1970. Près de 70 % des femmes qui parviennent aujourd'hui à l'âge de la maternité ont été scolarisées et ont échappé à l'analphabétisme. Mais comment expliquer alors que le mouvement de baisse de la fécondité ne soit apparu que vers le milieu des années 80 et qu'il ait pris du retard par rapport à la Tunisie voisine par exemple où la scolarisation des filles était moins élevée et le revenu par habitant moindre qu'en Algérie. Philippe Fargues y voit l'effet de la "rente pétrolière". Alors qu'en règle générale, l'instruction, élevant le "coût" des enfants pour la famille, incite à en limiter le nombre, la rente pétrolière a encouragé en Algérie les couples à en avoir autant.

> *"Loin de contribuer à transformer la société, l'abondance pétrolière lui a fourni les moyens financiers d'en figer provisoirement certaines structures, notamment en la dispensant de mobiliser ses femmes pour la production économique"*, écrit fort justement Philippe Fargues (1990, p. 4).

La crise qui a suivi le contre-choc pétrolier de 1986 a rendu indispensable la limitation des naissances, plus largement pratiquée par les femmes algériennes, depuis lors, bien que l'activité économique des femmes, un des déterminants importants de la fécondité, n'ait connu aucune modification. La politique familiale adoptée en 1983 n'a d'ailleurs pas favorisé, du moins concrètement, cette modification. Si la campagne d'espacement des naissances a reçu un certain écho, ce n'est que parce qu'elle a touché nombre de familles dont les conditions de vie se sont considérablement détériorées.

Davantage que la scolarisation des filles, ce facteur de dégradation des conditions de vie a sans doute été déterminant dans le recul de l'âge au mariage et la baisse sensible que connaît la fécondité en Algérie depuis quelques années. Car au-delà de la corrélation figée que l'on établit entre la progression de l'instruction des femmes et la baisse de leur fécondité, aucune étude approfondie, concernant la société algérienne, ne permet d'apprécier réellement l'impact de l'investissement scolaire, la rentabilité démographique de l'enseignement. Cet impact n'est évident que par le retard de l'âge au mariage qu'induit la scolarisation lorsqu'elle se prolonge. Le recul du mariage ne saurait exclusivement s'interpréter comme un indicateur de changement social, lorsque l'accès de la femme à l'instruction ne s'accompagne pas d'une affirmation de son potentiel économique, du développement d'exigences nouvelles pour elle, bref, d'une amélioration de son statut au sein de la société. Dans ces conditions, cet investissement – scolarisation des filles – accordé par la collectivité s'avérera stérile ou du moins n'interviendra qu'au niveau de la sphère domestique (amélioration du confort familial, meilleure adaptation au modèle de consommation...). L'instruction des femmes a été, du reste, largement neutralisée par une "réforme" du Code de la famille qui s'inspire de la loi islamique, peu favorable à une mutation des moeurs, à une laïcisation de la société.

La planification familiale a certes connu une importante diffusion ces dernières années, dans le contexte de crise économique et sociale que traverse l'Algérie actuelle, mais rien n'indique encore qu'elle soit devenue une pratique familiale et sociale couramment admise. Nombre de femmes algériennes, en effet, paient un lourd tribut, à la fois sur le plan psychologique et sur le plan culturel, pour leur pratique de la planification familiale. Par ailleurs, s'il est vrai que la prévalence contraceptive a nettement augmenté durant les années 80, passant de 24 % en 1984 à 50,8 % en 1992, compte tenu de son profil type, il s'agit davantage d'une contraception d'arrêt chez des femmes dont la descendance encore élevée est atteinte. L'enquête nationale sur la fécondité de 1986 a en effet révélé que les femmes algériennes utilisatrices de moyen de contraception étaient âgées en moyenne de 33 ans et avaient en moyenne 5,4 enfants au moment de la première utilisation du contraceptif. Elles sont, selon l'enquête sur la santé de la mère et de l'enfant effectuée en 1992, 76,5 % à utiliser la pilule et seulement 4,6 % le stérilet ; 15,7 % d'entre elles recourent à des méthodes naturelles[21]. Le recours non négligeable aux méthodes naturelles et la faiblesse constatée dans la continuité de la pratique contraceptive (la durée moyenne d'utilisation de la contraception orale est de 15,5 mois ; celle du stérilet est de 14,6 mois) dénotent à la fois le manque d'habitude quant à l'utilisation des méthodes contraceptives et l'absence de généralisation de celles-ci.

Tableau 13. Taux de prévalence contraceptive par méthodes en 1992

Méthodes contraceptives	Urbain	Rural	Total
Pilule	43,0	34,4	38,7
DIU	3,5	1,2	2,4
Autres méthodes sûres	1,5	0,9	1,2
Méthodes secondaires	1,0	0,3	0,7
Méthodes naturelles	8,4	7,2	7,8
Total	57,5	44,1	50,8
Source : MSP/ONS, 1994, p. 36.			

Parmi les femmes non célibataires du groupe d'âges 15-54 ans, 38,1 % ont déclaré, en 1992, n'avoir jamais entendu parler de méthode contraceptive. Cela ne surprend guère au vu des moyens mis en œuvre pour la diffusion du planning familial.

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, la prise en charge est loin d'être correctement assurée sur tout le territoire. Le réseau de centres de santé demeure encore faible, notamment dans les zones rurales, et souffre de l'insuffisance de

[21] "Enquête algérienne sur la santé de la mère et de l'enfant" dans MSP/ONS, 1994 ; ONS, 1993a.

personnel médical auxiliaire qualifié. Le réseau d'infrastructures délivrant les prestations de la planification familiale est de 2 045 centres en 1992 contre 345 existants en 1983, au lancement du programme national de planification familiale. La progression, certes notable, de ce réseau est encore loin de répondre à la demande potentielle : le ratio entre femmes en âge de procréer et centres de santé est de plus 5 000 dans certaines wilayas importantes et de 2 000 dans d'autres. De très nombreuses communes sont totalement dépourvues de centres d'espacement des naissances. Il faut préciser en outre qu'un tiers seulement de ces derniers offre la totalité des prestations à la population féminine, le reste se contente de délivrer des moyens de contraception orale. On constate également un sous-équipement et des ruptures permanentes de stocks dans les produits contraceptifs courants qui ne sont quelquefois disponibles, et à des prix exorbitants, que dans le secteur privé auquel, selon l'enquête effectuée en 1992, 52,6 % des femmes s'adressent. Les prestations liées à la contraception délivrées dans le privé sont certes remboursables à 100 % par la sécurité sociale, il n'empêche que l'indisponibilité des produits contraceptifs dans les services de santé constitue un facteur sérieux de découragement vis-à-vis de leur utilisation par les couples aux ressources financières limitées.

À ces contraintes s'ajoutent celles liées à l'absence d'encadrement efficace des activités de planification familiale. Le rôle des sages-femmes, dont l'effectif ne dépasse guère les 500 dans les structures de planification familiale, est réduit à la seule distribution de contraceptifs alors qu'elles ont été désignées comme le pivot de l'activité de planification familiale et sont censées être des éducatrices sanitaires devant assurer la consultation, le suivi des femmes et leur orientation vers les centres spécialisés.

Les objectifs fixés par le programme de planning familial n'ont été que partiellement atteints. Les campagnes d'information et de sensibilisation ont joué, vraisemblablement, un rôle très limité par méconnaissance, sans doute, des populations concernées et de ce qu'elles attendent de la contraception.

La prévalence de la contraception est plus importante en milieu urbain, où elle représente 57,5 %, qu'en milieu rural où 44,1 % des femmes la pratiquent. Il en est de même pour la fécondité générale où le différentiel semble encore plus important puisque le nombre moyen d'enfants est presque deux fois plus important en secteur rural. Lors de l'enquête fécondité de 1970, cet écart a été constaté dans des proportions nettement moindres (Vallin, 1973). Le recul de l'âge au mariage en milieu urbain a été l'un des facteurs déterminants de la baisse de la fécondité dans ce secteur (Kouaouci, 1992). Mais les comportements procréatifs ont connu des transformations notables et la pratique de la contraception s'est largement diffusée, sans doute pour une grande partie sous l'effet des nombreuses contraintes économiques que subissent les populations qui sont fixées en ville.

L'analyse des changements intervenus dans la fécondité des algériennes ne saurait avoir de portée significative si l'on n'appréhende pas dans leur totalité les

divers facteurs agissant simultanément sur les attitudes collectives ou individuelles face à la procréation. Une approche sélective nous amène à envisager l'impact de l'instruction des femmes et de leur activité sur leur fécondité. Cependant, à défaut de données récentes, il est difficile de déterminer avec précision l'impact des facteurs socio-économiques et culturels sur les niveaux de fécondité, et encore plus d'identifier la part de chacun. Notons que l'enquête de 1970, quant à elle, a mis en évidence l'importance de ces facteurs, parmi lesquels l'instruction joue un rôle primordial.

Une politique démographique tendant à réduire la fécondité, pour qu'elle ait quelque chance de réussite, doit prêter attention à l'évolution des déterminants directs de la fécondité ainsi qu'à la somme des variables socio-économiques. En outre, elle doit inclure des mesures en vue d'améliorer le statut de la femme. C'est une des idées-force qui ressort des nombreuses recherches sur la fécondité des années 80.

2. Le statut de la femme face aux rigidités sociologiques

Même si pour la société algérienne les études qui analysent comment une amélioration du statut de la femme conduit à une évolution de la fécondité restent insuffisantes, l'existence de liens étroits entre le rôle social de la femme et la dimension des familles est indéniable.

Les politiques de population mises en œuvre dans le monde reflètent de plus en plus le souci de leurs responsables, si ce n'est de faire de l'amélioration du statut de la femme la pierre angulaire des programmes appliqués, du moins d'encourager, par des mesures circonscrites et concrètes, l'émancipation de la femme. Toutefois, ces mesures et programmes diffèrent d'un contexte socioculturel à un autre. En Algérie, comme ailleurs, il serait vain de promouvoir par des mesures ponctuelles une politique de population censée offrir de réelles possibilités de réduction de la fécondité si, parallèlement, l'environnement socioculturel, les pesanteurs religieuses, les perceptions collectives du rôle de la femme dans la société, le particularisme exacerbé empêchent la moindre transformation positive du statut de la femme. Il paraît donc de plus en plus urgent d'agir favorablement sur l'ensemble de ces variables concomitamment à un programme de planning familial devant être conduit avec rigueur et efficience.

Enracinée naturellement dans l'idée de modernité au sens noble, l'émancipation de la femme requiert la mise en place de transformations multiples menées notamment dans trois directions importantes :

– la participation plus directe des femmes à l'activité économique ;

– l'élargissement de l'instruction aux femmes ;
– la modernisation de la législation relative au statut personnel.

a) Le travail féminin et ses incidences sur la fécondité

Un des indicateurs fréquemment utilisés pour juger du statut de la femme est l'emploi féminin. Les analystes admettent généralement l'existence d'une corrélation négative entre cet indicateur et les niveaux de fécondité. On estime en effet que, d'un point de vue économique *"plus il y a de discrimination à l'égard de l'emploi féminin, moins sera élevé pour la femme le coût d'opportunité du temps consacré aux soins et à l'entretien des enfants, moins elle sera incitée à trouver un emploi extérieur, plus sa fécondité sera forte et inversement"* (Nations Unies, 1978, p. 682).

Le rôle dévolu à la femme par la société algérienne la confine dans un statut de mère-procréatrice, et ce statut est d'autant plus accepté, consciemment ou inconsciemment par celle-ci, qu'il n'existait, jusqu'à un passé très récent, que peu de courants d'affirmation féministe. Force est de constater que la discrimination d'accès à l'emploi n'est pas favorable à une diminution rapide de la fécondité si on se réfère au mécanisme cité plus haut. Peu de femmes se déclarent actives. Les taux d'activité féminine ont progressé de 2,6 % en 1977 à 4,4 % au recensement de 1987. Il est curieux que l'on ait enregistré des taux d'activité si faibles alors que l'on a assisté à un réel effort d'ouverture de l'instruction scolaire aux filles. Il convient d'ajouter que cette population active se répartit inégalement selon la résidence : 83,2 % des femmes actives résident en milieu urbain contre 16 % en milieu rural[22].

Le nombre de femmes occupant un emploi s'est, en termes d'évolution, manifestement accru de 1966 à 1987, passant de 94 511 en 1966 à 138 234 en 1977 et à 365 094 en 1987, soit des taux d'accroissement annuels moyens de 3,5 % durant la première décennie et 10,2 % durant la seconde. Cet accroissement des effectifs, si on le rapporte à la population en âge de travailler, atteste une très faible augmentation des taux d'activité. Ce sont surtout les femmes encore célibataires ou celles qui, par extrême nécessité, doivent participer à la prise en charge du foyer, qui travaillent. Le taux d'emploi par tranches d'âges montre une chute des effectifs féminins à l'âge du mariage – à partir de 30 ans – ou après la naissance du premier enfant. Il est à constater par ailleurs que 20 % des femmes qui travaillent sont divorcées, 15 % sont séparées et 7 % sont veuves[23] ; près de la moitié des femmes sont donc présentes sur le marché du travail pour des raisons vitales. L'accroissement du nombre de femmes ayant accès à l'emploi a d'ailleurs fléchi depuis 1987 sous le double effet de la conjoncture économique et la montée de l'intégrisme.

---

22 ONS, Enquête main-d'œuvre et démographie (MOD) – 1984.

23 Chiffres cités dans le quotidien *Horizons* par M. Berrah, qui reprend les conclusions d'une étude réalisée par R. Ferroukhi, économiste à l'American University.

L'emploi féminin est essentiellement un phénomène urbain : plus du cinquième des femmes qui travaillent résident dans la wilaya d'Alger. Quant au niveau d'instruction, on constate qu'une proportion importante des femmes actives a accompli des études secondaires (34 %), et des études supérieures (14 %). Par ailleurs, avec des niveaux de formation comparables à ceux de leurs collègues hommes, les femmes occupent des positions inférieures dans l'échelle hiérarchique. C'est ainsi que les femmes actives sont concentrées dans deux secteurs : l'enseignement et la santé. Au recensement de 1987, le taux de féminisation se situait à 36,6 % pour la santé et 39 % pour l'enseignement où, 70 % des femmes actives occupées, le sont dans l'enseignement fondamental (primaire et moyen). Cette féminisation du corps enseignant correspond aux limites que le travail féminin rencontre dans les autres secteurs économiques.

Mais, d'une manière générale, les raisons de cette situation de l'activité féminine sont d'abord d'ordre politique. Les pesanteurs idéologiques de la société sont telles que les gouvernements successifs – malgré l'existence sur le plan juridique de nombreuses dispositions tendant à la protection particulière de la femme au travail et interdisant toute discrimination – n'ont pas accordé de priorité à une véritable politique de l'emploi féminin. Ensuite, dans la mesure ou le travail salarié accorde à la femme une place dans l'espace public, il constitue, dans le contexte sociologique algérien, une fracture révolutionnaire qui subvertit fondamentalement la société traditionnelle. Le travail féminin s'accompagne ainsi d'un conflit avec l'ordre patriarcal établi, dans lequel le travail féminin est peu valorisé parce qu'il est souvent considéré comme le signe d'un affaiblissement du pouvoir masculin.

b) L'élargissement de l'instruction aux femmes

Il est indéniable qu'il existe une corrélation inverse entre les niveaux de fécondité et les degrés d'instruction des femmes. De nombreuses études ont attesté cette corrélation l'expliquant généralement par un mariage plus tardif des femmes instruites et une pratique plus fréquente de la contraception chez ces mêmes couples.

L'enquête de 1992 en Algérie a montré que l'instruction a été le facteur le plus déterminant pour l'évolution des taux de fécondité. Ainsi, en ce qui concerne la nuptialité, le mariage se trouve reporté en raison de l'instruction. De même, le nombre moyen d'enfants par femme varie considérablement selon l'instruction de celle-ci. Une femme mariée a en moyenne 5,2, 4,3 ou 3,3 enfants selon qu'elle est illettrée, de niveau primaire incomplet, ou de niveau primaire et plus.

L'enquête fécondité effectuée par le CENEAP en 1986 a en outre montré que le niveau d'instruction établit une différence de 5 ans dans la moyenne des âges au

mariage, selon que la femme est illettrée ou d'un niveau d'études secondaire ou plus. Néanmoins, et comme il ressort des résultats de la même enquête, *"l'instruction à elle seule n'est pas suffisante pour garantir l'accès à un régime* [de fécondité] *'moderne' "*. Vraisemblablement, la qualité de cette instruction est à remettre en cause. De toute évidence, la généralisation de l'enseignement s'est faite au détriment de la qualité.

> *"C'est ainsi qu'on trouvera des femmes en moyenne plus instruites, parce que plus jeunes et ayant bénéficié de la politique en matière d'éducation nationale mais appartenant à un régime* [de fécondité] *traditionnel"* (Kouaouci, 1992b, p. 241).

S'il est vrai que la scolarisation des filles a enregistré en Algérie de remarquables progrès – le taux de scolarisation est passé de 32,9 % en 1966 à 73,5 % en 1986 –, il faut aussi remarquer que le taux de scolarisation des filles baisse sensiblement à mesure que l'âge augmente : il est de 65,8 % à l'âge de 12 ans, 48,2 % à 15 ans et seulement de 25 % à 18 ans.

Ce phénomène trouve son explication essentiellement dans les contraintes socio-familiales qu'affrontent les jeunes filles. Celles d'entre elles qui restent sans instruction ou avec seulement un niveau élémentaire exigeront, en leur qualité de futures mères, une attention particulière quant à la sensibilisation aux méthodes contraceptives. La carence de leur instruction les rend peu réceptives aux arguments qui militent en faveur d'une maîtrise de leur fécondité.

c) La législation familiale, entrave à l'émancipation de la femme

Les textes idéologiques fondamentaux de l'Algérie indépendante ont longuement insisté sur la nécessité de faire de la femme l'égale de l'homme et de lui permettre ainsi une participation effective aux activités socio-économiques épanouissantes. Les différentes constitutions adoptées jusqu'ici avaient également consacré le principe de la non-discrimination des sexes. Pourtant, aujourd'hui, encore plus qu'hier, le statut de la femme est dans une situation des plus fragiles.

Le Code de la famille[24] adopté le 9 juin 1984, après un long vide juridique chargé d'incertitudes, a institué un véritable rapport de soumission de la femme à l'homme.

Inspiré de la source suprême du droit coranique, ce code marque indéniablement le retour de pratiques qui commençaient à disparaître dans la société algérienne[25].

---

[24] Algérie, 1984b.

[25] Outre les nombreuses dispositions de source religieuse, l'article 222 stipule que *"en l'absence d'une disposition de la présente loi, il est fait référence aux dispositions de la chari'a".*

Après avoir retenu la polygamie (article 8), le code ôte à la femme la capacité de contracter librement le mariage. En effet, l'article 11 dispose que la conclusion du mariage pour la femme (quel que soit son âge) incombe à son tuteur matrimonial qui peut s'opposer au mariage de la fille s'il le juge nécessaire. Par ailleurs, l'épouse est tenue *"d'obéir à son mari et de lui accorder des égards en sa qualité de chef de famille"*[26]. En matière de divorce, c'est la répudiation qui prévaut avec garde des enfants dévolue en priorité au mari. Les raisons et les preuves que les femmes doivent avancer pour introduire une demande de divorce sont tellement draconiennes qu'elles équivalent à une simple négation de ce droit (article 53). L'article 54, qui permet à la femme de racheter sa liberté moyennant le *"versement d'une somme"* ne peut qu'évoquer une pratique esclavagiste.

Il n'est donc pas exagéré de soutenir que la législation du statut personnel institue une domination complète du mari sur l'épouse alors qu'elle devait traduire l'égalité des sexes, instituée par la Constitution du 22 novembre 1976 et reprise par celle du 23 février 1989.

Avec une telle législation, comment la femme peut-elle prétendre à l'égalité pratique avec l'homme ?

La réalité quotidienne de la femme traduit, aujourd'hui plus qu'hier, le poids des habitudes ancestrales faites de vexations répétitives qu'engendre la prééminence masculine.

> *"Cette hostilité n'est pas gratuite ni forcément consciente : elle est l'expression de la défense d'un référent culturel collectif qui, au Maghreb comme dans d'autres pays musulmans, se caractérise par le refus de la mixité, l'apartheid sexuel"*, écrit une femme algérienne (Chérifi, 1983, p. 94).

La femme algérienne reste alors cantonnée dans ses activités domestiques peu épanouissantes. Elles est refoulée dans un passé mythique, exclue de la vie sociale, de toute expérience de la vie moderne et renvoyée en permanence à l'image d'une tradition immuable prétendument garante de son identité d'origine – et d'ailleurs quelle origine ? – face à un monde en constante mutation. Le fait que le Code de la famille permette encore la polygamie – inspiration de l'islam oblige –, pratique peu usitée et appelée à disparaître à courte échéance, traduit bien la condition actuelle des femmes algériennes[27].

Ce qu'il convient de modifier pour amorcer une évolution des mentalités, c'est l'état des moeurs. L'inertie des mentalités conjuguée à l'absence d'une sensibilisation constante expliquent en grande partie le comportement fécond des femmes. La

---

[26] Article 9, alinéa 1.

[27] Article 8 du Code de la famille, 1984 : les statistiques donnent un taux de mariages polygames de 1,2 %.

survivance des valeurs patriarcales, le contexte économique et social de crise, plus réceptif aux discours rétrogrades, conjugués aux effets d'une législation nettement rétrograde freinent l'émancipation de la femme. Certes, la législation ne peut changer brusquement et radicalement les mentalités collectives ancestrales et les attitudes sociales conformistes. Elle pourrait toutefois ouvrir progressivement la voie à la suppression de l'oppression et de la sujétion des femmes. Ce n'est pas le cas en Algérie comme le rappellent, courageusement, les associations de défense des femmes, face au péril intégriste.

Une politique démographique tendant à abaisser la fécondité ne peut aboutir à des résultats satisfaisants et durables si, parallèlement, on n'envisage pas un effort d'innovation de nouvelles normes sociales qui coïncident avec les besoins actuels. En d'autres termes, puisque la réduction de la fécondité a été identifiée comme un objectif à atteindre, il faut générer un environnement socioculturel et macro-économique qui en favorise la réalisation. En particulier, il est certain qu'on ne pourra entraîner le pays vers le progrès sans la participation active des femmes.

CHAPITRE 3

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PRIVILÉGIANT L'INVESTISSEMENT

Lorsqu'on évoque le processus de développement engagé en Algérie voici maintenant plus de vingt ans, l'attention est d'abord attirée, inévitablement, par les niveaux des taux d'accumulation atteints, jamais égalés nulle part ailleurs dans le monde. Manifestement, les gouvernants ont su imposer à la population algérienne au nom de la lutte contre le sous-développement une répartition du produit national fortement disproportionnée, effectuée à l'avantage de l'investissement. La séduisante justification qui prévalait alors faisait de l'horizon 1980 le terme définitif de l'insatisfaction des besoins sociaux, du chômage et de l'ensemble des attributs du sous-développement, "legs du colonialisme".

L'adoption d'une stratégie économique semble à la fois la cause et la conséquence du primat de l'investissement sur la consommation immédiate. Elle en est la cause parce qu'à travers ses priorités, la stratégie retenue exigeait un investissement de grande ampleur auquel elle imprime de surcroît un rythme effréné ; et elle en est la conséquence car elle résulte d'une politique volontariste animée par le désir de mener sans tarder l'Algérie indépendante vers la modernité et le progrès.

L'opportunité de différer la consommation immédiate d'une population en accroissement rapide est discutable. Pouvait-il en être autrement ? Les dirigeants avaient-ils réellement la possibilité d'engager le pays sur une voie de développement qui puisse garantir l'équilibre entre l'investissement et la consommation ?

Quelles que soient les réponses apportées à ces interrogations, il demeure que les objectifs de développement et d'amélioration du niveau de vie fixés par la stratégie élaborée ne furent pas atteints en 1980 et ne sont pas prêts de l'être aujourd'hui. Cette affirmation, d'ailleurs vérifiée par l'ensemble des économistes qui s'intéressent au développement économique et social de l'Algérie, nous conduit à envisager le pourquoi et le comment d'un tel état.

Il ne viendrait aujourd'hui à l'esprit de personne de contester la nécessité des investissements devant améliorer le niveau de vie des populations. Dans la pensée économique moderne, les termes de niveau de vie et d'investissement sont étroitement liés dans une relation fondamentale qui explique la croissance économique. Mais la manière dont les investissements sont effectués peut varier (selon leur volume et selon leur répartition sur les secteurs de l'activité économique), et fait ainsi l'objet d'un choix.

Pour déterminer si l'objectif d'élévation du niveau de vie des différentes catégories de population a véritablement présidé à l'adoption de la stratégie algérienne de développement, il convient de répondre à une double question :

- à quel niveau faut-il arrêter le taux d'accumulation pour satisfaire à l'exigence d'amélioration du bien-être et est-il nécessairement utile d'atteindre un niveau d'accumulation tel que la consommation future prime la consommation présente ?
- quel ordre de priorités guide la ventilation sectorielle et spatiale des investissements ?

Il ne peut exister de réponses entièrement satisfaisantes à ces deux questions. Mais on peut apporter, malgré tout, quelques éléments de réponse, en adoptant une démarche globale démontrant par étapes en quoi et comment la stratégie économique algérienne contribue à élever le niveau de vie de la population.

I. LA FILIATION THÉORIQUE DU MODÈLE ALGÉRIEN DE DÉVELOPPEMENT

Il est de peu d'intérêt, dans la perspective de ce travail, d'examiner en détail les apports théoriques qui ont fondé le modèle de développement algérien. Toutefois, un bref rappel de certains éléments qui ont largement déterminé les investissements s'impose incontestablement. Par ailleurs, il convient de reprendre également l'essentiel du débat qu'ont suscité les dysfonctionnements de cette stratégie économique.

1. La formulation originelle du modèle de croissance

On attribue le plus souvent la paternité du modèle algérien de développement à l'économiste français Gérard Destanne de Bernis qui, dans de nombreux articles[28] a exposé la théorie des industries industrialisantes. Il semble cependant que ce modèle de croissance trouve son origine théorique dans les modèles multisectoriels de Feldman-Mahalanobis qui insistent sur la nécessité d'orienter d'emblée les investissements vers les biens de production.

a) La notion d'industries industrialisantes

L'utilisation de ce concept a permis de définir les fonctions et les caractéristiques du secteur des biens de production. S'inspirant du concept de pôle de développement qu'avait introduit François Perroux dans l'analyse économique, Gérard Destanne de Bernis définissait l'industrie industrialisante comme celle *"dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans son environnement localisé et daté un noircissement systématique ou une modification structurelle de la matrice interindustrielle et des transformations des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité de l'un des facteurs ou la productivité globale et, en tous cas, un accroissement de la maîtrise de l'homme sur la production et son produit"* (Destanne de Bernis, 1966, p. 419).

Il se dégage de cette définition une notion essentielle, celle de l'intégration interindustrielle apparaissant comme l'objet principal autour duquel se construit le modèle. Pour Gérard Destanne de Bernis, toute industrie engendre un ensemble d'effets d'entraînement. *"Aucune industrie ne peut se constituer sans exercer d'effets positifs ou négatifs sur son environnement..."* (Destanne de Bernis, 1966, p. 418), écrit-il. L'effet d'industrialisation qu'il isole des autres effets moteurs n'est, lui, engendré que par certaines activités industrielles. Reste alors à identifier celles des activités qui exercent, en raison de leur nature, des effets industrialisants élevés en amont et en aval. On s'accorde généralement à reconnaître une fonction industrialisante à deux catégories d'activités : la sidérurgie et l'énergie (Destanne de Bernis, 1966, p. 426). Si la sidérurgie permet l'expansion des activités de construction mécaniques et électriques qui en dérivent, l'énergie assure de son côté à la fois l'alimentation de l'ensemble de l'appareil productif et, par le biais des

[28] Voir notamment : Destanne de Bernis, 1966, p.415-473.

hydrocarbures et de la chimie, le développement des industries indispensables à la modernisation de l'agriculture.

Ce type d'industries présente deux caractéristiques fondamentales dont les conséquences sur la structure des investissements sont évidentes. D'une part, elles sont de dimension étendue et excluent les effets de miniaturisation *"qui n'ont pas encore pénétré dans ces secteurs"*, et d'autre part, elles sont à haute intensité capitalistique. En somme, deux ordres de rigidités affectent les industries industrialisantes : à la rigidité des choix de taille s'ajoute celle des choix technologiques. Gérard Destanne de Bernis estime que :

> *"les pays en voie d'industrialisation ne peuvent envisager de rattraper les pays qui ont commencé leur industrialisation depuis plus d'un siècle que s'ils décident de brûler un certain nombre d'étapes et de se porter dès maintenant sur les processus de production les plus modernes"* (Destanne de Bernis, 1966, p. 426).

Le recours à la technologie avancée et aux techniques de production les plus sophistiquées se légitime ainsi par l'impératif de hisser les économies peu développées au niveau atteint par celles des pays occidentaux industriels. Mais, d'un autre côté, il ne s'impose pas comme le moyen indispensable à la réalisation des objectifs de développement tels que l'élévation du niveau de vie. C'est du moins l'interprétation la plus plausible que l'on peut donner de la citation précédente. Car le progrès économique n'est pas forcément synonyme d'élévation du niveau de vie des populations.

b) Les objectifs de la stratégie algérienne de développement

Cette stratégie vise à *"construire une économie nationale équilibrée et fortement intégrée, capable d'éliminer chômage et sous-emploi, de répondre aux besoins d'une population de 18 millions d'habitants (...), et de garantir l'indépendance nationale"* (Ollivier, 1981, p. 460), objectifs devant être réalisés à l'horizon 1980. Ce récapitulatif permet de classer ces objectifs en deux catégories distinctes : objectifs socio-économiques et objectifs politiques, concourant tous en principe à l'amélioration du bien-être des populations.

Mettons de côté pour l'instant la première catégorie d'objectifs pour ne retenir que ceux d'ordre politique puisque la finalité socio-économique du développement sera analysée tout au long de ce travail. La doctrine politico-idéologique élaborée depuis la décolonisation insiste sur la nécessité impérieuse d'assurer l'indépendance économique du pays sans laquelle l'affranchissement politique et

l'autodétermination n'aurait pas de signification[29]. Corollaire indispensable de l'indépendance politique, l'autonomie économique nationale est érigée en objectif dont la réalisation garantira à coup sûr au pays une puissance souveraine.

Garantir à terme la construction d'une économie autonome échappant à l'emprise du "capitalisme impérialiste" impose l'amorce d'une industrialisation rapide, massive et profonde.

Si l'on considère l'ensemble des déclarations et discours politiques tenus sous le régime de Boumédiène ainsi que l'appréhension qu'avait la charte nationale de 1976 de l'ultime but du développement, on peut légitimement en déduire que, pour le régime, la finalité du développement se trouve dans l'objectif politique, la consolidation de la souveraineté nationale plus que dans ses aboutissements de caractère économique et social. C'est ainsi que l'on peut relever plusieurs exemples de mise en application de choix dénués de toute rationalité économique et qui ne s'expliquent que par la recherche de l'affirmation, soit de l'indépendance nationale, soit d'un certain prestige au regard de la communauté internationale. Il est certes difficile de séparer avec précision ce qui relève de la consolidation de l'autonomie économique de ce qui concourt à l'élévation du niveau de vie, tant ces deux objectifs sont étroitement liés. Mais pour certains choix, il arrive que l'un ou l'autre des objectifs poursuivis prédomine. La charte nationale, document idéologique de référence, définissait de manière hypothétique le développement économique comme la création des *"conditions nécessaires à la construction et à la consolidation d'une économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée, intensifiant en son sein les relations intersectorielles et les échanges entres les branches"*. Elle insiste notamment sur l'aspect politique en précisant que :

> *"la politique de développement de l'Algérie est fondée sur la recherche et la consolidation de l'indépendance économique qui postule une action constante pour éviter toute emprise sous quelque forme qu'elle se présente, du système impérialiste mondial sur la vie ou sur l'avenir de la nation"* (Algérie, 1976, p. 109).

2. Opportunité de l'option et marge de manœuvre

Depuis qu'elle a été arrêtée définitivement, vers le milieu des années soixante, la stratégie algérienne de développement n'a pas cessé de susciter chez certains enthousiasme et considération et chez d'autres critique et amertume. Une abondante

---

[29] "L'indépendance véritable postule l'indépendance économique", lit-on dans la charte nationale 1976, p. 109.

littérature est parue à ce sujet d'où il ressort des divergences fondamentales quant à l'explication de l'échec du modèle algérien[30].

Si les objectifs de développement n'ont pas été atteints à l'horizon 1980, c'est parce que, explique une frange importante d'économistes, le modèle théorique adopté ne répondait pas exactement aux exigences réelles d'une société désarticulée et ne pouvait en outre coïncider avec ses capacités. Un autre courant estime en revanche que le modèle présentait en soi des vertus inestimables de développement que les décideurs algériens n'ont pas entièrement mises en valeur. En d'autres termes, il soutient l'idée suivant laquelle l'échec économique de l'Algérie ne saurait être imputé au modèle théorique des "industries industrialisantes" mais plutôt à l'application partielle qui en fut faite. Reprenant les principales conclusions de sa thèse, publiée depuis sous forme d'ouvrage, Simon-Pierre Thiery, dans un article récent, écrivait :

> *"Il nous est apparu que cette crise ne résultait pas de l'incohérence du modèle de développement algérien, mais semblait trouver ses sources dans la divergence des conceptions qui ont été appliquées aux différents segments du secteur public. Ce qui a été appelé modèle de développement algérien n'a été employé que par les secteurs de l'industrie, de l'éducation et d'une partie des infrastructures. Des types de stratégies différents ont été manifestement utilisés dans les autres secteurs : l'agriculture, l'hydraulique et le reste des infrastructures notamment, conduisant à des formes d'accumulation inégale"* (Thiery, 1989, p. 18).

Cet auteur est encore plus explicite en écrivant que *"...le modèle de développement adopté péchait moins par incohérence théorique que par les conditions sociales de sa mise en œuvre, qui ont induit une accumulation inégale selon les différents segments du système productif"* (Thiery, 1989, p. 19). Ce point de vue est également celui de Marc Ollivier pour qui la stratégie algérienne n'a pas échoué. "*Elle n'a en fait été appliquée que partiellement*" (Ollivier, 1985, p. 445).

Lorsqu'en 1979 la nouvelle équipe au pouvoir a dressé un bilan[31] objectif de la décennie de développement planifié qui s'achevait en relevant les nombreuses déficiences que recelait le système mis en place, on a un peu vite pensé que désormais l'économie algérienne allait être orientée vers une autre voie. Exceptées les restructurations engagées à partir de 1982 dans l'agriculture et l'industrie, accompagnées d'un renforcement timide du secteur privé, il ne semble pourtant pas y avoir eu de transformation radicale, encore moins d'abandon de la stratégie initiale. Pourtant, certains observateurs ont cru distinguer nettement une différence significative entre les priorités de la première décennie et celles de la seconde. Ils

---

[30] Des ouvrages parfois très critiques ont été publiés par des économistes algériens notamment depuis 1980 (voir : Benissad, 1982 ; Temmar, 1983).

[31] MPAT, 1980c.

estiment en effet que contrairement aux années 1970 durant lesquelles l'investissement avait la primauté absolue dans la stratégie algérienne de développement, les années 1980 où furent appliqués les premier et second plans quinquennaux ont été marquées par un rééquilibrage dans les priorités, rééquilibrage opéré au profit de la consommation (Pascallon, 1981).

La multiplicité des interprétations de la crise du modèle algérien rend malaisée la proposition d'une lecture originale des phénomènes liés au développement. La principale interrogation qui mérite d'être examinée dans la problématique générale que nous nous sommes donnés est de savoir si, sur les plans pratique et théorique, la voie algérienne de développement a pour finalité l'Homme. Dans quelle mesure la stratégie algérienne de développement, à travers les choix qu'elle impose, les expériences qu'elle induit et les objectifs qu'elle poursuit, répond-elle à cette finalité, qui peut s'entendre, dans ce contexte, comme l'élévation du niveau de vie des populations ?

Existait-il une autre option qui aurait constitué une alternative valable à la stratégie mise en application ? Cette interrogation amène à réfléchir sur la marge de manœuvre des gouvernants issus du coup d'État de 1965. Il est évidemment malaisé de déterminer avec exactitude ce qui était à l'époque du domaine du possible et du raisonnable et ce qui ne l'était pas. En tout état de cause, comme le soulignent de nombreux observateurs et analystes, les conditions objectives émanant de la situation réelle de l'économie algérienne conjuguées aux implications politico-idéologiques avaient imposé aux pouvoirs publics une ligne de conduite dont ils ne pouvaient se départir. C'est à cette interprétation que souscrit Gauthier de Villiers lorsqu'il écrit :

> *"Il nous semble qu'on peut soutenir que tout gouvernement de l'Algérie indépendante aurait été progressivement amené, quelles que fussent ses caractéristiques propres, à fonder avant tout la politique d'accumulation sur les ressources procurées par les hydrocarbures, à conférer un net primat à l'industrialisation, à attribuer un rôle majeur à l'État"* (Villiers (de), 1987, p. 89).

Ceux qui préconisaient pour le développement économique et social de l'Algérie une démarche fondée non sur la rupture mais sur l'adaptation des structures existantes aux exigences modernes de l'appareil productif se voient encore souvent qualifiés d'utopistes. On leur reproche globalement d'évacuer de leurs analyses l'étude du contexte socio-économique et politique des années soixante. Une stratégie accordant la primauté à l'agriculture et à l'introduction de techniques simples dans leur conception et leur fonctionnement n'aurait pas permis le niveau d'accumulation rendu possible par l'industrialisation. Et de toute façon, un processus de "dépaysannisation" avait été amorcé avec la guerre d'indépendance. L'agriculture a perdu 256 000 emplois dont 130 000 emplois salariés de 1954 à 1960. L'emploi

agricole salarié et non salarié (excepté les aides familiaux) est passé de 1 050 000 en 1954 à 794 000 en 1960 (Darbel et Rivet, 1962, p. 70).

La capacité grandissante du secteur industriel, et notamment des hydrocarbures, à garantir des ressources financières mobilisables[32] et surtout les conditions difficiles d'un développement agricole ont conduit logiquement au choix que l'on sait.

Mais aussi étroite qu'ait pu être la marge de manœuvre des dirigeants algériens et quand bien même l'option n'était en fait qu'une contrainte, il eût été réaliste de mieux maîtriser le déséquilibre entre l'investissement et la consommation. Un tel déséquilibre cause sans aucun doute plus de dommages que n'en causent les désarticulations dont souffre le système productif algérien, car il dévie le développement de son unique finalité : l'Homme.

C'est d'ailleurs la volonté d'atténuer ce déséquilibre qui présidera à l'élaboration des plans quinquennaux des années 1980.

II. LES IMPLICATIONS DE LA STRATÉGIE ALGÉRIENNE DE DÉVELOPPEMENT SUR LA STRUCTURE DES INVESTISSEMENTS

Durant les deux décennies de développement, l'économie algérienne a enregistré (surtout au cours des années 1970-80) des taux d'accumulation tellement élevés que les observateurs, même les plus critiques, étaient littéralement fascinés. De l'avis de Gauthier de Villiers, *"dans les années soixante-dix, le taux d'accumulation atteindra en Algérie des niveaux exceptionnellement élevés, plus élevés même que dans l'Union soviétique des premiers plans quinquennaux"* (1987, p. 79-80). Les rythmes atteints par l'accumulation productive suscitèrent alors un espoir certain de voir l'Algérie sortir du sous-développement dans un avenir assez proche.

[32] Dès 1967, la fiscalité pétrolière a dépassé en valeur les ressources procurées par l'exportation des produits agricoles et viticoles.

1. L'effort d'investissement

L'intense effort d'investissement consenti de façon soutenue par l'Algérie a été présenté comme une exigence, indispensable pour la mise en place d'une infrastructure industrielle naguère inexistante.

Procédant d'une stratégie volontariste, ce type d'économie privilégiant les industries de base impose l'affectation, au détriment de la consommation immédiate, d'une large part du produit national à l'investissement, censé accroître la consommation future.

Tableau 14. Part de l'investissement dans la PIB

Année	FBCF/PIB en %	Année	FBCF/PIB en %
1969	33,4	1978	55,0
1970	38,5	1979	44,6
1971	40,7	1980	38,3
1974	46,0	1981	37,0
1975	47,0	1982	38,0
1976	41,0	1984	39,3
1977	49,9		

FBCF : Formation brute du capital fixe.
Source : MPAT, Comptabilité nationale.

C'est la raison pour laquelle l'industrie en amont a bénéficié d'une allocation de ressources aussi large que possible. Les niveaux d'investissements enregistrés ne l'ont été que parce que s'est opérée la conjonction de deux conditions objectives :

- l'émergence depuis 1965 d'un pouvoir suffisamment fort et finalement très peu partagé qui a su imposer parfois de manière radicale un taux d'accumulation élevé à une population dont les conditions d'existence restaient précaires.
- l'afflux de ressources en devises avec la nationalisation le 24 février 1971 des hydrocarbures et surtout après le premier choc pétrolier de 1974.

L'investissement prévu pour le plan quinquennal 1980-1984 représente 48,5 % de la PIB. La comparaison des taux d'accumulation brute de l'Algérie avec ceux des

pays occidentaux au cours des décennies écoulées (variant de 16 % à 28 %) et avec ceux de l'URSS (36 % en 1929-1930 et jamais inférieurs à 25 % de 1932 à 1960) (Pauwels, 1982, p. 100) montre clairement que les niveaux d'investissements atteints en Algérie sont exceptionnels.

Le taux d'accumulation (investissement/PIB.) planifié est plus bas pour la période 1985-1989, mais reste toujours considérable : il est de 40,5 % (Ollivier, 1981, p. 452).

Pour sa part, Christian Palloix note que :

"si l'on tient compte de l'investissement brut du secteur privé, la FBCF représente près de 60 % de la PIB. en 1977" (1980a, p. 535).

Cette formidable dynamique des investissements s'est traduite en valeur absolue par la multiplication par 30 du montant des investissements entre 1967 et 1978. En effet, il est passé de 1 866 millions de dinars courants au début de cette période à 55,7 milliards de dinars à la fin de celle-ci (Robineau, 1985, p. 157).

2. Structure disproportionnée des investissements

L'allocation des investissements a inégalement profité aux différents secteurs et branches. Cet état de fait traduit une logique de ventilation intersectorielle délibérément déséquilibrée. Ainsi, les investissements devaient être dans leur majorité alloués à un nombre restreint d'activités reconnues par leur capacité d'entraînement sur les autres secteurs.

Le fait que l'industrie ait bénéficié de la part la plus importante du volume global des investissements, s'élevant à 48,7 % pour le plan triennal, 44,7 % pour le premier plan quadriennal et 43,6 % pour le second, s'inscrit dans cette logique. Rappelons que ces taux, prévus par les plans, ont été largement dépassés mais que, en revanche, la part d'investissements industriels prévus par le plan 1980-1984 a été ramenée à 38,4 % de l'investissement total (Ollivier, 1981, p 462).

La part importante des investissements drainée vers l'industrie s'explique par la place essentielle de celle-ci dans la stratégie algérienne ainsi que par les objectifs qu'on lui a assignés depuis 1966. Elle devait en effet :

- mettre en valeur les ressources naturelles en vue de les exporter, rendant possible par conséquent l'importation d'équipements ;

- fournir par le biais de l'industrie lourde des semi-produits aux secteurs d'activité du B.T.P., des industries mécaniques et électriques au secteur agricole ;
- accroître le degré d'intégration intersectorielle de l'économie ;
- développer les industries de biens de consommation destinés à la satisfaction des besoins essentiels de la population ;
- enfin, créer de nombreux emplois et contribuer à réduire les inégalités sociales[33].

La ventilation des ressources effectuée massivement au bénéfice du secteur des hydrocarbures et des branches productives de biens d'équipement, compte tenu des buts qui lui étaient fixés, est souvent perçue comme un signe de cohérence entre le modèle théorique et sa traduction dans la réalité. Le modèle lui-même recèle une cohérence quasiment inébranlable. C'est au niveau de sa mise en application que surgissent des difficultés qui se traduisent par les dysfonctionnements chroniques des principales articulations. Et c'est ainsi que la dynamique globale tant attendue ne s'est pas produite.

La répartition du total des investissements industriels au cours de la période allant de 1967 à 1978 s'établit comme suit : 33,8 % pour les hydrocarbures, 47,7 % pour les biens d'équipement, 11,2 % pour les biens intermédiaires et seulement 8,3 % pour les secteurs produisant des biens destinés à la consommation finale (Ferguène, 1985, p. 68).

3. La surdétermination par le politique, cause de la disproportion

S'ils n'avaient poursuivi que leur propre stabilité politique, les gouvernants auraient eu tout intérêt à réserver à la consommation immédiate une part du produit national plus importante que celle destinée à l'investissement, afin de s'allier durablement les masses populaires. À défaut d'une légitimité issue des urnes, une légitimité fondée sur l'organisation d'une redistribution plus ou moins équitable des richesses aurait été acquise. À l'origine, les "bonnes intentions" des décideurs ont donc, très probablement, présidé à l'orientation donnée au processus de développement économique. Ceci paraît d'autant plus vrai que l'on a pu constater une certaine hâte à prendre des décisions censées propulser le pays vers le développement. On peut parler de surdétermination de l'économique par le politique. À propos des économies arabes, Michel Chatelus définit cette surdétermination par le politique, qui leur est commune, comme *"l'hypothèse selon*

[33] Pour plus de détails, voir : Ollivier, 1981, p. 460.

laquelle les choix économiques essentiels (...) relèvent rarement d'une rationalité économique au sens usuel du terme" (Chatelus, 1983, p. 5).

À l'origine de la surdétermination par le politique se trouve vraisemblablement une confusion des pouvoirs politique et économique, elle-même découlant du rôle primordial que joue l'État en tant que principal opérateur économique, à la fois entrepreneur et banquier. La concentration des leviers de commande aux mains de quelques décideurs souverains échappant à tout contrôle populaire, parlementaire, judiciaire, etc. a provoqué des attitudes négligentes à l'égard de la logique de rentabilité économique des projets mis en place, de leur utilité sociale et de leurs coûts.

Depuis que l'action d'industrialisation est engagée, on a constaté à quel dérapage lourd de conséquences a pu conduire la surdétermination par le politique, tant au niveau de la ventilation sectorielle des investissements qu'au niveau de l'inefficience de l'organisme central de planification.

En dépit de l'ordonnance n° 70 du 20 janvier 1970 promulguant le plan quadriennal qui expose dans son article 2 que *"le plan quadriennal constitue la loi fondamentale qui régit la totalité de la loi économique et sociale"* (Villiers (de), 1987, p. 104), il s'est formé par la suite un groupe de dirigeants autour du ministre de l'Industrie et de l'énergie sous l'impulsion duquel le volume des investissements affectés à l'industrie a dépassé largement celui retenu par le plan.

Une circulaire du même ministre est nettement significative de la primauté de ses décisions sur l'organisme central de planification (OCP), censé être guidé dans son action par les impératifs économiques de rationalité et de rentabilité[34]. On y lit en effet :

> *"j'ai constaté que des projets industriels ayant été définis et retenus par le ministre de l'Industrie et de l'énergie n'ont pas reçu de suite au sein de certaines entreprises sous tutelle du ministre, sous prétexte qu'ils ne figuraient pas dans la nomenclature des projets décidés par le Secrétariat d'État au Plan. Des responsables de services de développement de ces mêmes entreprises, avec la complicité consciente ou inconsciente de leurs directeurs généraux, écartent certains projets industriels dont j'ai prescrit expressément la réalisation, sous prétexte que ces projets ont été rejetés par le gouvernement dès lors qu'ils ne figurent pas dans les publications des services du Secrétariat d'État au Plan".*

Il ressort clairement de cette note que malgré les dispositions juridiques qui instituent la subordination des ministères chargés des structures clés de l'activité

[34] Circulaire du ministre de l'Industrie et de l'énergie, n° 13, CAB/DSM/12, octobre 1974, citée par Laraba, 1974, p. 118.

économique à l'organisme de planification, la tendance de fait est au contraire à la suprématie du ministre d'abord responsable politique sur le planificateur dont la décision est toujours supposée être empreinte de cohérence et de réalisme.

Le terrain cédé par la rigueur économique à la ferme volonté politique a entraîné des dérapages indubitablement préjudiciables au pays tant sur le plan économique que social.

III. LES DÉRAPAGES INDUITS

Les dérapages auxquels a conduit l'absence de rigueur de la planification et la surdétermination du politique peuvent être repérés à trois niveaux :

- dépassement de l'investissement planifié ;
- suraccumulation des industries en amont du processus de développement ;
- recours quasi systématique et excessif aux techniques de production les plus élaborées.

1. Dépassement de l'investissement industriel planifié

La structure des investissements révèle que, au cours des périodes correspondant aux plans successifs jusqu'en 1977, la part effectivement dévolue à l'industrie a toujours été supérieure aux prévisions d'investissements affectés par le planificateur à l'industrie (tableau 15).

Le secteur industriel a bénéficié en réalité de 55,3 % de l'investissement global au cours du plan triennal 1967-1969, de 57,4 % lors du premier plan quadriennal et 62 % lors du second, alors que le planificateur ne lui avait alloué respectivement que 48,7 %, 44,7 % et 43,6 %.

Parallèlement, lors de la période 1967-69, l'agriculture et le secteur social ont bénéficié d'une part d'investissements qui dépassait la part qui leur avait été attribuée par le plan. Mais ensuite, leur part d'investissements s'est trouvée inférieure à ce qui était prévu par le planificateur.

Tableau 15. Récapitulatif de la structure des investissements planifiés et réalisés (1967-1977) (en pourcentage)

Secteurs	Plan triennal (1967-1969)		1er plan quadriennal (1970-1973)		2ème plan quadriennal (1974-1977)	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Industrie	48,7	55,3	44,7	57,4	43,6	62,0
Agriculture	16,9	20,6	14,9	12,0	13,2	7,3
Social (*)	13,7	18,8	26,7	18,5	25,9	17,4

(*) Éducation, formation, santé, habitat, et autres équipements collectifs.
Source : résumé du tableau dressé dans : MPAT, 1980c, p. 9.

Au cours du second plan quadriennal, les secteurs de l'agriculture et du social ont été amputés d'une part considérable de leurs investissements, tandis que l'industrie a vu les siens augmenter dans une proportion très importante. Cette disproportion a été accentuée par l'écart entre prévisions et réalisations.

On relève trois facteurs qui expliquent ces "écarts". D'abord, l'introduction de projets non prévus par les plans ou simplement la modification de la conception initiale des projets retenus ; ensuite, les mauvaises études des coûts et enfin les retards importants dans la mise en œuvre des projets.

Cette déformation de la structure des investissements qui a profité aux seules branches productives a considérablement accru la marginalisation des activités liées aux consommations individuelles et collectives de la population.

2. La suraccumulation des industries situées en amont du système productif

Eu égard au rôle moteur que leur assigne le modèle de croissance mis en application, les secteurs des hydrocarbures et de la sidérurgie ont drainé la fraction la plus importante de l'investissement industriel. On comptait en effet beaucoup sur ces deux secteurs pour la construction d'un appareil productif rationnel, performant et intégré.

Grâce aux valeurs d'usage et d'échange de leurs productions, les hydrocarbures apparaissaient comme le secteur qui, par excellence, pouvait à la fois assurer la fourniture de moyens de production aux autres activités et garantir un apport massif de moyens financiers.

Tableau 16. Investissements du secteur hydrocarbures (en millions de DA)

	Plan triennal (1967-1969)	1er plan quadriennal (1970-1973)	2ème plan quadriennal (1974-1977)	Inter-plan 1978-1979	1er plan quinquennal (1980-1984)	2ème plan quinquennal (1985-1989)
Investissements	2 521	9 776	35 999	14 705	63 000	41 500
% de la FBCF*	27,5	26,9	29,7	27,0	15,7	7,1

* Formation brute du capital fixe.
Sources : Jusqu'en 1978 : Thiery, 1982, p. 172.
Premier plan quinquennal : Pauwels, 1982, p. 92.
Deuxième plan quinquennal : MPAT, 1985, p. 135.

Durant la période de développement couvrant les trois premiers plans, le secteur des hydrocarbures a absorbé entre 37 et 41 % du total de l'investissement industriel planifié. Toutefois, l'investissement effectivement réalisé dans ce secteur se situe entre 47 et 51 % de l'investissement industriel (Robineau, 1985, p. 158). En termes absolus, il a bénéficié d'un montant de 2,5 milliards de DA courants entre 1967 et 1969, de 9,8 milliards pendant le premier plan quadriennal et de 36 milliards pendant le second (Villiers (de), 1987, p. 119).

Ces dépassements renvoient à l'ampleur des coûts des réalisations que nécessitent les hydrocarbures et notamment l'exploitation de la liquéfaction du gaz. Mais ils sont dus également et pour une large part à la dynamique propre à ce secteur. La tendance à favoriser la fonction exportatrice (liée à la rentabilité financière génératrice de moyens permettant l'équipement en moyens de production des autres secteurs) a été progressivement encouragée. La mobilisation grandissante des ressources par ce secteur était justifiée par la priorité dévolue *"aux équipements destinés à élargir la capacité d'exportation et d'accumulation en devises pour l'économie nationale"*[35]. Une réorientation de l'investissement en faveur des activités à haute capacité d'intégration de l'appareil industriel, comme le préconisait le planificateur, aurait été plus conforme à la cohérence de la stratégie algérienne de développement. C'est au demeurant l'effet industrialisant des hydrocarbures qui retient le plus l'attention des théoriciens du modèle algérien de développement. Pour la période 1967-1978, Abdellatif Benachenhou estime que *"l'essentiel des efforts d'investissement a porté sur la 'fonction financière' du secteur et non sur sa 'fonction industrielle' "*. Il évalue la part de la première fonction citée à 90 % de l'investissement global du secteur des hydrocarbures et celle de la seconde à un peu moins de 10 % (Benachenhou, 1982a, p. 51).

Le plan Valhyd (valorisation des hydrocarbures) adopté en 1976 n'était pas de nature à rétablir un certain équilibre dans la structure de l'investissement dévolu à ce

[35] MPAT, *Rapport général du deuxième plan quadriennal,* p. 62.

secteur. Il visait à maximiser la production pétrolière et gazière et prévoyait la réalisation d'un programme d'investissement sur 30 ans dont le coût atteignait 36,4 milliards de dollars (Villiers (de), 1987, p. 121). Le plan Valhyd a été presque entièrement invalidé à la suite de l'avènement d'une nouvelle équipe au pouvoir en 1979. Il a été abondamment critiqué et plusieurs projets dont il a programmé la réalisation ont été soit reportés, soit définitivement écartés (Pauwels, 1982) au nom de la nécessaire *"préservation des réserves stratégiques nationales d'hydrocarbures garantissant l'épanouissement du pays à très long terme"*[36]. Le secteur des hydrocarbures semble bénéficier d'une suraccumulation qui ne se justifie point eu égard aux résultats obtenus. Il n'est pas surprenant de constater que les effets d'entraînement attendus ne se sont pas produits. Les activités liées aux hydrocarbures qui, par nature, génèrent des *inputs* aux activités de production situées en aval n'ont profité que de 8,9 % de l'investissement global réalisé dans le secteur.

Le volet pétrochimique de la valorisation des hydrocarbures a connu des taux inégaux quant à l'utilisation des capacités installées, ce qui met en évidence les mauvaises performances de la section des activités intégratrices. Ces taux s'établissent en 1978 de la façon suivante :

Activités valorisatrices		Activités intégratrices	
Forage	75 %	Ethylène	31 %
Liquéfaction	74 %	Engrais Azotés	36 %
Raffinage	80 %	Engrais Phosphatés	45 %
		Plastiques	45 à 50 %
Source : Benachenhou, 1982a, p. 61.			

En ce qui concerne le volet énergétique des hydrocarbures, les résultats obtenus sont beaucoup plus satisfaisants. La consommation intérieure finale d'énergie d'origine pétrolière et gazière s'est multipliée par 3 entre 1979 et 1980, passant de 2,6 à 8,5 millions de TEP (tonnes équivalent pétrole) (Thiery, 1982, p. 172). Il était prévu qu'elle atteigne en 1990, 26 millions de TEP. La consommation des ménages représentait en 1980, 39 % du total de la consommation finale et devrait atteindre 40 % de celle-ci en 1990.

La rentabilité financière du secteur des hydrocarbures est certes une réalité. Il a joué un rôle de premier ordre dans le financement des programmes planifiés entre 1967 et 1977.

> *"Sur les 31 milliards de DA avancés par l'État sur les périodes couvertes par les trois plans et l'année de transition (1967-1978), le secteur a*

[36] Résolutions du C.C. du F.L.N. du 26 au 30 décembre 1979, *in* RASJEP, 1979, p. 787.

'renvoyé' 94 milliards de DA, soit trois fois plus" (Mékidèche, 1980, p. 513).

Mais si l'on évalue ces résultats par rapport à l'exportation de ce secteur, dans l'optique définie par la stratégie de développement, la contribution financière semble moins importante qu'elle ne paraît à première vue.

En rapportant les gains en devises à leur pouvoir d'achat réel sur le marché mondial, on peut réellement estimer l'apport financier des hydrocarbures et être en mesure d'apprécier leur dynamisme.

Mustapha Mékidèche a effectué des calculs relatifs aux recettes nettes du secteur d'une part, et à la valeur réelle de celles-ci, d'autre part, en les confrontant à l'état des termes de l'échange international (1980, p. 513-515). Selon lui, les recettes nettes en devises réalisées par les hydrocarbures se calculent comme *"la différence entre le chiffre d'affaires annuel à l'exportation auquel s'ajoutent les emprunts extérieurs et les coûts d'investissement et de fonctionnement pendant l'année considérée auquel s'ajoute le service de la dette"* (Mékidèche, 1980, p. 513).

Il ressort de son calcul que ces recettes connaissaient une situation de quasi-stagnation puisqu'en 1974 elles représentaient 4,24 milliards de dollars et en 1978, 4,4 milliards de dollars. Elles n'étaient d'ailleurs que de 3,57 milliards de dollars en 1975, de 4,14 milliards de dollars en 1976 et 3,5 milliards en 1977, ce qui signifie que leur évolution n'était pas uniforme mais plutôt en "dents de scie".

En outre, la confrontation entre les recettes (à ne pas confondre avec les recettes nettes) et les dépenses fait apparaître une régression du rendement du secteur de l'exportation. Les recettes réalisées en 1975 (5,4 milliards de dollars) étaient de 4 fois supérieures aux dépenses, évaluées pour la même année à 1,26 milliard de dollars. Elles ne sont que de 2 fois supérieures en 1978 où les recettes s'élevaient à 8,4 milliards de dollars et les dépenses à 4 milliards.

Quant au pouvoir d'achat réel des recettes nettes en devises sur le marché mondial, Mustapha Mékidèche arrive à la conclusion que celui-ci a connu une substantielle érosion en raison de la forte inflation pesant sur les produits importés.

L'impact et l'importance de la rente pétrolière ont été sensiblement amoindris par les hausses des prix des produits importés. Simon-Pierre Thiery a comparé les taux de croissance moyens des prix des biens importés avant et après le premier choc pétrolier pour mettre en évidence le laminage des capacités financières algériennes procurées par l'exportation du pétrole. Alors que ces taux sont entre 1969 et 1972 *"de 10 % pour les biens d'équipement, de 6 % pour les biens intermédiaires et de 4 % pour les produits alimentaires"* (Thiery, 1982, p. 174), ils connaissent une hausse brutale en 1974, passant à 50 % pour la première catégorie et à 60 % pour la seconde. Entre 1975 et 1977, les prix atteignent des taux de

croissance largement inférieurs à ceux de 1974 mais dépassant les niveaux auxquels ils s'établissaient durant la période 1969-1972.

En somme, la fonction financière des hydrocarbures, secteur énormément privilégié au niveau de l'allocation des investissements, fait preuve d'un manque manifeste de rentabilité et compromet par conséquent le financement de l'équipement en moyens de production des autres branches de l'activité économique.

3. Le recours exagéré aux techniques

L'acquisition des connaissances techniques est emprunte de rigidité du fait des choix directement induits par l'option économique retenue. La charte nationale de 1976 reconnaît l'ampleur des besoins technologiques de l'économie nationale :

> *"La forme d'industrialisation du pays, de par son caractère global et intensif, inclut tout naturellement la réalisation des industries complexes comportant l'utilisation de technologies avancées"* (Algérie, 1976, p. 152).

Les transferts de technologies ont contribué à alourdir le poids de l'investissement industriel et partant à aggraver la disproportion entre l'investissement et la consommation. Faisant fi de la complexité du phénomène, la démarche algérienne marquée par une espèce d'économisme donne, à travers l'approche du processus d'industrialisation qui est la sienne, la priorité quasi-absolue à l'accumulation du capital en privilégiant les composantes matérielles et physiques du développement au détriment de ses aspects sociaux et culturels. Pierre Pascallon écrit, à juste titre, que :

> *"les pouvoirs publics accordent une confiance quasi-illimitée aux techniques, mais la refusent pratiquement aux hommes"* (Pascallon, 1981, p. 21).

Toutes les difficultés provoquées par le recours aux technologies sophistiquées proviennent de la croyance profondément ancrée dans les esprits selon laquelle on peut acheter le développement (Villiers (de), 1987). Il est certes plausible qu'un développement axé sur des industries hautement capitalistiques nécessite la mise en place de techniques coûteuses. Ce qui paraît en revanche peu justifié est le recours trop systématique aux techniques les plus sophistiquées. Il ne s'est trouvé que Mahmoud Ourabah (1988) pour contester cette affirmation.

L'urgence de la demande, due à la multiplication des programmes de haute technologie, a guidé les choix vers des procédés très sophistiqués et à grande

échelle, même pour les activités qui auraient pu aisément se soustraire à une telle rigidité, soit parce qu'elles demandent des techniques souples et peu complexes, soit parce qu'elles pourraient sans peine s'appuyer sur les capacités nationales déjà acquises.

La charte nationale fait de l'ouverture des Algériens à la technologie avancée une condition indispensable au développement économique. On y perçoit expressément un encouragement à acquérir en masse les techniques de fabrication nécessaires au fonctionnement régulier de l'appareil de production.

Toutefois, l'option pour les technologies modernes qui devait être *"sélective et raisonnée"* a connu une déviation constatée par l'ensemble des analystes qui soulignent le *"recours à des technologies de pointe non compatibles avec les capacités de production existantes et avec les connaissances technologiques des travailleurs"* (Thiery, 1980, p. 476).

Plusieurs études ont tenté de quantifier les flux de transfert de technologies effectués au profit de l'économie algérienne. En l'absence de statistiques fiables et régulières, il est évidemment difficile d'estimer, pour une période donnée, la valeur de ces transferts. Ce qui semble en revanche une certitude, c'est que les coûts des acquisitions de techniques sont très élevés et que le volume de ces acquisitions n'a cessé de croître durant la première décennie de développement. Au cours des années 1970, l'Algérie a consacré près de 5 % de son PNB à l'importation de technologies (Lambert, 1979, p. 97).

L'importation de biens d'équipement a représenté 16,9 % du total des importations en 1963-1966. Puis cette proportion s'est élevée, lors du second plan quadriennal à 34,1 % (Robineau, 1985, p. 164). Elle s'est établie au cours du premier plan quinquennal à environ 25 % en moyenne annuelle.

Tableau 17. Évolution de la part des importations de biens d'équipement (1980-85) en montant (milliards de DA courants) et en pourcentage (*)

	1980		1981		1982		1983		1984		1985	
	Mil-liards de DA	%	Mil-liards de DA	%	Mil-liards de DA	%	Mil-liards de DA	%	Mil-liards de DA	%	Mil-liards de DA	%
Total biens d'équipement	9,9	24,5	12,4	25,4	13,7	27,8	12,3	24,7	11,5	22,4	11,2	22,7
dont matériel prod. indus.	1,7	4,0	3	6,0	3,7	7,4	2,2	4,4	2,5	5,6	2,1	4,2

(*) Part du groupe de produits considéré dans le total des importations.
Source : ONS, 1987b, p. 13.

En 1986, le montant des importations de biens d'équipement, y compris le matériel de transport destiné à l'industrie, s'élevait à 12 685 millions de DA courants[37]. Ainsi, des sommes considérables sont consacrées chaque année à l'achat d'un ensemble de machines et de moyens de production. Les montants indiqués ici ne recouvrent pas les coûts de formation professionnelle du personnel local ni ceux engendrés par l'assistance technique, au demeurant difficilement évaluables.

> *"Le coût de formation est un multiple du coût d'acquisition des transferts d'industrie"* (Lambert, 1979, p. 97).

Dimitri Germidis note en 1976, à propos d'une usine de peinture-réalisation industrielle ayant affronté des difficultés énormes de montée en production, qu'elle *"intègre la technologie la plus sophistiquée aujourd'hui disponible dans le monde"* et précise qu'il n'existe que 4 ou 5 unités de par le monde dotées de ce type d'équipement (Germidis, 1976, p. 133).

La poursuite de taux élevés d'intégration des produits a largement contribué à l'augmentation des coûts. Eu égard aux facteurs multiplicateurs des coûts d'acquisition des techniques, des équipements et des connaissances, on peut s'étonner que des techniques appropriées aux exigences de l'emploi ne soient pas encore aujourd'hui recommandées. À ce propos, Arthur Lewis écrit :

> *"L'une des raisons de ce gaspillage [du capital] est la tendance que l'on a à créer des installations incorporant toute la technologie la plus récente des pays développés, au lieu d'adapter ces installations de manière à utiliser des techniques qui nécessitent une main-d'œuvre plus importante"* (Lewis, 1979, p. 65).

Les transferts de technologie ont grandement contribué à augmenter le poids des investissements industriels dans la PIB, accentuant par conséquent le déséquilibre entre l'investissement et la consommation.

IV. LA RÉORIENTATION DES PRIORITÉS OU LA PRIMAUTÉ APPARENTE DE LA CONSOMMATION SUR L'INVESTISSEMENT

L'absence d'arbitrage rigoureux entre la consommation et l'investissement au cours de la période 1967-1978 créa une situation d'austérité péniblement

---

[37] ONS, 1987e, p. 234.

supportable. La nouvelle direction politique qui succéda à Boumédiènne, dès lors qu'elle ne pouvait se targuer d'une légitimité historique puisée dans la participation à la guerre de libération, se devait de négocier un mode de légitimation fondé sur l'accélération et la diversification des mesures prises en vue de la satisfaction des besoins sociaux. L'effort de satisfaction des besoins de la population entrepris par le régime du Président Chadli constitue aussi un retour au réalisme économique. Les Programmes anti-pénurie (PAP) adoptés dès 1980 laissent penser que le nouveau régime, en recourant à l'importation massive de biens de consommation, cherchait à s'allier l'ensemble des couches sociales. Mais leur abandon, en 1983, marque la reprise de la politique de restriction. Pourtant, les programmes globaux d'investissements en faveur des secteurs de la consommation laissent apparaître une nette tendance à rééquilibrer la structure des investissements en faveur des secteurs de la consommation, manifestant un changement dans la stratégie économique de développement. Il est évident aujourd'hui que les priorités passées sont tombées en disgrâce aux yeux des décideurs algériens.

1. Les innovations des plans de la deuxième décennie (1980-1989)

Les premier et second plans quinquennaux de la décennie 80 ont été conçus en vue d'une maîtrise progressive du développement social du pays. Ils se proposaient en effet de promouvoir une nouvelle orientation de la ventilation intersectorielle des investissements, orientation qui marquait une rupture avec la politique d'accumulation massive du passé. La correction des excès relevés par le bilan critique dressé en 1980 à propos de la décennie de développement écoulée, incombait au premier plan quinquennal.

Les deux plans quinquennaux avaient schématiquement un triple objectif : d'abord, la couverture prioritaire des besoins sociaux fondamentaux de la population ; ensuite, l'amélioration de l'efficacité de l'appareil productif et enfin, le renforcement de l'indépendance économique du pays. Ces objectifs ont dans une grande mesure inspiré la nouvelle politique économique dont les axes principaux tendent tous à une meilleure satisfaction des besoins sociaux individuels et collectifs.

Une démarche adéquate nécessitait au préalable la réduction des contraintes économiques engendrées par la désarticulation du système productif. C'est en analysant la structure des investissements encore une fois que l'on pourra identifier les éléments essentiels de cette démarche.

Tableau 18. Programme partiel des investissements des premier et second plans quinquennaux (1980-1989)

Principales branches d'activité	Premier plan quinquennal (1980-84)		Deuxième plan quinquennal (1985-89)	
	Montants (1)	%	Montants (2)	%
Industrie	154,5	38,6	174,2	31,6
dont hydrocarbures	63,0	15,7	39,8	7,2
Agriculture	47,1	11,8	79,0	14,4
Transport	13,0	3,2	15,0	2,7
Habitat	60,6	15,6	86,4	15,7
Éducation-formation	42,2	10,5	45,0	8,2
Santé	7,0	1,7	10,0	1,8
Équipements collectifs	9,6	2,4	44,0	8,0

(1) en milliards de DA constants de 1979
(2) en milliards de DA constants de 1984.
Sources : MPAT, *Rapport général du premier plan quinquennal (1980-1984)*
MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal (1985-1989)*

Le tableau 18 appelle de nombreuses remarques. Les domaines de la vie économique et sociale auxquels s'applique cette répartition mériteraient chacun une analyse spécifique. Pourtant, nous ne retiendrons dans notre analyse que les plus significatives des innovations apportées par les plans.

a) Le couple agriculture-industrie

S'il reste, comme par le passé, dominé par l'industrie, il ne l'est pas, néanmoins, dans les mêmes proportions qu'auparavant. L'agriculture a effectivement intégré de manière importante le champ des priorités économiques.

L'effort entrepris pour redresser la situation agricole a ralenti le rythme des investissements industriels qui n'ont connu qu'une augmentation modérée. Ils sont passés de 154,5 milliards de DA (38,6 % du total de l'investissement programmé) entre 1980 et 1984 à 174,2 milliards de DA dans le second plan, ce qui représente un peu plus de 31 % de l'investissement global planifié.

En toute hypothèse, la réorganisation de la structure des investissements au profit des secteurs liés à la consommation n'eut pas été possible sans une modification substantielle de la politique énergétique marquée par l'abandon du plan Valhyd. À ce propos, Jean-Pierre Pauwels estime que le premier plan quinquennal, commentaire valant également pour le second plan, constitue *"un infléchissement majeur par rapport au passé, non seulement par l'enveloppe importante affectée aux secteurs prioritaires socio-collectifs et de l'habitat, mais aussi par les glissements*

opérés dans les choix industriels" (Pauwels, 1982, p. 100-101). L'investissement n'est plus comme avant axé sur la construction et la mise en œuvre de moyens de production nouveaux. Il est en priorité orienté vers la valorisation du potentiel existant capable d'élever la productivité. En outre, l'accent est mis sur les industries légères productrices de biens de consommation des ménages.

Le secteur de l'agriculture bénéficie d'un volume d'investissements jamais égalé par le passé. Plus encore, l'hydraulique, jusque-là très négligée, reçoit 23 milliards de DA dans le premier plan quinquennal et 41 milliards dans le second, montants qui représentent respectivement 5,7 % et 7,4 % du total des investissements prévus. Cette allocation est assurément la mesure qui reflète le mieux le souci des autorités de s'occuper à l'avenir du développement agricole.

L'effort consenti pour l'amélioration des performances de l'agriculture montre l'empressement d'alléger au plus tôt l'excessive dépendance vis-à-vis de l'extérieur, dans le domaine alimentaire, et de garantir une offre conséquente de produits agricoles qui corresponde à la demande sociale.

2. Le secteur social

Comprenant les équipements collectifs, la santé, l'habitat et l'éducation-formation, le secteur social totalise 128 milliards de DA pour le premier plan et 193,4 milliards de DA pour le second, bénéficiant ainsi de 32 % et de 35,2 % du montant global des investissements prévus pour les deux périodes. Ces montants impressionnants traduisent la ferme volonté d'aboutir à une meilleure satisfaction des besoins et d'améliorer la qualité de la vie des populations.

Parmi les différentes rubriques de ce secteur, l'habitat fait figure de privilégié avec 60,6 milliards de DA lors de la période 1980-1984 et 86,4 milliards de DA lors de la seconde. Si, entre 1975 et 1980, 120 000 logements seulement étaient livrés, on a prévu, pour la décennie 1980, la construction de deux millions de logements nouveaux.

Les formidables moyens mis à la disposition du système éducatif et de formation professionnelle lors des deux plans (42,2 milliards de DA et 45 milliards de DA) reflètent la haute importance qu'accordent les dirigeants à ce secteur d'avenir. Si on adjoint à ces montants ceux qui représentent l'écart entre les autorisations de programmes et les dépenses cumulées, autrement dit les montants des RAR ("reste à réaliser"), on obtient des autorisations de programmes cumulées de l'ordre de 59,4 milliards de DA pour le premier plan et de 64,7 milliards de DA pour le second.

La mise en place d'un *"appareil de formation professionnelle et technique dont la contribution au développement économique est décisive"*[38] a reçu au cours de la période 1984-1989, 17 milliards de DA, soit 11 % des investissements alloués au secteur de l'éducation formation.

L'ampleur de la dotation en investissements de ces deux catégories socio-économiques de développement - habitat et éducation - témoigne du revirement spectaculaire opéré par l'Algérie dans sa politique de répartition intersectorielle de l'investissement. Il faut néanmoins, pour être complet, quantifier l'exécution effective des prévisions des deux plans quinquennaux dans le domaine social. Cette vérification s'impose d'autant plus que l'échéance temporelle de la réalisation des objectifs de ces plans fixée à l'année 1990 est maintenant atteinte.

3. Les insuffisances dans l'exécution des plans

Pour tenter de quantifier l'exécution réelle des plans, nous retiendrons exclusivement deux volets essentiels de la vie économique et sociale du pays : l'habitat et l'emploi.

a) L'habitat

Le *Rapport général du deuxième plan quinquennal* relève que :

> *"sur un objectif de 700 000 logements, les livraisons de période quinquennale cumulées en fin 1984 sont estimées à 407 000 logements (...), soit un taux de réalisation de 60 %"*[39].

L'objectif de 2 millions de logements à atteindre en 1989 est, de ce fait, largement compromis. Sur les 898 000 logements dont la livraison fin 1989 est prévue par le *Rapport général du deuxième plan quinquennal*, 356 000 sont dus au "RAR" de 1989[40].

Les difficultés financières surgies dès 1986 avec la contraction de la fiscalité pétrolière par la baisse des prix du brut, ne sont évidemment pas de nature à susciter l'optimisme. Tout au contraire, les prévisions du *Rapport général du deuxième plan quinquennal* sont en fait vouées à une réalisation partielle. On est d'ores et déjà loin

---

[38] MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal*, p. 35.
[39] MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal*, p. 46.
[40] MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal*, p. 48.

des deux millions de logements quand bien même les prévisions du second plan seraient entièrement réalisées.

b) L'emploi

En visant une croissance annuelle moyenne de 9,7 %, les planificateurs espéraient créer pour la période 1980-1984, 1 175 000 emplois. Le deuxième plan quinquennal fixe quant à lui à 906 000 le nombre d'emplois à créer sur toute la période avec un rythme de créations annuelles plus modeste, de 5,8 % en moyenne.

Observons d'abord que le secteur agricole, devant simplement consolider l'emploi existant, a créé 10 000 emplois nouveaux en 1986.

En ce qui concerne l'industrie, sa part dans la création d'emplois, de l'ordre de 6,8 % et 5,3 % pour, respectivement, les premier et second plans quinquennaux, est extrêmement faible, proportionnellement, si on la compare à l'investissement qui lui est alloué par les deux plans. On rapporte à ce propos que :

> *"cette faible participation de l'industrie à l'élargissement de l'emploi s'explique principalement par le fait que le niveau actuel de l'emploi dans le secteur est élevé : les investissements de valorisation et de renouvellement prévus auront peu d'effets sur les créations nouvelles d'emplois industriels, mais permettront de résorber 'les sureffectifs' et d'accroître la productivité"*[41].

Il paraît pour le moins étonnant eu égard au déficit de l'offre d'emplois par rapport à une demande de plus en plus pressante que l'on oriente l'investissement industriel de manière à ce qu'il ait un impact minime sur le niveau de l'emploi. Ainsi, au lieu d'amplifier l'impact de l'investissement au niveau de l'emploi en recourant intelligemment à des techniques de production favorisant l'utilisation maximale du facteur travail afin d'accélérer la réduction du chômage, on préconise une répartition des investissements minimisant visiblement les possibilités de création d'emplois nouveaux.

Au niveau de la réalisation, les résultats ne sont guère satisfaisants. Durant le premier plan, 720 000 emplois nouveaux ont été créés sur les 1 175 000 prévus. Par ailleurs, 86 % des emplois créés l'ont été dans le secteur public et le taux de croissance de l'emploi n'a été que de 4,3 % (Ollivier, 1985, p. 425). Si le second plan a prévu la création de 180 000 emplois en moyenne par an, en 1985 *"les créations d'emplois n'ont atteint que 122 000 postes de travail et seulement 116 000*

---

41 MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal*, p. 16.
Le problème de l'emploi en Algérie est traité dans la deuxième partie (chapitre 5).

en 1986 alors que le premier plan quinquennal avait créé plus de 140 000 postes de travail nouveaux par an" (Djeghloul, 1986, p. 697).

Tandis que la création d'emplois industriels a régressé en 1986 (17 000 emplois créés), confirmant la tendance au ralentissement de l'offre d'emploi dans l'industrie constaté au cours du premier plan quinquennal (durant lequel ne furent créés que 19 000 emplois nouveaux en moyenne par an), l'administration a créé, elle, 55 000 postes de travail nouveaux en 1986, légèrement plus qu'au cours de la période 1980-1984 où elle en a créé 46 000 par an (Djeghloul, 1986). Le B.T.P. est le secteur qui, en 1986, a le moins créé d'emplois avec 5 000 postes nouveaux alors qu'en moyenne il créait 44 000 emplois par an entre 1980 et 1984. En somme, il est peu réaliste de s'attendre à la réalisation entière des objectifs des plans en matière d'emploi.

Les difficultés internes de l'économie algérienne sont doublées par une dépendance multiforme du pays vis-à-vis de l'extérieur.

V. LA DÉPENDANCE OU LA NÉGATION DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE

Le modèle algérien de croissance qui se voulait, dans sa conception initiale, l'expression même d'une volonté d'indépendance économique, somme toute légitime, a de par les dysfonctionnements qui l'affectent de façon chronique induit des dépendances multiples à l'égard de l'extérieur.

Le système productif algérien n'a pas été intentionnellement orienté vers une intégration au mécanisme dominant de l'économie mondiale, puisqu'il était, au contraire, conçu dans l'optique de l'autocentrage. L'ouverture très large de l'économie algérienne vers les marchés extérieurs lui fut, à certains égards, imposée par la nature des principales ressources exploitables (les hydrocarbures), mais a été renforcée par la stratégie de développement retenue. Elle était perçue comme une étape qui devait être rapidement maîtrisée, comme un "passage obligé" pour l'édification d'un appareil productif intégré, et visait à terme l'objectif de satisfaction des besoins nationaux sur une base autocentrée. La dépendance qui en découla reflète ainsi les insuffisances de ce système, sa désarticulation et son échec.

Schématiquement, on relève trois types de dépendances dans le système économique algérien :

– dépendance alimentaire ;

– dépendance technologique ;
– dépendance financière.

1. La dépendance alimentaire

L'accroissement du degré d'autonomie devient un objectif essentiel dans la lutte contre les effets de la dépendance extérieure : il suppose la recherche d'un ajustement progressif entre la production nationale et la demande sociale pour les biens de consommation, pour les biens intermédiaires et pour les biens d'équipement.

Il est de notoriété publique que le fardeau de la dépendance alimentaire s'est considérablement alourdi au fil des années sans qu'il soit atténué par les politiques agricoles successivement appliquées. L'évolution défavorable des rendements de la production agricole conjuguée à l'augmentation des besoins alimentaires s'est traduite par un déficit substantiel qui est allé s'aggravant. La dépendance alimentaire est un des signes les plus préoccupants de l'échec du modèle de développement algérien et de la domination étrangère.

Tableau 19. Indice de la production agricole (Laspeyres, base 1982 à 1992, prix 1989)

Année	1973	1975	1977	1980	1982	1985	1988	1990	1992
Indice	97,8	120,8	77,1	104,2	83,0	110,7	89,3	91,6	135,8
Source : ONS, 1993b.									

Pour qu'un taux de couverture élevé de la demande alimentaire soit maintenu entre 1967 et 1982, il aurait fallu que la production agricole puisse tripler au cours de cette même période. On mesure bien la faiblesse du taux de couverture et l'ampleur du recours aux importations alimentaires lorsque l'on sait qu'entre 1967 et 1978, le volume de la production agricole ne s'est accru que de 30 % environ. L'observation de l'indice de la production agricole dénote une faiblesse des rendements du secteur et une stagnation de la production.

La politique agricole algérienne entrait en conflit avec deux objectifs essentiels de la stratégie de développement : la densification des échanges intersectoriels, notamment entre l'industrie et l'agriculture, et la consolidation de l'indépendance économique du pays. Mais la conjoncture favorable des prix pétroliers,

accompagnée d'une baisse des prix des céréales, rendaient facile la mise en œuvre d'une telle politique. On peut donc affirmer qu'à l'objectif de l'indépendance alimentaire et à celui de la complémentarité agriculture-industrie, le gouvernement a préféré la recherche d'une minimisation du coût de la force de travail (Ollivier, 1985, p. 430).

Tableau 20. Évolution des importations des produits alimentaires (en millions de DA)

Année	1967	1970	1975	1980	1985	1990	1991	1992
Montants	824	680	4 633	7 782	10 966	18 924	35 016	46 917
% des importations totales	26,1	11,0	19,5	19,2	22,2	21,7	25,1	24,9

Sources : ONS, 1987e et 1991c ; ONS, 1993c.

La production agricole locale couvrait 70 % des besoins en 1969, 50 % en 1982 ; elle n'en a couvert en 1987 qu'à peine 20 %. Ce déficit de production alimentaire a dû être comblé par des importations massives qui étaient jusque-là payées par les revenus des hydrocarbures. Elles ont atteint en 1986, 2,2 milliards de dollars, soit 20 % de la rente pétrolière.

Eu égard à la croissance quantitative et qualitative des besoins alimentaires estimés à 5 % en volume par an pendant la décennie 1980-1990, le taux de croissance annuel affecté à l'agriculture (4 %) ne sera pas en mesure de permettre à l'Algérie de sortir de sa dépendance alimentaire.

2. La dépendance financière

L'Algérie est l'un des rares pays de l'Afrique, sinon du Tiers Monde, a avoir bénéficié d'un accès aisé aux emprunts extérieurs. L'existence en puissance d'une fiscalité pétrolière facilement mobilisable a mis en confiance les milieux financiers internationaux qui n'hésitaient point à répondre favorablement aux besoins en devises exprimés par le pays. Même si l'endettement de l'Algérie ne rappelle en rien le surendettement de certaines économies latino-américaines ou même asiatiques, il y a lieu de s'en préoccuper sérieusement si l'on en croit les chiffres avancés pour l'année 1993 qui situent le montant de la dette extérieure de l'Algérie à près de 27 milliards de dollars. Le service de la dette s'est élevé durant cette année à 9 milliards de dollars, soit 90 % des recettes d'exportation.

Tableau 21. Évolution de la dette extérieure de l'Algérie et du service de la dette (en milliards de dollars)

Année	1970	1975	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Dette totale	1,9	5,5	16,2	15,8	17,2	19,3	21,5	23,2
Service de dette	0,1	0,7	4,6	4,7	4,8	5,4	5,7	5,2

Source : Revue Maghreb-Machrek, n° 122, octobre-décembre 1988, p. 89.

L'évolution de la dette extérieure de l'Algérie est révélatrice de la propension croissante à recourir aux marchés internationaux de capitaux, tendance qui affecte grandement l'indépendance économique du pays. Depuis quelques années, le service de la dette extérieure ne cesse de s'accroître alors que les recettes extérieures de l'État diminuent de manière sensible.

Plutôt que de négocier des rééchelonnements avec ses créanciers, le pays a honoré en 1986 des créances équivalant à 66 % de ses recettes d'exportation et mis en œuvre une politique d'austérité vigoureuse tendant à la réduction du déficit budgétaire. Depuis 1993, l'Algérie s'est trouvée contrainte, devant les difficultés rencontrées dans le remboursement de la dette, à se soumettre aux conditions draconiennes posées par le F.M.I. et appuyées par les principaux créanciers. Pour rééchelonner la dette de l'Algérie et lui ouvrir de nouvelles lignes de crédit, il exige une dévaluation de 50 % du dinar et des réajustements structurels tels que l'ouverture totale du marché algérien aux capitaux et aux produits étrangers, la suppression des subventions aux produits de première nécessité qui constituent la base de l'alimentation populaire : farine, blé, semoule, huile, sucre. La mise en pratique de telles mesures aggrave encore plus la crise sociale que traverse le pays.

3. La dépendance technologique

L'analyse de la rigidité des choix technologiques, des types de contrats de transferts et de leurs conséquences sur le système productif a fait l'objet de nombreux ouvrages consacrés à l'économie algérienne. On se limitera ici au relevé des facteurs de la dépendance technologique.

À quelques rares exceptions près, les décideurs économiques algériens ont systématiquement eu recours aux techniques de pointe, les plus élaborées et les plus coûteuses. S'il est vrai que pour certaines activités, la marge de manœuvre de l'agent économique demandeur de technologie reste étroite, il n'en demeure pas moins vrai que pour les activités où des choix technologiques pouvaient être souples, on a préféré l'instauration d'une technologie avancée. À tel point que les travailleurs,

voire l'encadrement technique, n'ont pu assimiler les techniques de production que très péniblement et dans des temps d'adaptation relativement longs.

La disponibilité de ressources financières en devises a escamoté les possibilités d'émergence d'une capacité nationale de création et d'innovation en matière de techniques de production et a pendant longtemps découragé l'effort de recherche, pourtant nécessaire. L'appareil productif de l'économie algérienne s'en est trouvé tributaire de l'extérieur quant aux techniques utilisées, aux pièces de rechange, à l'organisation du travail, etc. Il aurait fallu augmenter les moyens de la recherche fondamentale, seule garantie d'une indépendance même incomplète en matière de technologie. La charte nationale de 1986 souligne que :

> *"la maîtrise de la technologie ne peut s'effectuer spontanément, ni mécaniquement. La technologie n'est pas seulement une technique de production mais surtout un ensemble de connaissances et pratiques qui ne peuvent se transférer mais qui s'acquièrent par la pratique et l'expérimentation".*

Cette réhabilitation tardive d'une vision pragmatique et rentable contraste avec la pratique jusque-là usitée.

Dans le même sens, Denis-Clair Lambert écrit :

> *"L'effort scientifique est une condition nécessaire pour accéder au rang de puissance scientifique. En revanche l'acquisition de la connaissance et de la compétence n'est pas une condition suffisante pour accéder à l'indépendance scientifique et plus encore technologique"* (Lambert, 1979, p. 64).

C'est donc seulement en développant les capacités locales de recherche, de création et d'expérimentation de techniques de production que peuvent jaillir les conditions nécessaires à l'indépendance technologique. En l'absence d'une politique scientifique réaliste, il est peu probable que dans les années 1990, l'Algérie puisse assurer une indépendance, même imparfaite, à son économie en ce domaine.

> *"Coûteux est le prix des erreurs de politiques scientifiques, quand le nationalisme s'obstine"* écrit encore cet auteur (Lambert, 1979, p. 64).

Quoiqu'on n'ait pas à traiter ici des goulots d'étranglement et des désarticulations de l'économie algérienne, force est de constater que les écarts stratégiques entre objectifs et moyens mis en œuvre persistent et font désormais, de façon structurelle et non plus seulement conjoncturelle, partie intégrante du paysage économique et social de l'Algérie de 1990.

VI. LA PLANIFICATION ALGÉRIENNE : SITUATION DE CRISE ET NÉCESSITÉ DE RENOUVEAU

Le système algérien de planification qui devait être l'instrument principal d'encadrement et de régulation de l'économie nationale, se réduit dans la réalité à un ensemble de décisions concernant les investissements. Ainsi, les aspects de production et d'échange de l'activité économique, pour ne citer que ceux-là, ont été totalement ignorés.

Au-delà des incohérences inhérentes à ce type de planification, qui a toujours prévalu en Algérie, il se trouve en outre que le volet le plus important de la planification moderne, à savoir, le système intégré de la planification sociale, a été complètement évacué du champ des méthodes de planification alors qu'il est progressivement utilisé dans d'autres pays à développement égal. On ne retrouve finalement nulle trace, dans les plans algériens des années 1980, de processus par lesquels le développement quantitatif graduel pourrait engendrer à son tour des changements qualitatifs après un temps de maturation.

Il faut, aujourd'hui, non seulement repenser les méthodes de la planification, mais encore transformer son contenu en intégrant la variable démographique, élément clé du développement économique et social.

1. De quelques éléments de la crise de la planification algérienne

Au lendemain de l'indépendance politique, les dirigeants algériens affichaient expressément une volonté de rupture totale avec le capitalisme qui a sous-tendu la colonisation. Cet état d'esprit ne favorisait pas le maintien d'une économie de marché, d'ailleurs tenue pour incapable de mener le pays vers un développement rapide.

Le programme de Tripoli[42] mettait en garde contre des choix capitalistiques en matière de développement :

> *"Dans les pays nouvellement indépendants, le recours aux méthodes de libéralisme classique ne peut permettre une transformation réelle de la société. Il aggrave l'anarchie de marché, renforce la dépendance économique à l'égard de l'impérialisme, fait de l'État un organisme de transfert des richesses aux mains des mieux nantis et nourrit l'activité des couches sociales parasitaires liées à l'impérialisme..."* (Fardeheb et Hamel, 1986, p. 92).

L'option socialiste retenue interdisait alors le recours à ce mécanisme qui avait, selon le discours officiel de l'époque, longtemps opprimé et asservi le peuple algérien.

Cette logique de rupture a donc abouti automatiquement à l'adoption d'un système fondé sur une économie planifiée. Par ailleurs, *"l'adhésion du pouvoir à la planification procédait d'une volonté de sortir du sous-développement et d'imprimer une certaine modernisation aux structures économiques et sociales"* (Ben Aissa, 1983, p. 186).

La planification était perçue comme l'instrument le mieux approprié pour transformer en profondeur les structures sociétales. Et l'Algérie ne pouvait se dérober au courant de pensée quasi-général, parmi les nouveaux États indépendants, qui faisait naître des espoirs et nourrir des ambitions le plus souvent démesurées.

a) Les fondements idéologiques de la planification

L'idéologie de la planification algérienne à cette époque était encore en gestation. On en trouvait des éléments disparates dans divers textes officiels qui présentaient entre eux une certaine cohérence. Le rejet de l'héritage libéral avait fort logiquement exclu du champ de la planification un secteur privé que le pouvoir considérait au demeurant comme l'héritier de la période coloniale. Dans le contexte des débuts de l'indépendance, la planification, à ce stade de conceptualisation, reflétait *"une certaine représentation du développement économique et social de la société par le groupe hégémonique au sein des structures du pouvoir"* (Ben Aissa, 1983, p. 186).

On peut donc considérer la planification algérienne mise en place dans les années 60 non comme l'aboutissement d'un processus social de transformation, mais

---

[42] Le programme de Tripoli fut élaboré lors du Congrès de Tripoli tenu au mois de juin 1962 par les organes dirigeants du parti du FLN (Ministère de l'Information et de la culture, 1976).

comme la traduction des convictions politiques d'un groupe socio-politique disposant du pouvoir d'imposer sa volonté.

La planification algérienne reposait sur le modèle socialiste où le développement est basé sur un secteur public prédominant et appelé constamment à s'étendre. C'est ce que souligne en substance Dieter H. Kroner qui écrit :

> *"Sous le signe du socialisme, l'économie privée a été damnée, et cela en grande partie parce qu'elle a été considérée comme l'héritage direct de la période coloniale, et la planification totale a été mise sur un piédestal, ainsi que l'État en tant que pratiquement seul agent économique"* (Kroner, 1984, p. 27).

La première justification idéologique que l'on a avancée en faveur de la planification est la volonté de construire une société socialiste. Quant à la seconde, elle est liée à l'objectif d'un développement autocentré. On pensait généralement dans les pays du Tiers Monde, et plus particulièrement en Algérie, que la planification s'identifiait à l'essor spectaculaire de l'industrialisation. En somme, on était convaincu que la planification était la meilleure façon d'accélérer le progrès.

L'article 29 de la constitution algérienne de 1976, rappelle que la planification "[a été, depuis cette date,] *scientifique dans sa conception, démocratique dans son élaboration, impérative dans son application*". Examinons donc dans quelle mesure cette planification est scientifique, démocratique et impérative.

La planification algérienne est-elle scientifique ?

La planification algérienne est officiellement définie comme un processus au terme duquel sont élaborés et exécutés des objectifs cohérents vers lesquels les pouvoirs publics entendent orienter le développement économique et social de la collectivité en arrêtant les moyens appropriés à cette fin. En théorie, cette succession d'exercices n'est pas impossible au vu des moyens dont dispose le planificateur. Mais en fait, l'insuffisance des techniques d'analyse utilisées dans la planification algérienne apparaît avec évidence lorsqu'on veut traduire les objectifs généraux dans la réalité complexe des phénomènes qui régissent la société.

Le plan relève beaucoup plus de l'inventaire des aspirations ou des besoins que d'une décision de priorités. L'absence ou l'imprécision des choix politiques tranchant les intérêts des divers groupes sociaux est une caractéristique générale du plan algérien, d'où son volontarisme stérilisant et conçu comme un moyen de recherche d'un consensus social indispensable à la stabilité du pouvoir.

Même les derniers plans (quinquennaux) qui devaient être, sur le plan scientifique, meilleurs que les premiers, ne sont que des catalogues de projets aux

localisations aléatoires, aux coûts financiers tout juste supputés et à l'impact sur l'économie nationale et sur le développement à peine entr'aperçu.

La planification algérienne, comme la plupart des systèmes en usage dans les pays en voie de développement, éprouve une difficulté grandissante à refléter les réalités concrètes de la vie économique et sociale du pays. Même si elle en présente les ambitions, elle est loin d'agir sur le contexte, encore moins de le transformer.

Quoique cette inadéquation soit réellement l'aspect le plus important de la crise de la planification, celle-ci est nettement perceptible à un autre niveau. En effet, on constate de plus en plus l'absence de rapports structurels entre la sphère politique et les planificateurs algériens. Dès 1972, on commençait à dénoncer *"le divorce apparu entre la planification et la réalité* [en centrant] *le diagnostic de cet échec sur l'absence de dialogue entre les responsables politiques et les artisans technico-économiques de la planification"* (Coméliau, 1985, p. 2). C'est ce qui nous amène à parler du caractère démocratique de l'élaboration des plans.

L'élaboration des plans est-elle démocratique ?

Quoique le pouvoir s'en défende, la préparation du plan n'a pas cessé d'être une œuvre politico-administrative conduite à l'intérieur d'un cénacle. S'il est vrai qu'il existe à travers le processus d'élaboration du plan une multitude d'organes qui sont censés intervenir à titre égal, il n'en demeure pas moins vrai que les organes fortement centralisés restent quelque peu éloignés des préoccupations de la planification, tant les difficultés qu'ils affrontent, du fait même de leur rapport direct avec la réalité, sont énormes.

Il s'agit moins ici de mettre à nu les divers mécanismes de l'élaboration du plan que d'affirmer avec nombre d'économistes la prépondérance du rôle du gouvernement et des instances politico-administratives centrales et régionales qui lui sont directement rattachées, tant au niveau de la définition des grandes orientations du plan qu'à celui de l'identification détaillée de son contenu et qu'à celui de son adoption. Il serait illusoire de dire que l'élaboration du plan est démocratique d'autant plus que même les mécanismes du centralisme ont du mal à fonctionner convenablement.

Il serait difficile de prétendre encore que l'élaboration du plan s'accomplit sur la base d'une pratique démocratique parce qu'à l'évidence, il existe au sein de la société une multitude d'entités (familles, associations, populations rurales, populations urbaines, etc.) dont les intérêts ne sont pas forcément concordants. Ces ensembles expriment, du reste, des besoins trop divers pour qu'on puisse soutenir que même avec une pratique démocratique d'élaboration du plan, on aboutisse à une quelconque cohérence, sans participation effective.

L'exécution du plan a-t-elle un caractère impératif ?

Le caractère impératif du plan peut se mesurer au degré de soumission des opérateurs économiques nationaux au plan. Comme en Algérie le principal opérateur est l'État et à travers lui, les entreprises nationales, on pourrait penser que la soumission au plan est totale. Néanmoins, pour évaluer la soumission réelle, on doit conjuguer les impératifs du plan aux contraintes budgétaires. À ce niveau, la soumission des opérateurs économiques s'altère. Il n'est pas étonnant alors de constater que de nombreux projets prévus dans les plans n'ont pu être réalisés faute de moyens et se trouvent alors reconduits dans d'autres plans.

S'il n'y a pas de recette miracle qui puisse augmenter notablement les chances de réalisation du plan, il est possible cependant de faire l'inventaire de quelques éléments qui peuvent orienter le planificateur vers une démarche, si ce n'est démocratique, du moins efficace. Dans cet ordre d'idées, Pierre Jacquemot écrit :

> *"Le processus de planification n'a de signification que si les autorités politiques reconnaissent effectivement qu'à chaque choix est assorti un coût social d'adoption : les ressources qui seront allouées à telle opération diminuent la possibilité qu'a l'État de poursuivre une autre opération également jugée désirable par certains acteurs sociaux. D'où l'importance centrale à accorder à l'exploration des alternatives et la nécessité de distinguer dans la définition des choix, les paramètres qui peuvent être véritablement maîtrisés et ceux qui ne peuvent pas l'être. Un plan sans priorités hiérarchisées et assorties d'un portefeuille de décisions à la mesure des capacités réelles n'est pas un plan, seulement un catalogue de vœux pieux"* (Jacquemot, 1984, p. 259-261).

Ces insuffisances sont à l'origine de la médiocrité de la planification algérienne qui s'est inéluctablement traduite par des dysfonctionnements chroniques qui empêchent le planificateur de s'assurer la maîtrise des leviers de commande économique. Il ne s'agira pas ici d'analyser l'ensemble des dysfonctionnements dont souffre la planification algérienne mais seulement d'en rappeler certains, la planification étant une des questions centrales de cette étude.

L'économie du pays, nous l'avons vu, ne répond pas en réalité au système de planification mais obéit à des orientations décidées par le pouvoir politique. D'où l'on déduit généralement qu'il s'agit plus d'une démarche volontariste que d'une planification globale telle qu'elle est pratiquée dans les pays socialistes de l'Europe de l'est. En effet, la planification algérienne se réduit essentiellement à la décision d'investir et ignore l'organisation de la production et des échanges.

Les carences de la planification économique, à l'échelle des entreprises notamment, ont été relevées par l'organe central de la planification lui-même qui estimait que :

"les actions d'industrialisation se sont déroulées dans un cadre où la planification, voire la simple coordination du développement, étaient quasiment absentes"[43].

On a pu également constater la persistance de l'inadéquation entre objectifs et moyens qui n'a pas permis au système de planification de jouer correctement son rôle pour garantir la réalisation de l'ensemble des objectifs poursuivis. C'est ainsi que les plans annuels qui devaient constituer, au niveau national, l'instrument d'exécution et de régulation économique du plan national à moyen terme et ainsi assurer une progression vers une meilleure cohérence entre objectifs et moyens, ont été perçus par les opérateurs économiques comme de simples catalogues retraçant les investissements à réaliser et les actions nouvelles à initier.

Le maintien d'une forme trop centralisée de planification et de gestion de l'appareil productif a engendré des déviations bureaucratiques et a nui au niveau des performances des activités économiques.

Comme nous l'avons souligné plus haut, la politique privilégiant trop exclusivement l'investissement a achevé de dérégler définitivement le système de planification en anéantissant toute possibilité réelle de le réhabiliter. Même si l'on concède que l'allocation des ressources était, dans son principe, convaincante et pouvait, somme toute, aboutir à un progrès réel, celle-ci a été en fait détournée de ses objectifs naturels par la "sur-centralisation" des décisions qui prévalait, engendrant un gaspillage des moyens et aggravant la mauvaise gestion qui caractérisait le système économique, de la production à la distribution.

2. La réforme du système de planification et le nécessaire renouveau

La conception de la planification, dont on a pensé, juste après les indépendances politiques, dans la plupart des pays africains, qu'elle *"apport*[ait] *une véritable symbiose de la prévision et de l'action* [et] *vis*[ait] *ainsi à une croissance provoquée plus rapide et moins coûteuse que le développement spontané du 'laisser faire' observé dans l'évolution historique des pays (...) développés"* (Ollivier, 1963, p. 8), paraît aujourd'hui bien dépassée.

La crise de la planification est aussi, à notre sens, celle plus globale du développement. Face à la complexité toujours accrue des phénomènes économiques et compte tenu de l'insuffisance latente des techniques d'analyse, les pays en voie de développement doivent initier des réformes globales de leurs appareils de

[43] MPAT, 1979, p. 72.

planification, revoir les systèmes qui la fondent, son contenu, et plus généralement réfléchir sur l'efficacité des modèles de développement eux-mêmes.

a) La réforme de la planification

Par rapport aux plans des années 1970, les deux plans quinquennaux algériens ont indéniablement introduit des innovations notables. Cependant, on ne saurait raisonnablement identifier ces transformations à une réforme radicale du système de planification. Les voies et les moyens d'analyses ont été simplement reconduits. Si bien que la planification algérienne, à l'instar des systèmes prévalant ailleurs dans les pays du Tiers Monde, est tombée dans le discrédit total, l'appareil de planification connaissant un déclin inexorable.

Cette débâcle généralisée peut s'expliquer en fait par l'instabilité de l'espace économique, l'enchevêtrement des segments de l'économie mondiale sous l'impulsion de l'internationalisation ainsi que par l'absence de perspectives stables, rendant impossible toute prévision ou proposition valable dans le temps.

Dans ces conditions objectives, quelle peut être la survie du système de planification ? Faudrait-il donc abandonner l'économie planifiée pour lui substituer progressivement les mécanismes régulateurs de marché ou réformer les appareils, les méthodes et s'ingénier à trouver la combinaison adéquate en instituant une économie dualiste, mixte ou encore approfondir la recherche tendant à transformer le contenu de la planification et la finalité du développement en entier ?

En ce qui concerne l'Algérie, des réformes visiblement insuffisantes ont été adoptées durant l'année 1988. Elles s'inscrivaient plutôt dans le prolongement des transformations des entreprises publiques. La loi 88-02 du 13 janvier 1988, portant réorganisation du système de planification, définit l'objectif qu'elle poursuit comme *"la nécessité d'introduire une plus grande rationalité dans la gestion et l'organisation du système productif national dans un contexte général de crise économique"* (Ferfera et Khelif, 1989, p. 129).

D'un point de vue pratique, la loi portant sur la réorganisation du système de planification institue simplement un nouveau type de rapports entre l'État d'une part, et les collectivités locales et l'appareil productif (où les entreprises publiques jouissent désormais de plus d'autonomie), d'autre part. Signalons que ce passage, en 1988-1990, des entreprises d'État à plus d'autonomie, engagé tardivement et mené de façon hésitante et sans réelle volonté d'aboutir, n'a pas permis de lever les blocages et créer les conditions d'une croissance soutenue. Mais surtout, l'effet de ces réformes est resté très limité parce qu'elles ont été effectuées dans des conditions extrêmement défavorables marquées par :

- un sous-emploi prononcé des capacités de production (travailleurs et équipements), dû à un manque d'approvisionnement ;
- la présence de sureffectifs dans les entreprises ;
- des déséquilibres financiers durables ;
- de nombreux conflits sociaux en 1989-91, par suite de la reconnaissance, sans ambiguïté, du droit de grève par la constitution du 23 février 1989 ;
- la présence de groupes puissants habitués à vivre informellement, voire illicitement, du commerce d'importation, et s'opposant à toute libéralisation de l'économie et du commerce extérieur ;
- un manque de devises asphyxiant le système productif.

La réforme intervenue dans la planification algérienne est justifiée par le souci d'éviter tout chevauchement dans les niveaux de décision, chevauchement qui, jusque-là a caractérisé le système algérien. Les textes juridiques posent à cet effet les règles de partage du pouvoir décisionnel en matière de planification économique. Ils distinguent le plan local du plan national qui demeure en fait *"la référence impérative d'élaboration des plans à tous les autres niveaux de planification"* (article 13). Ainsi, on ne peut soutenir qu'une décentralisation réelle du pouvoir et des tâches a été réalisée. En effet, les collectivités territoriales ne peuvent élaborer leur plan de développement à moyen terme que dans le cadre des orientations et objectifs du plan national correspondant (article 19), alors que c'est au niveau central que se définissent et s'arrêtent *"les objectifs, les règles et les mécanismes de direction et de fonctionnement de l'économie nationale et du développement global (...), les priorités internes, leurs articulations, les moyens nécessaires et les lignes directrices d'organisation de l'économie, de développement régional et d'aménagement du territoire"* (article 14).

Plus encore, les nouvelles procédures mises en œuvre ne sont en fait que transitoires, en attendant la constitution d'un nouveau système de planification compétent. Il est à craindre que ces mesures transitoires ne finissent justement par devenir la règle générale et définitive en matière de planification décentralisée.

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle législation a résolument orienté le système national de planification vers une décentralisation, certes timide, articulée autour de deux axes :

- décentralisation territoriale avec la prérogative accordée aux collectivités locales d'élaborer des plans à moyen terme ;
- décentralisation sectorielle renforçant l'intégration de branches conduites par les entreprises publiques.

Il est clair que la réforme n'englobe que certaines procédures formelles. Ainsi, on ne peut conclure à une réforme fondamentale du contenu et des méthodes de la planification algérienne. Tout au plus, il s'est agi d'une réorganisation des

mécanismes institutionnels permettant une plus grande coordination des activités liées à la gestion financière et aux politiques d'investissement avec une mobilisation plus directe des acteurs locaux.

La matrice structurale de l'appareil productif peut s'en trouver modifiée avec une manipulation plus heureuse des leviers de régulation économique dépendant des plans mais cela ne débouchera certainement pas sur une révision de la finalité du développement qui apparaît pourtant aujourd'hui de plus en plus urgente, si l'on veut éviter les conséquences dramatiques d'un "maldéveloppement".

En tout état de cause, l'enseignement principal qu'il convient de retenir nous est livré par François Perroux lorsqu'il écrit :

> *"C'est la combinaison de changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître cumulativement et durablement son produit net global"* (cité par Rudloff, 1968, p. 157-158).

b) Revoir la problématique de la planification

Faisant le tour du faisceau d'indices qui dénote le "*malaise de la planification*", Christian Coméliau pose une question fort intéressante :

> *"Si la planification est un mélange d'éléments de technicité et d'efficacité d'une part, de relations de pouvoir et d'émergence d'un consensus social d'autre part, quelle organisation institutionnelle faut-il donner à la planification pour que celle-ci se rapproche de la société globale et puisse agir sur elle, pour qu'elle arbitre entre les intérêts divergents et sache combiner les rationalités globales ?"* (Coméliau, 1985, p. 4).

Cette interrogation a le mérite de cerner la problématique de la planification dans ses deux aspects, formel et fonctionnel, et ouvre la voie à l'émergence d'une planification adaptée aux réalités, conçue comme un outil de transformation de la société.

Pour ce faire, la planification moderne doit être, selon l'expression d'Ignacy Sachs, *"engagée, contextuelle, contractuelle et participative"* (Sachs, 1984, p. 30). Ce qui n'exclut apparemment pas une dimension d'autonomie locale conjuguée à une centralité moins prononcée.

Une planification engagée serait une planification débarrassée du surréalisme qui l'accompagne le plus souvent en ce qu'elle accorde la primauté à la conception idéologique du projet de société sur l'appréhension politique qui implique nécessairement des choix déterminés et une sélectivité rigoureuse. En outre, elle doit répondre aux exigences d'un contexte forcément spécifique et prendre en charge

l'ensemble des besoins exprimés en opérant un judicieux arbitrage de telle sorte que soient épargnés les équilibres globaux. Car en définitive, la problématique de la planification se situe autour de l'organisation de l'accès aux ressources à distribuer d'une part, et d'autre part, de l'allongement de l'horizon temporel tenant compte à la fois du présent et du futur.

> "[D'une façon générale,] *le planificateur devra abandonner d'emblée l'idée d'exorciser l'incertitude au moyen de la procédure classique qui consiste à définir, puis figer les objectifs et à procéder ensuite à l'allocation de toutes les ressources disponibles"* (Sachs, 1984, p. 28-29). "[Une telle démarche] *étouffe au lieu de stimuler l'imagination sociale concrète et finit par imposer des solutions uniformisatrices de caractère technocratique plutôt que de laisser une large place à la diversité des situations, des ressources et des réponses aux problèmes*" (Sachs, 1984, p. 29).

La stimulation de l'effort d'imagination, s'inscrivant dans la tentative de maîtrise du progrès par la société doit nécessairement conduire à l'identification utile des besoins matériels et immatériels ainsi que des moyens propres à les satisfaire (y compris les changements structurels) sans que les objectifs immédiatement réalisables entraînent des coûts sociaux excessifs pouvant compromettre l'avenir et les chances des générations futures.

En somme, il s'agira de promouvoir une vision du développement nouvelle tant par ses moyens que par sa finalité première. Pour se développer réellement, les pays du Tiers Monde, et l'Algérie en particulier, doivent *"s'engager dans la recherche de modèles de développement endogènes, qualitativement différents"* (Sachs, 1984, p. 73) des chemins naguère poursuivis par les pays actuellement développés.

3. L'intégration du facteur démographique dans la planification du développement

Cela fait bientôt deux décennies que s'impose la nécessité de considérer la population comme un élément intégré dans le processus de la planification et non comme un problème susceptible d'être résolu par des mesures isolées liées au planning familial. En assignant des objectifs généraux à son plan d'action, la conférence mondiale des Nations Unies sur la population, réunie à Bucarest en 1974, avait recommandé l'élaboration de modèles empiriques et inductifs afin de prévenir les évolutions futures. De manière plus explicite, elle estimait indispensable *"une meilleure compréhension de la corrélation entre facteurs démographiques et facteurs socio-économiques du développement, c'est-à-dire*

d'une part, la nature et l'ampleur de l'incidence des variables démographiques sur la réalisation des objectifs en matière d'amélioration du bien-être des populations et, d'autre part, l'incidence des facteurs économiques et culturels généraux sur les variables démographiques" (Nations Unies, 1975).

À la suite de ces recommandations, on a assisté à la constitution d'un système complexe d'indicateurs permettant à la planification de simuler d'une manière plus ou moins acceptable les phénomènes qualitatifs du développement économique et social. Ce système s'inscrit dans la recherche des relations observables entre le mouvement démographique et la somme de besoins sociaux à satisfaire. Certes, les mécanismes d'intégration des variables, l'autonomie ou l'interdépendance de certaines d'entre elles, l'évolution des phénomènes démographiques, ne sont pas à proprement parler vulgarisés et nombre de leurs aspects échappent à la connaissance actuelle. Mais ceux des mécanismes d'intégration et celles des interactions qui sont les plus établis (tant ils sont devenus des certitudes vérifiables), ne sont pas encore pris en considération par le planificateur algérien, qui ne semble pas, par ailleurs, fournir les efforts nécessaires pour affiner son outil et élargir le champ de son analyse.

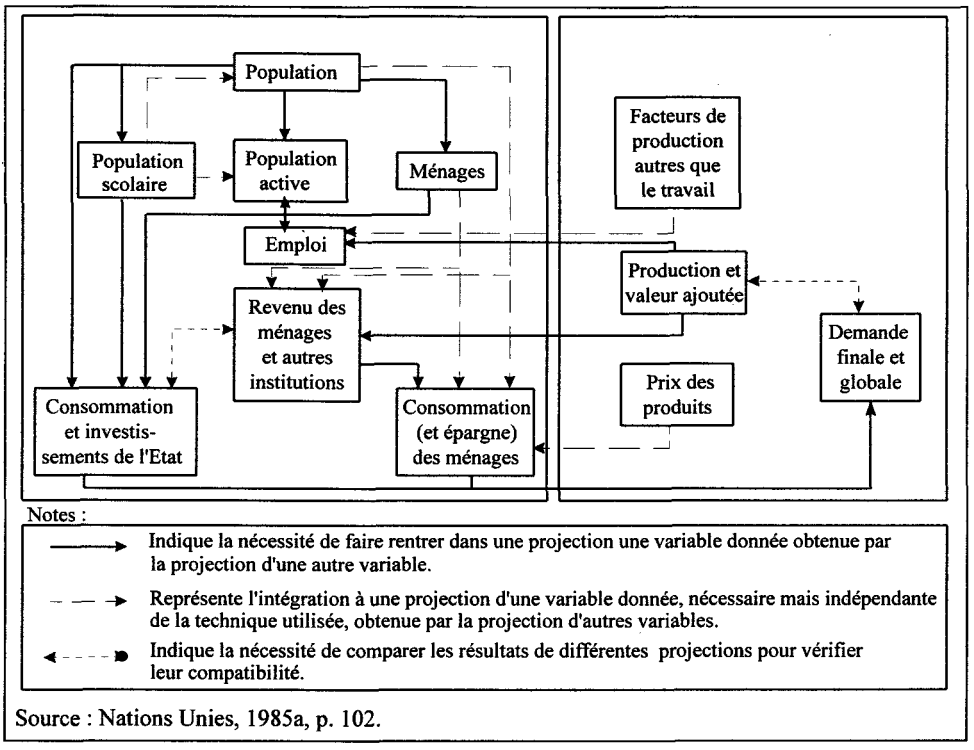

Source : Nations Unies, 1985a, p. 102.

Figure 14. Projections démographiques et macro-économiques et leur interdépendance

Pourtant, "*les variables démographiques exercent une influence dans tous les domaines qui font habituellement l'objet de la planification et elles sont à leur tour influencées par les diverses mesures de planification du développement*" (Anker et Farooq, 1978, p. 163). Si l'on admet ce principe, il faut alors examiner d'une part, par quels mécanismes s'exerce l'influence de l'évolution de la situation démographique sur les perspectives et les impératifs de l'expansion économique et d'autre part, observer les effets que de par sa nature et son rythme le progrès socio-économique, spontané ou provoqué, engendre sur l'évolution démographique.

Même si l'identification des interactions démo-économiques et de la nature des effets réciproques de certaines des variables démographiques et économiques est une entreprise encore inachevée, de remarquables progrès sont néanmoins accomplis dans la connaissance de ces interactions et l'on a pu en dégager avec une certaine précision les aspects déterminants.

De réels progrès sont réalisés depuis quelques années en Algérie dans le domaine de l'outil statistique. Mais les données disponibles ainsi que les connaissances demeurent sans doute encore insuffisantes pour permettre la construction de modèle global économico-démographique pour le cas de l'Algérie. Il est d'ailleurs difficile de justifier l'emploi de techniques quantitatives, l'usage de modèles de simulation démo-économiques pour faciliter la formulation d'une politique et la prise de décision, compte tenu de l'imprécision qui entoure souvent les prévisions qu'ils incorporent. Néanmoins, l'usage judicieux de la somme des données socio-démographiques et économiques, suffisamment désagrégées, maintenant à la portée du planificateur algérien aurait pu au moins constituer un moyen d'évaluation extrêmement profitable à l'économie des politiques qui influent sur l'effectif et la distribution de la population et sur les mesures propres à créer des emplois productifs et à modifier à long terme la répartition du revenu. En même temps, on aurait procédé à l'identification des effets des divers changements économiques sur la croissance, la distribution et la structure de la population et, inversement, à celle des répercussions de l'évolution démographique sur le développement économique.

Le planificateur algérien ne semble pas, jusqu'à présent, avoir tiré grand profit des informations précieuses dont il disposait puisqu'elles n'ont que très partiellement servi à des fins de planification. L'intégration de la démographie et des ressources humaines aux plans nationaux reste ainsi fragmentaire. Seul quelquefois l'aspect dynamique de l'évolution démographique est pris en compte, souvent pour en faire ressortir le caractère contraignant, et encore ne l'aborde-t-on qu'à propos des secteurs économiques et sociaux où son action est la plus évidente et la plus directe.

a) L'information statistique

L'information statistique constitue la base indispensable pour la définition de tout projet de développement, et ensuite pour le contrôle et la régularisation de ce processus. L'absence, jusqu'au premier recensement de l'Algérie indépendante réalisé en 1966, de données statistiques complètes, détaillées et fiables, tant sur le plan économique que socio-démographique peut expliquer en partie le manque de rigueur des décisions et les choix économiques effectués. Les chiffres disponibles dans les domaines de la démographie et de l'économie durant la première décennie de l'indépendance présentaient en effet un caractère incertain et hétérogène, ce qui privait les planificateurs algériens des connaissances objectives nécessaires à la prise de décision. Cette lacune a été toutefois très vite comblée, et il n'est plus possible de justifier les erreurs répétées de ces mêmes planificateurs.

Le recensement de la population de 1966 a constitué une base d'information pour la réalisation, en 1969-1971, d'une vaste enquête démographique à passages répétés qui a porté sur 360 000 personnes (55 000 ménages). À cette enquête fut greffée une sous-enquête sur la fécondité auprès d'un échantillon de 8 500 femmes. Les résultats de cette enquête, jugés excellents, constituent une référence lorsqu'on veut recourir à une observation statistique fiable pour définir la fécondité "naturelle" et en mesurer les facteurs. Force est de constater cependant que cette enquête, qui a fourni de nombreux renseignements sur les mouvements de la population, n'a pas beaucoup servi à la planification, puisque cette dernière n'a pu s'adapter à l'évolution démographique de l'Algérie qui, pourtant, a suscité, à la suite de cette enquête, de nombreuses analyses et commentaires.

Si la prise de décision en Algérie n'est pas assez guidée par l'information statistique, cela n'est certainement pas dû à la pauvreté du système statistique algérien qui a connu un essor remarquable depuis quelques années, notamment avec la création, en 1982, de l'Office national de la statistique (ONS).

Cet organisme a pour mission de *"développer la production des informations statistiques fiables permettant d'étudier, de mesurer et de suivre le développement du pays et l'évolution de la vie économique et sociale de la nation, d'animer, de coordonner et de contrôler, sur le plan technique l'ensemble des activités statistiques, dont celles des administrations, des entreprises et organismes publics et des collectivités locales"* (Décret n° 82-489 du 12.12.82) ; mission qu'il accomplit, compte tenu des moyens dont il dispose, avec un sérieux et une efficacité louables. Les sources de données se sont effectivement considérablement multipliées depuis la création de cet organisme, et l'on est franchement impressionné par la quantité des données qui y sont produites ; peu de pays en voie de développement sont dotés d'un système statistique aussi prolifique. Les lacunes préjudiciables, dans le domaine de l'information statistique, qui persistent encore, et que nous évoquerons brièvement, ne pourront que s'atténuer progressivement si l'effort est soutenu.

Ainsi, la fonction principale de l'ONS est de coordonner la collecte de données socio-démographiques et économiques : il organise et dépouille le recensement de la population (la réalisation du dernier recensement, effectué en mars-avril 1987 fut entièrement prise en charge par l'ONS), dresse les statistiques de l'état-civil[44] et réalise seul ou en collaboration avec d'autres organismes ou ministères diverses enquêtes statistiques nationales, régionales ou sectorielles, de nature démographique, économique ou sociale ; il établit la comptabilité nationale et calcule les principaux indices conjoncturels, notamment l'indice des prix de détail, dressé régulièrement chaque mois.

Puisque l'objectif principal de l'ONS est de fournir les éléments d'appréciation de la situation économique et sociale, il est tenu d'améliorer la périodicité des enquêtes. Là encore des progrès considérables sont accomplis. Des enquêtes trimestrielles permettent de recueillir des informations sur les tendances de la production, sur les stocks, l'emploi, les salaires, etc. D'autres enquêtes annuelles effectuées auprès des entreprises, fournissent les données statistiques sur l'activité industrielle. Chaque année est réalisée une enquête main-d'œuvre et démographie (MOD) auprès d'un échantillon composé de 10 000 à 15 000 ménages. L'objectif de ces enquêtes est de recueillir des informations détaillées sur : l'emploi, le sous-emploi et le chômage, les caractéristiques et certains aspects qualitatifs (instruction, alphabétisation, formation, mobilité professionnelle, etc.) de la main-d'œuvre.

L'ONS met une part importante de sa production statistique à la disposition du public par l'intermédiaire de sa revue *Statistiques*, des *Collections statistiques*, annuaires statistiques, bulletins et diverses autres publications des résultats détaillés des recensements. Mais les délais de sortie des résultats sont extrêmement longs et souvent les statistiques paraissent anciennes lors de leur publication. Il en est ainsi, par exemple, des résultats des enquêtes annuelles main-d'œuvre et démographie qui permettent pourtant une bonne identification des besoins des populations –, qui sont diffusés avec un décalage de plusieurs années, perdant par conséquent beaucoup de leur intérêt, notamment chez les utilisateurs qui s'en servent pour la prise de décision. Par ailleurs, la publication des résultats des différentes enquêtes ainsi que des statistiques relatives à la production ne s'accompagne pas d'un éclairage sur les concepts et définitions utilisés, et ne font pas l'objet d'analyses ; lorsque quelques commentaires sont proposés, ils sont en général superficiels.

Il est dans ces conditions difficile de porter une appréciation sur la qualité des données statistiques fournies. On peut évidemment considérer que l'amélioration des techniques statistiques en Algérie permet la diminution progressive des erreurs et de

---

[44] L'Algérie est sans aucun doute l'un des rares pays africains où l'état-civil fonctionne bien. On estime que les naissances sont aujourd'hui pratiquement toutes déclarées et que les décès le sont dans une proportion de 75 %. Le sous-enregistrement dont souffre l'état-civil algérien et qui concerne davantage les femmes que les hommes, se réduit progressivement. L'état-civil se prête par ailleurs à des estimations assez fiables de l'effectif annuel de la population répartie par âge et sexe, des taux de natalité et de mortalité, données statistiques qui font l'objet de publications régulières dans les *Collections statistiques*, éditées par l'ONS.

l'incertitude sur les données. Néanmoins, étant donnée la variation de certains chiffres nous pensons particulièrement aux évolutions que retracent les indicateurs macro-économiques on peut se demander légitimement jusqu'à quel point ils constituent le reflet de la réalité. S'agit-il de lacunes ou tout simplement, faut-il y voir une absence d'indépendance vis-à-vis du pouvoir de l'organisme en charge de la collecte et de la diffusion de l'information statistique ?

Il est important, enfin, de souligner l'insuffisance et le manque de fiabilité de l'information régionale en Algérie. Cette insuffisance est bien entendu liée à l'évolution qualitative des techniques de planification et des procédures d'élaboration, de suivi et d'exécution des plans.

Malgré tous les efforts déployés, beaucoup reste à faire pour améliorer l'efficacité du système d'information. Il s'agit notamment de prendre conscience de la valeur de l'information et de veiller à la recueillir et la transmettre de façon régulière en prenant le soin d'en vérifier l'exactitude.

En raison des objectifs que l'on assigne au développement, et qui se limitent à la poursuite d'une croissance accélérée et à des modifications structurelles en vue de cette croissance dont on pensait qu'elle se traduirait automatiquement par un niveau de vie en hausse pour la majorité de la population –, l'utilisation des variables démographiques dans l'établissement des plans de développement fut extrêmement restreinte en Algérie. Malgré l'existence de données démographiques et autres statistiques appropriées pour une intégration assez complète des variables démographiques à la planification, hormis la taille de la population et son taux de croissance, ces variables ne présentaient aucun intérêt particulier pour le planificateur algérien.

b) La place accordée à la population dans les plans

L'une des raisons, et non des moindres, de l'échec de la planification en Algérie, réside dans le fait que cette dernière ne s'est jamais préoccupée de façon adéquate de la population et de ses nombreuses fonctions dans le processus de développement. Car le préalable d'une planification satisfaisante consiste à prendre en considération les capacités productives et consommatrices de la population qui, en liaison avec d'autres facteurs socio-économiques pertinents, déterminent la croissance, le volume de l'activité économique ainsi que le niveau de satisfaction des besoins.

Pour garantir la réussite des plans de développement, Le planificateur doit pouvoir quantifier les potentialités humaines existantes et prévoir leur évolution. Autrement dit, il doit assurer l'intégration de la variable démographique dans la planification du développement, entendu plus largement que la simple croissance.

En fut-il ainsi en Algérie ? Le planificateur algérien a-t-il pris en compte la variable démographique et ses conséquences sur le développement économique et social ?

Dès sa conceptualisation, la stratégie algérienne de développement s'assignait pour objectif à atteindre à l'horizon 1980, *"la construction d'une économie suffisamment forte et intégrée pour répondre correctement aux besoins d'emploi, d'éducation, de santé et de logement d'une population en rapide expansion"*[45]. C'est de cette conception que s'inspire le planificateur algérien des années 1970. Les plans quadriennaux 1970-73 et 1974-77 posaient les jalons d'une économie susceptible par les articulations qu'elle combine, de conduire, à brève échéance, à une satisfaction des besoins immédiats. C'est ainsi qu'on peut lire dans le *Rapport général du premier plan quadriennal* que :

> *"l'augmentation annuelle moyenne de 7 % de la consommation des ménages est considérée comme un minimum nécessaire, compte tenu de la croissance naturelle de la population, estimée à 3,4 % par an"*[46].

Cette présentation constitue vraisemblablement pour le planificateur une manière d'intégrer la variable démographique dans le plan. Par conséquent, un rapport simple établi entre le revenu par habitant et le taux de croissance de la population, déterminant une amélioration du niveau de vie est érigé dans l'esprit du planificateur en une technique des plus complexes de l'intégration de la variable population. C'est d'ailleurs là l'unique cas où le planificateur a introduit une donnée démographique simple pour l'évaluation d'un besoin. Le second plan quadriennal ne dérogera pas au principe ainsi défini, bien que quelques projections, jusqu'en 1986, de la population totale, de la population agricole et non agricole dont on ignore cependant toutes les caractéristiques soient présentées.

Si la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux sortait du champ des priorités du planificateur (1,1 % des investissements totaux), *"l'élimination radicale du chômage et du sous-emploi par une industrialisation authentique du pays"*[47] apparaissait plutôt comme un impératif qu'il fallait à tout prix atteindre. Le plan insiste sur la nécessité de faire coïncider l'accroissement total annuel de la force de travail avec les postes de travail à créer annuellement. Les pouvoirs publics ne cachaient pas leur conviction selon laquelle, seul le développement de l'industrie et des activités qui lui sont par nature rattachées allait conduire à la réalisation de cet objectif de résorption du chômage. C'est ainsi que 49 % des investissements furent orientés vers les secteurs qualifiés de "directement productifs".

Ici encore, l'intégration réelle de la variable démographique est la grande absente du plan puisque, en matière d'emploi, la technique d'intégration appliquée

---

[45] Discours de K. A. Khodja, ancien secrétaire d'État au Plan à la conférence mondiale de la population de Bucarest en 1974.
[46] MPAT, *Rapport général du premier plan quadriennal (1970-1973).*
[47] MPAT, *Rapport généra du deuxième plan quadriennal (1974-1977).*

par le planificateur consistait à déterminer avec plus ou moins de précision le nombre d'individus intégrant la catégorie de la population active pour identifier par la suite les besoins en création d'emplois.

Étant mal conçus, car élaborés uniquement avec l'optique d'une satisfaction immédiate des besoins, les investissements, souvent considérables, prévus par les plans et effectués, se révèlent inefficaces et n'engendrent aucun résultat économique pouvant améliorer le niveau de vie de la population.

Le caractère volontariste de la planification apparaît très nettement par la manière dont sont présentés les besoins qui n'ont été l'objet que d'une identification sommaire.

Le plan quinquennal (1980-1984) contient des projections à l'horizon 1980, en matière de scolarisation et d'emploi. Les besoins que ces projections étaient appelées à traduire restent mal identifiés, ce qui réduit la possibilité de leur satisfaction. Ce plan, dont les objectifs semblent être orientés vers la couverture des besoins sociaux d'une population de plus en plus nombreuse, reconnaît qu'une telle entreprise ne peut réussir sans l'élargissement très important de la production nationale, appuyé sur une meilleure intégration des activités économiques dans leur ensemble.

Malgré tout le discours qui a accompagné l'élaboration du premier plan quinquennal (1980-1984), celui-ci n'échappe pas à la crise de la planification des pays du Tiers Monde. On y considère les variables démographiques et connexes comme des composantes exogènes à la planification et, tout en reconnaissant leur importance, on traite des questions démographiques indépendamment du développement économique et social.

L'orientation générale de ce premier plan quinquennal exigeait l'élimination des tensions sociales et la réduction des contraintes économiques pour parvenir à donner au développement économique le rôle de régulateur démographique. Pour ce faire, on envisageait deux lignes d'action :

- l'organisation du programme du plan en fonction des besoins sociaux prioritaires, comme l'urbanisation et les équipements collectifs, l'aménagement du territoire et le développement du système d'éducation-formation ;
- la mobilisation des moyens et la recherche de l'efficience qui se traduirait notamment par l'amélioration de la planification et l'encadrement de l'économie.

En matière de création d'emplois, la ligne suivie par ce plan devait tendre à une amélioration de l'affectation de la main-d'œuvre et à son utilisation rationnelle permettant de répondre aux nouvelles demandes de travail. Il prévoyait ainsi que la population active évoluerait à un rythme annuel moyen de 4,8 %. Quant au chômage statistiquement reconnu, le plan quinquennal se proposait de faire passer ses

effectifs de 430 000 personnes en 1979 à 320 000 en 1984, le taux de chômage passant alors de 11,6 % à 6,9 % de la population active.

Selon le plan, les possibilités de création d'emplois sont intimement liées à la productivité de l'économie et aux performances de l'appareil productif. Il disposait que la politique d'emploi consisterait à *"rationaliser les affectations, stabiliser l'emploi partout où la productivité est faible et lier plus directement le développement des créations d'emplois à l'efficacité et à la fluidité de l'économie et à la satisfaction des besoins sociaux prioritaires"*[48].

Dans le souci d'une réduction de la demande de travail des jeunes de moins de 18 ans, le plan préconisait le maintien dans le système éducatif d'une proportion de plus en plus grande d'adolescents, ceci d'une part, *"par l'allongement de la scolarité obligatoire"* et l'élargissement des possibilités de formation au niveau moyen et d'autre part, par la mise en œuvre des *"formules d'apprentissage et de formation de courte durée, pour mobiliser et utiliser efficacement les jeunes de 14 à 17 ans actuellement dans la rue"*.

Allonger la période d'apprentissage scolaire de nombreux Algériens nécessite bien entendu de la part de l'État des efforts financiers supplémentaires. Il serait beaucoup plus important pour la société et utile pour l'économie que de tels efforts soient consentis en vue de l'insertion de cette masse dans la vie active. En agissant ainsi qu'ils le préconisaient, les planificateurs algériens ont privilégié une optique de court terme, négligeant la nécessaire vision à long terme.

Les plans de développement algériens se limitent en général à inclure un certain nombre d'indicateurs d'évolution de la population. On ne peut soutenir qu'ils aient vraiment intégré la variable démographique dans la planification du développement. N'empêche que celle-ci ne cesse d'avoir des implications directes sur les variables économiques et sociales.

CONCLUSION

La stratégie algérienne de développement comporte en son sein les germes de son échec. Ses faibles performances s'expliquent par l'inadéquation des choix économiques effectués en dehors de toute concertation aux exigences réelles de la société d'une part, et par les technologies mises en œuvre et la mauvaise affectation des ressources qui sont, par nature, rares, d'autre part.

---

48 MPAT, *Rapport général du premier plan quinquennal (1980-1984).*

L'approche critique à laquelle nous nous sommes livrés montre à l'évidence que le développement en Algérie reste encore à construire. Mais qu'est-ce que le développement réel en Algérie ? Comment y parvenir ? Dans quel sens va-t-on orienter l'action des hommes pour asseoir les bases d'un tel développement ?

À notre sens, le développement réel est celui qui permet la réalisation effective de deux objectifs importants (qui peuvent s'ériger en critères d'effectivité et d'efficacité) à travers lesquels on peut apprécier la réalité du développement :

– il doit aboutir à l'élargissement de l'utilité productive de l'homme ;

– il doit aboutir à l'épanouissement de l'homme.

L'expérience algérienne de développement apparaît essentiellement comme un effort de valorisation des conditions objectives du procès de production. Dans ce cadre, le développement se réduit à la seule croissance économique, même si on relève ça et là des références au "social". L'aspect social du développement n'est donc pas un champ d'analyse distinct. Il n'a de place que dans l'"économique", dans le cadre du conditionnement qu'exerce sur lui le procès de production. Dans cette optique, les conditions sociales de vie des populations ne sont pas un cadre spécifique à l'action dynamique visant le progrès. Elles évoluent simplement par effets d'entraînement, à la marge de la croissance économique et par ricochet à partir de celle-ci. L'orientation des activités vers la croissance économique assure d'elle-même le développement. En cela, l'expérience algérienne reste fidèle à l'explication marxiste. Marx lui-même écrit :

> *"Le mode de production de la vie matérielle conditionne le processus de vie sociale, politique et intellectuel en général"* (Marx et Engels, 1974, p. 121).

Cette approche est à l'origine de nombreuses distorsions et inégalités, facilement observables dans la société algérienne. L'échec cuisant qu'a essuyée la planification dirigiste est généré particulièrement par le défaut d'intégration des facteurs sociologiques et culturels. Expliquant le sous-développement de la nation, le discours officiel en fait incomber la responsabilité à la colonisation qui a pratiqué sur une grande échelle l'acculturation du peuple et son exploitation. On peut ainsi y voir une façon d'admettre que le sous-développement de l'Algérie est à la fois économique, social et culturel. Il est illogique de prétendre par la suite, comme le font les instances dirigeantes algériennes, que le développement est unidimensionnel et peut être atteint par l'affectation massive des ressources, de toutes les ressources au service de la croissance économique. D'où, bien entendu, toute l'importance accordée aux indicateurs de croissance économique.

L'approche "économiciste" du développement, fondée sur la valorisation, en priorité, des facteurs de production améliorant ainsi les conditions générales du

mode de production tend à réduire la portée du développement. Depuis quelques années, elle suscite de nombreuses critiques. Lê Thanh Khôi écrit à son égard :

> *"La croissance matérielle s'est accompagnée d'une insatisfaction grandissante, non seulement parce qu'elle a accentué les inégalités, mais parce qu'elle a détruit les équilibres délicats entre l'homme et la nature, entre les individus au sein de leur communauté"* (1987, p. 37).

Parce qu'il n'est pas réductible au seul aspect économique, le développement demande à être redéfini dans le cadre de l'expérience algérienne. La réalisation d'un développement réel, effectif et durable, exige des transformations économiques, sociales et culturelles sans lesquelles un développement répondant aux aspirations des populations serait impossible.

L'épanouissement de l'être humain, qui constitue la finalité du développement, ne se résume pas à l'aspect matériel. Il intègre aussi bien l'économique que le social, le politique, le technologique, le culturel, etc. Il convient donc d'adopter, en vue de promouvoir le développement, une méthode intégrée et unifiée de la planification. Les prises de décision doivent êtres motivées par des considérations multidisciplinaires.

Force est de constater que la planification algérienne du développement n'a pas été jusqu'à maintenant orientée dans ce sens précis, ne serait-ce que parce que les variables démographiques n'ont été que très superficiellement intégrées dans la planification. C'est pourtant un élément clé pour promouvoir un développement qui soit à même d'assurer l'épanouissement de l'être humain.

DEUXIÈME PARTIE

POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

Dès les premières tentatives d'élaboration d'une stratégie globale de croissance économique qui soit spécifique à l'Algérie, la création d'emplois dans une perspective de résorption d'un chômage latent à l'horizon 1980 a été retenu comme objectif principal. En vue de réaliser un tel objectif, il fallait donc promouvoir une politique d'emploi qui assurerait l'adhésion de toutes les potentialités objectivement mobilisables. L'urgence d'une telle question – projections démographiques exclues – est aisément intelligible puisqu'en 1965, sur 2 490 949 personnes que comptait la population active, seules 1 611 644 personnes étaient dénombrées comme occupées. Le taux d'activité s'avérait donc très faible puisqu'il s'établissait à 20,7 %. Quant au taux d'occupation, il s'élevait à 64,7 % de la population active.

Pour s'entourer d'un maximum de garanties de réussite, la politique de l'emploi devait s'insérer complètement et sans concession aucune dans la politique économique générale et s'y imposer comme impératif générateur de progrès social.

C'est justement à ce niveau qu'apparaît une disjonction flagrante entre les objectifs de plein emploi et les orientations économiques prônées, compromettant ainsi les résultats espérés. En effet, vers la fin des années 70, malgré les efforts considérables consentis depuis 1966 dans le domaine de l'investissement, et *"face à une force de travail pléthorique, mais peu qualifiée, nous avons une demande peu élevée en valeur absolue, mais exigeante quant à la qualification"* (Toudert, 1982, p. 36).

En d'autres termes, les prévisions de la période euphorique post-coloniale sont contredites par une réalité à la fois douloureuse et alarmante. Le plein emploi est loin d'être atteint. Pis encore, depuis quelques années, on assiste même à une "montée du chômage", notamment chez les jeunes de toutes catégories, de plus en plus nombreux à intégrer la population active.

Quel revirement de conjoncture s'est-il produit pour engendrer une telle situation qu'excluaient pourtant, il y a dix ans, les plus pessimistes des observateurs et les analystes les plus avertis ?

CHAPITRE 4

ANALYSE DE LA POPULATION ACTIVE

L'effectif de la population active d'un pays et la proportion de la population totale qu'il représente influent évidemment sur la capacité productrice de son économie ainsi que sur le niveau du revenu par habitant qui pourra être atteint. L'importance numérique de la population active ne donne qu'une première approximation des disponibilités en main-d'œuvre. Et pour arriver à une approximation satisfaisante, il faut aussi tenir compte du nombre de personnes qui, chaque année, intègrent la population active ou la quittent. La qualité de la main-d'œuvre a plus d'importance que son effectif. Mises à part les caractéristiques proprement démographiques, les qualifications professionnelles sont parmi les déterminants essentiels de la capacité de production et du potentiel de croissance de l'économie.

L'analyse de la population active présentée ici s'appuie sur les résultats fournis par les trois derniers recensements à partir de définitions identiques, ceux-ci se prêtant, par conséquent, aisément à la comparaison[49].

[49] La population active algérienne se définit comme l'ensemble des personnes constitué par celles qui se déclarent occupées, celles qui sont en rupture de travail et qui sont à la recherche d'un emploi (STR 1), et celles qui n'ont encore jamais travaillé mais qui sont à la recherche d'un travail (STR 2).
Cette définition de la population active, qui s'inspire de celle recommandée par les Nations Unies, selon laquelle la population active est une *"catégorie démographiquement identifiable, qui se distingue des autres secteurs par le fait que sa fonction est de produire les biens et services nécessaires pour répondre aux besoins de la population toute entière"* (Nations Unies, 1978, p. 307), n'inclut pas, cependant, nombre de femmes que le projet étatique de mobilisation dans le salariat des années 70-80 a relégué à des activités domestiques, et qui s'occupent à des travaux dans les champs (cueillette des olives, entretien des bêtes, aviculture, ramassage du bois, battage du lait...), activités non rémunérées mais productrices de revenus pour le ménage.

I. VOLUME ET TENDANCES DE LA POPULATION ACTIVE

1. Évolution de la population active entre 1966 et 1987

Au recensement de 1987, la population active a atteint en Algérie le chiffre de 5 341 102, soit 23,4 % de la population totale. La faiblesse de la part de la population active dans la population totale s'explique par deux facteurs : l'extrême jeunesse de la population algérienne induite par une croissance démographique élevée d'une part, et la faiblesse de l'activité féminine, d'autre part. Les femmes représentent 4,4 % de la population active en 1987, ce qui montre clairement que la place de la femme dans la société ne s'est guère modifiée. Si, comme le reconnaît la charte nationale (1976), *"les femmes représentent la moitié de la population active et constituent une réserve appréciable de la force de travail du pays dont l'immobilisation ne peut avoir d'autre signification que celle d'une faiblesse de l'économie et un retard dans l'évolution sociale"*, on peut s'étonner dès lors qu'aucun effort ne soit consenti pour l'insertion des femmes dans l'environnement extra-familial.

Entre 1966 et 1987, la population active masculine, passant de 2 455 210 à 4 848 660, s'est accrue de 2 393 450 personnes, au rythme annuel de 3,3 %, rythme similaire à celui de la croissance de l'ensemble de la population masculine. La croissance annuelle du nombre d'actifs s'est considérablement accélérée durant la décennie 1977-1987 par rapport à la décennie qui la précède (tableau 22).

Entre 1966 et 1977, le taux brut d'activité de la population masculine a connu une baisse de l'ordre de 5,6 points, passant de 42,2 % en 1966 à 36,6 % en 1977. En d'autres termes, la population active s'est accrue moins vite que la population totale. Ce fléchissement a été favorisé par l'évolution démographique intervenue au cours de cette période, pendant laquelle la proportion d'enfants a augmenté, tandis que diminuait celle des personnes en âge de travailler. Ce changement dans la composition de la population, associé à une réduction des taux d'activité chez les jeunes notamment du fait de l'intensification de la scolarité, a ainsi fait baisser durant cette période le taux brut d'activité.

En revanche, durant la période 1977-1987, les tendances démographiques ont favorisé une augmentation du taux brut d'activité qui a atteint 23,4 % en 1987. Le taux d'accroissement de la population active masculine était ainsi de 5,5 %, et donc bien supérieur à celui de la population totale masculine qui était de 3,9 %.

Tableau 22. La population active aux recensements de 1966, 1977 et 1987

Situation	Sexe	1966	1977	1987	Taux annuel de variation (%)		
					1966-1977	1977-1987	1966-1987
Occupés	M	1 626 199	2 198 738	3 772 642	+2,8	+5,5	+4,1
	F	94 511	138 234	365 094	+3,5	+10,2	+6,6
	T	1 720 710	2 336 972	4 137 736	+2,8	+5,9	+4,3
STR1	M	544 943	320 901	271 543	-4,9	-1,7	-3,4
	F	5 319	4 859	7 618	-0,8	+4,6	+1,7
	T	560 262	325 760	279 161	-4,8	-1,5	+3,3
STR2	M	274 068	326 616	804 475	+1,6	-9,4	+5,3
	F	9 623	18 451	57 642	+6,1	+12,1	+8,9
	T	283691	345 067	862 117	+1,8	+9,6	+5,4
FPO	F	-	42 153	62 088	-	+3,9	-
Population active	M	2 455 210	2 846 255	4 848 660	+1,3	+5,5	+3,3
	F	109 453	203 697	492 442	+5,8	+9,3	+7,4
	T	2 564 663	3 049 952	5 341 102	+1,6	+5,8	+3,6
Population totale	M	5 817 147	7 773 060	11 425 492	+2,7	+3,9	+3,3
	F	6 004 534	7 872 431	11 175 469	+2,5	+3,6	+3,0
	T	11 821 679	15 645 491	22 600 957	+2,6	+3,7	+3,1
Taux brut d'activité (%)	M	42,2	36,6	42,4	-1,3	+1,5	+0,03
	F	1,8	2,6	4,4	+3,2	+5,5	+4,3
	T	21,7	19,5	23,4	-1,0	+1,8	+0,3
Taux d'occupation (%)	M	66,2	77,3	77,8	+1,4	+0,1	+0,8
	F	86,3	67,9	74,1	-2,2	+1,3	+0,5
	T	67,1	76,6	77,5	+1,2	+0,1	+0,7

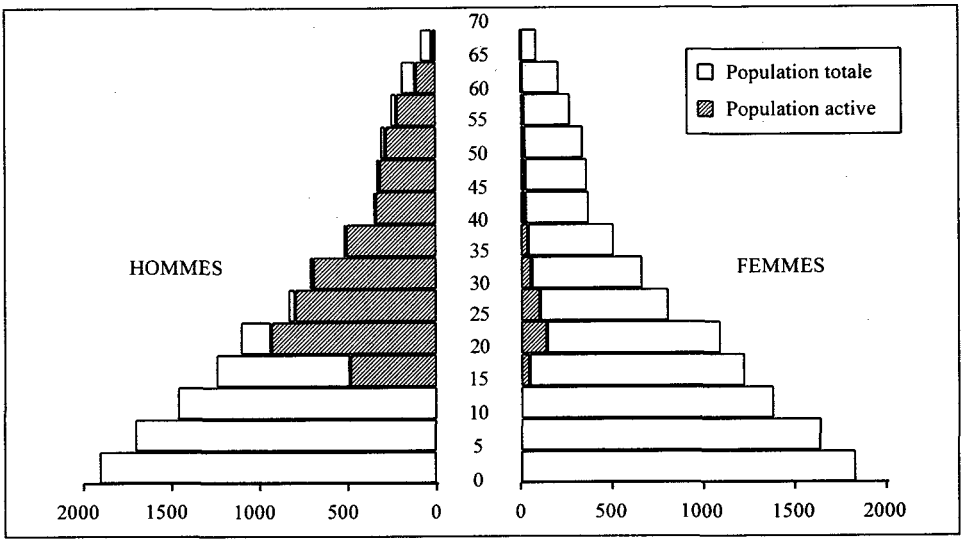

Figure 15. Population totale et population active par âge (recensement de 1987) (effectifs en milliers)

Suite à la baisse des taux de natalité durant cette décennie, la proportion de personnes en âge de travailler a augmenté, ce qui a compensé la diminution des taux d'activité, imputable à la prolongation de la scolarité.

La population active féminine, par contre, s'est accrue annuellement de 5,8 % en moyenne entre 1966 et 1977. Il semble ici que la progression des taux d'activité a compensé les effets de l'évolution démographique. La conjugaison avantageuse de ces deux facteurs, entre 1977 et 1987, a permis une hausse sensible, de plus de 9 % en moyenne par an , mais à partir de niveaux très faibles.

Quoique les modifications des taux d'activité aient empêché la population active de s'accroître parallèlement à l'ensemble de la population, l'accroissement de la population a été, pour les hommes, l'élément dominant de la croissance de la population active. C'est ce qui ressort nettement des calculs présentés dans le tableau 23. On peut voir ainsi qu'entre 1966 et 1977, la croissance de la population active a pris du retard par rapport à la croissance démographique, à la suite des changements négatifs qui sont intervenus dans les taux d'activité. Cependant, malgré la baisse de ces derniers, la forte contribution de la croissance de la population a fait progresser la population active au cours de cette période de 16 %, soit 391 045 personnes. Cette hausse n'a toutefois pas été suffisante pour permettre une hausse du taux brut d'activité.

Entre 1977 et 1987, les effets conjugués de la hausse des taux d'activité et de l'importante croissance démographique ont fait s'accroître la population active de

70,3 %, soit plus de 2 millions de personnes. Une proportion importante de personnes en âge de travailler, issues des classes nombreuses d'après la guerre d'indépendance, arrivent progressivement sur le marché du travail.

Tableau 23. Estimation des effectifs de l'augmentation de la population et de la variation des taux d'activité sur l'évolution de la population active disponible entre 1966 et 1977, et 1977 et 1987

Croissance de la population active disponible	1966-1977		1977-1987	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A) Total :				
a) Absolue	391 045	94 244	2 002 405	288 745
b) Relative	15,9 %	86,1 %	70,3 %	141,7 %
B) Due à la croissance de la population :				
a) Absolue	825 799	33 825	1 337 760	85 748
b) Relative	33,6 %	30,9 %	47,0 %	42,1 %
C) Due aux changements dans les taux d'activité :				
a) Absolue	-434 754	+60 419	+664 645	+202 997
b) Relative	-17,7 %	55,2 %	+23,3 %	+99,7 %
Contribution relative de la croissance de la population à l'augmentation de la population active (B/A)	211,2 %	35,90 %	66,8 %	29,7 %

Source : Résultats des recensements.
Note : L'incidence du mouvement démographique est la variation de la population active qu'on aurait observée si les taux d'activité étaient restés constants sur la période. L'incidence de l'évolution des taux d'activité est la variation de la population active qu'on aurait observée si la structure de la population totale était la même en début et en fin de période.

Pour les femmes, en revanche, l'évolution de la population active a été davantage dominée par la progression des taux d'activité. L'apport de ceux-ci à l'augmentation de la population active a été de 99,7 % contre un apport de la croissance démographique de 42,1 %. Cette hausse de l'activité est notable mais reste bien en deçà de ce que l'on pourrait espérer.

Dans cette analyse, les changements des taux bruts d'activité représentent les effets combinés du changement de la structure de la population par âge et du changement des taux d'activité par âge. Pour aller plus loin dans l'analyse, nous allons examiner séparément les effets de ces deux composantes.

2. Influence de la structure par âge de la population

Pour évaluer les conséquences des changements de la structure de la population et des taux d'activité par âge sur le volume de la population et distinguer ces conséquences de celles, nombreuses, qu'entraînent les facteurs d'un autre ordre qui jouent sur les taux d'activité, nous avons adopté la méthode des taux comparatifs. De tels taux, calculés pour la population active masculine, montrent dans quelle mesure le volume relatif de la population active varie sous l'influence des seuls changements des taux d'activité par âge lorsque la structure par âge de la population reste constante et inversement (tableau A-2 en annexe).

Tableau 24. Taux bruts comparatifs et non comparatifs d'activité aux différents recensements

Structure par âge de la population	Taux d'activité (en %)		
	1966	1977	1987
1966	**42,2**	38,3	39,9
1977	41,9	**36,6**	38,1
1987	46,4	40,5	**42,4**

Le tableau 24 présente les combinaisons que l'on peut obtenir. Ainsi, à titre d'exemple, 38,3 % serait le taux comparatif d'activité au recensement de 1977 avec comme coefficient de pondération les effectifs des groupes d'âges de la population du recensement de 1966, et 41,9 % serait le taux comparatif au moment du recensement de 1966, avec comme coefficient de pondération les effectifs par groupe d'âges de la population du recensement de 1977.

Tableau 25. Facteurs de changement du taux brut d'activité

Périodes	Incidence des changements des taux d'activité	Incidence des changements de la structurer par âge de la population	Différence nette
1966-1977	38,25 - 42,21 = -3,96 ou 38,05 - 41,91 = -5,29	36,62 - 38,25 = -1,63 ou 41,91 - 42,21 = -0,3	-5,59
1977-1987	38,05 - 36,62 = 1,43 ou 42,44 - 40,46 = 1,98	42,44 - 38,05 = 4,39 ou 40,46 - 36,62 = 3,84	+5,82
1966-1987	39,85 - 42,21 = -2,36 ou 42,44 - 46,36 = -3,92	42,44 - 39,85 = 2,59 ou 46,36 - 42,21 = 4,15	+0,23

L'influence de la modification des taux d'activité ainsi que celle du changement de la structure par âge de la population est évaluée dans le tableau 25.

Les variations des taux d'activité ont eu pour effet de faire diminuer le taux brut d'activité de la population masculine entre 1966 et 1977 de -3,96 à -5,29 points alors que les changements de la structure par âge ont eu pour effet de le faire diminuer de -1,63 à -0,3 point. À l'inverse, entre 1977 et 1987, les changements des taux d'activité ont provoqué une augmentation du taux brut d'activité de 1,43 à 1,98 point et ceux de la structure par âge l'ont fait augmenter de 3,84 à 4,39 points. À l'intérieur de ces fourchettes, on ne peut mesurer de façon précise les incidences propres à chacun de ces deux facteurs. Pour avoir une estimation chiffrée de l'action de chaque facteur dans les limites du champ d'interaction, on peut situer l'estimation au milieu de la fourchette. Ainsi, l'action des modifications des taux d'activité serait estimée à -4,62 entre 1966 et 1977 et +3,41 entre 1977 et 1987, et l'action du changement de la structure par âge de la population à -0,96 entre 1966 et 1977 et +4,11 entre 1977 et 1987.

3. Évolution du taux de charge

Consécutif à la baisse de la fécondité, un mécanisme de vieillissement par la base de la population algérienne se met progressivement en place. La part des groupes d'âges jeunes, concernés par la baisse de la natalité, va, nous l'avons vu, diminuant.

Évidemment, les conséquences d'une baisse de la fécondité n'apparaissent dans toute leur ampleur qu'à long terme et la population algérienne demeure encore extrêmement jeune. Il n'en demeure pas moins que d'ores et déjà apparaît une modification significative de la structure d'âge en faveur des groupes en âge de travailler.

Tableau 26. Évolution du nombre d'inactifs pour 100 actifs

Catégories de population inactive	Recensements		
	1966	1977	1987
Inactifs de moins de 15 ans	217	246	186
Inactifs de 65 ans et plus	18	17	14
Femmes inactives de 15 à 64 ans	114	125	101
Hommes inactifs de 15 à 64 ans	14	30	22
Ensemble des inactifs	363	418	323

Cette diminution va, bien entendu, de pair avec la diminution du fardeau que constituent les dépendants. Ce fardeau est évalué à l'aide du rapport entre le nombre de personnes inactives du fait de leur âge jeune ou élevé et le nombre de personnes en âge de travailler.

De 363 inactifs pour 100 actifs en 1966, le "taux de charge" passe à 423 en 1977 et s'allège ensuite descendant à 323 en 1987. Le poids des inactifs de moins de 15 ans, même s'il s'est fortement réduit depuis 1977, reste extrêmement important. On compte en effet en 1987, 186 inactifs de moins de 15 ans pour 100 actifs.

Enfin, il faut noter que le taux de charge se trouve singulièrement aggravé en raison du caractère marginal de l'activité économique des femmes. On compte, en effet, 101 femmes inactives de 15 à 64 ans pour 100 actifs des deux sexes en 1987.

4. Taux d'activité par sexe et par âge

L'activité économique dépend largement de l'âge et du sexe. Le taux d'activité par âge est l'un des indicateurs les plus révélateurs des tendances réelles de l'activité car l'effet de la structure par âge – qui influe directement sur le taux d'activité global – est ici éliminé.

Les taux d'activité par âge et sexe dépendent d'un certain nombre de facteurs socio-économiques et culturels parmi lesquels on peut citer les possibilités de travail, la structure de l'économie, l'organisation de la production, les moyens d'enseignement, le niveau d'instruction, la concentration urbaine et l'attitude de la société à l'égard de la participation à l'activité économique, s'agissant des femmes notamment.

Pour le sexe masculin, et quelle que soit la période, la courbe des taux d'activité présente la forme d'un U renversé ; faible en deçà de 20 ans, il connaît ensuite un accroissement assez régulier. Le taux d'activité des hommes âgés de 25 à 54 ans dépasse 90 % ; il amorce une baisse sensible pour le groupe d'âges des plus de 50 ans.

Lorsqu'on compare l'évolution des taux d'activité par âge entre les trois recensements, on constate un net recul de l'âge d'entrée en activité entre 1966 et 1977 et une quasi-stagnation de celui-ci entre 1977 et 1987. En effet, pour les 15-19 ans, le taux d'activité passe de 65,7 % en 1966 à 37,0 % en 1977 et à 39,2 % en 1987. Le prolongement de la scolarité ainsi que le service militaire institué depuis 1969 ont nettement contribué au recul de l'âge d'entrée en activité.

Pour les tranches d'âges comprises entre 25 et 54 ans, le taux d'activité est toujours supérieur à 90 % pour les trois repères temporels retenus. On relève pour ces tranches d'âges une baisse du taux entre 1966 et 1977, qui confirme la baisse de la participation globale des hommes à l'activité. Ce taux enregistre cependant une hausse légère pour la période 1977-1987. L'explication de ce phénomène est à rechercher dans l'accroissement des possibilités de travail durant cette décennie et également dans la montée du salariat.

Tableau 27. Taux d'activité par âge et par sexe

Groupes d'âges	1966	1977	1987
Sexe masculin			
6 - 14	3,8	0,53	–
15 - 19	65,7	37,0	39,2
20 - 24	93,4	75,7	84,4
25 - 29	96,2	92,6	95,7
30 - 34	96,4	95,5	97,4
35 - 39	96,0	95,5	97,7
40 - 44	94,9	94,3	96,7
45 - 49	93,5	91,9	95,2
50 - 54	90,4	87,1	92,0
55 - 59	85,5	76,3	86,8
60 - 64	73,8	59,1	59,1
65 et +	33,3	30,7	25,5
Sexe féminin			
6 - 14	1,1	-	-
15 - 19	3,7	4,2	3,9
20 - 24	3,6	7,2	12,9
25 - 29	2,7	6,0	12,9
30 - 34	2,4	4,4	8,9
35 - 39	2,5	3,8	7,9
40 - 44	2,9	5,5	6,7
45 - 49	3,0	6,2	6,8
50 - 54	3,3	4,4	5,6
55 - 59	3,2	4,2	5,1
60 - 64	2,6	3,6	3,5
65 et +	1,4	2,1	1,7

Source : Recensements.

Pour les plus de 65 ans, le taux d'activité ne cesse de diminuer depuis 1966, passant de 33,3 % à cette date à 30,7 % en 1977 et à 25,5 % en 1987.

Pour le sexe féminin, la courbe présente une allure très différente, allure qui a de plus varié sensiblement au cours des dernières décennies. Alors que les taux

d'activité masculins sont constamment croissants des tranches d'âges jeunes jusqu'à la tranche de pleine activité qui se situe à 35-39 ans, il y a au contraire décroissance des taux d'activité féminins qui sont nettement plus élevés aux tranches d'âges jeunes qu'à l'âge adulte. Ainsi, les tranches de plus forte activité pour les femmes se situent entre 20 et 29 ans, c'est-à-dire probablement, pour les nouvelles générations de diplômées, avant le mariage ou avant que la taille de la famille ne devienne telle que la charge des tâches domestiques n'exclue encore une fraction de la population féminine de l'activité. Le maximum est atteint pour la tranche 20-24 ans avec un taux d'activité de 12,9 % en 1987. Pour ce même groupe, on notera une augmentation sensible par rapport aux taux de 1966 et de 1977, années où ils étaient respectivement de 3,7 % et 7,2 %. Le groupe d'âge 24-29 ans connaît une évolution identique puisque le taux d'activité passe de 2,7 % en 1966 à 6 % en 1977 et 12,9 % en 1987. Néanmoins, ce taux chute brutalement à partir de 35 ans.

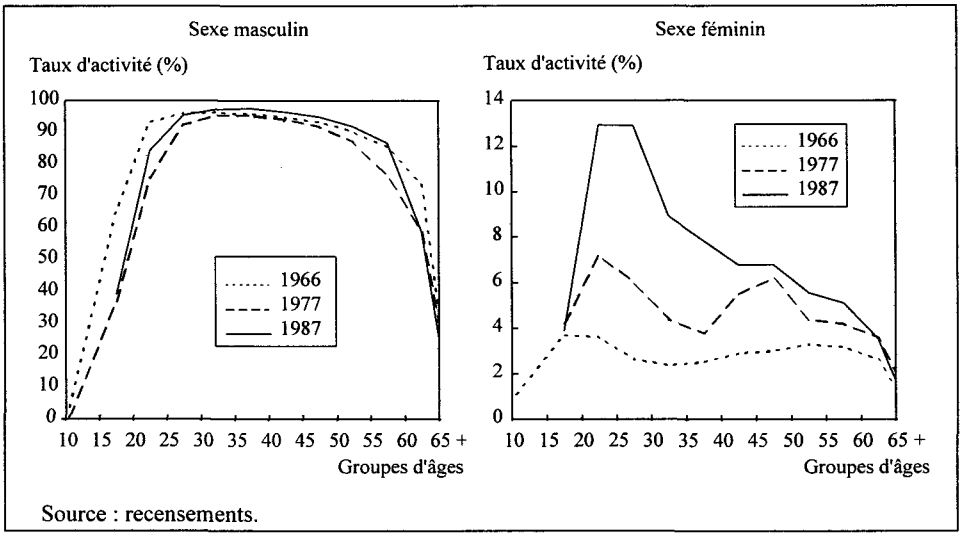

Figure 16. Taux d'activité par sexe et âge

Les tranches d'âges de plus forte activité pour les hommes sont celles qui sont marquées par une faible activité pour les femmes. Ceci s'explique par la forte nuptialité, la précocité de l'âge moyen au premier mariage et les conséquences qui en résultent : maternités nombreuses et charge d'éducation des enfants.

Il apparaît ainsi que les femmes ne font plus partie de la population active suite au mariage ou à la maternité. Dans une société traditionnelle, où l'identité de l'homme se constitue autour de sa capacité à prendre en charge économiquement sa famille, *"l'activité féminine tend à se développer tout en préservant le contenu de la cellule familiale dans son acceptation traditionnelle"* (Oufriha Bouzida, 1981,

p. 107). Un accès plus large des femmes au marché du travail serait perçu, dans ces conditions, comme une démission du mari et un affaiblissement de son pouvoir, défini en termes de contrôle et de droit de commander. La construction d'une société plus moderne ne saurait pourtant se faire sans l'émancipation économique des femmes, ce qui implique indubitablement la remise en question de certaines valeurs traditionnelles et l'établissement d'un nouveau type de relations, fondé sur le dialogue, entre l'homme et la femme.

5. Projections de la population active

Les perspectives présentées ici sont celles établies par le Bureau international du travail[50]. Elles s'appuient sur les projections de population totale de l'ONU, retenant la variante moyenne. Il convient de souligner d'emblée qu'à l'horizon 2010, les incertitudes sur l'évolution démographique n'affectent pratiquement pas les perspectives de l'évolution de la population active : en ce qui concerne l'horizon 2010, plus de 90 % de la population d'âge actif est en fait née avant 1990.

Pour évaluer la taille de la population active, le BIT applique aux projections démographiques des hypothèses sur l'évolution des taux d'activité par sexe et par groupe d'âges en tentant de tenir compte du contexte économique, social et culturel qui détermine la participation à l'activité économique (BIT, 1988).

Le BIT établit pour chaque pays une projection des taux d'activité par sexe et par classe d'âges quinquennale à partir de l'âge de 10 ans. Les taux d'activité évoluent avec la transformation des conditions économiques et sociales. Mais *"en l'absence d'informations concernant l'influence actuelle sur les niveaux des taux d'activité de divers facteurs économiques et sociaux, il a été nécessaire de mettre au point une méthode de projection de main-d'œuvre qui puisse être applicable à tous les pays et qui soit fondée sur une solide analyse statistique des tendances passées et actuelles dans les diverses régions du monde"* (BIT, 1988). L'indicateur retenu pour analyser systématiquement les données concernant les taux d'activité et établir les fonctions de régression est la proportion, dans la main-d'œuvre masculine totale, de celle occupée dans l'agriculture. La diminution de celle-ci s'accompagne d'une diminution des taux d'activité des hommes dans presque tous les groupes d'âges. Pour les femmes, lorsque la proportion de la main-d'œuvre masculine occupée dans l'agriculture est au départ élevée, il existe une tendance générale à la diminution de leur taux d'activité dans tous les groupes d'âges. Là où cette proportion est moyenne – c'est le cas de l'Algérie – ou basse, une tendance opposée apparaît.

---

[50] BIT, 1986.

Le taux d'activité global observé actuellement en Algérie est, nous l'avons vu, faible. D'après le BIT, ce taux augmentera sensiblement entre 1985 et 2025.

Selon les hypothèses retenues, cette augmentation sera le fait de l'arrivée à l'âge actif de classes d'âges très nombreuses. L'évolution de la participation des différents groupes, notamment celle de jeunes et de femmes, n'affectera pratiquement pas le volume de la population active, mais seulement sa composition.

Selon les projections du BIT, les taux d'activité du groupe d'âges 15-19 ans devraient connaître une diminution assez lente (figure 17). Les chiffres du BIT montrent par ailleurs une progression sensible de l'activité féminine. Cependant, s'il est vrai que la population féminine forme une réserve de main-d'œuvre considérable, on ne peut ignorer que les contraintes économiques peuvent aussi renforcer les freins traditionnels à son accès au marché du travail.

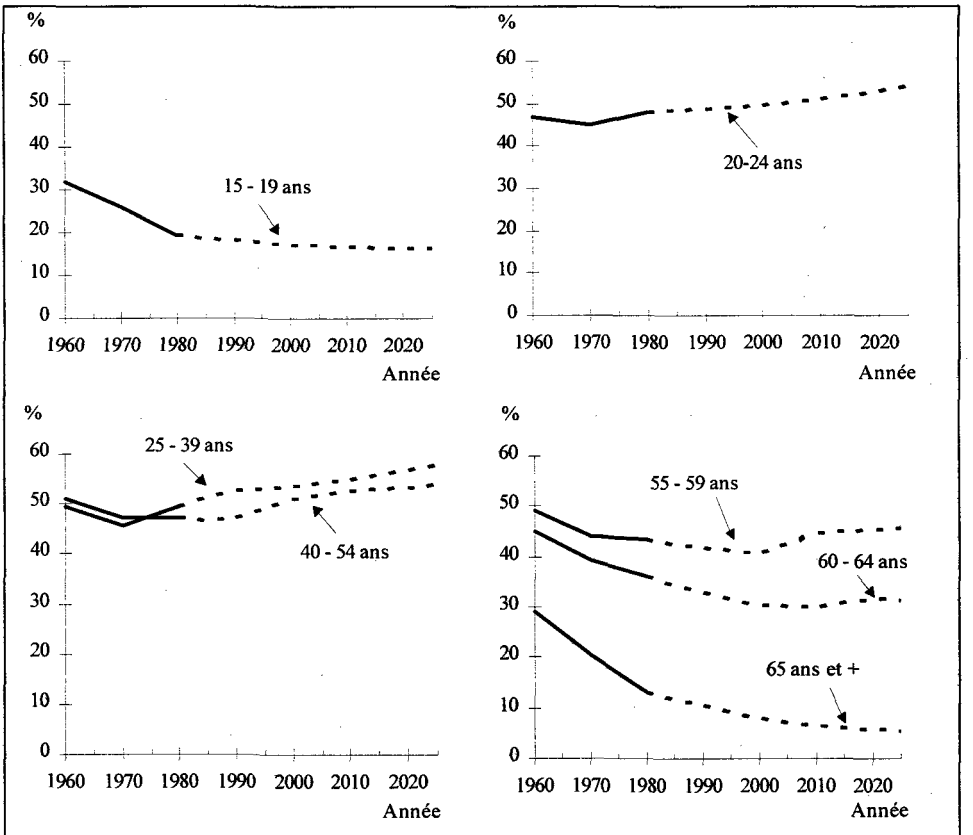

(*) En pointillé, les valeurs projetées.
Source : BIT, 1986.

Figure 17. Évolution des taux d'activité (en %) par âge (*)

La population active va augmenter jusqu'à 2010 à un rythme annuel moyen dépassant les 3 %. Le rythme d'augmentation sera inférieur à 3 % à partir de cette date. Au cours de la prochaine décennie, et en chiffres absolus, cette population active augmentera de quelque 255 900 personnes chaque année, en moyenne, et atteindrait 8,4 millions en l'an 2000, puis de 3 587 000 personnes entre 2000 et 2010. À partir de cette date et jusqu'à 2025, l'augmentation annuelle moyenne sera de 356 000 personnes (figure 18).

Le nombre des actives augmentera plus fortement que celui des actifs. L'augmentation se fera en effet chez celles-ci à un rythme annuel moyen dépassant les 5 % jusqu'à 2010.

Cette progression du nombre des actifs et la hausse attendue de leur niveau d'instruction, constituent en elles-mêmes un potentiel de croissance important, d'autant plus que la charge des inactifs par rapport aux actifs devrait parallèlement sensiblement diminuer. Le nombre d'inactifs pour 100 actifs, qui était de 349 en 1985, connaîtrait une baisse sensible pour atteindre 299 en l'an 2000, 239 en 2010 et tomberait à 192 en 2025.

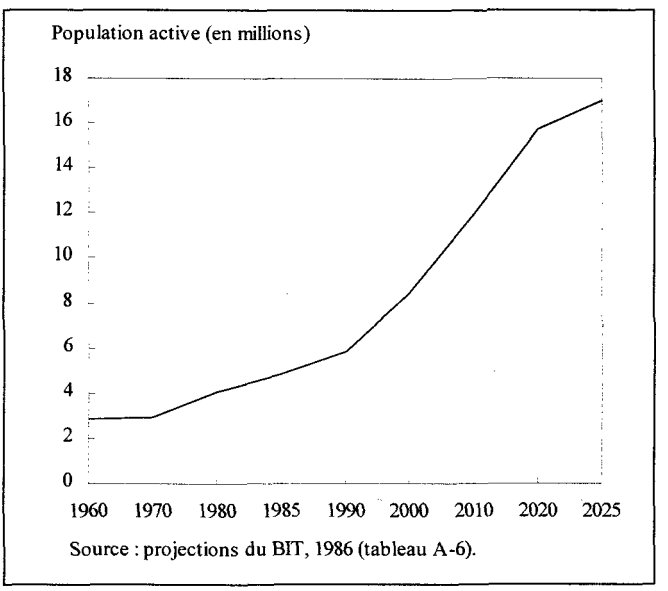

Figure 18. Évolution projetée de la population active totale

À terme, ces évolutions devraient permettre une nouvelle allocation de ressources dont les effets sur la croissance économique paraissent *a priori* largement positifs. Toutefois, si dans l'intervalle les conditions macro-économiques – financement des investissements en capital matériel et en capital humain – ne

permettent pas la transformation de ce potentiel en croissance effective et la création d'un nombre suffisant d'emplois, la progression du nombre des actifs se traduira par l'extension du chômage et du sous-emploi sous toutes ses formes. À cet égard d'ailleurs, nous le verrons dans le chapitre qui suit, les résultats de ces dernières années sont extrêmement préoccupants.

Tableau 28. Emplois à créer en moyenne annuelle

Périodes	Nombre d'emplois à créer par an
De 1990 à 2000	255 900
De 2000 à 2010	358 700
De 2010 à 2020	374 700
De 2020 à 2025	319 200

Source : BIT, 1986.

S'il est vrai que les difficultés actuelles ne sauraient augurer des conditions de création d'emplois pour les années à venir, il n'en demeure pas moins qu'elles mettent en évidence qu'entre contrainte financière et pression démographique, les marges de manœuvre seront extrêmement étroites.

II. LA DURÉE DE LA VIE ACTIVE ET SES IMPLICATIONS

1. Les indices d'état de la main-d'œuvre

a) Durée de vie active

Le nombre brut d'années de vie active est la somme des produits des taux d'activité par âge correspondants. Il représente le nombre moyen d'années d'activité d'une génération hypothétique d'hommes, nombre calculé en postulant que tous atteindront le terme de la vie active normale et qu'ils auront, à chaque âge, les taux d'activité spécifiques observés dans une population à un moment donné.

Le tableau 29 montre la méthode suivie pour calculer le nombre brut d'années de vie active en partant du recensement de 1987.

Pour la population masculine, on obtient ainsi une moyenne brute de 44,8 ans de vie active, et pour la population féminine de seulement 3,9 ans, par rapport à un potentiel maximal de 60 ans si l'on suppose que tous les individus sont actifs de 15 à 74 ans.

Tableau 29. Durée de vie active - Recensement de 1987

Groupe d'âges	Nombre *(a)* d'années d'âges	Taux d'activité (%)	V.A.B. par groupe d'âges *(n,n+a)*	V.A.B. jusqu'à 75 ans, à l'âge *x*
Sexe masculin				
15-19	5	39,2	1,96	44,8
20-24	5	84,4	4,222	42,8
25-29	5	95,7	4,7835	38,6
30-34	5	97,4	4,8695	33,8
35-39	5	97,7	4,885	28,9
40-44	5	96,7	4,8325	24,0
45-49	5	95,2	4,7575	19,2
50-54	5	92,0	4,5995	14,5
55-59	5	86,8	4,341	9,9
60-64	5	59,0	2,9535	5,5
65-74	10	25,5	2,552	2,6
Sexe féminin				
15-19	5	3,9	0,194	3,9
20-24	5	12,9	0,647	3,7
25-29	5	12,9	0,646	3,0
30-34	5	8,9	0,446	2,4
35-39	5	7,9	0,3925	2,0
40-44	5	6,8	0,339	1,6
45-49	5	6,8	0,3395	1,2
50-54	5	5,6	0,278	0,9
55-59	5	5,1	0,256	0,6
60-64	5	3,5	0,177	0,4
65-74	10	1,7	0,171	0,2

V.A.B. : Vie active brute (en années).

Le nombre brut d'années de vie active des hommes a baissé de 5 ans entre 1966 et 1977, passant de 50,5 ans à 45,5 ans, et de seulement 0,7 an entre 1977 et 1987. Cette évolution dépend de très nombreux facteurs d'ordre économique et social dus au développement économique. Il est très difficile de connaître l'influence de tous ces facteurs sur la réduction de la vie active des hommes. Les courbes des taux d'activité, commentées plus haut, mettent en évidence une réduction de

l'activité, importante surtout entre 1966 et 1977. Cette réduction de l'activité, qui concerne notamment les groupes d'âges jeunes et de plus de 60 ans, s'explique par une élévation de l'âge d'entrée en activité du fait de la prolongation de la scolarité et aussi par l'abaissement de l'âge à la retraite.

La participation des femmes aux activités productrices de revenu reste, comme nous l'avons déjà souligné, extrêmement marginale. Le nombre moyen d'années consacrées à la vie active de celles-ci n'a que très peu augmenté. Entre 1966 et 1987, ce nombre ne s'est accru que de 2,3 années.

Si l'on tient compte de la mortalité, il est nécessaire d'estimer l'espérance de vie active à partir d'une table de survie du moment. Contrairement à la mesure du nombre brut d'années de vie active, celle de l'espérance de vie active dépend à la fois du niveau de l'activité économique et du taux de mortalité. Les caractéristiques qui distinguent les calculs des "nombres bruts d'années de vie active" des calculs des "espérances de vie active" sont semblables à celles qui distinguent les calculs des descendances "brutes" et "nettes" des femmes et les évaluations des taux "bruts" et "nets" de reproduction.

Les tables de vie active se sont révélées d'une grande utilité pour l'étude des processus d'accroissement, de renouvellement et de modification structurelle de la population active.

b) Table de vie active, espérance de vie active

La durée moyenne de la vie active ou espérance nette de vie active est déterminée d'après les taux d'activité par âge observés au moment du recensement et considérés comme l'expression quantitative de la probabilité pour une personne de se trouver dans la population active à chacun des âges en question et d'après les probabilités de survie à divers âges telles qu'elles ressortent d'une table de mortalité du moment. De cette façon, l'analyse est fondée sur la génération fictive. L'espérance de vie active *"représente ainsi le nombre (net) d'années de travail pour des générations dont la vie active est interrompue par le décès. Ce paramètre détermine ce que serait l'évolution de la génération isolée fictive si elle était soumise pendant toute sa vie aux conditions de travail et conditions de mortalité de la période d'observation"* (INED, 1976, p. 56).

Disposant à la fois de la série des taux d'activité par âge, tirés du dernier recensement et des probabilités de survie, nous avons élaboré, pour le sexe masculin, la table de vie active pour l'année 1987 (tableaux A-3 et A-4).

En raison de son faible volume et surtout de ses caractéristiques particulières (structure par âge), la population active féminine ne se prête pas à une telle analyse.

La table de vie active repose en effet sur un corps d'hypothèses[51] généralement non vérifiées lorsqu'il s'agit des femmes.

La table de vie active permet de mesurer de deux façons différentes la durée moyenne de la vie active (colonnes 11 et 13, tableau A-3). La première donne l'espérance nette de vie active pour une génération fictive d'hommes prise à la naissance ou à un certain âge, tenant compte alors du nombre d'années qu'il leur reste à vivre. Dans notre cas, chaque individu de sexe masculin ayant une espérance de vie à la naissance de 57,5 ans pourra consacrer 35,4 ans à la vie active et 22,1 ans à la vie inactive. Pour chaque individu atteignant 15 ans – l'âge d'entrée en activité – les chiffres correspondants sont 49,7 ans pour l'espérance de vie, dont 39,9 ans pour la vie active et 9,8 ans pour la vie inactive.

L'augmentation de la part de la vie consacrée à l'activité entre les deux âges s'explique par le fait que les âges jeunes sont inactifs et sont réservés, entre autres, à l'éducation. Mais cette part reste plus élevée que dans les pays industrialisés où une partie plus importante de la durée de la vie – elle même plus longue qu'en Algérie – est consacrée à l'éducation et à la retraite.

L'Algérien, comme en général les autres hommes des pays du Tiers Monde, consacre relativement plus de temps à la vie active. Ceci apparaît encore plus nettement lorsqu'on calcule l'espérance de vie active non pas pour tous les survivants mais seulement pour les survivants actifs.

C'est la deuxième méthode d'estimation de la durée moyenne de la vie active qui, partant de l'effectif masculin de la population active à un âge donné, permet d'obtenir le nombre moyen d'années de vie active qui lui reste. Le calcul est plus compliqué car il faut tenir compte à la fois des jeunes entrant dans la population active, de la possibilité de sorties et de rentrées individuelles répétées au cours de l'existence et aussi des rapports éventuels entre l'âge d'entrée dans la vie active et l'âge de cessation d'activité économique[52].

Le nombre moyen d'années de vie active de la population masculine algérienne qui est active à 15 ans est de 44,7 ans tandis que l'espérance de vie active de toute la population masculine âgée de 15 ans est de 39,9 ans.

Il est par ailleurs intéressant d'estimer la réduction de la durée moyenne de la vie active qu'entraînent les décès survenus avant la fin de la période d'âge active. Pour ce faire, on compare l'espérance de vie active avec le nombre brut d'années de vie active. En d'autres termes, la différence entre ces deux quantités équivaut au nombre d'années de vie active perdues du fait de la mortalité (tableau A-3 (suite) en annexe). Ainsi, l'effet de cette dernière se traduirait en 1987 par une perte de vie

---

[51] Voir : GDA, 1977, p. IIb.112.

[52] Pour un exposé complet des méthodes d'élaboration de la table de vie active, voir : Nations Unies, 1969, p. 25 et s.

active de l'ordre de 9,4 ans à la naissance et de 4,9 ans à l'âge de 15 ans, la différence entre ces deux quantités mesurant le poids de la mortalité infantile et juvénile dans la mortalité générale en Algérie.

Certes, la mortalité aux jeunes âges a sensiblement baissé, le poids de la mortalité infantile et juvénile dans la mortalité générale étant passé de 10,8 années en 1965 à 7,5 années en 1977 et à 4,5 en 1987. Cette mortalité demeure néanmoins encore élevée et un effort se doit d'être accompli afin que celle-ci soit davantage réduite. Cela représenterait une économie importante d'investissements lesquels, autrement, seraient gaspillés dans l'entretien et l'éducation d'enfants qui décéderaient avant d'atteindre l'âge de participation à l'activité économique.

Le tableau 30 permet d'analyser les changements survenus dans la durée moyenne de vie active entre 1965 et 1987.

Tableau 30. Espérance de vie active, perte de vie active due à la mortalité

Indicateurs	Années		
	1965	1977	1987
e_0	51,8	52,8	57,5
e_0^{act} (1)	31,9	29,8	35,4
	(61,6 %)	(56,4 %)	(61,6)
e_0^{inact} (2)	19,9	23,0	22,1
e_{15}^{act}	42,7	37,3	39,9
	(79,6 %)	(74,2 %)	(80,3 %)
e_{15}^{act} / surv. act.	46,1	43,2	44,7
	(85,9 %)	(85,9 %)	(89,9 %)
NBAVA (*) (3)	50,5	45,5	44,8
(3) - (1)	18,6	15,7	9,4
(3) - (2)	7,8	8,2	4,9

(*) Nombre brut d'années de vie active.
Sources : – Pour 1965 : Mazouz, 1975.
– Pour 1977 : MPAT, 1979b.

L'espérance de vie active à la naissance régresse entre 1965 et 1977, passant de 31,9 ans à 28,8 ans ; elle amorce ensuite, entre 1977 et 1987, une hausse importante de l'ordre de 5,6 années. Le premier mouvement est dû à la baisse de l'activité entre 1965 et 1977, notamment aux jeunes âges et aux âges élevés. Cette baisse de l'activité n'a pu être contrecarrée par une augmentation de l'espérance de vie totale entre ces deux dates. L'espérance de vie à la naissance n'a en effet enregistré qu'un

gain d'une année entre 1965 et 1977. Le second mouvement, quant à lui, est dû à l'effet combiné de la baisse de la mortalité – qui se traduit en termes d'espérance de vie à la naissance par un gain de 4,7 ans – et de la hausse de l'activité.

Entre 1965 et 1977, l'évolution de l'espérance de vie active se traduit par un gain de 5,7 années, mais ceci ne signifie nullement que l'Algérien de 1987 passe davantage de temps dans l'activité que l'Algérien de 1965. En valeur relative, la durée consacrée à l'activité est pratiquement la même pour les deux années, elle est de 61,6 % de la durée totale.

L'espérance de vie active des Algériens à l'âge de leur entrée en activité connaît la même évolution que celle décrite ci-dessus pour l'espérance de vie active à la naissance. Elle diminue d'abord de 5,4 ans entre 1965 et 1977, passant de 42,7 ans à 37,3 ans, et connaît ensuite une augmentation de 2,6 ans de 1977 à 1987.

Ainsi, l'Algérien âgé de 15 ans en 1987 consacrerait à l'activité une part de sa vie plus importante que celle de l'Algérien du même âge en 1977 et en 1965 : soit 80,3 % en 1987 contre 74,2 % en 1977 et 79,6 % en 1965.

On observe la même tendance lorsqu'il s'agit de l'espérance de vie active par survivant actif qu'on obtient, rappelons-le, en rapportant le nombre total d'années de vie active aux seuls survivants actifs, nécessairement moins nombreux que l'ensemble des survivants, ce qui explique que cet indice soit supérieur au précédent.

En supposant qu'il n'existe pas de mortalité différentielle (actifs-inactifs), c'est-à-dire que les survivants actifs connaissent une espérance de vie totale égale à e_{15} (hypothèse explicite dans l'élaboration de la table de vie active), les calculs établissent que ces derniers consacrent une part de leur vie active variant de 85,9 % en 1965 à 89,9 % en 1987.

La comparaison entre l'espérance de vie active à l'âge du début d'activité, c'est-à-dire 15 ans, et le nombre brut d'années de vie active donne une idée de l'incidence de la mortalité sur la durée de vie active. Ainsi, l'effet de la mortalité se traduirait par une perte de vie active de 7,8 ans en 1965 à 4,9 ans en 1987. L'effet de la baisse de la mortalité aura réduit cette perte entre ces deux dates de 2,9 ans.

2. Indices de mouvement de la main-d'œuvre

a) Âges moyens d'entrée et de sortie de l'activité

Lors de l'élaboration de la table de vie active, nous avons retenu comme hypothèse que toutes les personnes qui entrent dans la vie active à un moment ou à

un autre de leur vie le font cependant avant l'âge auquel le taux d'activité atteint son niveau maximal et qu'aucun survivant ne devient inactif avant cet âge. Conformément à cette hypothèse donc, l'entrée dans l'activité s'échelonne entre 15 et 35 ans, la sortie de l'activité – autrement que par décès – commençant dès 35 ans.

Si l'on retient, comme estimation des chiffres bruts, les valeurs nettes des entrées dans la vie active et des sorties de la population active, on peut facilement calculer les âges moyens d'entrée et de sortie de l'activité. Ce calcul suppose bien entendu qu'à l'intérieur de chaque intervalle quinquennal les chiffres suivent une répartition linéaire et que les événements survenant dans un groupe d'âges le fassent en moyenne à l'âge médian de ce groupe d'âges.

Tableau 31. Âges moyens d'entrée et de sortie de la vie active

Indicateurs	Années		
	1965	1977	1987
Âge moyen d'entrée (1)	16,4	18,1	19,7
Âge moyen de sortie (2)	64,3	60,6	63,1
Durée moyenne de la vie active (2) - (1)	47,9	42,5	43,4

Nous obtenons ainsi, pour 1987, 19,7 ans comme âge moyen d'entrée et 63,1 ans comme âge moyen de sortie de l'activité. L'entrée dans l'activité se fait plus tardivement par rapport aux années précédentes. L'évolution de l'âge moyen est en effet en hausse par rapport à 1965 (16,4 ans) et 1977 (18,1 ans).

En calculant la différence entre l'âge moyen de sortie de la vie active et l'âge moyen d'entrée, on obtient une estimation de la durée moyenne de la vie active qui est de l'ordre de 43,4 ans pour 1987.

b) Fonctions dynamiques de la population active

Les taux de décès de personnes actives, ainsi que les taux nets d'entrées et de sorties de la vie active fournis par la table (colonnes 17, 20, 22 du tableau A-3 présenté en annexe), appliqués à des effectifs réels d'actifs et d'inactifs, permettent d'établir des estimations annuelles de décès d'actifs, d'entrées en activité et de sorties d'activité (tableau A-4).

Les taux de la table, ainsi appliqués à la population masculine algérienne de 1987 (comportant 4 840 907 actifs et 1 495 060 inactifs), permettent d'évaluer à

20 608 par an les décès d'actifs, à 229 743 les entrées annuelles en activité et à 62 521 les sorties annuelles d'activité pour une cause autre que le décès.

On déduit de tels calculs les indices de mouvement de la main-d'œuvre que sont les taux brut d'entrée, de sortie, de décès, de remplacement et le rapport de remplacement.

Tableau 32. Indices de mouvement de la main-d'œuvre

Indicateurs	Années		
	1965	1977	1987
Taux brut d'entrée (‰) (1)	47,9	58,0	47,4
Taux brut de sortie (‰) (2)	7,3	9,1	12,9
Taux brut de décès (‰) (3)	7,0	9,6	4,2
Taux brut de remplacement (‰) (1) – (2) – (3)	33,6	39,3	30,3
Rapport de remplacement (%)	334	310	276
Rapport de structure des sorties (%)	95	89,2	32,9

Le taux brut d'entrée dans l'activité des inactifs s'élève à 47,4 ‰ en 1987 ; il connaît une baisse spectaculaire, de plus de 18 %, par rapport à 1977. Cette baisse, qui va à l'encontre de la hausse de l'activité constatée entre les deux recensements, peut être entièrement imputée à l'importante baisse qu'a connue la fécondité durant cette période.

Le taux brut de sortie des actifs évolue à la hausse et se situe à 12,9 ‰ en 1987.

Quant au taux brut de décès, il a baissé de moitié par rapport à 1977 et se situe à 4,2 ‰ en 1987.

La résultante de ces trois indices constitue le taux brut de remplacement. Celui-ci est en effet le résultat de la différence entre le taux des entrées et la somme des taux de sortie et de décès. Analogue au taux d'accroissement naturel, il indique le rythme d'accroissement de la population active.

Les résultats concernant cet indice (tableau A-4 en annexe), mettent en lumière la forte influence du facteur fécondité. En effet, malgré la hausse de l'activité entre 1977 et 1987, le taux brut de remplacement a sensiblement décru entre ces deux dates, passant de 39,3 ‰ en 1977 à 30,3 ‰ en 1987. En revanche, entre 1966 et 1977, le taux brut de remplacement s'était accru de près de 25 %, la baisse de l'activité constatée durant cette période ayant été contrecarrée par une fécondité très élevée.

L'influence de la mortalité sur les mouvements de la main-d'œuvre peut être estimée à l'aide du rapport de structure des sorties qui mesure le nombre annuel de décès d'actifs pour 100 sorties d'activité. La mortalité, très élevée en 1965 et 1977, était responsable de, respectivement, 95 % et 89,2 % des sorties d'activité. Mais elle a ensuite beaucoup baissé et ne participe plus qu'à environ 33 % des sorties d'activité en 1987.

Le rapport de remplacement mesure le nombre annuel d'entrées en activité pour 100 sorties. Cet indice, calculé en rapportant le nombre annuel d'entrées d'inactifs dans l'activité au nombre annuel de sorties (par décès ou autre motif) d'actifs de l'activité, constitue un indicateur de la pression exercée par les demandes d'emploi des jeunes sur le marché du travail. Bien qu'il ait baissé depuis 1965, il reste néanmoins extrêmement élevé en 1987. Deux cent soixante-seize entrants postulent pour 100 postes laissés vacants. Là encore, la réduction de cette pression avec le temps trouve son explication dans la baisse de la fécondité. Mais il demeure encore fortement élevé et on imagine aisément les conséquences que peut avoir sur la situation de l'emploi une croissance aussi rapide de l'offre de main-d'œuvre.

III. STRUCTURES ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

On utilise généralement dans les statistiques des recensements trois critères de classification pour les caractéristiques économiques de la population active : la branche d'activité économique, la catégorie socioprofessionnelle et la profession. La composition de la population active selon chacune de ces classifications reflète un aspect important de la structure de l'économie, étroitement lié au niveau de développement et à la productivité de l'économie nationale.

1. La branche d'activité économique

Observée à travers la population active, la structure économique fait apparaître une économie, à première vue, en pleine expansion. Le tableau 33 montre en effet que le secteur tertiaire regroupe la moitié des actifs (50,7 %) et que les secteurs primaire et secondaire occupent respectivement 25 % et 24,2 % des travailleurs. Il est évident qu'une forte réduction de la proportion représentée par la main-d'œuvre agricole soit intervenue au fil du temps. La faiblesse du secteur de l'agriculture

(17,1 %) et l'abondance du tertiaire n'indique pas nécessairement le progrès et est somme toute moins étroitement liée à l'expansion économique qu'elle ne l'est dans les pays développés. Si certaines branches du tertiaire (transports, commerce, banques) sont liées à la production et leur importance s'expliquant, en grande partie, par le rôle de pays exportateur d'hydrocarbures joué par l'Algérie, qui l'a conduite à se doter de réseaux de transport et de distribution assez élaborés, pour faciliter le commerce avec l'étranger, la croissance des services, qui occupent en 1987, 30,3 % des actifs, masque en réalité un chômage déguisé fort important. Beaucoup de travailleurs ont dû se tourner vers des activités à basse productivité du secteur des services, faute d'offres d'emploi dans l'industrie, branche caractérisée en Algérie par une forte intensité capitalistique et une faible absorption de la force de travail.

On s'accorde généralement à penser que les pays peu développés ne parviendront à élever convenablement le niveau de leur revenu par habitant que si une forte proportion de leur population était occupée dans des secteurs non agricoles. Nous ne saurions partager ce point de vue et estimons bien au contraire que le développement de la production agricole, qu'exigent des niveaux de consommation satisfaisants, devrait constituer une priorité. Dans le même temps, on éviterait d'engorger le marché du travail dans les secteurs non agricoles encore embryonnaires.

Tableau 33. Répartition de la population active par branches d'activités économiques et par sexe en 1987

Branche d'activités économiques	Hommes		Femmes		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	745 739	18,4	10 286	2,8	756 025	17,1
Industries extractives	331 082	8,2	19 361	5,2	350 443	7,9
Primaire	**1 076 821**	**26,6**	**29 647**	**8,0**	**1 106 468**	**25,0**
Industries manufacturières	294 111	7,3	28 397	7,6	322 508	7,3
BTP	736 683	18,2	11 580	3,1	748 263	16,9
Secondaire	**1 030 794**	**25,5**	**39 977**	**10,7**	**1 070 771**	**24,2**
Commerce, banque, assurance, affaires immobilières	406 114	10,0	20 289	5,4	426 403	9,6
Transport, entrepôts et communications	214 895	5,3	9 158	2,4	224 053	9,6
Services	1 087 969	26,9	249 204	66,8	1 337 173	30,3
Non déclarés	227593	5,6	24 435	6,5	252 028	5,7
Tertiaire	**1 936 571**	**47,9**	**303 086**	**81,3**	**2 239 657**	**50,7**
Total	**4 044 186**	**100,0**	**372 710**	**100,0**	**4 416 896**	**100,0**

Source : ONS, 1989d.

Tableau 34. Répartition de la population active par secteur d'activité et par grands groupes d'âges en 1987

Secteur d'activité	15-19 ans		20-29 ans		30-39 ans		40-49ans		50-59 ans		60 ans et +	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	45 606	22,3	162 179	10,3	174 090	14,3	142 921	21,0	136 707	26,9	95 493	37,3
Industries extractives	13 009	6,3	110 502	7,0	121 423	10,0	61 008	9,0	36 329	7,1	7 997	3,1
Primaire	**58 615**	**28,6**	**272 681**	**17,4**	**295 513**	**24,3**	**203 929**	**30,0**	**173 036**	**34,0**	**103 490**	**40,4**
Industries manufacturières	25 735	12,6	105 591	6,7	99 599	8,2	49 180	7,2	31 317	6,1	9 827	3,8
BTP	28 715	14,0	245 664	15,6	243 799	20,1	120 193	17,7	85 657	16,8	23 707	9,3
Secondaire	**54 450**	**26,6**	**351 255**	**22,3**	**343 398**	**28,3**	**169 373**	**24,9**	**116 974**	**23,0**	**33 534**	**13,1**
Commerce, banque, assurances, affaires immobilières	22 874	11,2	114 643	7,3	114 229	9,4	76 277	11,2	62 880	12,4	96 431	37,7
Transport, entrepôts et communications	3 376	1,6	62 351	4,0	75 388	6,2	47 097	6,9	29 070	5,7	9 827	3,8
Services	46 328	22,6	683 701	43,5	317 279	26,1	146 803	21,6	98 089	19,3	-	-
Non déclarés	19 183	9,4	86 460	5,5	67 745	5,6	36 416	5,4	28 760	5,6	12 734	5,0
Tertiaire	**91 761**	**44,8**	**947 155**	**60,3**	**574 641**	**47,4**	**306 593**	**45,1**	**218 799**	**43,0**	**118 992**	**46,5**
Total	**204 826**	**100,0**	**1 571 091**	**100,0**	**1 213 552**	**100,0**	**679 895**	**100,0**	**508 809**	**100,0**	**256 016**	**100,0**

Source : ONS, 1989d.

La branche du bâtiment et des travaux publics, qui est l'activité dominante du secteur secondaire, avec 16,9 % d'actifs, est hypertrophiée. Tout laisse croire que la productivité dans ce secteur est particulièrement faible et qu'elle nécessite de ce fait une main-d'œuvre importante.

L'analyse de l'activité féminine en fonction des secteurs d'activité met en évidence le rôle omniprésent du tertiaire qui occupe 81,3 % des actives, avec près de 70 % dans les services. Il convient toutefois de souligner que le pourcentage des femmes actives dans l'agriculture est largement sous-estimé, car il est évident que très peu de femmes de familles agricoles, participant aux travaux de la ferme, sont déclarées comme économiquement actives ; il en résulte une sous-estimation non seulement de la population active féminine, mais aussi de la part de l'agriculture dans la classification de l'activité économique.

Le tableau 34 donne la répartition de la main-d'œuvre par branche d'activité et par grands groupes d'âges en 1987. L'effet de génération est très apparent dans l'agriculture. De la désaffection du travail de la terre a résulté un *"exode rural mais surtout agricole qui ne laisse dans les campagnes et à la terre qu'une force de travail vieillissante et sous-qualifiée"* (Mazouz, 1993, p. 743). La proportion d'actifs d'une génération croît sensiblement avec l'âge, exception faite de la catégorie 15-19 ans, dont une part importante figure encore avec la cellule familiale à défaut d'avoir une activité. Les jeunes générations (personnes âgées de 20-29 ans) font en revanche davantage partie du secteur tertiaire (60,3 %).

2. La catégorie socioprofessionnelle

Le tableau 35 présente la répartition professionnelle de la population active algérienne en 1987. L'analyse des résultats présentés dans ce tableau fait ressortir deux caractéristiques importantes : d'une part, la modification de structure de l'activité, conséquence du déclin de l'agriculture et de la prédominance du secteur tertiaire, d'autre part, le développement du salariat qui puise régulièrement dans la main-d'œuvre agricole. C'est ainsi que la catégorie "ouvriers" occupe la part la plus importante des actifs masculins avec 23 %, suivie des "employés" et "cadres moyens" avec pour chacune un peu plus de 11 % du total des actifs. Ces deux catégories ont connu une forte augmentation de leur effectif depuis l'indépendance et elles ont plus que triplé entre 1977 et 1987.

L'augmentation de l'activité féminine est concomitante du développement du secteur tertiaire qui a connu une croissance importante ces dernières années, croissance résultant de l'augmentation de la demande de services, phénomène lié à la forte expansion démographique. La catégorie "cadres moyens" regroupe près de 40 % des femmes actives, suivie de la catégorie "employés" avec 22,3 %. L'activité

féminine est très liée au niveau d'instruction ce qui implique que la majorité des femmes économiquement actives sont nanties d'un diplôme et possèdent un niveau élevé d'instruction.

Tableau 35. Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle et par sexe en 1987

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes		Femmes		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Employeurs	73 764	1,82	2 352	0,63	76 116	1,72
Indépendants	779 864	19,28	9 575	2,57	789 439	17,87
Cadres supérieurs et professions libérales	123 529	3,05	26 369	7,07	149 898	3,39
Cadres moyens	454 522	11,24	145 344	39,00	599 866	13,58
Ouvriers	928 925	22,97	25 465	6,83	954 390	21,61
Employés	452 334	11,18	83 083	22,29	535 417	12,12
Manœuvres et saisonniers	738 898	18,27	63 463	17,03	802 361	18,17
Personnel en transition	351 841	8,70	8 246	2,21	360 087	8,15
Non déclarés	140 506	3,47	8 814	2,36	149 320	3,38
Total	4 044 183	100,00	372 711	100,00	4 416 894	100,00

Source : tableau 33.

L'étude de la structure par âge de la population active selon la catégorie socioprofessionnelle (tableau 36) permet de noter la prédominance des générations les plus âgées chez la catégorie "indépendants", qui regroupe les agriculteurs, les artisans et les commerçants, qui continuent de travailler même au-delà de 60 ans. En revanche, on constate la prédominance des plus jeunes (21-40 ans) chez les ouvriers et employés. Plusieurs explications paraissent plausibles dans le contexte économique actuel qui engage le pays dans un processus de salarisation des actifs. Il semble notamment que les générations les plus récentes, disponibles au moment où se sont déroulées les mutations les plus rapides, se dirigent vers les activités nouvelles.

Tableau 36. Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle et grands groupes d'âges

Catégories socio-professionnelles	15-19		20-29		30-39		40-49		50-59		60 ans et +	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Employeurs	11	–	17 017	1,1	21 362	1,8	14 474	2,1	14 466	2,8	8 782	3,7
Indépendants	20 869	10,2	147 587	9,4	204 936	16,9	160 917	23,8	141 998	27,9	112 136	47,9
Cadres supérieurs et professions libérales	792	0,4	540 819	3,5	67 409	5,6	18 862	2,8	5 866	1,1	2 082	0,9
Cadres moyens	7 053	3,4	277 469	17,7	204 996	16,9	70 801	10,5	31 447	6,2	7 961	3,4
Ouvrier	37 811	18,5	293 615	18,7	296 974	24,5	176 866	26,2	121 936	24,0	26 048	11,1
Employés	17 302	8,4	233 236	14,8	159 088	13,1	68 716	10,2	41 722	8,2	15 154	6,5
Manœuvres et saisonniers	44 309	21,6	226 325	14,4	201 907	16,6	141 369	20,9	133 139	26,2	54 190	23,2
Personnel de transition	64 920	31,7	269 334	17,1	16 866	1,4	2 072	0,3	799	0,2	888	0,4
Non déclarés	11 760	5,7	52 233	3,3	40 495	3,3	20 856	3,1	17 156	3,4	6 706	2,9
Total	204 827	100.0	1 571 635	100,0	1 214 033	100,0	674 933	100,0	508 529	100,0	233 947	100,0

Source : ONS, 1989d.

3. La profession

Le tableau 37 donne les effectifs par grands groupes de professions en 1987 de la population active algérienne. Cette répartition, qui traduit l'organisation économique, a subi des changements considérables avec le temps. En 1987, le groupe de professions "ouvriers, manœuvres non agricoles, conducteurs d'engins", occupe de loin la plus forte proportion d'actifs (36,2 %) suivi des "agriculteurs, pêcheurs, chasseurs" qui représentent 16,1 % des personnes actives.

Tableau 37. Répartition de la population active par grands groupes de professions en 1987

Grands groupes de professions	Effectifs	%
Personnes exerçant une profession scientifique, libérale	606 963	13,6
Directeurs, cadres administratifs	57 851	1,3
Employés de bureau	428 780	9,7
Vendeurs	288 919	6,5
Travailleurs spécialisés dans les services	356 900	8,1
Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs....	711 446	16,1
Ouvriers manœuvres non agricoles, conducteurs d'engins	1 599 038	36,2
Non déclarés	361 329	8,2
Total	4 411 226	100,0
Source : ONS, 1989d.		

Le tableau 38 permet d'analyser les changements survenus dans la répartition de la main-d'œuvre masculine selon les groupes de professions entre le recensement de 1966 et celui de 1987, recensements qui, rappelons-le, s'appuient sur les mêmes définitions et les mêmes classifications. Il est évident que l'évolution (en termes d'effectifs) de ces groupes de professions est étroitement liée à celle des branches d'activité. Ce lien tient en partie au fait que certains groupes de professions sont définis par référence à un métier et que pour les autres, si la relation est moins apparente, la similitude d'évolution entre le métier et la branche d'activité demeure cependant incontestable.

Tableau 38. Évolution des grands groupes de professions dans la main-d'œuvre masculine

Grands groupes de professions	1966		1987		Taux annuel de variation 1966-1987
	Effectifs	%	Effectifs	%	(en %)
Professions scientifique, libérale	68 570	3,1	440 191	10,9	+ 9,3
Directeurs, cadres administratifs	18 679	0,9	54 470	1,3	+ 5,2
Employés de bureau	79 643	3,7	352 790	8,7	+ 7,3
Vendeurs	120 454	5,5	283 981	7,0	+ 4,2
Travailleurs spécialisés dans les services	189 607	8,7	291 042	7,2	+ 2,1
Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs...	1 252 509	57,4	702 383	17,4	- 2,7
Ouvriers, manœuvres non agricoles, conducteurs d'engins	433 303	19,9	1 560 970	38,6	+ 6,3
Non déclarés	18 377	0,8	353 326	8,7	+ 15,1
Total professions non agricoles	928 633	42,6	3 336 770	82,6	+ 6,3
Total	2 181 142	100,0	4 039 153	100,0	+ 3,0

Sources :
- Pour 1977 : MPAT, 1979b.
- Pour 1987 :ONS, 1989d.

On peut ainsi constater que le nombre des agriculteurs, pêcheurs, chasseurs a subi durant cette période une diminution annuelle moyenne de l'ordre de 2,7 %. La proportion des agriculteurs dans l'ensemble de la main-d'œuvre a par conséquent considérablement diminué, passant de 57,4 % en 1966 à 17,4 % en 1987. Tous les autres groupes de professions ont vu, en revanche, leur effectif s'accroître et la plus forte augmentation a été enregistrée par le groupe des "professions scientifique et libérale", avec 9,3 % de hausse annuelle moyenne. Mais c'est le groupe "ouvriers, manœuvres agricoles, conducteurs d'engins" qui a le plus gagné dans la diminution des professions agricoles. Il a augmenté de 6,3 % en moyenne par an et la proportion qu'il représente dans la population active totale passe de 19,9 % en 1966 à 38,6 % en 1987. Cet accroissement témoigne, de la part des actifs, d'un abandon des professions agricoles au profit d'activités salariées.

Le passage d'un régime d'économie sous-développée, où prédomine le secteur agricole, à un régime économique plus industrialisé, doté de grandes entreprises publiques, s'est traduit par un changement radical dans la répartition de la population active selon la profession. Les travailleurs agricoles, qui constituaient la majorité de la population active, n'en représentent plus qu'une petite fraction alors qu'une part de la population active de plus en plus grande accède aux professions scientifiques et libérales, d'employés ou d'ouvriers. En un mot, le développement de

Tableau 39. Répartition de la population active par secteur d'activité et profession en 1987

Grands groupes de professions	Secteurs d'activités						
	Agriculture	Industrie	BTP	Transports et communications	Commerces et services	Non déclarés	Total
Personnes exerçant une profession scientifique,libérale	13 543	53 954	37 123	13 457	468 612	20 274	606 963
Directeurs, cadres administratifs	833	8 941	11 309	3 160	30 459	3 149	57 851
Employés de bureau	13 712	79 707	37 341	50 351	219 489	28 180	428 780
Vendeurs	2 460	21 536	2 655	2 310	245 364	14 594	288 919
Travailleurs spécialisés dans les services	14 835	42 932	30 015	10 310	238 782	20 026	356 900
Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs...	669 715	2 968	2 053	4 333	19 771	12 606	711 446
Ouvriers, manœuvres non agricoles, condusteurs d'engins	40 145	454 042	623 001	137 813	263 196	80 841	1 599 038
Non déclarés	223	8 093	3 229	1 874	275 873	72 037	361 329
Total	755 466	672 173	746 726	223 608	1 761 546	251 707	4 411 226

Source : tableau 33.

ces groupes de professions reflète non seulement les transformations économiques, mais aussi les progrès accomplis en matière d'éducation.

La répartition par profession de la population active est en partie conditionnée par la composition des branches d'activités et inversement, car certaines professions s'exercent principalement ou même exclusivement dans une branche particulière alors que d'autres sont communes à plusieurs branches dans des proportions variables. C'est ce que montre le tableau 39 qui croise les effectifs, pour 1987, par branches d'activités et par grands groupes de professions. Il ressort ainsi que 39 % des "ouvriers, manœuvres non agricoles, conducteurs d'engins" exercent leur profession dans le secteur "bâtiment et travaux publics" et 28,4 % d'entre-eux dans l'industrie. De même, plus de 77 % des actifs exerçant une profession scientifique et libérale le font au sein du secteur "commerce et services". La progression de l'emploi dans les professions libérales ainsi que chez les employés de bureau (+7,3 % par an) et les vendeurs (+4,2 % par an) est dans une large mesure imputable à la rapidité de la croissance du secteur des services.

La composition par professions de la population active et de l'emploi est déterminée par des facteurs économiques tels que la demande (de produits de diverses industries), mais également l'offre, car des facteurs comme la nature et le niveau de l'instruction et de la formation professionnelle reçus par les travailleurs ou la préférence de ceux-ci pour telle ou telle occupation sont également déterminants.

Le développement d'une branche d'activité peut être sensiblement affecté par les conditions de l'offre de main-d'œuvre dans les professions dont elle est tributaire. En Algérie, l'insuffisance de l'offre pour certaines professions (libérales, techniciens, cadres, travailleurs qualifiés) est l'un des principaux obstacles à un développement rapide d'industries modernisées, manufacturières ou autres. Ce développement est facilité dans les pays avancés économiquement par les progrès de l'éducation qui permettent de faire face à la demande croissante de personnel qualifié.

CHAPITRE 5

EMPLOI ET CHÔMAGE

La persistance du sous-emploi et du chômage en Algérie n'est nullement induite par des facteurs conjoncturels. Elle s'explique parfaitement, en revanche, par l'imbrication d'éléments structurels inhérents au système établi.

I. ÉVOLUTION SECTORIELLE DE L'EMPLOI

Pour aborder cette question – révélatrice du degré de développement atteint par un pays –, il nous a paru utile d'utiliser une démarche théorique qui soit à même de rendre compte des réalités comme, par exemple, présenter les facteurs créateurs de l'emploi non agricole et décrire les interactions qui les animent. Or parallèlement à ces facteurs, il en existe qui, loin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés en cette matière, sont au contraire des facteurs de blocage. Le bilan de ces interactions établi, il conviendra de recenser les effets d'un processus pour lequel rien n'indique un redressement réel.

1. L'emploi non agricole

Il va sans dire que les algériens qui promouvaient la politique de croissance de l'emploi non agricole comptaient essentiellement sur les effets multiplicateurs que produit généralement l'industrialisation accélérée. Cet aspect de la politique algérienne de l'emploi mérite qu'on lui réserve une étude distincte de celle dont l'objet sera l'emploi dans les autres secteurs de l'activité non agricole.

a) L'emploi industriel

Dès les premières années de l'indépendance, le secteur industriel fut décrété, par les instances dirigeantes et le planificateur, priorité absolue devant jouer le rôle de moteur dans la création d'emplois. L'industrie devait assurer l'intégration du facteur humain par le biais de la mobilisation de l'homme. On relevait alors que :

> *"l'industrialisation constituait la solution efficace, mais à long terme, au problème de l'emploi retenu comme critère de son efficacité"* (Benaouda, 1983, p. 177).

La place de l'industrie dans l'économie algérienne peut être appréciée à partir de deux critères : d'une part, sa participation à la Production intérieure brute (PIB) et d'autre part, l'importance des investissements qui lui sont alloués et leur ventilation par branche d'activité. Excluons pour le moment le premier critère pour ne retenir que le second puisqu'il s'agit de mesurer et de quantifier la capacité du secteur industriel à créer des emplois.

La part de l'industrie dans les investissements publics planifiés

Les chiffres du tableau 40 appellent quelques remarques préliminaires :

- depuis le plan triennal, les investissements industriels réalisés n'ont cessé d'augmenter jusqu'à atteindre 62 % de l'investissement (planifié) total, lors du second plan quadriennal;
- toutefois, les investissements amorcent pour les deux plans quinquennaux couvrant la période 1980-1989 une nette baisse qui laisse supposer que l'industrie perd progressivement le caractère prioritaire qui la caractérisait jusque-là.

Tableau 40. Évolution des investissements planifiés et réalisés (en pourcentage du total des investissements planifiés)

Plan triennal 1967-69		1er plan quadriennal 1970-73		2ème plan quadriennal 1974-77		Inter-plan 1978-79	1er plan quinquennal 1980-84	2ème plan quinquennal 1985-89
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Réalisé	Prévu	Prévu
48,7	55,3	44,7	57,4	43,6	62,0	61,7	38,6*	31,6*

Sources : MPAT, 1980c.
* Rapports généraux des plans.

Pour tous les plans pour lesquels nous disposons d'indicateurs de réalisation, les investissements réalisés ont toujours été, et de loin, supérieurs aux investissements prévus, ce qui montre l'importance de la priorité accordée à l'industrie dans le système économique algérien. Les réalisations des investissements industriels dépassant toujours les 50 % des investissements globaux, tous les autres secteurs sont par conséquent marginalisés.

La logique voudrait que le secteur industriel à lui seul soit en mesure de créer plus d'emplois que les autres secteurs réunis si, bien entendu, on tient compte de la proportion des investissements dont bénéficie chaque secteur. Autrement dit, la capacité de création d'emplois de chaque secteur doit correspondre proportionnellement à la part des investissements qui lui est accordée. Mais qu'en est-il en fait dans la pratique ?

Le secteur industriel et la création d'emplois

À cette question, une première réponse est d'ores et déjà apportée :

> *"Bien qu'après 1966, le pays ait connu un taux d'investissement très élevé, l'emploi n'a pas cependant augmenté dans les mêmes proportions étant donné le caractère hautement capitalistique des dépenses d'accumulation et leur impact très limité sur la résorption du chômage"* (Toudert, 1982, p. 37).

Afin d'expliciter cette première constatation, et pour apporter des éléments de réponse irréfutables, nous allons proposer une analyse appuyée sur des statistiques. Nous estimons pouvoir appréhender l'évolution de la structure de l'emploi à partir du tableau 41.

Ce tableau évoque l'évolution de l'emploi non agricole – celui qui nous intéresse pour l'instant – d'une manière assez remarquable. Les chiffres qui y figurent, confirment les analyses des économistes, algériens notamment, qui soulignent tous une nette progression de l'emploi non agricole. Alors qu'il ne totalisait que 655 014 emplois en 1966, le secteur d'activité non agricole a employé 1 536 766 personnes en 1977, 3 242 163 en 1987 et 3 364 000 en 1992. Compte tenu des investissements colossaux dont elle a bénéficié, on pourrait croire que l'industrie a joué un rôle primordial sinon moteur dans le processus de création d'emplois non agricoles et notamment industriels. Or d'après les données présentées dans le tableau 41, on relève que l'industrie n'a pas drainé la main-d'œuvre. Pour toute la période 1966-1977, elle a créé 265 122 emplois industriels, soit un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 10,6 %, chiffre en soi respectable. Entre 1977 et 1987, elle en a créé 227 816, avec un taux d'accroissement de 4,7 % par an, et durant la période 1987-1992, elle en a créé 159 847, soit 4,6 % d'augmentation annuelle moyenne. Par ailleurs, le nombre d'emplois créés durant la période 1977-1987, par le secteur du bâtiment et des travaux publics et par le secteur des

Tableau 41. Structure de l'emploi selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	1966		1977		1987		1992		Taux annuel moyen de croissance (en %)		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	1966-77	1977-87	1987-92
Agriculture	913 130	58,2	686 426	30,9	724 699	17,5	763 000	17,3	-2,6	0,5	1,0
Industrie	129 215	8,2	394 337	17,7	622 153	15,0	782 000	17,8	10,6	4,7	4,6
BTP	92 050	5,9	344 946	15,5	689 137	16,7	612 000	13,9	12,8	7,2	-2,3
Services	433 749	27,7	799 483	35,9	1 930 873	46,7	2 246 000	51,0	5,7	9,2	3,1
Non déclarés	–	–	–	–	170 874	4,1	–	–	–	–	–
Total non-agricole	655 014	41,8	1 538 766	69,2	3 242 163	78,4	3 644 000	82,7	8,1	7,0	2,3
Total	1 568 144	100,0	2 225 192	100,0	4 137 736	100,0	4 403 000	100,0	3,2	6,0	1,2

Sources : Pour 1966, 1977 et 1987 : recensements correspondants.
Pour 1992 : enquête Main-d'œuvre et démographie - 1992 ; ONS, 1994.

services[53] étant respectivement pour chaque secteur de l'ordre de 344 191 et de 1 131 390 emplois, on est en droit de qualifier l'apport de l'industrie en matière d'emploi, en comparaison, de simple appoint. La conclusion s'impose d'elle même : loin de créer plus ou même autant d'emplois que les autres secteurs d'activité non agricoles, le secteur industriel s'avère incapable de créer un nombre d'emplois comparable à celui que crée chacun des autres secteurs pris séparément. Cette incapacité est encore mieux illustrée par l'évolution du poids de l'emploi industriel dans l'emploi non agricole. Il représentait en 1966, 19,7 % et atteignait 25,6 % en 1977. Ce taux est passé à 19,2 % en 1987. À ce phénomène, il y a – croyons-nous – une double explication : tandis que l'emploi non agricole hors industrie progresse sensiblement, l'emploi industriel amorce, lui, un déclin irréparable. Même si les prévisions du plan quinquennal (1980-1984) avaient fixé à l'industrie la création de 185 000 emplois pour toute la période, soit 37 000 emplois par an, rythme annuel déjà acquis depuis 1974, les objectifs raisonnablement réalisables restent néanmoins en deçà des espérances liées à l'industrialisation dès la fin des années 60. Par ailleurs, sur une prévision de 906 000 emplois non agricoles, le plan quinquennal 1985-1989 assignait modestement à l'industrie la création de 150 000 emplois pour la période complète[54]. Ce chiffre ne fut pas atteint car le planificateur avait largement sous-estimé la baisse des revenus pétroliers[55]. D'ailleurs, il en a été ainsi lors des premiers plans quadriennaux où le taux annuel de croissance a été de 10,9 % dans l'industrie pour le premier et de 6 % au cours du second alors que les objectifs planifiés étaient respectivement de 18,7 % et 18,8 %. On notera enfin la nette décroissance de ce taux d'une période de planification à une autre. Pour 1968 et 1969, les deux premières années du plan triennal, le taux de croissance annuel moyen était de 12,8 % (Villiers (de), 1987, p. 152).

Les investissements du second plan quinquennal ont dû être révisés à la baisse, ce qui a entraîné une série de conséquences notamment sur les prévisions en matière d'emploi qui doivent nécessairement s'avérer objectivement réalisables.

Le bilan est manifestement maigre.

> *"Le nombre d'emplois créés pendant la décennie 1967-1978 est de 1 100 000 postes de travail, ce qui laisse au moins 19 % de la population active au chômage alors que celui-ci devait être complètement résorbé avant 1980"* (Djebbara, 1983, p. 120).

Pourtant, durant cette même période, l'émigration de la main-d'œuvre vers la France et l'Europe, a atténué la pression de la demande sur l'offre d'emploi en Algérie. l'État algérien a d'ailleurs largement contribué aux départs de nombreux actifs. Jusqu'à la suspension officielle de l'émigration algérienne, en 1973, il a

---

[53] Le secteur des services regroupe en réalité en plus des services marchands, le commerce et l'administration publique.

[54] MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal*, p. 14.

[55] Il n'a été tenu compte que d'une baisse de 10 % alors que celle-ci dépasse réellement les 70 %.

maintenu cette dernière et l'a même gérée au lieu d'essayer de l'annihiler car elle permettait des rentrées de devises (près de 1 milliard de francs par an) qui résultaient de l'envoi par les émigrés d'une partie de leur salaire à leurs familles, envois qui contribuaient à alléger les charges sociales de l'État : des villages entiers vivaient principalement des ressources de leur population émigrée, et d'un autre côté, l'émigration abaissait le taux de chômage dans le pays.

L'émigration algérienne vers la France a commencé vers les années 30 et a pris un rythme de croisière durant la dernière décennie coloniale. Les départs sont passés ainsi de 85 000 pour l'année 1956 à 262 000 en 1963. Loin de s'atténuer, le mouvement s'est intensifié après l'indépendance : en 1975, on dénombrait 850 000 Algériens résidant en France. Il s'est ainsi constitué en ce pays, malgré l'importance des retours, une très large classe ouvrière algérienne : le solde net est estimé à 122 640 pour la période 1956-1963, soit 22,3 % des effectifs salariés non agricoles en Algérie. Près de 223 000 travailleurs algériens étaient en 1962 occupés en France. Jusqu'à l'arrêt de l'émigration algérienne donc, la France a plus que probablement contribué au maintien de l'emploi global des Algériens.

La situation de l'emploi en Algérie, qui contredit dans une large mesure les prévisions effectuées, découle de la combinaison de plusieurs facteurs de blocage : d'une part, ceux inhérents aux choix économiques et aux défaillances de l'appareil industriel, d'autre part, ceux relevant des effets démographiques.

Approche explicative de l'échec de la politique de plein emploi dans l'industrie

Essayons de déterminer avec exactitude quels sont les facteurs, de quelque nature qu'ils soient, qui ont freiné la création d'emplois.

– La contribution de l'intensité capitalistique marginale à la création d'emplois

L'intensité capitalistique marginale dans le secteur industriel est à même, si elle connaît une hausse régulière, de créer massivement des emplois nouveaux. Toutefois, cette intensité est intimement liée à l'importance des investissements effectués d'une part et à la productivité du travail, d'autre part ; et c'est l'efficience des investissements qui détermine en dernière instance l'importance des créations d'emplois. Pour que celle-ci *"contribue à réduire le volume du chômage dans l'économie, il faut que la demande de travail annuelle supplémentaire soit supérieure à l'accroissement net de l'offre qui correspond à la variation annuelle de la population active"* (Temmar, 1983, p. 109).

L'application de ce schéma théorique à l'Algérie semble révéler que, dans ce pays, le processus d'industrialisation ne remplit pas les conditions nécessaires pour jouer un rôle actif dans l'absorption de la main-d'œuvre.

"Cette carence du secteur industriel algérien à jouer son rôle de pompe aspirante du chômage n'est pas due à son taux d'investissement (qui est très élevé) mais à son intensité capitalistique marginale très faible à cause de la structure des investissements et des choix en faveur des techniques hautement capitalistiques" (Temmar, 1983, p. 109-110).

Effectivement, l'observation de la réalité met clairement en évidence le peu d'efficacité des investissements. Le bilan économique et social de la décennie 1967-1978 admettait que pour augmenter la valeur ajoutée de 1 DA, il avait fallu investir 8,75 DA dans le secteur des hydrocarbures et 11,2 DA dans les industries hors hydrocarbures[56]. Cette constatation est corroborée par les calculs effectués par Christian Palloix (1980a). Il ressort de ces calculs que l'efficacité du capital (la proportion du produit industriel dans le stock de capital fixe), alors qu'elle s'établissait à 41,6 % en 1966, s'est réduite à 34,8 % la première année de la période considérée (1967). Le coefficient de capital qui la mesure a baissé sans cesse pour atteindre 32,4 % en 1970, 30,3 % en 1974 et 21 % en 1977.

D'après les calculs plus récents de Saïd Iguilahriz (1985), la productivité apparente du capital brut aurait connu une évolution négative entre 1967 et 1984, de l'ordre de -4,1 à -4,8 % par an. Cette chute de la productivité concerne les secteurs de l'industrie (y compris les hydrocarbures), l'agriculture et le BTP. Seuls le secteur des transports et celui des services ont enregistré une évolution positive. L'évolution négative de la productivité apparente du capital, en deçà de celle qu'aurait permise l'accumulation du capital, est le corollaire de l'élévation du taux d'investissement.

Quant à la productivité apparente du travail, sa hausse est indéniable mais s'est accomplie à un rythme faible, de l'ordre de 2,5 % par an. Et c'est précisément dans les secteurs où le stock de capital a le plus rapidement augmenté que la productivité apparente du travail a le moins augmenté, quand elle n'a pas diminué.

La faible intensité du capital s'est traduite concrètement par l'existence presque périodique d'un déficit de l'emploi dans les secteurs non agricoles.

Tableau 42. Balance de l'emploi par période de plan (secteurs non agricoles) (en milliers)

	1967-1969	1970-1973	1974-1978	1967-1978
1. Emplois créés	138	350	661	1 149
2. Demande	269	397	636	1 302
3. Déficit (1-2)	-131	-47	+25	-153
4. Déficit en % (3/2)	49	12	-	12
Source : Temmar, 1983, p. 270.				

[56] MPAT, 1980c, p. 12 et 13.

Il semble que ce déficit se soit aggravé eu égard au peu de modifications positives qui sont intervenues au niveau de la productivité du travail qui n'a pas propulsé l'intensité du capital à un niveau meilleur.

Il convient de remarquer enfin qu'à en juger d'après les données de l'annuaire statistique de l'Algérie de 1980-1981, la comparaison de la FBCF (formation brute du capital fixe) avec l'emploi d'une part et avec la valeur ajoutée d'autre part, révèle que le secteur privé enregistre de meilleurs résultats que le secteur public, notamment dans les activités industrielles. Elle montre en effet, que pour l'année 1981, avec une part de 2,3 % de la FBCF totale, le secteur privé occupe 25,8 % de la population active dans l'industrie et réalise 33,6 % de la valeur ajoutée, chiffres que, en valeurs relatives, le secteur public n'a jamais atteint.

– L'aberration des choix technologiques

> *"Lorsque, pour un investissement, il existe un spectre technologique ouvert, comme dans l'industrie légère, l'entreprise algérienne choisit systématiquement le processus de production qui maximalise l'usage du capital au détriment de la création maximale d'emplois"* (Benissad, 1979, p. 54).

Cette phrase résume à elle seule les problèmes d'emploi induits par les choix technologiques.

S'il est vrai qu'il existe des rigidités de choix technologiques, surtout dans les branches des hydrocarbures et de la chimie ainsi que pour certaines activités requérant généralement des procédés de fabrication élaborés, il n'en demeure pas moins que dans le secteur des biens de consommation comme dans celui des biens légers et intermédiaires de production, les procédés technologiques sont fort variés et donc l'éventail des choix très large. Cela étant souligné, on constate que pour ce dernier groupe de secteurs, les options technologiques retenues relèvent plus du gigantisme mercantiliste que de la rationalité économique *stricto-sensu*. En l'absence d'une politique fondée sur le pluralisme technologique, on assiste de plus en plus fréquemment au recours à des techniques de fabrication de pointe dans les activités manufacturières.

Ces choix, contestables du point de vue de la rationalité économique, le sont aussi par leurs effets pervers sur la politique de l'emploi. Le schéma théorique élaboré et mis en application en vue de promouvoir une politique de l'emploi capable à long terme d'assurer le plein emploi se trouve ainsi détourné de ses objectifs.

Objectivement, l'intégration de technologies sophistiquées dans les industries de base est compréhensible. Ce qui ne l'est point est le recours des industries intermédiaires à une haute technologie. Et c'est ainsi que ni la première catégorie d'industries ni la seconde ne peuvent créer beaucoup d'emplois, ce qui fait écrire à

certains auteurs que le *"modèle algérien de développement ne demande pas à l'industrie de permettre au plus vite le plein emploi"* (Schnetzler, 1981, p. 120).

Les grosses unités industrielles, surtout dans les branches des hydrocarbures et de la chimie, fonctionnent avec un collectif de travailleurs réduit. Il en va ainsi par exemple de l'usine GNL 1 d'Arzew qui liquéfie 10 milliards de m^3 de gaz par an et tourne seulement avec un millier de travailleurs (Schnetzler, 1981, p. 121).

Toutefois, il convient de souligner que certains économistes relativisent ces affirmations. Ils avancent souvent pour cela les rares exemples où les procédés de fabrication sont banalisés à la suite d'un recours aux filières dites classiques.

Si les choix technologiques n'étaient pas tournés vers les techniques de pointe qui coûtent très cher et créent peu d'emplois, la demande globale serait sans aucun doute plus forte. Par ailleurs, les choix technologiques ont introduit une sélection gênante car la demande, de plus en plus exigeante, se trouve confrontée à une main-d'œuvre qui, elle, est peu qualifiée et pas encore formée.

– Politique d'emploi sélective des qualifications

La demande exprimée par le secteur industriel d'une main d'œuvre qualifiée découle directement, comme son corollaire obligé, de l'option technologique adoptée. Non seulement le secteur industriel ainsi conçu ne recourt que faiblement au facteur travail, mais encore chaque création d'emplois se traduit par un coût financier élevé. Dans les industries à forte intensité de capital, le coût d'un emploi est extrêmement important. Cette constatation est malheureusement valable aussi pour l'emploi dans les activités de substitution aux importations. En 1977, le coût de création d'un emploi industriel oscille entre 64 900 DA (cas de l'unité de céramique de Guélma) et 156 110 DA (cas de la briquetterie-tuilerie de Batna) (Toudert, 1982, p. 40).

L'insuffisance des résultats enregistrés en matière d'emploi par le secteur industriel est liée, non seulement au coût élevé de la création d'emplois, mais aussi à l'inadéquation entre les postes de travail créés et la structure de la force de travail disponible. Cette inadéquation a été abondamment relevée par les observateurs de l'évolution du modèle algérien. L'un d'eux note à ce propos :

> *"Tandis que les travailleurs non qualifiés (manœuvres, ouvriers spécialisés) sont prépondérants, les postes de travail offerts par les différents plans de développement correspondent, en général, à des emplois qualifiés, dont les titulaires ont été 'importés' de l'étranger"* (Ferguène, 1985, p. 193).

Si l'écart entre la qualification du poste créé et celle du postulant éventuel ne constitue pas nécessairement une augmentation du chômage, il ne contribue pas cependant à sa résorption.

Le marché algérien n'offre pratiquement pas de main-d'œuvre formée et instruite. En 1984, seuls 5,7 % des actifs ont reçu une formation professionnelle spécialisée alors que 48,2 % étaient sans instruction. La proportion de ceux qui ont poursuivi des études primaires et moyennes est de 38,2 % de la population active et seuls 7,8 % ont suivi des études secondaires et supérieures[57].

Tableau 43. Répartition de la population occupée selon le diplôme le plus élevé obtenu

Diplôme	1977		1987	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Sans diplôme	1 960 453	83,9	3 138 095	75,8
C.E.P.	164 427	7,0	208 781	5,1
B.E.M.	99 987	4,3	262 428	6,3
BAC	26 818	1,2	78 695	1,9
Technicien supérieur	–	–	38 753	0,9
Niveau universitaire	20 115	0,9	102 944	2,5
Cadres moyens	56 605	2,4	195 258	4,3
Agents techniques, assimilés	8 765	0,4	69 604	1,7
Non déclarés	–	–	43 176	1,0
Total	2 336 972	100,0	4 137 736	100,0
Source : ONS, 1989d.				

Quant à la population occupée, le tableau 43 indique qu'en 1987, trois occupés sur quatre ne possèdent aucun diplôme. Le niveau d'instruction et d'encadrement de cette population n'a pas connu d'amélioration notable depuis 1977.

En ce qui concerne le secteur industriel, 25,8 % des travailleurs qu'il occupe ont une qualification acquise grâce à une formation suivie dans le cadre d'un stage préalable à l'occupation de l'emploi. Ils sont 48,7 % à avoir acquis une qualification à la suite d'une expérience professionnelle. Néanmoins, la proportion des travailleurs dans le secteur industriel qui ne disposent d'aucune qualification reste élevée (20,6 %).

Cette présentation de la population occupée dans le secteur industriel nous permet de tirer deux conclusions :

– la population active est d'un niveau d'instruction très faible et une grande proportion demeure démunie de toute instruction ;

[57] ONS, Enquête MOD – 1984.

- la population occupée dans le secteur industriel est dans sa majorité (74,5 %) peu qualifiée. L'intégration d'une main-d'œuvre non qualifiée dans les industries nuit considérablement à la productivité du travail.

La gravité des effets qu'induit cette inadéquation de la qualification de la main-d'œuvre disponible et du niveau de qualification requis par les postes de travail créés par le secteur industriel conduit à envisager des solutions urgentes visant à maximaliser l'emploi du facteur travail notamment dans les industries de transformation, quitte à n'introduire la technique que plus tard.

La demande de main-d'œuvre hautement qualifiée a des répercussions négatives sur la production et sur la maîtrise technologique. Compte tenu des impératifs de création d'emplois, le secteur industriel occupe une population dont 20,6 % n'ont aucune qualification. Tous les analystes s'accordent à dire que les unités de production industrielles algériennes se caractérisent par des difficultés de montée en production générées par l'absence de maîtrise technologique (qui devrait pourtant précéder le lancement de la production), par la faible qualification individuelle et collective des travailleurs ainsi que par un sureffectif qui n'est pas de nature à faciliter l'effort de productivité. Éloignés de la construction et du montage des usines, les travailleurs algériens effectuent simplement des travaux relevant de l'exécution. De l'absence de capacités réelles de l'ingénierie, note Patrice Robineau,

> *"il s'ensuit une série de distorsions dans l'affectation de la force de travail, à tous les niveaux de qualification. Tout d'abord, en transférant la responsabilité des études et du montage de l'unité de production à un ensemblier à l'étranger, les travailleurs nationaux restent le plus souvent confinés dans un rôle de gestion ou d'exécution. Les ouvriers qualifiés et techniciens supérieurs s'attachent à la seule réalisation des opérations de production, sans assimilation des diverses étapes du procédé de fabrication"* (Robineau, 1985, p. 170-171).

Ainsi, au contact de la technologie sophistiquée, le travailleur algérien, mal préparé, inexpérimenté, voit lui échapper l'occasion d'amorcer un apprentissage fructueux. La difficile émergence du "travailleur collectif" (Palloix, 1980b), capable de maîtriser l'environnement du travail et d'assimiler les techniques usitées, explique *"les difficultés de montée en production et la sous-utilisation subséquente des équipements"* (Ferguène, 1985, p. 77). Il y a là une interaction au solde négatif tant sur le travailleur – dépassé par la culture que véhiculent les techniques qu'il ne manie pas – que sur la production qui demeure en deçà des limites raisonnables.

b) L'emploi dans les autres secteurs d'activités non agricoles

Les commentaires qui suivent montrent quel est le poids de chacun des secteurs du BTP et des services dans le domaine de l'emploi. Par la suite, nous essayerons d'apporter des éléments d'analyse pour expliquer le chômage et apprécier sa portée profonde.

L'emploi dans le secteur du BTP

Incontestablement, l'emploi dans le secteur de la construction a connu une forte progression, jamais égalée par aucun autre secteur. En effet, entre 1966 et 1977, il a enregistré un taux annuel moyen de croissance de l'ordre de 12,8 %, supérieur à celui réalisé par le secteur industriel pour la même période et dépassant de très loin celui du secteur des services qui n'a atteint que 5,7 %, en dépit de la forte expansion démographique. Même si le taux annuel moyen de l'accroissement de l'emploi dans le BTP est moins élevé depuis 1977, il atteint néanmoins un niveau non négligeable puisqu'il s'établissait à 7,2 % contre 4,7 % pour l'emploi industriel.

Le secteur du BTP employait en 1977, 344 946 personnes, soit 15,5 % de la population totale occupée. Les effectifs ont pratiquement doublé en une décennie, passant à 689 137 en 1987, soit 16 % de la population active occupée.

Il semble que ce soit sur ce secteur, pour lequel les investissements atteignent 34,7 %, que le deuxième plan quinquennal table sa stratégie de création d'emplois. Mais comme le souligne Denis Harari, *"le problème de l'emploi est si délicat qu'il ne sera vraisemblablement pas résolu par des mesures d'allégement visant un secteur quelconque"* (Harari, 1978, p. 187). Ceci est notamment vrai pour le secteur du BTP où, du fait de sa nature, l'emploi est souvent marqué par l'instabilité, d'où la fragilité de la croissance enregistrée. On peut dire que la construction d'usines nouvelles a davantage favorisé l'accroissement de l'emploi que leur fonctionnement. Par ailleurs, la construction massive mais encore insuffisante de logements et le lancement de gros ouvrages publics, notamment la construction de routes, voies ferrées et barrages favorisent, sans aucun doute, la multiplication de l'emploi dans le BTP. Toutefois, on peut se demander si ce n'est pas le signe de l'incapacité manifeste de l'économie algérienne à créer des emplois stables. L'effort de construction s'est essoufflé avec la réduction des ressources financières de l'État, ce qui explique la baisse des effectifs employés dans le BTP entre 1987 et 1990, même si, rappelons-le encore une fois, les données issues de l'enquête MOD sont à considérer avec beaucoup de réserves.

L'emploi dans le secteur des services

Ce secteur des services regroupe en réalité les services marchands (commerce), les services non marchands (l'ensemble des administrations étatiques et

des administrations concentrées dans le secteur public ne faisant appel qu'à la fonction publique) ainsi que les transports et communications.

Ces activités dites ici de services ont, à l'image du BTP, largement contribué à la création d'emplois nouveaux. Les emplois étaient dans ce secteur au nombre de 433 749 en 1966. Depuis, ils n'ont cessé d'augmenter jusqu'à atteindre le nombre de 1 930 873 en 1987 et on en a dénombré 2 024 778 lors de l'enquête MOD effectuée en 1990. Le taux de croissance annuel moyen qui leur est relatif s'élevait pour la période 1966-1977 à 5,7 %. Il a culminé jusqu'à atteindre 9,2 % au cours de la période 1977-1987, mais a été l'objet d'une baisse manifeste lors de la période suivante (1987-1990), où il s'est établi à 1,6 %.

La population occupée dans ce secteur représentait 27,7 % de la population totale occupée en 1966, 35,9 % en 1977, 46,7 % en 1987 et enfin, 47,3 % en 1990, ce qui est considérable en comparaison des proportions des occupés dans les secteurs industriel ou agricole, c'est-à-dire les secteurs directement productifs.

Le deuxième plan quinquennal a prévu la création de 278 000 emplois nouveaux dans les secteurs du commerce, des transports et des services suivant un rythme moyen de croissance annuelle de l'ordre de 6,3 %. Il semble que ce plan a accordé un rôle capital à ces secteurs dans la dynamique de croissance de l'emploi global. En effet, à eux seuls, ils se voient assigner l'objectif de créer 56,4 % des emplois nouveaux à créer durant la période du plan. Ces objectifs, encore une fois, sont loin d'être atteints.

Quoi qu'il en soit, la croissance de l'emploi dans ce secteur de services correspond à l'hypertrophie administrative qui caractérise les pays en voie de développement.

2. L'emploi agricole

Le secteur agricole est indéniablement celui qui a le plus souffert de la mauvaise répartition des investissements planifiés. La situation est tellement préoccupante que certains n'hésitent pas à parler de crise de l'agriculture algérienne.

Si la crise s'est matérialisée par la faible croissance agricole et la stagnation de la production, il n'en reste pas moins qu'elle comporte des répercussions sociales tout aussi graves. Il en va ainsi des revenus agricoles, de l'emploi et de la dévalorisation du travail.

En dehors d'une frange assez réduite d'exploitants agricoles permanents, on peut légitimement se demander s'il demeure encore une paysannerie algérienne. Des

études assez récentes ont démontré que la campagne est surtout peuplée de paysans-ouvriers et d'ouvriers-paysans[58]. Une telle classification est significative de l'importance croissante de l'emploi temporaire dans le secteur agricole. Cette constatation est conforme à la tendance amorcée par l'emploi agricole depuis 1966. Le secteur agricole employait en 1966 une population occupée évaluée à 913 130, soit 58,2 % de la population active occupée. Cette proportion n'a cessé de chuter. Elle se maintient, avec peine, aux alentours de 30 % de la population occupée en 1977, avec 686 426. En 1992, la population occupée dans le secteur agricole s'élève à 763 000, soit un niveau bien inférieur à celui de 1966, et sa part dans la population occupée est ramenée à 17,3 %. Durant la période 1966-1977, l'emploi agricole enregistrait un taux de croissance annuel moyen de 2,6 %. Ce taux n'a augmenté que légèrement durant la période 1977-1987 ; il a connu, avec une augmentation annuelle moyenne de 1 %, une quasi-stagnation durant le dernier quinquennat (1987-1992). On peut donc déduire de cette évolution qu'elle est marquée par le faible développement de la création d'emplois permanents conjugué à l'extension du sous-emploi. À quoi est dû cet état de l'emploi agricole ?

Il ressort de la répartition des investissements planifiés que l'agriculture n'a jamais constitué dans l'esprit du planificateur une priorité absolue. Globalement faibles, les investissements agricoles n'ont guère connu d'accroissement sensible. Ils ont représenté lors du plan triennal (1967-1969), 20,6 % de l'investissement total prévu. Pour les autres plans quadriennaux, ils étaient successivement de 11,4 % et de 6,3 %[59]. Depuis, ils ont connu une légère hausse lors du premier plan quinquennal (11,8 %) et du second plan quinquennal (14,2 %). On comprend à travers cette répartition que l'agriculture n'a pas réellement l'ambition de créer de nouveaux emplois, encore moins de retenir la population dans les campagnes.

Parmi les caractéristiques générales de l'emploi agricole, on notera que les emplois directement et constamment productifs sont peu nombreux. Ceci s'explique souvent par l'existence d'un *"système social qui valorise autant les statuts que les individus échappant au travail manuel et particulièrement dans l'agriculture"* (Aït Amara, 1978, p. 43). Cette dévalorisation du travail agricole a provoqué un exode rural inquiétant ainsi qu'un vieillissement de la population agricole occupée, en raison du refus de la part des jeunes d'occuper des emplois agricoles.

D'ailleurs, le plan quinquennal 1985-1989 n'a d'autres ambitions que de *"stabiliser les effectifs autour d'un million de postes de travail (en équivalent permanents) et d'engager de façon intensive et soutenue les solutions d'amélioration des qualifications et de rajeunissement de la main-d'œuvre"*[60].

---

[58] Baya Radji établit la distinction entre ces deux catégories en fonction de la source de revenus (1984, p. 117-126).

[59] Ces proportions regroupent les investissements alloués aux secteurs de l'agriculture et de l'hydraulique.

[60] MPAT, *Rapport général du deuxième plan quinquennal*, p. 10.

Les revenus agricoles peu attrayants ont énormément contribué à faire obstacle au drainage de la main-d'œuvre par le secteur agricole : près de 85 % des revenus sont accaparés, en 1973, par les activités non agricoles qui ne représentent que 56 % de la population (Toulait, 1988, p. 244). Cet auteur souligne plus loin qu'*"à qualification égale, le revenu non agricole atteint en volume monétaire le double et parfois le triple du revenu agricole"* (Toulait, 1988, p. 248).

Ces facteurs ont ainsi grandement découragé et démobilisé les travailleurs et provoqué l'exode agricole et rural. En conséquence, une modification importante s'est produite au niveau de la population active en ce que la population active rurale baisse au profit de la population active urbaine. En même temps, on constate naturellement un accroissement du sous-emploi rural.

Pour que les effets de cette situation s'atténuent progressivement avec un accroissement dans la création d'emplois, un niveau de productivité relativement important est nécessaire. Encore et toujours, comme dans les autres secteurs, l'impératif de l'élévation de la productivité s'impose.

3. L'emploi dans le secteur informel

Secteur informel, secteur non structuré, ou encore économie parallèle, souterraine, autant de concepts pour désigner un domaine qui demeure l'objet d'une large controverse. Le terme reste en effet très contesté, vingt ans après son introduction par le BIT. Les écrits consacrés au développement ont exposé, pendant plusieurs décennies, diverses stratégies de choix et d'orientation des investissements. Le développement consistait alors en la transposition du modèle capitalistique, en la substitution des activités dites "modernes" aux activités dites "traditionnelles".

L'opposition tranchée entre ces deux types d'activités a servi de base aux schémas dualistes, et même ceux des critiques du dualisme les plus virulents ont été conduits *"à décrire le développement à partir de la substitution des structures capitalistiques, techniciennes, organisées, tournées vers le marché et l'accumulation à des structures caractérisées par la prédominance du travail, par la lente évolution des technologies de l'outil, par la prédominance de l'organisation familiale et par l'autoconsommation"* (Penouil, 1990, p. 1).

Cette interprétation des problèmes de développement fut à l'origine des réticences des acteurs économiques à l'égard des très nombreux métiers qui proliféraient en particulier en milieu urbain qu'ils privaient de débouchés. On pensait alors que ces métiers représentaient une perte de matière imposable et donc de plus-value fiscale, du fait de leur caractère marginal, de leur peu de dynamisme et d'innovation.

En introduisant le concept de secteur informel, le BIT a démystifié cette acception largement répandue. Ce concept pourrait être formulé comme suit :

> *"Le secteur informel comprend les petites activités indépendantes, avec ou sans travailleurs rémunérés, exercés typiquement avec un faible niveau d'organisation et de technologie, ayant pour objectif principal de créer des emplois à ceux qui y participent ; dans la mesure où ces activités menées sans approbation officielle des autorités et échappent aux mécanismes administratifs chargés de faire respecter la législation sur les impôts et le salaire minimum et d'autres instruments similaires concernant les questions fiscales et les conditions de travail, elles sont dissimulées"*[61].

En Algérie, le chômage, nous le verrons plus loin, touche essentiellement les jeunes primo-demandeurs d'emploi, venant de quitter le système scolaire. Le secteur industriel s'avère aujourd'hui incapable d'absorber le surplus croissant de main-d'œuvre. L'administration et le secteur public, auxquels on a recours pour pallier à cette tendance se voient, en raison des restrictions budgétaires et de la baisse de la productivité, contraints de "dégraisser" des effectifs devenus pléthoriques, ou du moins de cesser l'embauche.

> *"Des opportunités devaient donc nécessairement être trouvées pour vivre ou pour survivre et le secteur informel constitue ainsi un terme générique et pratique recouvrant toutes les stratégies de survie, ces modes de subsistance des couches pauvres, déshéritées, déracinées, en un mot marginalisées"* (Charmes, 1978, p. 856).

Le secteur informel en Algérie ne constitue pas seulement une source de revenus pour les plus pauvres. Il s'étend en fait bien au-delà de cette définition et concerne même ceux des actifs qui disposent d'un emploi salarié. La dépréciation de ce dernier et le développement du sous-emploi des salariés dans le secteur moderne expliquent en effet que le secteur informel devienne le lieu de la pluriactivité des travailleurs.

Le sous-emploi se traduit par un chômage partiel ou par des sureffectifs. Jusqu'à une période récente, les entreprises publiques algériennes se sont souvent vu conférer une dimension sociale. Leurs embauches en surnombre étaient alors une forme de prise en charge collective du sous-emploi. Certains avancent le chiffre de 29 % de sureffectifs pour l'industrie algérienne (Chevalier et Kessler, 1989, p. 43). Cette estimation est discutable car il est difficile d'évaluer le phénomène et de mesurer les responsabilités spécifiques des travailleurs dans la productivité générale d'une unité productive ; elle n'en est pas moins, en tant qu'ordre de grandeur, fort illustrative.

---

[61] Définition empruntée au Rapport général de la conférence internationale des statisticiens du Travail, de Genève (28 octobre – 6 novembre 1987). Citée dans GEMDEV, 1988, p. 61.

Le secteur informel recouvre un domaine qu'il est extrêmement malaisé de cerner, d'abord en raison du caractère spontané de l'apparition des activités informelles et du peu d'attention que leur prêtent les organes et institutions officielles ; ensuite, parce que les limites en sont le plus souvent très étendues et imprécises. En effet, les chevauchements sont nombreux et l'appareil statistique ne peut appréhender une réalité trop complexe. Toutefois, en dépit de cette difficulté, le volume de l'emploi informel peut être évalué de plusieurs manières : à partir des enquêtes auprès des ménages, à partir des enquêtes auprès des entreprises, ou encore par la comparaison des résultats des deux types d'enquêtes. En Algérie, aucune enquête spécialisée sur le secteur non structuré n'a été réalisée. La seule façon d'apprécier l'ampleur du secteur informel reste donc le rapprochement que l'on peut faire des deux types d'enquêtes. Jacques Charmes a entrepris ce travail et a abouti à certains résultats que nous présentons brièvement ici (Charmes, 1988).

Tableau 44. Répartition de l'emploi dans le secteur informel en 1985 par secteur d'activité et situation dans la profession

Situation dans la profession	Secteur d'activité							
	Industries		BTP		Services		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Indépendants	37 790	28,3	30 614	45,7	230 847	40,0	299 251	38,5
Aides familiaux	10 008	7,5	2 973	4,4	38 386	6,7	51 367	6,6
Apprentis	5 174	3,9	691	1,0	6 443	1,1	12 308	1,6
Employeurs salariés	9 325	7,0	4 960	7,4	26 680	4,6	40 965	5,3
Salariés petites entreprises	21 634	16,2	11 259	16,8	43 360	7,5	76 253	9,8
Salariés non enregistrés	41 533	31,1	16 453	24,6	81 345	14,1	139 331	17,9
F.P.O.*	8 200	6,1	–	–	149 600	25,9	157 800	20,3
Total	133 664	100,0	66 950	100,0	576 661	100,0	777 275	100,0
dont : salariés	62 897	47,1	27 712	41,4	124 705	21,6	215 584	27,7
non salariés	70 767	52,9	39 238	58,6	451 956	78,4	561 961	72,3

* Femmes partiellement occupées.
Source : Charmes, 1988, p. 100.

La tentative de Jacques Charmes consiste à établir, à partir des statistiques fournies par les enquêtes d'entreprises et autres sources administratives, une *"distinction dans la catégorie des salariés en fonction d'un critère de taille (nombre d'emplois ou de salariés) ou d'enregistrement : tous les emplois salariés enregistrés par ces sources, ou seulement ceux des entreprises qui emploient 10 personnes ou*

plus seront réputés formels" (Charmes, 1988, p. 70). Le secteur non structuré, quant à lui, *"est constitué des emplois non enregistrés calculés par solde avec la population occupée dans l'enquête MOD* [de 1985]*, des emplois non salariés et des femmes partiellement occupées*" (Charmes, 1990, p. 28).

Ainsi, le secteur informel employait 777 275 personnes en 1985, soit 25,6 % de la population active occupée non agricole – laquelle s'élevait à 3 037 875 personnes – et 19,1 % de la population occupée totale[62]. Les activités manufacturières représentaient 17,2 % de l'emploi informel, le bâtiment en représentait 8,6 % et le secteur tertiaire 74,2 %. Par déduction, Jacques Charmes donne une estimation de l'emploi informel en 1977 de l'ordre de 339 697 personnes, soit 21,8 % de la population non agricole occupée (et 14,5 % de la population occupée totale). Les effectifs ont ainsi plus que doublé entre 1977 et 1985, s'accroissant à un taux annuel de plus de 10,9 %. Durant la même période, le taux annuel de croissance de la population occupée totale était de 7,1 % et le taux de croissance de la population occupée non agricole de 8,7 %.

Nous ne disposons pas de statistiques récentes concernant ce phénomène, mais il est certain que l'essoufflement de la croissance depuis 1985 a renforcé le secteur informel, alimenté notamment par les nombreux dégraissages d'emplois, intervenus surtout dans le secteur public, et par le blocage du recrutement dans la fonction publique.

Rien n'indique que de ce milieu bien particulier que constitue le secteur non structuré jaillira infailliblement la créativité et que ce phénomène se prolongera dans des activités économiques couronnées de succès. Il n'en demeure pas moins que la probabilité d'innovation y est élevée et qu'il serait bon d'en tirer parti, d'encourager les initiatives et le développement social en général.

L'importance de ces activités résulte du fait qu'elles constituent davantage qu'une source de revenus. Le BIT souligne, à propos du Kenya, que :

> *"la grande masse des emplois du secteur* [non structuré]*, loin que la productivité n'y soit que marginale, ont un rendement économique certain et permettent un gain de revenus, bien qu'exercés à petite échelle et limités par la simplicité des techniques, le faible montant du capital et le manque de liens avec l'autre secteur* [structuré]*. (...) Ce qui empêche souvent de se faire une idée juste de l'importance de la production, ce sont les faibles rémunérations que perçoivent la plupart des travailleurs de ce secteur. On explique communément la faiblesse de ces revenus en en imputant les causes au secteur non structuré lui-même ; on le juge stagnant, sans dynamisme ; on y voit un piège pour chômeurs et inactifs à peine déguisé, où ne peuvent manquer de tomber ceux qui ne*

62 À titre de comparaison, le poids du secteur non structuré s'élève à 36,1 % en Tunisie, 56,9 % au Maroc et 43,5 % en Égypte (Charmes, 1990).

parviennent pas à trouver d'emploi dans le secteur structuré. On ne s'étonnera pas qu'une telle façon de voir soit répandue car les spécialistes officiels l'ont souvent encouragée et entretenue" (BIT, 1972, p. 6-7).

L'interaction entre les secteurs non structuré et structuré joue également, sur le plan macro-économique, un rôle qui ne saurait être négligé :

"Tout accroissement de la demande finale de produits fabriqués dans le secteur non structuré se répercuterait sur les autres, en raison de la demande intermédiaire de biens et de services que ce secteur adresserait aux autres" (BIT, 1973, p. 69).

Toujours à propos des rapports entre secteur informel et secteur moderne, analysés comme cela est souvent fait à travers la fonction du secteur informel dans le processus de reproduction ou celui d'industrialisation, il faut admettre que le premier joue vis-à-vis du second un rôle ambivalent. En effet, le secteur informel constitue une réserve de main-d'œuvre et un lieu de reproduction à moindre coût de la force de travail, permettant dès lors que s'exerce une pression à la baisse sur les salaires réels dans le secteur moderne. Mais, en même temps, il impose des limites à l'extension du salariat et, par les effets négatifs de la pluriactivité sur la productivité du secteur moderne, augmente le coût relatif du travail.

Faute d'études plus poussées sur le sujet, on n'est pas encore en mesure d'apprécier la contribution réelle du secteur informel, et des incertitudes persistent quant à son avenir. Quoi qu'il en soit, en Algérie, le bilan négatif de l'industrie à grande échelle, les limites d'une certaine mobilisation salariale, l'existence de capitaux en quête d'affectation, la constitution d'un marché intérieur, la contraction des recettes publiques et l'essoufflement des investissements planifiés – qui conduisent à des perspectives d'emplois très limitées –, constituent autant de facteurs qui contribuent à justifier le recours à l'initiative privée, fut-elle petite, et au secteur informel ; ce dernier constitue une soupape de sécurité non négligeable face à un exode rural ininterrompu, que des taux de chômage trop élevés rendent intenable.

II. CHÔMAGE ET SOUS-EMPLOI

Le nombre de demandeurs d'emplois âgés de 15 ans et plus ayant déjà occupé un emploi s'élève en 1987 à 279 161. Selon les données qui figurent dans le tableau 45, 32,2 % des demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé proviennent du secteur

"bâtiment et travaux publics" – en raison de la baisse de l'activité de ces deux secteurs – ce qui confirme les remarques faites précédemment à propos du BTP, secteur dans lequel l'emploi est par nature instable.

Tableau 45. Répartition des STR 1(*) selon leur ancien secteur d'activité en 1987

Secteur d'activité	Effectifs	%
Agriculture	31 326	11,2
Industrie	19 979	7,2
BTP	89 945	32,2
Services, dont	56 758	20,3
Commerce et services	(16 135)	(5,8)
Administration	(32 911)	(11,8)
Transports et communications	(7 711)	(2,8)
Non déclarés	81 154	29,1
Total	279 161	100,0

(*) En rupture de travail, à la recherche d'un emploi.
Source : ONS, 1989d.

La période de récession que connaît l'Algérie depuis 1985, suite au contre-choc pétrolier, se traduit par un accroissement fulgurant du nombre de chômeurs. Celui-ci aurait plus que doublé entre 1984 et 1987, passant de 459 018 à 1 141 278. Et l'on a dénombré 1 482 000 chômeurs en décembre 1992, soit un taux de chômage de 23,8 %.

Les chiffres figurant dans le tableau 46 demandent à être considérés avec prudence dans la mesure où ils sont largement sous-estimés et ne reflètent guère l'état réel du chômage.

Tableau 46. Évolution du chômage

	1966	1977	1982	1983	1984	1987	1992
STR	879 305	945 068	689 739	585 879	459 018	1 141 278	1 482 000
Taux de chômage	35,3	28,9	16,6	13,9	10,7	21,4	23,8

Sources : Recensements de 1966, 1977 et 1987 ; Enquêtes MOD pour les autres années.

Le taux de chômage figurant dans ce tableau pour 1984 est de 10,7 %. Or ce taux est obtenu en tenant compte d'une population active de 4 271 702 personnes et d'une population occupée de 3 182 684. Pour la même année 1984, d'autres chiffres officiels, tenant compte d'une population active de 4 459 000 et d'une population occupée de 3 702 400, situent le chômage à 16,9 %. Marc Écrément (1982), prenant, lui, en considération l'ensemble de personnes constitué des chômeurs et des "insuffisamment occupés" aboutit à un effectif de 825 000 personnes en 1984, et obtient un taux de chômage de près de 17,8 %, c'est-à-dire presque le double de celui que nous avons retenu.

Ces différences d'appréciation sont significatives d'une volonté manifeste de corriger les indices. On constate en effet que les femmes, peu présentes dans la population active, intègrent massivement la population occupée, puisque les "femmes au foyer" y figurent. C'est également le cas des personnes insuffisamment employées qui intègrent la population occupée alors que le temps d'occupation est quelquefois insignifiant. Ceci consiste à occulter bien entendu le sous-emploi. Plus d'un million de personnes à la recherche d'un travail sont dépourvues d'emploi au recensement de 1987, soit 21,4 % de la population active. Selon les résultats de l'enquête Main-d'œuvre et démographie réalisée pendant le mois de décembre 1992, le chômage toucherait près d'un actif sur quatre, soit quelque 1,5 million de personnes. Déjà à un niveau extrêmement élevé et inquiétant, le taux de chômage est vraisemblablement sous-estimé, et il y a fort à parier qu'à l'heure actuelle il soit proche de 30 %.

Quoi qu'il en soit, il apparaît que les différentes politiques mises en œuvre depuis 1988 se sont avérées, dans un contexte économique et démographique difficile, incapables d'enrayer la progression du chômage.

La suspension des investissements créateurs d'emplois est certainement la raison la plus importante du grossissement du flux des entrées en chômage. Le ralentissement de la création d'emplois a toutefois précédé le contre-choc pétrolier qui s'est produit en 1986. De plus, depuis 1984, on assiste à l'arrivée massive de demandeurs d'emplois (200 000 en 1988, 248 000 en 1989)[63].

Depuis 1986, l'emploi subit le contre-choc pétrolier qui affecte différents aspects de l'économie algérienne. Car en fait, *"les capacités de création d'emplois n'ont jusque-là tenu qu'aux capacités permises par l'exportation d'hydrocarbures : importation d'équipements durant la première décennie et importation de biens de consommation exutoires aux revenus distribués par l'emploi improductif durant la seconde décennie"* (Messaoudi, 1990, p. 195). Avec la chute des disponibilités financières, le ralentissement des investissements publics, les restrictions dans le budget de fonctionnement de l'État et les réductions dans l'approvisionnement

[63] ONS, 1989b, p. 15. Il s'agit de demandes enregistrées par les bureaux de main-d'œuvre. Il convient de souligner que les sous-inscriptions sont de règle.

industriel, le niveau de création annuel d'emploi passe de 150 000 environ jusqu'à 1985 à 90 000 au plus à partir de cette date[64].

Compte tenu du poids de l'endettement et d'une dépendance alimentaire sans précédent, les importations de produits alimentaires ont eu pour conséquence la contraction des autres importations nécessaires à la bonne marche des industries et de certains autres secteurs tels que le BTP. Le non approvisionnement en matières premières et outillage – dans le secteur privé notamment, en raison du monopole exercé par l'État sur le commerce – qui a affecté certaines branches de l'industrie explique les tensions observées dans le secteur depuis 1987. Nombre d'usines et ateliers, dans le secteur du textile surtout, ont sensiblement réduit leur activité et ont été contraintes à des fermetures prolongées. Un grand nombre de travailleurs du privé comme du public ont été ainsi réduits au chômage et certains secteurs ont subi des compressions d'effectifs. Quant au deuxième secteur employeur, celui du BTP, on a relevé, au cours du quatrième trimestre 1989, que les effectifs employés par ce secteur ont été augmentés dans 20 % des entreprises, maintenus stables dans 56 % et diminués dans 24 % d'entre-elles[65].

La situation de l'emploi s'est donc considérablement détériorée depuis 1987. Les prévisions gouvernementales établissent pour les créations d'emplois un plafond qui ne correspond qu'à la moitié des demandes des jeunes à la recherche d'un premier emploi. Si cette tendance persiste, ce seront les jeunes, exclus ou sortants du système scolaire – parmi lesquels on dénombre un nombre croissant de diplômés et universitaires – qui supporteront l'essentiel du poids du chômage.

Il convient de donner à présent quelques indications sur l'âge, le sexe et certaines caractéristiques de la population active inoccupée.

La population des "sans travail et en recherche" est très jeune, puisque les moins de 30 ans représentaient en 1992, 82,9 % de celle-ci parmi lesquels 27,8 % avaient moins de vingt ans. Ainsi, la majorité de la population active inoccupée est composée de jeunes de moins de 30 ans. En outre, la proportion des "sans travail" qui n'ont jamais occupé un emploi représente 63,6 % de la population active inoccupée (ONS, Enquête MOD – 1992), ce qui est révélateur de la difficulté pour les jeunes à trouver un premier emploi.

Le taux de chômage des moins de 30 ans se distingue nettement de ceux des personnes plus âgées en ce qu'il est plus dramatique : 65,9 % pour les 15-19 ans, 44,3 % pour les 20-24 ans et 23,8 % pour les 25-29 ans. Le taux de chômage est de 13 % pour les 30-34 ans, puis amorce une baisse, atteignant 4,1 % pour les 55-59 ans.

---

64 En fait, 90 000 emplois par an avait été l'objectif pour 1989. En réalité, les créations d'emplois ont évolué de la sorte : 1985 : 125 000 ; 1986 : 74 000 ; 1987 : 64 000 ; 1988 : 80 000 ; 1989 : 76 000 (Messaoudi, 1990).

65 ONS, 1989b, p. 18.

Tableau 47. Structure des sans travail selon le groupe d'âge et le sexe en 1992 (effectifs en milliers)

Âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectifs	%	Taux de chômage	Effectifs	%	Taux de chômage	Effectifs	%	Taux de chômage
15-19	383	28,4	66,6	29	21,6	58,0	412	27,8	65,9
20-24	490	36,3	44,3	72	53,7	44,7	562	37,8	44,3
25-29	233	17,3	25,2	23	17,2	1,5	256	17,3	23,8
30 et +	242	18,0	8,8	10	7,5	4,8	252	17,1	8,5
Total	1 348	100,0	24,2	134	100,0	20,3	1 482	100,0	23,8

Source : ONS, 1994.

Ce sont ainsi surtout les jeunes qui pâtissent de la progression du chômage : de 1985 à 1992, le nombre de chômeurs âgés de 15-19 ans passe de 182 000 à 412 000 (+126,4 %), les 20-24 ans augmentent de 329 % (562 000 en 1992 contre 131 000 en 1985) et les effectifs des 25-29 ans sont presque multipliés par quatre, passant de 57 000 à 212 000[66].

Avec la détérioration du marché du travail, l'ancienneté moyenne du chômage a tendance à s'allonger et contribue à augmenter le volume des chômeurs. De 21,3 mois en fin d'année 1989, la durée moyenne du chômage passe à 23,3 mois en 1990 et à 26,8 mois en décembre 1991. En deux ans, la durée moyenne du chômage s'est allongée de 5,5 mois. Par ailleurs, le chômage de longue durée (de plus d'un an) concerne en 1991, 3 chômeurs sur 5, soit 63 % des chômeurs, contre 59 % en 1990. Ces chiffres traduisent le peu de mobilité qui caractérise l'emploi en Algérie. En effet, il existe une relation inversement proportionnelle entre la durée du chômage et la mobilité de l'emploi. Un accroissement de la mobilité de l'emploi tend à diminuer la durée du chômage alors qu'une baisse de mobilité de l'emploi tend à l'allonger.

En outre, les chances de trouver un emploi diminuent avec l'âge du demandeur d'emploi, qui semble aussi être discriminant. En effet, en décembre 1990, la durée moyenne de séjour en chômage varie avec l'âge. Elle est de 13,2 mois pour les 16 ans, augmente pour atteindre 32 mois pour les 25-29 ans et tourne autour de 26 mois pour les plus de 30 ans.

En termes d'effectifs, notons qu'en 1990, la majorité des chômeurs (52 %) a plus de 18 mois d'ancienneté dans le chômage. Plus du quart (28 %) des jeunes âgés de 20-24 ans attend depuis plus de 18 mois et 36,5 %, soit 77 000 personnes âgées de 25 à 29 ans, attendent depuis plus de deux ans.

[66] ONS, 1992a, p. 9.

La durée moyenne du chômage varie également selon le niveau d'instruction : elle est plus élevée pour les analphabètes (27,2 mois) et les personnes qui ont été instruites à l'école coranique (24,2 mois). Fait important à signaler, les personnes de niveau supérieur ont également une durée moyenne de chômage très importante, de 23 mois.

Le manque de formation constitue donc un handicap pour l'insertion dans le monde du travail. En fin d'année 1992, près de la moitié (46,7 %) a tout au plus le niveau primaire, 31 % sont du niveau moyen, 19,1 % du niveau secondaire et 3,2 % ont fait des études supérieures.

Si, jusqu'en 1985, une personne titulaire d'un diplôme, quel qu'il soit, ou ayant transité par un centre de formation professionnelle, était pratiquement à l'abri du chômage, il s'avère que ce n'est plus le cas ces dernières années : ceux qui ont suivi une formation ont également de plus en plus de mal à trouver un emploi. Ainsi, en fin d'année 1990, 308 000 demandeurs d'emplois (contre 230 000 en 1989) sont passés par des centres d'apprentissage. Le chômage s'abat sur toutes les catégories de chômeurs, formés ou non, et tout particulièrement sur les jeunes, d'où la gravité du problème.

Devant "la porte fermée" du marché du travail, les jeunes se retrouvent ainsi dans une situation d'exclusion, livrés à eux mêmes dans un environnement de crise profonde. Face aux difficultés d'insertion dans la vie active et d'accès à l'emploi s'expriment alors des tensions sociales diffuses qui se manifestent notamment par :

- le développement d'activités informelles de spéculation, dont les conséquences apparaissent dans le dérèglement total du marché ;
- la tendance à l'éclatement et au déchirement des solidarités familiales, à l'apparition de comportements antisociaux (criminalité, vol, etc.) ;
- la tendance à l'effritement des valeurs culturelles qui, comme alternative à la faible solidarité organique, fondent la socialisation, ou son revers : la tendance au prosélytisme religieux.

CONCLUSION

En raison de la baisse des investissements productifs, de la jeunesse de la population, et enfin de l'arrivée précoce sur le marché du travail d'un grand nombre de personnes rejetées par le système scolaire – lui même incapable de répondre aux besoins, de plus en plus importants, en matière d'éducation et de formation –, le

chômage prend des proportions alarmantes. On enregistre, en effet, face à une demande considérable, une baisse sensible de la création d'emplois.

La prise en charge effective et immédiate du problème du chômage est impérative pour le développement harmonieux du pays. À court terme, les mesures conjoncturelles qui consistent à grossir les rangs des secteurs improductifs et qui compromettent de façon sérieuse le développement économique du pays doivent cesser, car seule une relance des investissements peut faire baisser les effectifs actuels de chômeurs. La stabilisation de la main-d'œuvre agricole au niveau du secteur de l'agriculture par des mesures concrètes visant à motiver les travailleurs de la terre et à améliorer les conditions de vie des ruraux est vivement recommandée.

CHAPITRE 6

MOUVEMENTS DE LA POPULATION ET ESPACES URBANISÉS

D'une manière générale, les mouvements de migrations internes se caractérisent en Algérie par leur unidirectionnalité. Les flux migratoires s'opéraient depuis longtemps, abstraction faite du nomadisme, du Sud désertique ou des régions semi-désertiques vers le Nord fertile et récemment industrialisé. Avec l'indépendance nationale, il s'en est suivi un processus d'appropriation de la ville par l'Algérien.

Par l'attrait qu'il exerce sur les populations susceptibles d'émigrer, le tissu économico-industriel qui couvre les régions littorales et quelques îlots dans l'immense aire désertique a accentué cette tendance. En effet, parmi les motivations des migrants, celle qui prédomine est la recherche d'un travail rémunérateur, notamment dans le secteur industriel. Au demeurant, les nombreux désistements de personnes s'étant vues attribuer des terres agricoles de l'État témoignent de cette préférence pour l'emploi industriel.

La croissance démographique excessive de certaines régions, submergées par l'afflux de population active, soulève de graves problèmes, l'urbanisation n'étant que peu étendue. La répartition spatiale de la population algérienne est d'un déséquilibre tel qu'il serait difficile de mener à bien une entreprise de rééquilibrage. Ainsi on voit apparaître d'un côté des régions déshéritées, en marge du progrès, et de l'autre des métropoles types où le cadre de vie se dégrade progressivement. Cependant, des solutions peuvent être envisagées, comme la création de nouvelles villes, l'application de programmes régionaux de développement et l'amélioration générale de l'espace urbanisé.

I. LES MIGRATIONS INTERNES

L'étude des migrations internes en Algérie se heurte à des difficultés statistiques considérables. En l'absence de registre de population, la seule source de données qui nous permet d'apprécier ce phénomène est le recensement.

Actuellement, les données désagrégées les plus récentes qui permettent une analyse poussée des phénomènes migratoires en Algérie nous sont fournies par le recensement de 1977[67] qui comportait plusieurs questions visant à situer les migrations internes dans le temps et dans l'espace. Ces données, même si elles renseignent sur les tendances générales des migrations internes, sont ainsi relativement anciennes, aussi ne pouvons-nous cerner le phénomène qu'approximativement.

Le nombre brut de migrants recensés en 1977 s'élève à 573 492 personnes réparties en 276 981 hommes et 296 511 femmes. En somme, près de 6 % de la population algérienne résidente en 1977 a changé de wilaya (département) de résidence entre 1966 et 1977. Les premiers résultats du recensement de 1987 font ressortir que 580 780 personnes âgées de plus de 10 ans ont changé de résidence depuis 1977, soit 3,7 %, dont 272 032 hommes et 308 748 femmes.

Tableau 48. Effectifs bruts de migrants

	1977			1987		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Effectifs bruts de migrants (1)	276 981	296 511	573 492	272 032	308 748	580 780
Population soumise au risque (2)	–	–	9 679 631	–	–	15 645 491
Proportion de migrants (%)	–	–	59,3	–	–	37,1

(1) Effectifs non-ajustés : non prise en compte des enfants nés au cours de la période intercensitaire.
(2) Population résidente aux recensements précédents.

[67] Les résultats du recensement de mars-avril 1987, concernant les migrations internes n'ont, à ce jour, fait l'objet d'aucune publication. Nous ne disposons à ce sujet que de la matrice des flux migratoires entre les wilayas (entrées et sorties entre 1977 et 1987), non désagrégée selon les caractéristiques socio-démographiques.

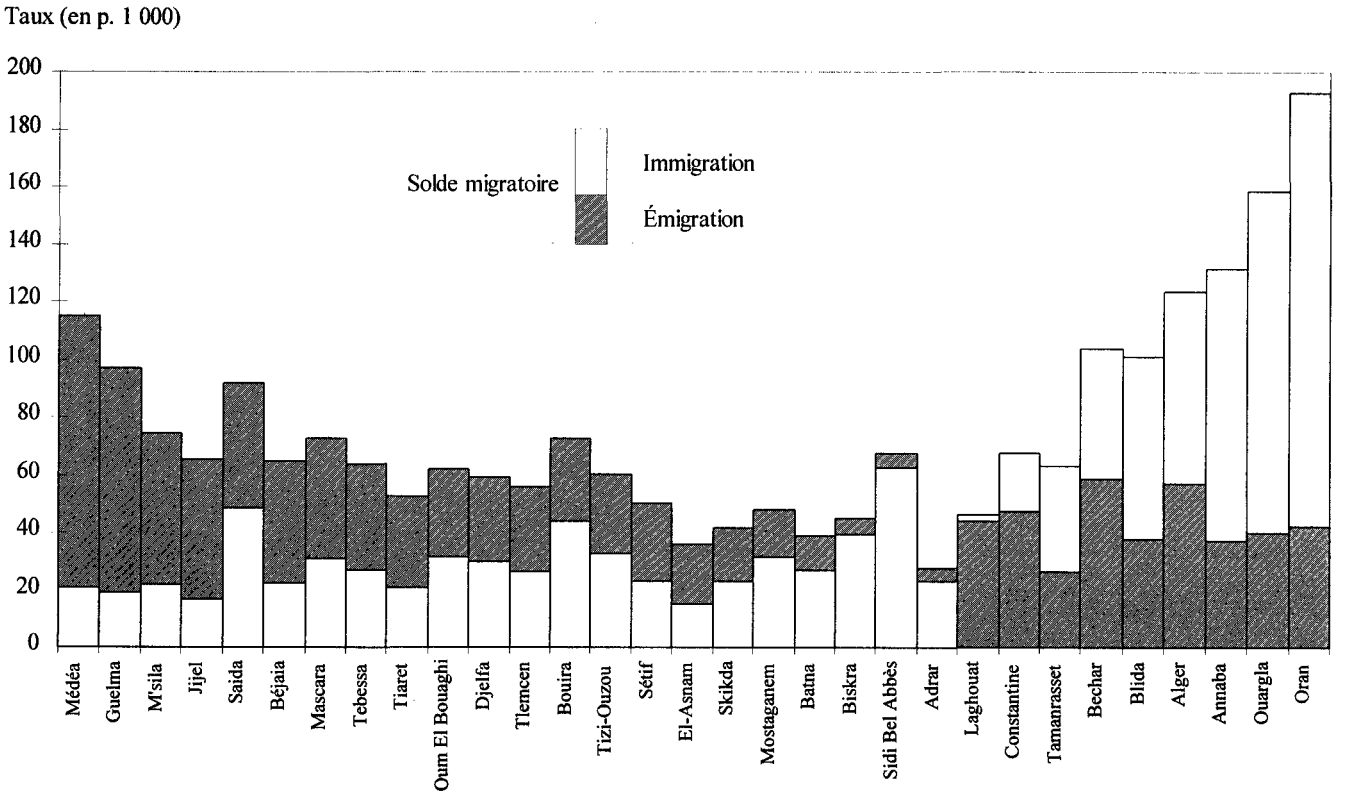

Figure 19. Immigration, émigration, solde migratoire par wilaya entre 1966 et 1977

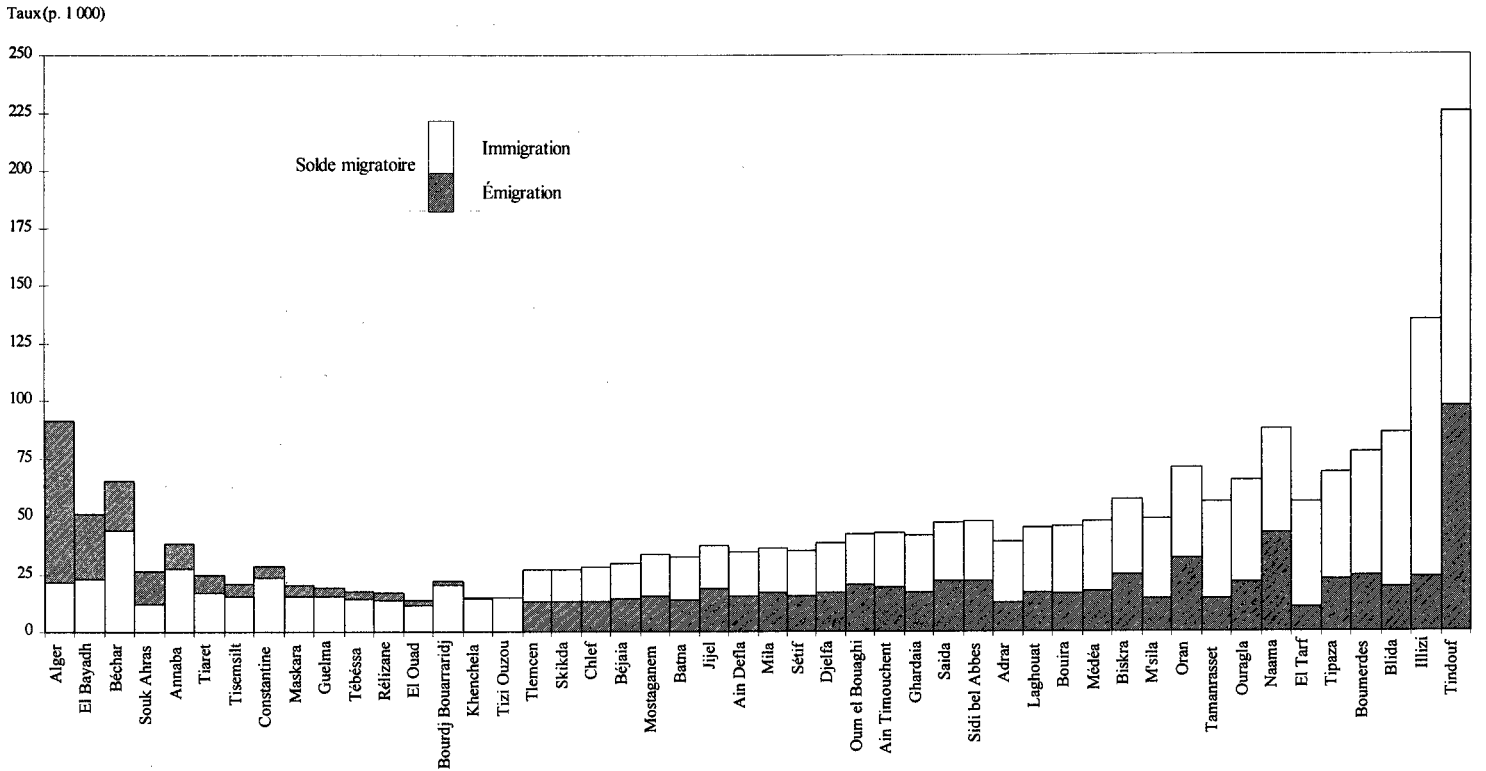

Figure 20. Immigration, émigration, solde migratoire par wilaya entre 1977 et 1987

L'examen des soldes migratoires relatifs par wilaya (figures 19 et 20) fait apparaître un fort déséquilibre entre les wilayas. La redistribution de la population sous l'effet des migrations se fait au profit d'un nombre limité de wilayas, accentuant ainsi les déséquilibres.

Entre 1966 et 1977, seulement 9 wilayas ont enregistré un mouvement migratoire net positif. Elles peuvent être réparties en deux groupes distincts :

1. Le premier groupe est composé des wilayas dont les chefs-lieux sont de grandes métropoles (Oran, Annaba, Alger, Blida et Constantine). Il convient de signaler que, sauf Constantine, toutes les autres wilayas se situent dans la bande littorale du Nord. Celle qui apparaît comme la plus attractive du pays est la wilaya d'Oran, puisqu'elle enregistre un solde migratoire annuel de plus de 13,9 ‰. Au cours de la période coloniale, la population oranaise était dans son écrasante majorité composée d'Européens. Suite au départ de ces derniers, les populations autochtones des environs remplirent l'espace vacant, ainsi que l'on pouvait s'y attendre.

La wilaya d'Alger enregistre, quant à elle, un solde migratoire annuel positif de 6,2 ‰. Elle semble avoir atteint un seuil de saturation, si l'on en croit les départs et la réduction du nombre des arrivées. Son taux d'émigration est en effet plus important que celui des autres wilayas de rang voisin. Il est de l'ordre de 56,7 ‰ contre 42,3 ‰ pour Oran, 47,4 ‰ pour Constantine et 37,3 ‰ pour la wilaya de Annaba. Par ailleurs, on constate que la zone d'attraction de l'agglomération algéroise s'est étendue à la wilaya de Blida. Si l'on additionne les deux soldes migratoires des wilayas d'Alger et de Blida, la région du grand algérois ainsi formée se place au premier rang des régions attractives.

2. Les wilayas du Sud liées à la valorisation minière (Ouargla, Béchar, Tamanrasset, Laghouat) constituent le deuxième groupe. Elles ont bénéficié d'un important programme d'investissement qui a permis la création de beaucoup d'emplois industriels et la construction d'équipements collectifs sociaux. Il en a résulté une forte attraction enregistrée dans la wilaya de Ouargla (valorisation des hydrocarbures) et dans celle de Béchar, qui s'explique aussi par la position stratégique de la région. Au cours de la période considérée, la wilaya de Ouargla a enregistré un solde migratoire annuel relatif de +10,3 ‰ ; celle de Béchar de +4,2 ‰.

À côté des wilayas à solde migratoire positif, il en existe qui ont enregistré au cours de la même période (1966-1977) un fort déficit migratoire. Ces dernières sont généralement situées dans les zones steppiques à prédominance rurale où les activités se concentrent essentiellement dans l'élevage et la transhumance. Il convient toutefois de relever l'exception que constitue la wilaya de Jijel, située sur le littoral, qui enregistre un déficit migratoire de -4,4 ‰. Ce déficit s'explique par l'absence, dans la région, de richesses minières à exploiter et donc par le peu de

créations d'emplois. La wilaya de Médéa enregistre un solde migratoire négatif de -8,6 ‰, celle de Guelma de -7,1 ‰ et celle de M'sila, de -4,9 ‰.

Les effets de ces mouvements migratoires peuvent être observés non seulement à travers les modifications des effectifs mais également à travers les modifications constatées dans les structures des différentes populations considérées. Dans beaucoup de wilayas, le solde migratoire par âge fait apparaître un déficit marqué des jeunes en âge d'activité, tandis que les flux vers les wilayas attractives et développées sont composés de ces mêmes jeunes. Pour illustrer cette affirmation, relevons, par wilaya, quelques indications de solde migratoire pour la tranche d'âges 20-39 ans.

Oran :	+20,7 ‰	Médéa :	-12,25 ‰
Alger-Blida :	+18 ‰	Guelma :	-10,38 ‰
Annaba :	+12,01 ‰	M'sila	-7,59 ‰
Constantine :	+2,01 ‰	Jijel	-8,08 ‰
Ouargla :	+23,3 ‰		
Béchar :	+6,89 ‰		

On constate ainsi un important déséquilibre de structures par âge chez les populations considérées. Les migrations induisent un rajeunissement des populations dans les wilayas attractives et un vieillissement de celles du reste du pays.

L'identification des zones d'émigration et des régions de forte attraction, que donne avec précision l'indice de préférence migratoire, éclaire sur l'orientation des flux entre les wilayas. Dans le tableau 49, à chaque wilaya de départ correspondent les wilayas de destination exerçant sur elle une attraction que mesure une valeur d'indice supérieure à l'unité.

Tableau 49. Indice de préférence migratoire pour quelques wilayas déficitaires

Wilaya de départ	Wilaya de destination
Médéa	Blida : 18,9 ; Alger : 7,62
Guelma	Annaba : 34,45
Tlemcen	Oran : 13,64
Mostaganem	Oran : 13,84
Sidi Bel Abbès	Oran : 16,13
Saïda	Béchar : 36,64
Biskra	Ouargla : 27,16
Adrar	Tamanrasset : 48,60

Les wilayas déficitaires (au solde migratoire négatif) subissent majoritairement deux types d'attractions :

- celle des wilayas voisines, qui est significative de l'existence de flux inter-régionaux ;
- celle des pôles de développement contigus.

Les wilayas de la bande steppique (proche du Sahara) se dépeuplent au profit d'un nombre réduit de régions du littoral Sud, caractérisées dans l'ensemble par la polarisation des activités économiques et par la concentration d'unités de production. À titre d'exemple, les wilayas côtières d'Oran, Alger, Blida, et Annaba concentraient, en 1966, 21 % de la population totale, alors que leur superficie globale ne dépasse pas 0,4 % de la superficie totale du pays. En 1977, cette tendance s'est accentuée, ces wilayas concentrant 24 % de la population totale, avec une densité de 402 habitants au km^2.

La forte émigration observée dans les régions voisines des grands pôles attractifs que nous venons d'évoquer s'est, comme l'indique clairement la figure 20, atténuée entre 1977 et 1987. En effet, on constate, à la lecture de ce graphique, que la wilaya d'Alger a enregistré durant cette période, un solde négatif de -154 000 personnes. Ce sont en fait les nouvelles wilayas limitrophes, Tipaza, Boumerdès et Blida, créées depuis le découpage administratif de 1985[68], qui accueillent les nouveaux émigrés que la ville d'Alger, sursaturée, ne peut plus prendre en charge. Ainsi, le nombre d'entrées s'élève respectivement pour les trois wilayas citées à : 29 000, 35 000 et 47 000 personnes. Les autres grandes métropoles ont enregistré des soldes migratoires positifs mais peu importants : +1 861 pour Annaba, +586 pour Constantine, et +12 519 pour Oran.

Il apparaît ainsi, depuis quelques années, que les flux migratoires cessent de converger vers les principaux centres du réseau urbain hérité de la période coloniale. Un renversement de tendance semble même s'opérer : entre 1977 et 1987, plus d'une personne sur trois qui a changé de résidence habitait dans l'une des quatre métropoles, alors que seulement une sur six s'y est installée. Est-ce en raison de la saturation des grands centres urbains, de leur incapacité croissante à créer des activités nouvelles et intégrer les forces de travail, du malaise qui y règne depuis le début des années 80, ou bien de l'implantation de facteurs attractifs dans les petits centres urbains limitrophes ? Il est fort probable que tous ces facteurs aient été importants.

Quoi qu'il en soit, les populations continuent d'affluer vers le nord du pays, et cette redistribution déséquilibrée ne va pas sans conséquences désastreuses sur les espaces urbanisés, tant au niveau de l'amélioration du cadre de vie qu'à celui des équipements sociaux urbains dont la demande s'accroît.

---

[68] Le nombre de wilayas est passé depuis cette date de 31 à 48 ; le nombre de communes est porté de 704 à 1 541.

II. RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La configuration générale de la répartition de la population sur le territoire se trouve marquée par des phénomènes physiques et historiques, liés essentiellement aux invasions répétitives qu'ont connues les populations fixées en Algérie, et révèle un déséquilibre chronique. L'inégale répartition de la population sur le territoire a été également accentuée par les événements douloureux liés à la guerre d'indépendance, durant laquelle plus d'un million de personnes ont été déplacées à la suite de persécutions ou de simples ordres militaires. Le plan de Constantine, en apportant des solutions urgentes aux populations "réfugiées" a contribué de manière active à fixer ces populations quasi-définitivement dans des zones géographiques d'accès facile et rigoureusement contrôlées par l'armée coloniale.

Tous ces facteurs ont évidemment engendré, ou accentué, les déséquilibres existants de telle sorte que la population algérienne évaluée à un peu plus de 12 millions en 1966 se répartissait de la manière suivante : 76,1 % se rassemblait au Nord, 16,2 % dans les zones steppiques et 7,7 % au Sahara. Depuis, la répartition géographique de la population algérienne n'a pas été sensiblement modifiée. Au recensement de 1987, la bande littorale (1,7 % de la superficie de l'Algérie) regroupait 40 % de la population totale. Le nord intérieur représentant 12 % du territoire (dont 1,7 % de la bande côtière) renfermait 91,3 % de la population totale tandis que le sud du pays avec 2 millions de km^2 (88 %) ne renfermait que 7 % des habitants (figure 21).

Il ressort d'abord des indications du tableau 50 que la concentration géographique de la population autour des métropoles littorales persiste depuis 21 ans et ne semble pas se redresser, même légèrement, et ce, malgré le desserrement des investissements productifs, opéré depuis quelques années. Ceci révèle l'absence d'un effort continu et intense tendant à une meilleure distribution.

La comparaison de la répartition de la population par région en 1978 et en 1987, conduit aux remarques suivantes :

- pour la région de l'Algérois où il y a la plus forte densité en Algérie, la situation n'a guère évolué entre les deux dates. La densité dans l'Algérois en 1978 était de 181,4 et en 1987 de 193,2. On peut en conclure, avec prudence cependant, que la région d'Alger n'a pas accueilli un flux important de migrants ;

- la constatation inverse peut être faite en revanche pour la région du Constantinois puisque sa densité, qui était de 97,1 en 1978, s'est élevé en 1987 à 128,5, d'où un gain en densité de 31,4 en dix ans ;
- quant à l'Oranie, sa situation peut être comparable à celle de l'Algérois en ce qu'elles présentent des similitudes certaines bien que la première ait connu une sensible augmentation de sa densité qui s'élevait en 1978 à 86,8 et à 109,9 en 1987. C'est d'ailleurs ce que confirme Schnetzler quand il écrit qu'en Oranie "*les migrations, l'exode rural définitif compris, n'ont pas toujours l'ampleur qu'on leur prête*" (Schnetzler, 1981, p. 217) ;
- si les zones désertiques du Sahara sont restées à un même niveau, extrêmement bas, de densité, la steppe connaît toutefois, en chiffres absolus, une augmentation spectaculaire de sa population qui passe de 2 723 540 habitants en 1978 à 5 147 181 en 1987, ce qui constitue un accroissement de la population de l'ordre de 88,9 % en dix ans. La population semi-nomade des zones steppiques a bénéficié d'une aide visant d'une part sa sédentarisation et d'autre part l'encouragement des activités d'élevage. Les programmes de revalorisation des terres avec l'utilisation intensive de l'irrigation ont sans doute contribué à orienter les flux migratoires vers la steppe.

Tableau 50. Répartition régionale de la population

	Superficie (km^2)	Population en 1966	Population en 1978	Densité en 1978	Population en 1987	Densité en 1987	Croît (%) 1978/1987
Algérois	33 587	4 053 261	6 090 716	181,4	6 488 398	193,2	6,5
Constantinois	42 602	2 983 030	4 137 688	97,1	5 475 316	128,5	32,3
Oranie	35 621	2 166 664	3 091 823	86,8	3 915 523	109,9	26,6
Steppe (*)	204 418	1 961 355	2 723 540	13,3	5 147 181	25,2	88,9
Sahara	2 065 512	932 032	1 478 235	0,7	1 787 404	0,9	20,9

(*) Désigne les espaces proches du sud désertique.

À propos des flux migratoires et de leur intensité, Jacques Schnetzler note que :

> *"le fait le plus marquant actuellement dans ce domaine n'est pas (...) dans la très forte croissance de certaines zones, mais dans une relative faiblesse des migrations définitives des populations dans un pays pourtant profondément bouleversé sur le plan politique et sur le plan économique*" (Schnetzler, 1981, p. 215).

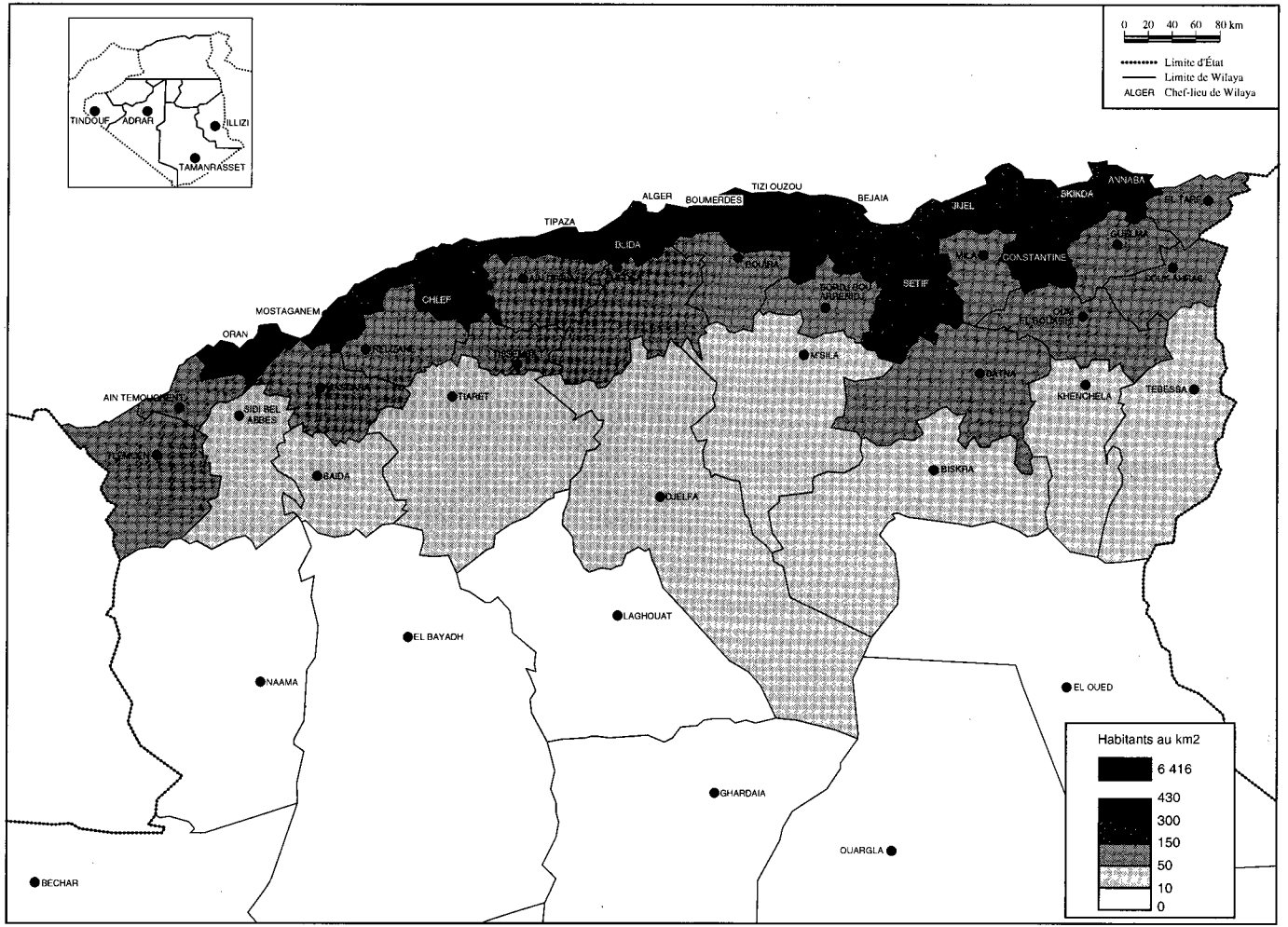

Figure 21. Densité de la population algérienne par wilaya en 1987

Le déséquilibre littoral-intérieur est maintenu par l'industrialisation massive des zones urbaines littorales. En effet, les investissements industriels visant la création physique de structures ont été orientés préférentiellement sur le littoral. (figure 22). C'est ainsi que :

> *"les trois grands pôles de développement industriel (Alger, Oran-Arzew et le triangle oriental Skikda-Annaba-Constantine) ont absorbé à eux seuls plus de 75 % des investissements et plus de 60 % des emplois non-agricoles créés entre 1970 et 1973"* (Raffinot et Jacquemot, 1977, p. 202).

Malheureusement, le second plan quadriennal n'a nullement cherché à diversifier les sites d'implantation des unités industrielles. Tout au contraire, il a même été jusqu'à renforcer la prépondérance des localisations industrielles d'envergure sur la bande littorale. Par ailleurs, les programmes d'industrialisation prévus à l'intérieur du pays ont vu leur réalisation retardée suite à des difficultés de diverses natures.

Cette polarisation industrielle n'a pas manqué d'induire une déstructuration brutale de l'environnement immédiat avec l'édification à la hâte d'équipements collectifs d'habitat et de services. Même si des régions, jugées à plus d'un titre déshéritées (notamment les régions montagneuses), ont bénéficié dès 1966 des programmes spéciaux de développement, les déséquilibres régionaux ne se sont pas tempérés. En effet, ces programmes consistaient en une somme de mesures ponctuelles répondant à des urgences et perdent de ce fait la dimension du long terme qui aurait pu avoir, avec bien entendu une continuité dans l'action, un impact réel sur ces déséquilibres.

En outre, le relatif succès de l'industrialisation qui a provoqué l'attrait des salaires, conjugué à l'échec de la réforme agraire lancée en 1971, ont évidemment encouragé dans une large mesure l'exode rural déjà amorcé avant l'indépendance.

Les programmes de construction des villages agricoles, lancés dans le cadre de la "révolution agraire", censés retenir les ruraux dans les campagnes, n'ont pas abouti aux résultats attendus puisqu'ils avaient l'ambition de *"créer de nouveaux équilibres entre la ville et la campagne"* (Mutin, 1985, p. 125).

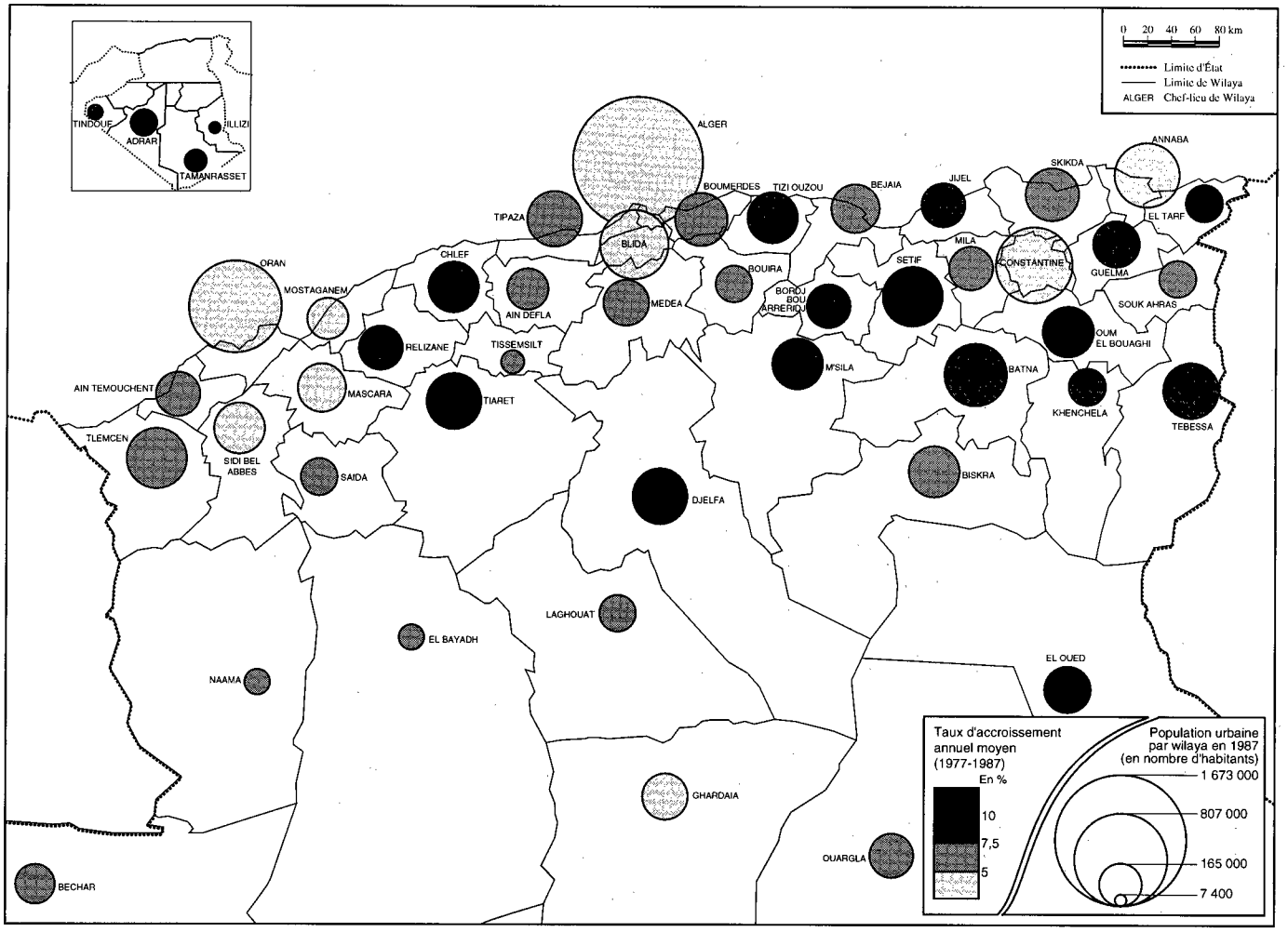

Figure 22. Pôles de développement et emploi

III. L'EXPANSION URBAINE

L'industrialisation massive de l'espace urbain n'est pas sans effet sur la ville. Elle a pour première conséquence une croissance effrénée de la population urbaine. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population urbaine a été de plus de 5 %. Cette population représentait 31,4 % de la population totale en 1966, 39,5 % en 1977 et près de 50 % en 1987 (figure 23).

Même si "*pour le peuple algérien, essentiellement rural, la naissance, l'épanouissement et la décadence des villes ne constituent dans son histoire que des péripéties finalement marginales*" (Schnetzler, 1981, p. 20), on constate depuis l'indépendance un processus d'investissement de l'espace urbain dû à la concentration des industries dans les zones urbaines et à la dévalorisation de l'activité agricole qui en découle.

Durant la période d'avant 1962, année de l'indépendance, le phénomène de l'urbanisation en Algérie a été surtout la conséquence du phénomène colonial. La colonisation de peuplement a eu pour effet la création d'un certain nombre d'agglomérations urbaines à population européenne. La population algérienne est restée essentiellement rurale jusqu'à la veille de la guerre de libération. Cette dernière a eu pour effet le déracinement de près de 3 millions d'habitants. Une partie de la population algérienne a été, à des fins militaires, regroupée dans ces agglomérations. C'est durant cette période que l'Algérie connut le premier grand exode rural en direction des villes et des gros villages de l'époque.

Tableau 51. Évolution des populations urbaine et rurale (1886-1987)

Années	Effectifs			Proportion de population urbaine
	Population urbaine	Population rurale	Population totale	
1886	523 431	3 228 606	3 752 037	14,0
1906	783 090	3 937 884	4 720 974	16,6
1926	1 100 143	4 344 218	5 444 361	20,2
1931	1 247 731	4 654 288	5 902 019	21,1
1936	1 431 513	5 078 125	6 509 638	22,0
1948	1 838 152	5 948 939	7 787 091	23,6
1954	2 157 938	6 456 766	8 614 704	25,1
1966	3 778 482	8 243 518	12 022 000	31,4
1977	6 686 785	10 261 215	16 948 000	39,5
1987	11 444 249	11 594 693	23 038 942	49,7

Source : ONS, 1988.

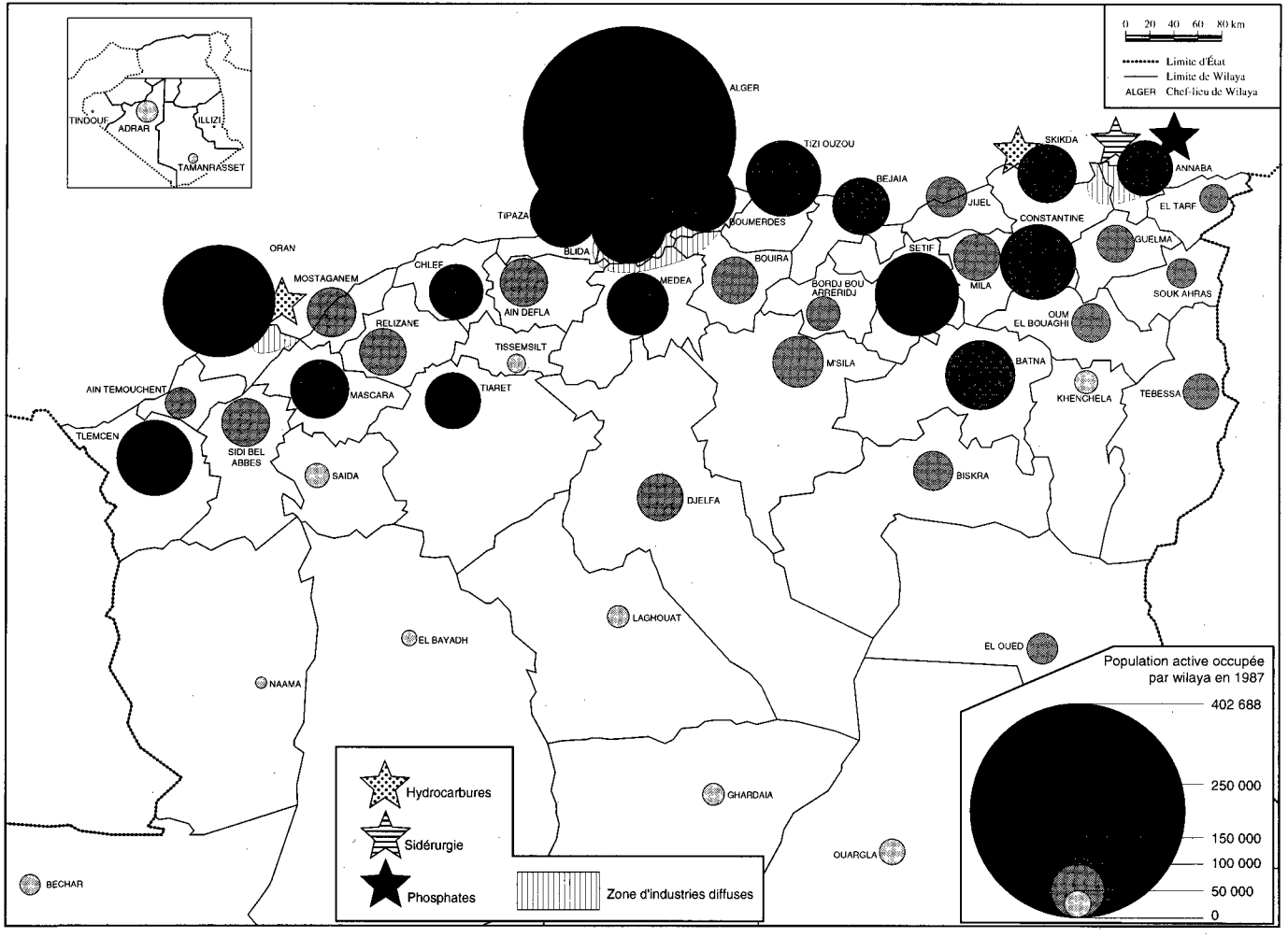

Figure 23. L'urbanisation algérienne

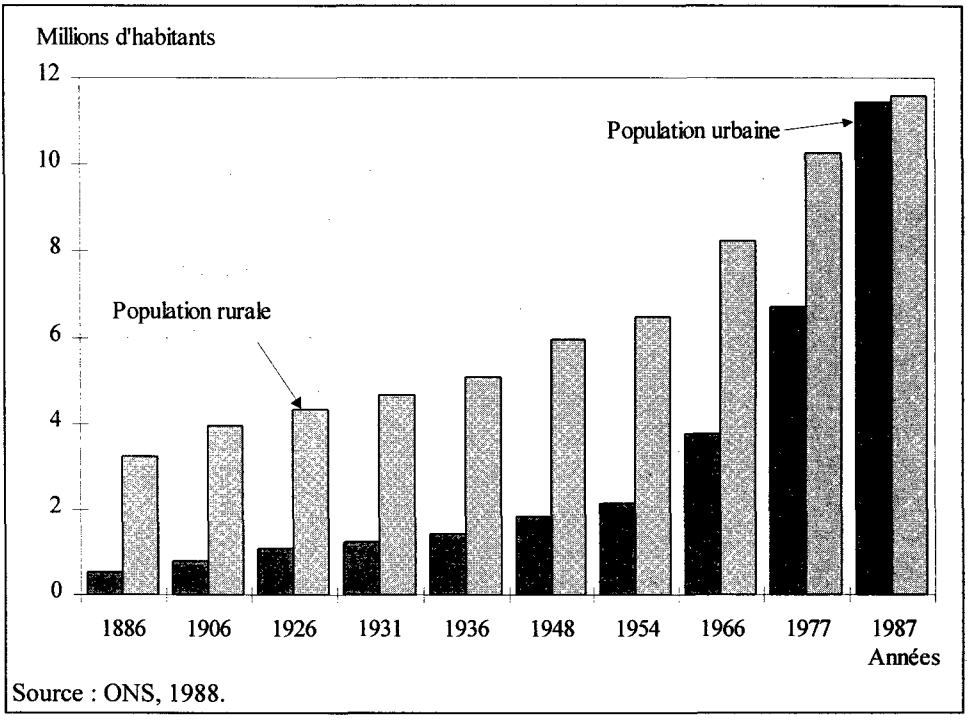

Figure 24. Évolution des populations urbaine et rurale (1886-1987)

D'après les estimations établies, le taux d'urbanisation était de 13,9 % en 1886. Mais la distinction entre population urbaine et population rurale n'apparaît pour la première fois qu'au recensement de 1926.

La population urbaine s'est accrue régulièrement de 1886 à 1954 et le taux d'urbanisation est passé de 13,9 % à 25 %.

Les résultats du dernier recensement font ressortir qu'aujourd'hui, un Algérien sur deux vit en ville. Ils étaient un sur trois en 1966. Alors que la population totale de l'Algérie a presque doublé en vingt ans (1966-1977), la population urbaine a triplé. Sa croissance s'est nettement accélérée après l'indépendance (figure 24).

La dispersion de la population a ainsi connu une évolution notable depuis le premier recensement de l'Algérie indépendante. La part de la population agglomérée est passée de 56,1 % en 1966 à 61,2 en 1977. Elle était de 70,8 % en 1987, ayant réalisé une progression de 9,6 points entre les deux derniers recensements. En valeur absolue, la population agglomérée est passée de 6 744 332 à 16 317 704 habitants, soit un gain de près de 10 millions d'habitants en vingt ans. La part de la population

éparse, par contre, a nettement régressé entre 1966 et 1987 (de 43,9 % à 29,2 %) et ce, malgré un gain en valeur absolue de près de 1,5 million d'habitants[69].

Tableau 52. Évolution de la population agglomérée entre les trois recensements

Année	Nombre d'agglomérations	Population agglomérée	Pourcentage de la population totale
1966	1 787	6 744 332	56,1
1977	2 233	10 384 833	61,2
1987	3 488	16 317 704	70,8
Source : ONS, 1988.			

Tableau 53. Accroissement de la population des grandes villes

Ville	Recensement			Accroissement en %	
	1966	1977	1987	1966/77	1977/87
Alger	943 551	1 353 826	1 507 241	43,5	11,3
Oran	327 807	495 462	628 558	51,1	26,9
Constantine	245 621	345 566	440 842	40,7	27,6
Annaba	162 483	249 353	305 526	53,5	22,5
Batna	55 751	102 756	181 601	84,3	76,7
Blida	88 263	145 756	170 935	65,1	17,3
Setif	88 212	129 754	170 182	47,1	31,2
Source : ONS, 1988.					

La principale remarque que l'on peut faire à propos de la croissance de la population urbaine des grandes villes, que retrace le tableau 53, concerne la diminution de leur part dans la population urbaine totale. Cette part qui était composée de plus de la moitié (53,1 %) de celle-ci en 1977, n'en représente plus

[69] La distinction population agglomérée-population éparse, introduite dans le recensement de 1987, ne doit pas être confondue avec la distinction population urbaine-population rurale. L'unité urbaine est définie par l'agglomération, laquelle "*est un ensemble de constructions en nombre égal au moins à la centaine telle qu'aucune d'elles ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres*". Toutefois, au recensement de 1987, une partie des agglomérations, soit 3 041, dont la population s'élève à 4,9 millions, était considérée comme appartenant au secteur rural. L'agglomération, pour être classée urbaine doit d'abord répondre au critère suivant : réunir un minimum de 5 000 habitants. Sur les 479 agglomérations qui satisfont cette condition, seules 398 d'entre-elles ont été retenues, car les 81 autres ne répondent pas à d'autres critères d'ordre qualitatif (activité agricole, caractéristiques urbaines non évidentes, rang administratif...). 49 agglomérations ne répondant pas au premier critère (leur population étant comprise entre 2 000 et 5 000 habitants) ont été malgré tout considérées potentiellement urbaines. Une liste définitive de 447 agglomérations urbaines a été dressée (ONS, 1988).

qu'un peu plus d'un tiers en 1987 (39,5 %). Cette diminution est beaucoup plus marquée pour ce qui est des quatre métropoles (Alger, Oran, Constantine, Annaba). Leur part était de 36,6 % en 1977, pour ne plus représenter qu'un quart (25,2 %) en 1987.

La moitié des grandes villes a connu, entre 1977 et 1987, un taux d'accroissement annuel moyen inférieur à celui observé durant la décennie 1966-1977. Parmi les huit villes concernées, sept totalisaient déjà en 1977 plus de 100 000 habitants. Cinq d'entre-elles, qui ont enregistré une baisse de leur taux, sont des villes situées dans le littoral.

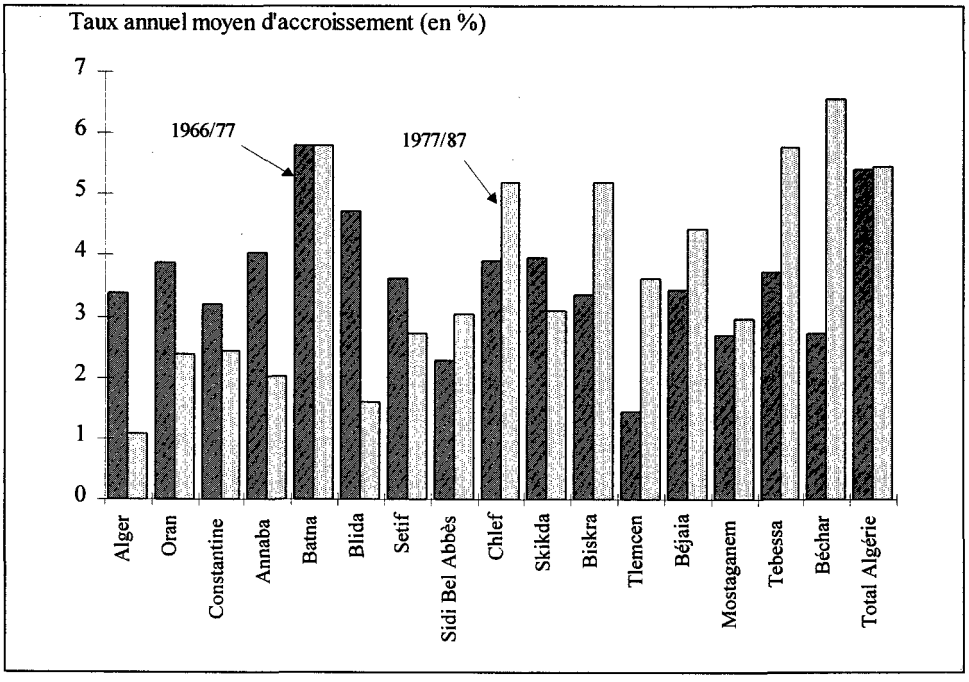

Figure 25. Évolution du taux d'accroissement annuel moyen des grandes villes

Les autres villes ont enregistré un taux supérieur entre 1977 et 1987 par rapport à la décennie précédente et une ville sur deux appartient au domaine des hautes plaines du sud.

Mais il serait quelque peu hâtif de conclure, au vu de ces résultats, à un renversement de tendance dans la distribution de la population. Car, s'il est vrai que les grandes villes du littoral, et principalement les quatre métropoles, se caractérisent par une nette tendance au ralentissement, ce n'est nullement le cas de

leurs périphéries qui, elles, ont toutes connu un accroissement important. Ces dernières constituent ainsi une extension des métropoles.

En somme, à l'exception de Batna, dont la population a connu un taux de croissance énorme, toutes les autres villes ont enregistré des taux relativement faibles. La ville d'Alger, quant à elle, enregistre le taux le plus faible. Est-ce à dire que la capitale n'attire plus ?

En fait, depuis quelques années, la capitale algérienne connaît un taux d'urbanisation des plus élevés ; puisqu'il atteint 99 % en 1987 (ONS, 1988). Une panoplie de quartiers s'est développée à sa périphérie dans un désordre et une anarchie tels que les pouvoirs publics n'osent plus protester. C'est ce que souligne Robert Escallier en écrivant :

> *"L'affaiblissement relatif de la croissance des métropoles ou des grands centres a été compensé par 'l'explosion' des communes urbaines périphériques comme le démontre l'exemple algérois. Alger, saturée, densément peuplée, ne peut plus accueillir, faute de constructions ou de lotissements nouveaux suffisants, les néo-citadins rejetés à la périphérie"* (Escallier, 1985, p. 157).

Les structures, la voirie et les habitations du centre-ville et de la ville coloniale, investis dès l'indépendance, connaissent une déplorable dégradation. Du fait de cette dégradation et de la saturation des structures, les flux humains provenant des campagnes et des environs des villes de l'intérieur s'installent à la périphérie d'Alger. Ainsi, autour de la ville se sont constituées de nombreuses agglomérations, administrativement détachées de la ville d'Alger, qui connaissent un fort accroissement de leur population. Les chiffres du recensement de 1987 sont révélateurs à plus d'un titre. Alors qu'elle ne comptait que 213 000 habitants en 1977, la banlieue d'Alger est passée à 428 000 habitants en 1987, soit un accroissement de 100 %. Les deux zones est de la périphérie d'Alger ont connu un accroissement de leur population de l'ordre de, respectivement, 125 % et 62 %. Les zones ouest et sud se sont accrues respectivement de 103 et 113 %.

Par ailleurs, ce n'est pas tant la grande ville, que l'ensemble de la région littorale qui polarise l'immigration. La proximité d'Alger, la densification du tissu industriel, la révolution agraire et la crise de la Mitidja, l'érection de Blida en wilaya, justifient les taux records que connaissent, depuis 1966, les communes urbaines autour d'Alger.

Si la création de nouveaux emplois industriels a accentué l'exode rural et accéléré la croissance urbaine, il est à constater que la nouvelle situation ainsi créée n'a pas été accompagnée par des mesures cohérentes en matière de planification urbaine.

Les interprétations des évolutions que nous venons de décrire laissent croire qu'*a priori*, la formidable augmentation de la population agglomérée est le résultat de nombreuses opérations d'aménagement entreprises à la suite de découpages administratifs successifs qui ont multiplié le nombre de wilayas, de daïras (arrondissements) et de communes.

Avec la dotation d'équipements socio-éducatifs et la multiplication des nombreux services publics, ce sont, d'après ces interprétations, les petites et moyennes villes qui ont connu une grande augmentation de leur population. Cette explication laisse croire que les flux sont orientés à la suite d'efforts publics en aménagement vers ces petites et moyennes villes. D'où le fait que les grandes villes n'ont pas connu au cours de la décennie 1977-1987 un grand accroissement de leur population.

Parallèlement à la croissance des populations urbaines, les facteurs de dégradation tant de l'espace urbain que du cadre de vie se sont multipliés en raison, tantôt de l'absence complète, tantôt de l'insuffisance de modifications dans l'équipement des villes.

> *"Les défaillances les plus graves apparaissent dans le domaine du logement (...), aucune planification de la construction n'a accompagné les nouvelles implantations industrielles. Les centres urbains – déjà surpeuplés – n'ont pu répondre à cette nouvelle demande engendrée par l'industrialisation"* (Mutin, 1985, p. 130).

Par ailleurs, il est à relever que la demande en infrastructures et équipements sociaux a fait l'objet de la part des pouvoirs publics concernés d'une sous-estimation et d'une négligence systématiques. Ces incohérences ont provoqué une série de conséquences, source de conflits sociaux, de dégradation du niveau de vie, etc.

La première de celles-ci réside dans la croissance spatiale des villes à l'extérieur des périmètres urbains. La seconde est relative au développement anarchique des périphéries et banlieues. Quant à la troisième, elle est liée à la densification du tissu urbain[70].

Les mesures ponctuelles prises pour endiguer le phénomène de la croissance urbaine et ses effets pervers ne sauraient être considérées comme les éléments d'une planification cohérente. Tout au plus, pourra-t-on parler d'une esquisse de politique urbaine élaborée après-coup, c'est-à-dire une fois constatés les problèmes socio-économiques engendrés par les ensembles urbains en croissance.

Un premier constat a été fait en 1976 par la charte nationale où l'on peut lire :

---

[70] Sur les désordres induits par cette dégradation, lire. M.H. Benkheira, "Despotisme au quotidien. L'ordre urbain de l'Algérie indépendante", 1985, p. 53-66.

"Ces mouvements (exode rural) engendrent le développement d'immenses métropoles où les problèmes économiques et sociaux prennent des aspects dramatiques. Les ensembles urbains gigantesques favorisent la dislocation du tissu social génératrice des déséquilibres et des déchirements tant individuels que familiaux (...). De plus, ces ensembles urbains ne trouvent pas de justification économique, dans la mesure où leur réalisation, leur entretien et leur gestion exige la mobilisation de sommes énormes dont le poids doit être supporté par toute la nation".

Depuis 1974, on tente de dégager les moyens de maîtriser la croissance urbaine. Mais les instruments de l'aménagement du territoire, mal utilisés car maîtrisés avec peine, n'ont pas permis une amélioration de l'organisation urbaine.

"La variété des intervenants, la faiblesse des moyens humains des collectivités locales, le foisonnement de projets, le décalage entre le discours technico-politique et la réalité, l'absence d'une politique claire dans le domaine (...) ne facilitent guère une compréhension correcte de l'évolution équilibrée des structures urbaines" (Bendjelid, 1985, p. 168).

À partir de 1974, les plans directeurs d'urbanisme devaient théoriquement être élaborés pour chaque ville algérienne afin, d'une part, de prévoir avec exactitude les capacités des villes et déterminer les besoins qui s'en dégagent, et d'autre part, d'élaborer un schéma d'orientation pour le long terme, accompagné toutefois de programmes d'action pour le court terme. En 1980, seuls 47 programmes d'urbanisme sont terminés. Mais avec le rythme de progression de l'urbanisme sauvage, ces plans, dès avant leur approbation et leur mise en application, deviennent caducs. Par ailleurs, ces plans négligent les dynamismes urbains, les transformations sociales et les possibilités réelles des espaces auxquels ils s'appliquent. Simultanément, des plans de modernisation urbaine sont appliqués dans 39 villes. L'objectif qui leur a été fixé est de combler le déficit des structures d'accueil en ville et améliorer l'équipement existant. Ces plans n'ont rencontré qu'un succès limité et n'ont guère intégré une stratégie globale de planification urbaine ; ils constituent tout au plus des programmes économiques ponctuels pris à la hâte sous la pression de l'état urbain, devenu alarmant.

La politique urbaine engagée en 1980 repose essentiellement sur les Zones d'habitat urbaines nouvelles (ZHUN). Elle vise essentiellement à répondre massivement à une demande de plus en plus forte et exigeante en matière de logements.

Il semble que jusqu'à présent l'on ait tenté de remédier de façon ponctuelle à l'expansion urbaine. Une planification rigoureuse associant l'ensemble des éléments économiques, sociaux, politiques et spatiaux fait cruellement défaut. En l'absence donc d'une politique d'aménagement du territoire, il nous est difficile de considérer les différents plans et programmes mis en œuvre comme relevant d'une planification urbaine.

Les solutions que prévoient les deux derniers plans quinquennaux témoignent du caractère préoccupant de cette répartition inégale de la population. Mais il est à constater que le planificateur envisage des solutions à court terme qui ne répondent ni au souci d'élaboration d'une politique globale ni à la logique d'une meilleure intégration de la variable démographique visant l'amélioration du bien-être de la population et l'élévation de son niveau de vie. Ce sont plutôt les contraintes qui découlent de cette situation, notamment l'accroissement des besoins sociaux (logement et emploi), qui semblent le plus inquiéter le planificateur.

Lorsque l'on sait que la tendance croissante au peuplement se pérennise, on prend conscience de l'utilité d'une planification régionale efficace capable d'un côté de juguler et d'orienter les flux migratoires et de l'autre, de résoudre les problèmes qui rongent la ville algérienne. Pour s'en convaincre, il suffit d'effectuer les projections relatives à la croissance urbaine.

Tableau 54. Évolution projetée des populations urbaine et rurale

Année	Population urbaine		Population rurale	
	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%
1950	1 948	22,3	6 805	77,7
1960	3 288	30,4	7 512	69,6
1970	5 430	39,5	8 312	60,5
1975	6 460	40,3	9 558	59,7
1980	7 681	41,2	10 982	58,8
1985	9 259	42,6	12 459	57,4
1990	11 402	44,7	14 092	55,3
1995	14 009	47,4	15 535	52,6
2000	16 945	50,7	16 500	49,3
2010	23 511	57,9	17 075	42,1
2020	30 381	64,4	16 789	35,6
2025	34 074	67,3	16 537	32,7

Source : United Nations, 1984.

Ces chiffres paraissent sous-estimés. Déjà pour 1985, la population urbaine a dépassé les 42,6 % de la population totale prévues par les projections des Nations Unies. Cela signifie bien entendu que la dégradation du cadre de vie urbaine va atteindre un stade critique plus rapidement que prévu.

Cette présentation succincte des mouvements migratoires et de l'urbanisation en Algérie appelle un certain nombre d'observations.

Dans les pays développés, la population urbaine s'est régulièrement accrue, depuis le milieu du siècle dernier, au détriment de la population rurale.

L'urbanisation qu'ont connue ces pays trouvait son origine dans l'augmentation de la productivité agricole qui, d'une part, permettait une accumulation du capital et, d'autre part, créait un surplus de travail agricole. L'élévation des revenus qui en a résulté a eu pour effet de pousser le surplus de main-d'œuvre agricole vers les régions urbaines où le secteur manufacturier en expansion procurait des opportunités d'emploi.

> *"L'augmentation de la population et de la main-d'œuvre mena à une plus grande division du travail, à une spécialisation accrue, à une production de masse. Les résultats significatifs de ces réalisations comprenaient une productivité accrue, des salaires et des niveaux de vie plus élevés dans les zones urbaines, ce qui a encouragé la migration de la campagne vers la ville"* (Obérai, 1991, p. 181).

La situation des pays en développement, dont l'Algérie fait partie, est bien différente.

Si les travailleurs algériens se trouvent contraints de se déplacer vers les zones urbaines, c'est d'abord en raison des conditions structurelles qui caractérisent l'agriculture : fragilité technique, fragilité sociale et pression démographique.

La population active délaisse ainsi, partiellement ou totalement, l'agriculture parce que cette activité n'est pas en mesure de lui procurer un niveau de vie monétaire et non monétaire comparable aux autres secteurs de l'activité économique ou sociale. Les ressources agricoles sont en effet très limitées en Algérie : le rapport superficie agricole/population active y est déplorable et de plus, la population s'accroît beaucoup plus vite que la base des ressources.

Quant à la pression démographique, et selon les données existantes (tableau 55), le rythme moyen d'augmentation de la population agricole serait de un peu moins de 2 % pour un taux de croissance démographique global avoisinant les 3 %. Cet écart donne une mesure de l'exode rural (à niveaux de fécondité identiques).

Comme le souligne Abdellatif Benachenhou, c'est notamment dans la paysannerie privée, et plus particulièrement au sein des exploitations de moins de dix hectares, que *"les faiblesses techniques et sociales préparent les travailleurs à l'exode agricole, puis rural"*. Leur maigre récolte *"est autoconsommée et suffit à peine à l'alimentation de la famille (...). C'est dans ces familles que les revenus extérieurs à l'exploitation sont les plus importants"*. Cet auteur ajoute que d'une part, *"cette paysannerie pauvre, source de l'exode n'a aucun moyen propre de lutter contre la fragilité technique et sociale de sa base agraire. D'autre part, constituant l'immense majorité de la paysannerie, elle est le fondement même de tout processus d'extension des marchés ruraux et donc de l'industrialisation"* (Benachenhou, 1982b, p. 61).

Tableau 55. Évolution de la population agricole (en milliers)

	1966	1970	1973	1980
Population agricole rurale	5 700	6 500	7 150	7 620
Population agricole urbaine et semi-urbaine	600	650	550	550
Total	6 300	7 150	7 700	8 170

Source : MPAT, *Rapport général du deuxième plan quadriennal.*

Si la fragilité de la base agraire a contraint la paysannerie pauvre à s'insérer dans l'économie monétaire, essentiellement par le salariat, le dynamisme de l'exode agricole ne s'explique que par la transformation qu'a subie le marché de l'emploi à l'échelle nationale, laquelle est étroitement liée au processus d'industrialisation et d'aménagement du territoire. Nous pouvons relever plusieurs caractéristiques nouvelles – et favorables à l'exode – de ce marché : le dynamisme de la demande de travail non agricole en général, la structure de celle-ci, sa répartition géographique, le dynamisme du salariat des secteurs non agricoles. L'ensemble de ces phénomènes est lié au processus de croissance des investissements et à leur structure matérielle fortement déséquilibrée.

CONCLUSION

L'adoption d'une stratégie de développement rural doit maintenant être considérée comme prioritaire, après avoir été négligée pendant de nombreuses années. Plusieurs raisons militent en faveur de cette nécessaire réorientation. L'exode rural, tout en mettant à rude épreuve les ressources urbaines déjà fortement sollicitées, n'entraîne pas en Algérie une amélioration de la situation dans les zones rurales et a souvent pour effet d'aggraver les inégalités de revenus entre les régions. En outre, le pays se trouve de plus en plus confronté à une situation de déficit alimentaire grave qui l'oblige à consacrer aux importations alimentaires des ressources en devises, devenues plus rares, alors qu'il serait possible d'atteindre l'autosuffisance ou du moins de couvrir une grande partie des besoins alimentaires si la production locale était encouragée. Ceci étant, *"les stratégies de développement rural sont considérées comme un moyen d'augmenter la production vivrière, d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et de freiner les conséquences négatives de l'exode rural"* (Nations Unies, 1985, p. 34).

Une politique d'aménagement démographique efficiente suppose une intervention efficace dans les zones urbaines et dans les zones rurales afin d'améliorer le revenu et le bien-être de tous les ménages où qu'ils se trouvent. À travers une telle politique, l'équilibre entre villes et campagnes, qu'il est impératif d'atteindre, n'est pas tant celui du nombre, mais celui des niveaux de vie que le développement socio-économique et culturel apporte. Il ne pourra être que le fruit d'une organisation rationnelle et d'une politique rigoureuse d'aménagement du territoire. Il ne pourra être que le résultat de la modernisation de l'agriculture et de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

TROISIÈME PARTIE

CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Depuis la chute des revenus pétroliers vers le milieu des années 80, qui a amputé des deux tiers les ressources du pays, l'Algérie paie au prix fort l'erreur de s'être autorisée une consommation supérieure à ses possibilités, alors que la production industrielle, censée assurer l'indépendance économique, n'a cessé de régresser. Jusqu'à l'apparition de la crise, en effet, les ressources financières considérables dégagées par l'exploitation minière, et non par la valorisation du potentiel humain, ont permis une progression spectaculaire de l'investissement, donc de l'emploi, et de la consommation des ménages. La forte demande, suscitée par l'accroissement de la population, a pu être correctement satisfaite, du moins en ce qui concerne les produits alimentaires de grande consommation, distribués à des prix stabilisés. Le niveau de vie s'est ainsi sensiblement amélioré jusqu'à la fin des années 70 et les revenus des ménages ont été multipliés par trois entre 1970 et 1984. La dégradation du niveau de vie qui s'est produite depuis cette date est révélatrice de l'énorme gaspillage des ressources naturelles et humaines et de l'incapacité du planificateur à définir une politique des revenus efficace.

Il s'agit moins ici d'engager une réflexion sur la politique des revenus mise en œuvre en Algérie que de fournir une évaluation des actions jusque-là entreprises, dans le contexte général des relations entre les mouvements démographiques et le développement socio-économique, quant à la satisfaction des besoins essentiels et de montrer leurs effets au niveau social sur les différentes catégories de la population.

Afin de cerner cette question dans sa globalité, nous procéderons en trois étapes. Nous présenterons d'abord les principales caractéristiques socio-démographiques des ménages algériens et les tendances de leur évolution. Puis, nous étudierons la consommation proprement dite des ménages, en rapport avec la planification des prix notamment, et enfin, le niveau de vie de la population à travers la répartition des richesses et l'examen des investissements, tant dans leur nature que dans leur structure. Dans le chapitre 8, nous analyserons l'absence d'amélioration réelle du niveau de vie des populations, révélatrice de l'incapacité de la planification algérienne à satisfaire les besoins fondamentaux de la société.

CHAPITRE 7

APPRÉCIATION CRITIQUE DU NIVEAU DE VIE DES POPULATIONS

I. APPROCHE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES MÉNAGES

Le recensement de 1966 dénombre 2 073 883 ménages algériens[71]. En 1977, on en compte 2 333 553 et en 1987, 3 183 137. De 1966 à 1987, l'augmentation relative est de 56,7 %. En dépit de la forte croissance démographique enregistrée au cours de ces années, le nombre de ménages s'est peu accru. En effet, l'augmentation du nombre des ménages provenant soit de la formation de nouveaux ménages, soit de l'éclatement des ménages de grande taille, a été, à l'évidence, freinée par la conjoncture économique et la crise sévère du marché du logement.

Nous examinerons la taille des ménages et leur structure. La dimension moyenne des ménages est un indicateur des conditions générales de vie d'une population. Quant à leur structure, étudiée en relation avec les caractéristiques du chef de ménage, elle permet d'apprécier les besoins des ménages et leur niveau de vie.

Nous avons utilisé essentiellement les résultats du dernier recensement, effectué en 1987, et quelquefois, les résultats des enquêtes Main-d'œuvre et démographie (MOD) réalisées annuellement par l'Office national de la statistique depuis 1982.

---

[71] Le ménage se définit pour le statisticien algérien comme "un groupe de personnes vivant ensemble dans un même logement sous la responsabilité d'un chef de ménage, préparant et prenant en général les principaux repas ensemble. Ces personnes sont généralement liées entre elles par le sang, par le mariage ou par alliance". Une personne seule peut, en outre, constituer un ménage ordinaire, et ce dernier peut être constitué d'une ou plusieurs familles, entendues comme couple avec ou sans enfants.

1. Dimension et structure des ménages

Afin de mieux situer l'importance d'un tel aspect, il faut, préalablement à toute observation de fond, donner quelques indications sur l'évolution de la taille moyenne des ménages en Algérie.

La taille moyenne des ménages ordinaires n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 1982, date à laquelle elle amorce un léger mouvement de baisse. Elle était de 5,9 en 1966, de 6 en 1970, de 6,6 en 1977, de 7,4 en 1982, et de 7,1 en 1987.

Ces chiffres méritent quelques commentaires. Le taux de fécondité élevé jusqu'au début des années 80 et la baisse de la mortalité dans l'enfance expliquent, en partie, l'augmentation de la taille moyenne des ménages, traduisant une augmentation de la part relative des enfants dans la population. Inversement, après 1982, la baisse toute relative du taux de fécondité a entraîné une baisse – toutefois décalée dans le temps – de la taille moyenne des ménages. Mais cet effet "démographique" sur la taille des ménages peut être contrecarré par des facteurs socio-économiques défavorables à la création de nouveaux ménages. À ce propos, Paul Bairoch estime que :

> *"Quand le taux de fécondité commence à diminuer dans les pays en développement à la suite de la réduction de la mortalité et des conditions de vie nouvelles, il est à prévoir que la transformation démographique se reflétera dans la structure de la famille et des ménages"* (Nations Unies, 1978, p. 364).

Les modifications fondamentales survenues entre 1966 et 1987 dans la répartition des ménages selon la taille apparaissent clairement dans le tableau 56.

Tableau 56. Structure des ménages algériens selon la taille (en %)

Année	Nombre de personnes						
	1	2	3 à 4	5 à 7	8 à 10	11 et plus	Total
1966	4,8	8,8	23,1	36,2	19,2	7,9	100,0
1970	4,6	8,1	21,8	36,6	20,9	8,0	100,0
1977	3,9	7,4	18,4	33,4	25,2	11,7	100,0
1982	–	4,4	13,7	36,7	30,5	14,7	100,0
1987	2,8	5,6	16,3	33,3	26,8	15,2	100,0

Sources : Pour 1966, 1977 et 1987 : Recensements correspondants ; pour 1970 : Enquête nationale sur la population – 1970.

Ce tableau et la figure 26 révèlent une nette diminution des ménages de petite dimension : en 1987, la proportion des ménages d'une seule personne n'est que de 2,8 %. Les ménages de 4 personnes et moins qui constituaient, en 1966, 36,7 % de l'ensemble des ménages n'en constituent qu'à peine 25 % en 1987. En revanche, les ménages de grande dimension ont connu une sensible augmentation par rapport à l'ensemble des ménages. Les ménages de 8 personnes et plus représentaient 27,1 % en 1970 et 42 % en 1987.

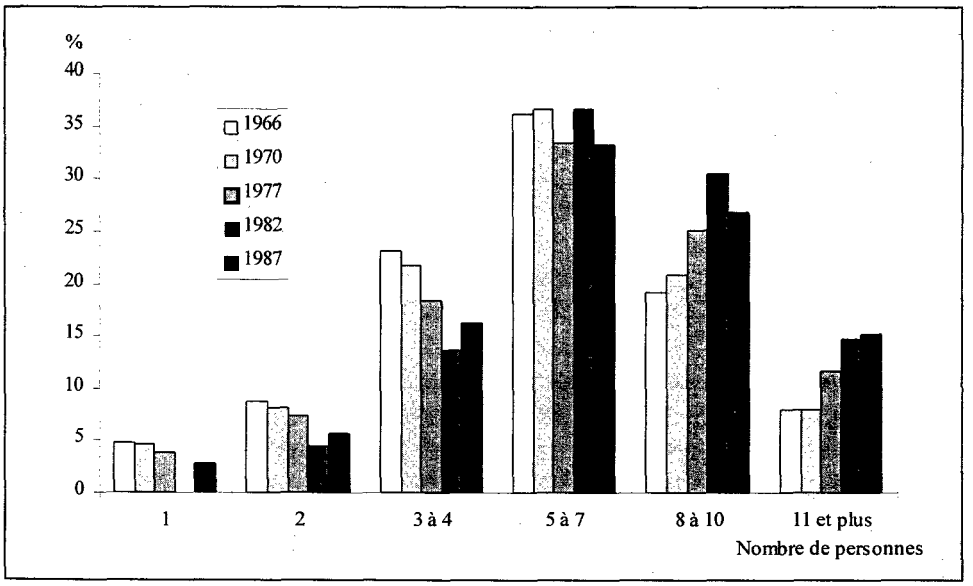

Figure 26. Structure des ménages algériens selon la taille (en %)

Les facteurs socio-économiques, et notamment les tendances à l'urbanisation, la progression du revenu par habitant, l'élargissement de l'accès à l'emploi et l'amélioration des conditions de logement contribuent beaucoup à la variation de la dimension des ménages. Il faut observer que ces facteurs, n'étant que rarement réunis, n'ont pu jouer qu'un rôle d'appoint dans l'augmentation de la proportion des ménages. Le plus influant d'entre ces facteurs demeure l'urbanisation qui, en fait, est singulièrement loin de répondre aux besoins des familles algériennes. L'insatisfaction des besoins exprimés en ce domaine est telle qu'on n'hésite pas à parler de crise du logement (chapitre 8). Bien entendu, les insuffisances constatées ne favorisent guère le processus spontané de nucléarisation et la non cohabitation des ménages et des familles.

À mesure que la société évolue et que s'améliorent les conditions d'existence, on s'attend à ce que les ménages nucléaires soient plus fréquents. La réalité algérienne est tout autre puisqu'elle est marquée par une double tendance, à la baisse

pour les ménages à dimension réduite et à la hausse pour les ménages de large dimension. Cela tient au fait que de nombreuses familles se sont formées sans avoir accès à un logement indépendant. Aussi un certain nombre de ménages abritent-ils plus d'une famille. En 1987, un ménage est formé en moyenne de 1,3 famille. Plus de 20 % des ménages algériens sont constitués de deux familles ou plus. Près de 10 % sont formés d'un noyau familial auquel s'ajoutent des ascendants, collatéraux ou autres personnes "isolées". 67 % des ménages sont composés d'un noyau familial seulement (couple avec ou sans enfants).

Si nous comparons les trois recensements, pour l'ensemble de l'Algérie, nous constatons que le pourcentage des ménages nucléaires est resté quasiment constant entre 1966 et 1977. Entre 1977 et 1987, en revanche, le phénomène de nucléarisation a connu une extension remarquable, la proportion des ménages nucléaires ayant augmenté de près de 8 points au cours de cette période. La hausse du pourcentage des ménages nucléaires s'est faite au détriment des ménages élargis à une famille avec personnes isolées – souvent des ascendants – dont la proportion a diminué de 6 points durant la décennie, la part des ménages composés de deux ou plusieurs familles demeurant la même pour les deux recensements.

Tableau 57. Distribution des ménages ordinaires selon le type de ménage en 1966, 1977 et 1987

Types de ménages *	1966			1977			1987
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	
Isolés	6,1	3,9	4,8	3,7	3,5	3,6	2,8
Sans famille biologique	1,5	0,9	1,1	1,3	0,9	1,1	–
Nucléaire	61,3	58,1	59,4	60,0	58,6	59,2	67,0
Élargi 1	14,1	12,9	13,4	18,0	13,7	15,5	9,5
Élargi 2	13,6	17,8	16,1	13,1	17,2	15,5	–
Élargi 3	3,4	6,4	5,2	3,9	6,1	5,2	–
Total élargi 2+3	16,9	24,2	21,3	17,0	23,3	20,7	20,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Typologie des ménages :
– Isolés : Ménage ordinaire d'une personne
– Nucléaire : 1 couple ou un père ou une mère avec ou sans enfants
– Élargi 1 : Ménage élargi à une famille et personnes isolées
– Élargi 2 : Ménage élargi à 2 familles ± personnes isolées
– Élargi 3 : Ménage élargi à 3 familles ou plus ± personnes isolées.
Sources : Pour 1966 et 1977 : Benkhelil, 1983, p. 318-319 ; Pour 1987 : ONS, 1989c.

Ces évolutions laissent penser que le processus de nucléarisation engagé depuis 1977, et considéré comme une conséquence du développement économique et social, va se ralentir considérablement dans les années à venir, d'abord parce que

les contraintes économiques constituent un frein à l'évolution prévisible de la société (insuffisance de l'emploi, du logement...), ensuite parce que la part des ménages élargis constitués d'une famille biologique et de personnes isolées – organisation familiale momentanée devant à terme se nucléariser –, s'est sensiblement réduite sans que se soit opéré l'éclatement de ménages composés de plusieurs noyaux familiaux.

Ce maintien des structures élargies et l'absence de rupture avec le modèle traditionnel de constitution des ménages, que l'élargissement de l'instruction devait théoriquement permettre, sont principalement dus à l'insuffisance en matière de logement. L'aspiration à l'autonomie individuelle des nouvelles générations est gravement contrariée. C'est ainsi que le nombre des ménages composés d'une seule personne n'a cessé de baisser depuis 1966. Les nouvelles générations se trouvent donc contraintes, en raison des difficultés que nous venons d'évoquer, à se fixer au sein d'un ménage composé de plusieurs familles. Cet état de choses ne peut que favoriser le maintien de normes et valeurs rigides au sein de la grande famille où le poids de la tradition est effectif et hypothèque les possibilités de passage à une société plus moderne.

Le second volet de cette présentation des ménages consiste en la description de certaines de leurs caractéristiques. Il semble que deux éléments fondamentaux sont révélateurs de leur état : d'un côté, l'analyse des chefs de ménage, classés par âge, sexe et catégorie socio-professionnelle, et de l'autre, la détermination des charges du ménage.

2. Caractéristiques des chefs de ménage

a) L'âge et le sexe du chef de ménage

La répartition de la population des chefs de ménage dépend en premier lieu de l'âge et de l'importance des générations d'où elle est issue. Elle est cependant générée comme la population totale. La figure 27, qui représente la répartition des chefs de ménage selon l'âge et le sexe, apporte un certain nombre d'informations. La principale peut être formulée ainsi : les jeunes accèdent beaucoup plus difficilement au statut de chef de ménage que les moins jeunes.

Le recensement de 1987 révèle aussi la forte proportion des chefs de ménage masculins : dans la culture algérienne c'est l'homme qui assume le rôle de principal pourvoyeur du ménage et de responsable de la famille. Les femmes n'accèdent au statut de chef de ménage que dans des cas bien précis : absence ou infirmité du mari, séparation, veuvage ou divorce. La femme s'occupe alors seule de la famille.

L'âge moyen des chefs de ménage est de 46,9 ans en 1987. Celui des hommes s'établit à 46,1 ans et celui des femmes à 53,0 ans. Il existe ainsi, pour les raisons que nous venons d'évoquer, un écart d'âge considérable, de près de 7 ans, entre hommes et femmes chefs de ménage.

La population des chefs de ménage masculins est faible dans les groupes d'âges les plus jeunes et qu'elle s'accroît avec les groupes d'âges plus élevés. Son point modal se situe à 30-34 ans avec 14,8 %.

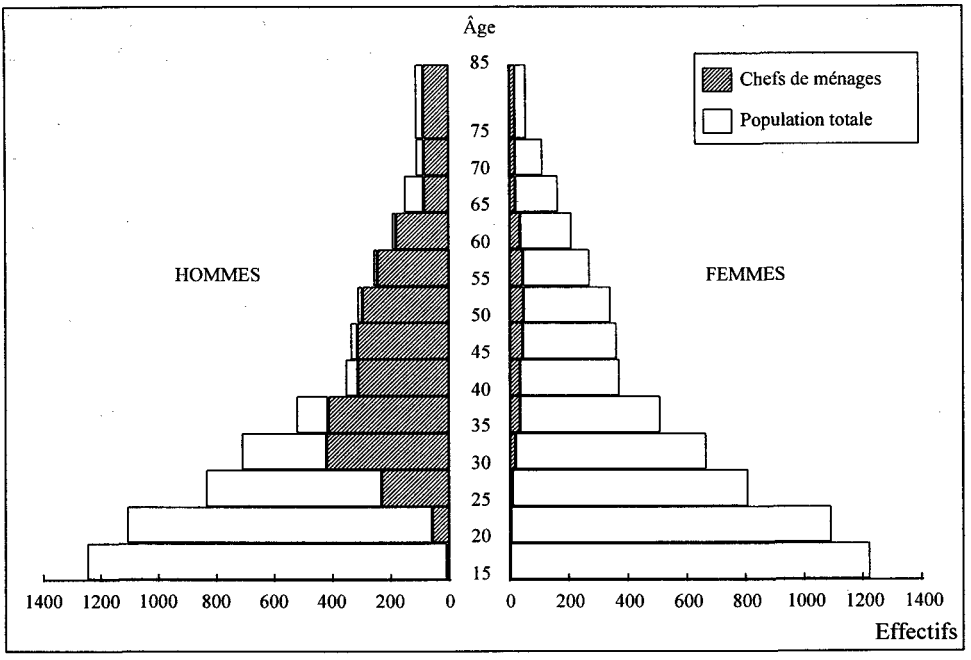

Figure 27. Population des chefs de ménages et population totale par âge en 1987 (effectifs en milliers)

La figure 27 montre qu'en ce qui concerne les hommes, il y a un fort accès au statut de chef de ménage pour ceux dont l'âge se situe entre 30 et 34 ans par rapport à ceux des groupes d'âges inférieurs. Cette pointe se situait en 1970[72] dans le groupe d'âges 25-30 ans. En excluant les effets de génération, le mariage apparaît comme le principal facteur, sans toutefois être le seul, qui détermine l'accès au statut de chef de ménage.

[72] MPAT, 1972.

Ce phénomène est intimement lié à des facteurs socio-économiques. En effet, lorsqu'un homme se marie, il crée, théoriquement, son propre ménage. Cependant, en raison des difficultés socio-économiques de l'Algérie, nombre de "candidats potentiels" au titre de chef de ménage ne peuvent le devenir que tardivement. Deux conséquences sont possibles : soit la cohabitation d'enfants mariés avec leurs parents, soit le retard de l'âge au mariage. Ces deux effets de la crise se manifestent dans la structure actuelle des ménages algériens. On remarque que c'est dans les groupes d'âges 30-34 ans et 35-39 ans que s'est concentrée la majorité des hommes chefs de ménage. C'est à cet âge que se réalise en fait l'autonomie des familles par rapport à leur ménage d'origine. Par ailleurs, l'âge moyen au premier mariage est de 27,2 ans pour les hommes et 23,9 ans pour les femmes en 1987 et a connu, depuis 1970, une augmentation de 3 ans pour les hommes et de 4,6 ans pour les femmes.

Quant aux femmes, c'est aux âges élevés, seulement, qu'elles deviennent chefs de ménage, le point modal étant atteint dans le groupe d'âges 50-54 ans avec une proportion de 13,5 %. À la différence des hommes, ce n'est pas le mariage mais le veuvage ou la rupture d'union qui amènent les femmes à devenir chefs de ménage. Leur proportion atteint 2 % dans le groupe d'âges 50-54 ans. La surmortalité masculine à ces âges est un des facteurs de l'accès des femmes au statut de chef de ménage.

b) La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

La distribution par catégorie socio-professionnelle dépend essentiellement de la notion même de chef de ménage. En effet, pour des raisons culturelles admises, le "pouvoir" familial est exercé par la personne la plus âgée, quand bien même elle ne détiendrait pas le "pouvoir" domestique, ou de décision.

C'est ainsi que la part des inactifs et inoccupés, même si elle a connu une diminution, passant de 38,4 % en 1977 à 29,2 % en 1987, reste de loin la plus importante. L'importance de cette catégorie s'explique donc par le fait que dans un ménage composé de plusieurs familles, le plus âgé est souvent classé chef de ménage.

La part des chefs de ménage de la catégorie cadres moyens et cadres supérieurs a, quant à elle, doublé durant la décennie, passant de 5 % à 10 %. Les proportions des indépendants et ouvriers sont demeurées constantes d'un recensement à l'autre.

Tableau 58. Évolution de la distribution par catégorie socio-professionnelle des chefs de ménage

CSP regroupée	1966		1977		1987		Taille moyenne des ménages
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Employeurs	19 769	1,0	8 594	0,4	53 490	1,7	7,7
Indépendants	436 966	21,5	430 051	18,4	582 099	18,3	7,8
Cadres supérieurs et professions libérales	18 641	0,9	26 734	1,2	69 945	2,2	5,6
Cadres moyens	5 564	0,3	89 119	3,8	249 953	7,9	6,5
Ouvriers	644 229	31,7	413 113	17,7	567 172	17,8	7,3
Employés	195 297	9,6	238 029	10,2	236 009	7,4	7,1
Manœuvres, saisonniers	194 266	9,6	187 364	8,0	436 382	13,7	7,1
Personnel en transition	–	–	11 667	0,5	13 806	0,4	5,0
Inactifs-inoccupés	516 429	25,4	896 084	38,4	931 056	29,3	6,3
Non déclarés	–	–	32 798	1,4	43 226	1,4	–
Total	2 031 161	100,0	2 333 553	100,0	3 183 138	100,0	7,1
Sources : tableau 57.							

Par ailleurs, les ménages dont la taille est la plus grande se retrouvent chez les employeurs, indépendants, ouvriers et manœuvres tandis que les cadres supérieurs et cadres moyens ont des ménages de taille réduite. La distribution des ménages n'a guère évolué depuis 1977, en raison des comportements sociaux qui évoluent lentement, notamment en matière de fécondité.

3. Les charges du ménage

D'après le recensement de 1987, 54 % des ménages algériens, ne comportent qu'un seul occupé et plus de 16 % n'en ont pas. On a dénombré ainsi, en moyenne, 1,2 occupé par ménage, d'où un taux de charge non corrigé[73] considérable, évalué à 5,8 personnes par ménage.

[73] Pour être plus pertinente, cette notion de taux de charge doit tenir compte des membres du ménage disposant d'un revenu même s'ils sont inoccupés. Car en fait, la notion la plus à même de rendre compte des réalités est celle du taux de charge réel par occupé, c'est-à-dire le nombre moyen de personnes dépendant financièrement d'un occupé. Ce calcul est malheureusement impossible car le recensement n'inclut pas de questions sur la source des revenus.

Tableau 59. Répartition des ménages algériens selon le nombre total d'occupés et le nombre de sans travail en 1987

Nombre d'occupés	Total	Nombre de "sans travail"					
		Aucune	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes
Aucun	529 617	263 373	209 973	41 666	11 127	2 777	702
1 occupé	1 718 600	1 420 748	212 982	63 527	17 020	3 508	815
2 occupés	571 185	399 379	123 057	37 216	9 128	1 836	570
3 occupés	235 275	156 629	57 717	16 096	3 631	930	273
4 occupés	86 755	59 812	20 035	5 479	975	275	179
5 occupés	30 376	21 472	6 781	1 511	492	39	80
6 occupés	7 880	5 477	1 696	480	146	48	32
7 et plus	3 450	2 570	449	338	62	31	–
Total	3 183 137	2 329 460	632 691	166 311	42 580	9 445	2 651

Source : ONS, 1989c.

La solidarité familiale qui, visiblement, semble beaucoup jouer, ne devrait pas nous faire oublier l'acuité du problème du non emploi, non seulement pour l'individu mais aussi pour le ménage en tant qu'unité économique de base, tenue de gérer un budget rarement équilibré.

Les charges se sont considérablement alourdies en l'espace de quatre années seulement, alors même que la structure par âge de la population a évolué vers un accroissement des classes d'âges adulte, en âge d'activité économique. Le nombre moyen d'occupés par ménage était, lors d'une enquête Main-d'œuvre et démographie réalisée en 1983, bien plus important (1,48) et le taux de charge a connu entre 1983 et 1987 une augmentation de 16 %.

Le nombre moyen d'occupés varie selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. Nous pouvons ainsi constater que lors de l'enquête Main-d'œuvre et démographie que nous venons de citer, il se situe à 2,02 avec un taux de charge de l'ordre de 3,69 personnes par occupé pour ceux qui déclarent exercer une profession secondaire. C'est là peut-être une réponse à la faiblesse des revenus de ces ménages vivant dans des conditions économiques défavorables. Le même phénomène peut être observé, pour d'autres raisons cependant, chez les patrons employeurs, les agriculteurs et les commerçants dont le nombre moyen d'occupés est de, respectivement, 1,74, 1,73 et 1,61. Cette situation est due en partie au fait que dans les activités que ces catégories couvrent, il est fait souvent appel à des aides familiaux déclarés comme occupés. Enfin, pour les catégories inférieures et intermédiaires, les taux moyens d'occupés varient entre 1,22 et 1,39 (1,22 pour les saisonniers, 1,37 pour les manœuvres et 1,39 pour les ouvriers).

Tableau 60. Composition d'un ménage moyen selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage en 1983

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	Nombre moyen d'occupés	Nombre moyen des sans-travail	Nombre moyen d'étudiants et écoliers	Nombre moyen d'inactifs	Nombre moyen des - de 6 ans	Taux de charge
Cadres supérieurs	1,44	0,08	2,11	1,33	1,39	5,11
Patrons-employeurs	1,74	0,19	2,73	2,28	1,68	4,28
Cadres moyens	1,51	0,11	2,49	1,65	1,43	4,93
Enseignants	1,31	0,08	2,33	1,51	1,59	5,69
Commerçants	1,61	0,25	2,56	2,44	1,53	4,63
Indépendants non agricoles	1,48	0,15	2,65	2,16	1,65	5,03
Employés	1,48	0,19	2,43	1,94	1,46	5,03
Chauffeurs	1,49	0,18	2,67	1,87	1,67	5,00
Ouvriers non agricoles	1,40	0,15	2,35	2,04	1,72	5,32
Manœuvres	1,37	0,21	1,86	2,06	1,55	5,44
Ouvriers agricoles	1,39	0,18	1,69	2,40	1,66	5,36
Saisonniers	1,22	0,12	1,25	2,11	1,80	6,11
Agriculteurs	1,73	0,15	1,28	3,09	1,68	4,31
Professions secondaires	2,02	0,08	1,28	3,16	1,79	3,69
Inactifs	1,02	0,28	1,48	2,96	0,98	7,30
Ensemble	1,48	0,16	2,08	2,20	1,57	5,03

Source : élaboré à partir des résultats de l'enquête MOD de 1983.

Par ailleurs, l'information concernant le nombre d'étudiants et écoliers peut être utile à plus d'un égard. Elle sert, faute d'un autre ratio, à mesurer l'activité "culturelle" des ménages. Le sociologue peut trouver là matière à réflexion concernant l'influence de la taille de la fratrie sur la réussite scolaire ; l'économiste, quant à lui, pourra évaluer le poids des dépenses liées directement ou indirectement à la scolarisation dans le budget des ménages.

Ainsi, le nombre moyen d'écoliers et étudiants est de 2,08 par ménage en 1983. Il est plus élevé chez les couches aisées qui disposent de davantage de moyens pour assurer une scolarité plus longue aux enfants. Notons enfin que la part des ménages n'ayant aucun scolarisé est assez importante – près de 30 %. Il s'agit probablement de ménages sans enfants, dont les enfants ne sont pas en âge scolaire ou dont tous les membres ont dépassé l'âge de la scolarisation.

4. Projection des ménages

Les projections du nombre des ménages ordinaires présentées ici ont été établies sur la base des résultats du recensement de 1987 et des perspectives de population totale élaborées par les Nations Unies[74].

La projection du nombre des chefs de ménages a été obtenue en appliquant aux perspectives de population établies par les Nations Unies en 1990 les taux de chefs de ménage, issus du recensement de 1987, différenciés selon le sexe et l'âge. Nous avons délibérément opté pour la méthode de projection à taux constants qui nous paraît la plus plausible, compte tenu des difficultés qu'il y a à prévoir le niveau futur de cohabitation et de l'existence des données démographiques. Bien qu'elle ne tienne pas compte directement des aspects dynamiques du cycle de la vie familiale, c'est-à-dire la formation, la croissance, la contraction et la dissolution des ménages, elle présente des avantages méthodologiques certains. Partant de données démographiques disponibles, elle peut refléter les modifications profondes de la composition de la population, avec les répercussions considérables qu'elles auront sur la dimension et la proportion des ménages. En outre, elle permet de voir dans quelle mesure les variations du nombre des ménages seront imputables aux effets des modifications de la composition de la population ou à d'autres facteurs.

Le tableau 61, illustré par la figure 28, donne les proportions des chefs de ménage par groupe d'âges et par sexe. Ce taux est très variable selon le groupe d'âges ; il va de près de 100 % dans certains groupes à près de zéro dans d'autres.

Dans le cas de la population masculine, la courbe de la proportion des chefs de ménage selon l'âge a le profil qu'elle présente partout dans le monde, c'est-à-dire à peu près le même que celui de la courbe des taux de participation de la population masculine à l'activité économique. Les hommes deviennent chefs de ménage à divers âges, pour la plupart avant 35 ans et pour certains entre 35 et 65 ans ; presque tous le sont à 50 ans, après quoi la proportion s'infléchit.

Pour les femmes, la proportion des chefs de ménage se situe à un niveau bien inférieur et sa distribution est plus variable que chez les hommes. Elle est extrêmement basse dans les jeunes années. Elle augmente sensiblement après 35 ans et atteint le niveau de 17,5 % dans le dernier groupe d'âges, 65 ans et plus.

---

[74] Ces perspectives sont présentées dans le chapitre 1, tableau 9 et figure 10.

Tableau 61. Calcul des taux de chefs de ménage selon le sexe et l'âge en 1987

Groupes d'âges	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Chefs de ménage	Population	Taux des chefs de ménage (%)	Chefs de ménage	Population	Taux des chefs de ménage (%)
15-19	8 015	1 248 468	0,642	519	1 224 861	0,042
20-24	59 133	1 110 255	5,326	2 664	1 092 410	0,244
25-29	231 538	837 976	27,631	8 271	809 776	1,021
30-34	420 151	715 031	58,859	19 345	666 241	2,904
35-39	414 601	523 583	79,285	34 682	509 708	6,804
40-44	312 946	354 747	88,217	34 574	372 795	9,374
45-49	315 053	337 177	93,438	43 659	363 130	12,023
50-54	296 564	313 581	94,673	47 223	342 973	13,869
55-59	245 587	257 950	95,207	44 711	272 477	16,409
60-64	181 682	195 681	92,846	36 160	210 022	17,217
65 et plus	346 681	441 519	78,520	79 041	451 639	17,501

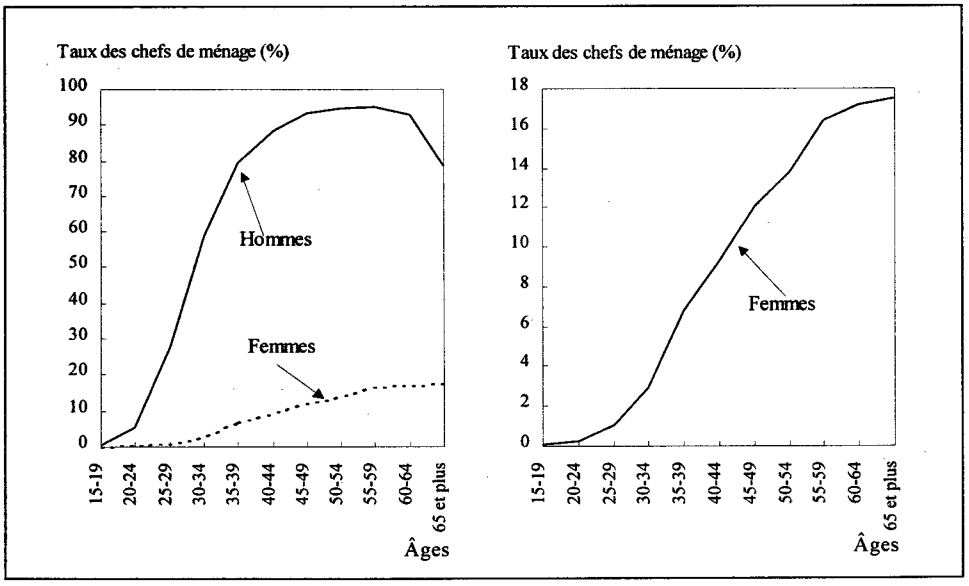

Figure 28. Taux de chefs de ménage selon l'âge et le sexe en 1987

En appliquant ces taux de chefs de ménage aux projections des Nations Unies, nous obtenons les projections pour le nombre de ménages à l'horizon 2015, dans

l'hypothèse, donc, où les taux de chefs de ménage par sexe et âge resteraient les mêmes après 1987[75].

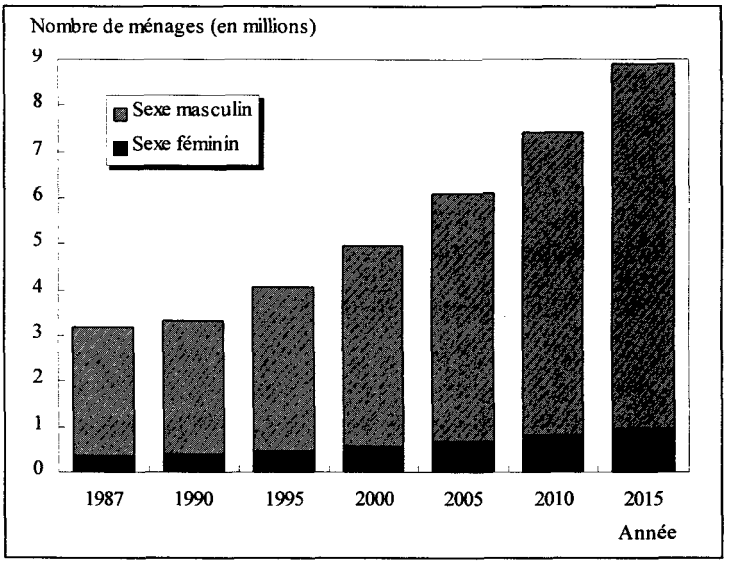

Figure 29. Projection du nombre des ménages (1987-2015)

Si cette hypothèse se vérifiait, le nombre de ménages serait multiplié par 2,7 entre 1990 et 2015. Il passerait ainsi à 4,9 millions en l'an 2000 et atteindrait près de 9 millions en 2025.

La dimension moyenne des ménages, quant à elle, devrait par conséquent connaître une baisse régulière dès 1990. Selon les projections, elle passera de 7,5 personnes en 1990 à 6,6 en l'an 2000 et sera de près de 5 personnes en 2015. La réduction de la taille des ménages s'explique en partie par la baisse de la fécondité, supposée par les projections des Nations Unies, qui rendra moins fréquentes les familles nombreuses.

La population des chefs de ménage devrait "vieillir". La part des chefs de ménage de moins de 30 ans va décroître régulièrement, selon les projections, tandis que celle des hommes âgés de 30 à 59 ans va s'accroître. Le nombre de ménages dont le chef est âgé de 30 à 59 ans va croître régulièrement au rythme d'environ 25 % tous les cinq ans jusqu'en 2010 ; cet accroissement sera de 20,8 % entre 2010 et 2015. En revanche, l'accroissement du nombre de ménages dont le chef a moins de 30 ans se ralentira beaucoup à partir de 1990, pour n'être plus que de l'ordre de

[75] Les résultats des projections des ménages sont présentés en annexe A-6.

1,5 % entre 2010 et 2015. Il s'agit là sans doute d'un glissement de générations, suite à la baisse de la fécondité.

Tableau 62. Répartition (en %) des chefs de ménage par grands groupes d'âges (1987-2015)

Groupe d'âges	1987	1990	1995	2000	2005	2010	2015
- de 30 ans	9,7	10,7	10,9	10,3	9,6	9,0	7,6
30 à 59 ans	70,0	70,3	72,6	73,5	75,3	77,3	77,9
60 ans et +	20,2	19,0	16,5	16,1	15,2	13,8	14,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Comme nous l'avons déjà souligné, la projection à taux constants permet d'évaluer les effets des modifications de la composition par sexe et âge sur le nombre futur des ménages. Elle permet, en d'autres termes, d'isoler les effets de la croissance démographique, mais pas ceux de l'évolution de la nuptialité, ni l'influence des facteurs socio-économiques.

La variation du nombre de ménages imputable aux phénomènes démographiques est due, d'une part, à l'augmentation de l'effectif de la population adulte, et d'autre part, à l'évolution de sa structure par âge. Ainsi, une concentration de la population aux âges où les taux sont les plus élevés induit, toutes choses étant égales d'ailleurs, une augmentation du nombre de ménages.

En dépit de la constance du taux de chefs de ménage, l'augmentation annuelle du nombre de ménages progresserait jusqu'au terme de la période sur laquelle portent les projections. Cette augmentation serait très importante entre 1995 et 2025 (tableau 63).

Tout au long de la période de projections, les générations nombreuses nées après la guerre d'indépendance atteignent les classes d'âges où la probabilité d'être chef de ménage est élevée. Depuis 1985 et jusqu'à 2025, l'augmentation relative des plus de 25 ans sera toujours supérieure à celle de la population totale. Durant cette période, les effectifs des plus de 35 ans seront multipliés par quatre[76]. De là résulte le rythme soutenu de l'accroissement du nombre de ménages jusqu'en 2015.

Le ménage est, le plus souvent, une "unité de résidence". Les évolutions que nous venons de décrire ne seraient donc pas sans incidence sur les besoins en logements – dont le nombre doit s'identifier à celui des ménages – et sur la consommation des biens durables.

[76] Chapitre 1 de la première partie, figure 11.

Tableau 63. Accroissement du nombre de ménages entre 1990 et 2015 selon l'âge du chef de ménage (en milliers)

Groupes d'âges	Accroissement annuel moyen pour chaque période*				
	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010	2010-2015
15-19	0,26	0,38	-0,04	0,40	0,33
20-24	1,66	2,12	3,13	-0,32	3,23
25-29	**15,08**	12,00	10,93	16,02	-1,54
30-34	**18,79**	**32,32**	25,82	23,47	34,41
35-39	**37,04**	**26,09**	**44,82**	36,96	32,71
40-44	**39,32**	**41,44**	**29,43**	**50,54**	40,65
45-49	-0,15	**41,91**	**44,06**	**31,59**	**54,18**
50-54	3,98	-0,01	**42,13**	**44,28**	**32,04**
55-59	22,04	3,17	0,17	**41,92**	**44,10**
60-64	0,91	20,34	3,20	0,44	**39,13**
65 et plus	6,41	6,93	21,10	19,17	14,88
Ensemble	144,34	186,69	224,63	263,45	294,13

* Les nombres en caractères gras permettent de visualiser les remplacements de génération les plus importants.

Ces projections n'intègrent pas les modifications de comportement, ni les évolutions économiques. Elles donnent malgré cela une bonne appréciation de la demande future en logements et autres biens durables. Même réduite à sa seule composante démographique, la demande de logement et de biens dérivés sera extrêmement importante dans les années à venir.

II. LES BESOINS DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

La consommation est un élément important de la dépense nationale. Elle évolue en fonction des ressources dégagées par la nation. En Algérie, la prépondérance de la consommation alimentaire dans la consommation globale des ménages est révélatrice d'une part, de la faiblesse des revenus moyens des ménages et d'autre part, de la rareté des biens et services sur le marché. Si le premier phénomène est aisément perceptible pour peu qu'on étudie l'évolution et la structure des dépenses de consommation des ménages, le second apparaît à travers la planification des prix et surtout la tendance inflationniste du marché intérieur.

1. Évolution de la consommation

L'accroissement démographique n'est pas sans conséquences sur l'évolution de la consommation au niveau national. La consommation des ménages est passée de 9,7 milliards de DA en 1967 à près de 30 milliards en 1975, et à 67,8 milliards en 1980 ; elle représentait 521,4 milliards de DA en 1992. En tenant compte de l'inflation, elle a été multipliée par 2,6 entre 1969 et 1980 et a progressé depuis très lentement : elle a été multipliée par 1,3 entre 1980 et 1985 et par 1,5 entre 1985 et 1992.

Tableau 64. Évolution de la consommation des ménages algériens (en millions de DA courants)

	Année							
	1967	1971	1975	1980	1985	1987	1990	1992
Consommation des ménages	9 744,3	14 026,5	29 522,4	67 816,5	136 423,1	149 865,7	298 400	521 400
% des ressources nationales (*)	53,5	49,2	26,2	25,4	31,2	33,2	–	–
% de la PIB	66,7	64,9	55,0	47,3	54,0	57,5	64,3	61,8

(*) Les ressources nationales comprennent, outre la PIB, les importations de biens et services et les consommations productives.
Source : Comptabilité nationale.

La progression de la part des ressources nationales affectées à la consommation des ménages n'a pas été constante. Elle représentait 53,5 % en 1967, a connu une baisse sensible entre 1971 et 1985, et était de 34,6 % en 1989. La part relative de la consommation dans la PIB a également connu une baisse importante durant cette période. En 1989, elle représentait 60 % du revenu national. L'Algérie consomme une part de son revenu intérieur brut inférieure à celles de l'Italie (64,5 %), du Maroc (72,4 %) et de la Tunisie (64 %). Cela traduit dans une certaine mesure l'effort d'investissement fait par le pays au cours de ses premiers plans d'équipement.

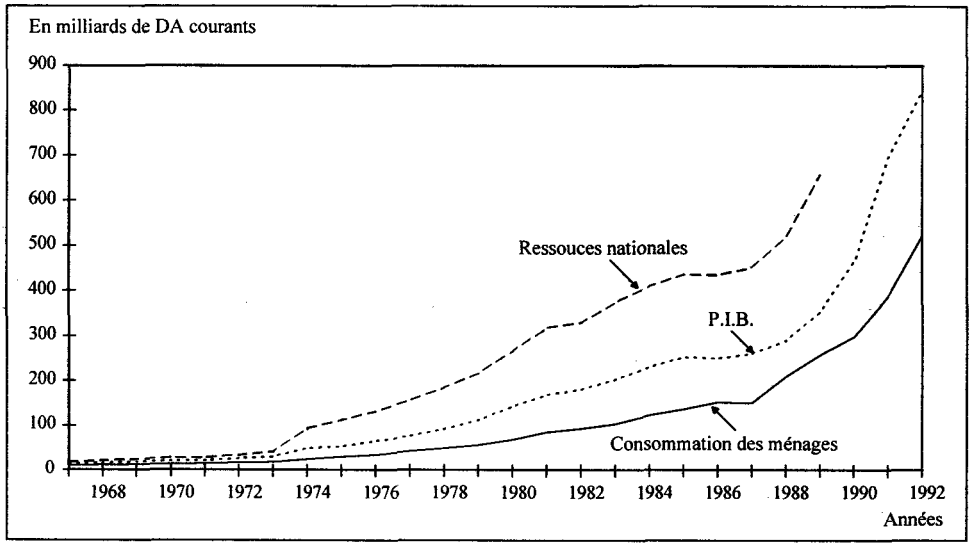

Figure 30. Évolution de la consommation individuelle des ménages, des ressources nationales et de la PIB (1967-1992)

La consommation par tête à l'échelle nationale est de 19 868 DA en 1992. Elle a connu une augmentation soutenue depuis 1974. Toutefois, ce qu'écrit Abdellatif Benachenhou vers 1977-78 peut s'appliquer à toute la période 1974-1992 :

> *"malgré une hausse des revenus et de la consommation des ménages par habitant à prix courants, l'évolution des prix a été telle que la consommation réelle par tête a stagné"* (Benachenhou, 1982a, p. 225).

Tableau 65. Évolution de la consommation par tête de 1975 à 1992 (en % par rapport à l'année précédente)

	Année						
	1975	1978	1980	1985	1987	1990	1992
Consommation par tête à prix courants	18,7	10,9	17,1	8,0	-4,2	13,1	31,7
Consommation par tête à prix constants (*)	9,2	-4,1	7,4	-2,2	-10,9	-3,0	-0,1

(*) Déflateur : Indice des prix à la consommation des ménages des comptes nationaux (prix : base 100 en 1982).
Source : élaboré à partir des statistiques de la comptabilité nationale.

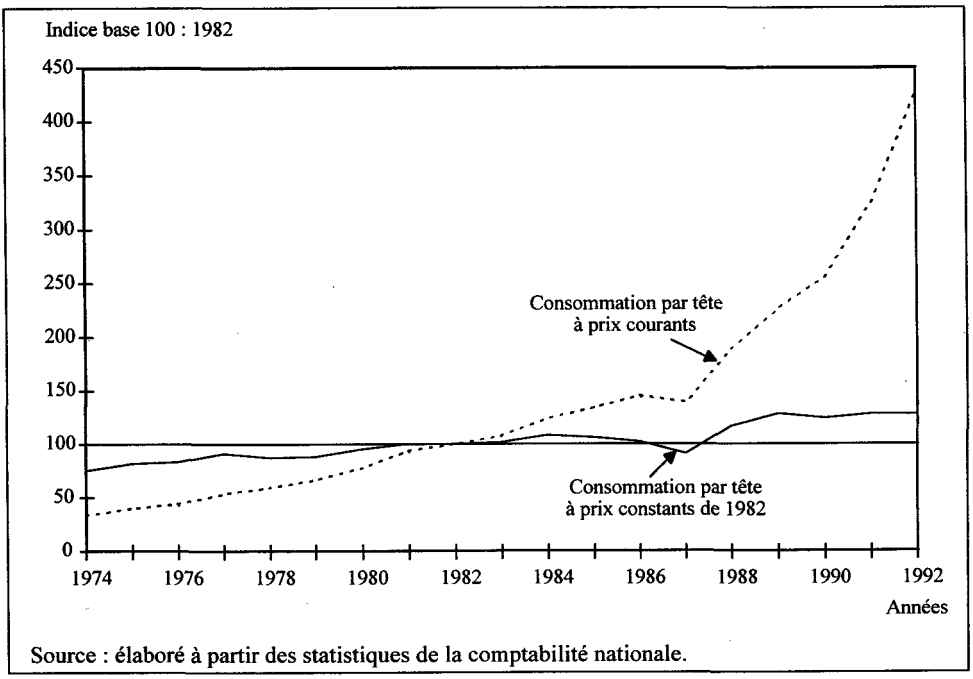

Source : élaboré à partir des statistiques de la comptabilité nationale.

Figure 31. Évolution de la consommation par tête (1974-1992)

La consommation par tête à prix constants a connu une régression continue, jusqu'à se situer en 1987 au même niveau qu'en 1977. À l'inverse, la consommation par tête à prix courants a augmenté tout au long de la période 1974-1992, et de façon brutale depuis 1987 (figure 31). Tout se passe comme si le revenu, en augmentant n'avait pas entraîné d'amélioration du niveau de vie, quantifié par le pouvoir d'achat.

2. Structure des dépenses de consommation

Sur une longue période, les comportements des consommateurs évoluent lentement, selon des orientations que la structure de la consommation par postes de dépenses permet d'analyser.

Le tableau 66 donne la répartition des dépenses des ménages selon les diverses catégories de consommation.

Les dépenses de consommation des ménages ordinaires ont dépassé en 1988 les deux cents milliards de DA. La dépense moyenne par personne est ainsi passée

de 3 123 DA en 1980 à 8 873 DA en 1988, réalisant un accroissement de 184 %. Cet accroissement n'est pas affecté uniformément à tous les postes de dépenses, et la structure de la consommation se modifie.

Ce qui frappe le plus c'est que les ménages algériens affectent plus de la moitié de leur budget (52,5 %) à la consommation alimentaire. La part du budget consacrée à l'alimentation a connu une hausse sensible entre 1967 et 1979, passant de 45,7 % à 55,7 %. Cette constatation peut s'interpréter comme si *"les ménages algériens, n'ayant pas encore satisfait leurs besoins alimentaires, continuent d'affecter aux achats de produits alimentaires des sommes de plus en plus importantes"* (Kouider, 1985, p. 34), alors que les dépenses affectées aux autres besoins de consommation ont diminué. En effet, la part du budget des ménages affectée à la consommation des produits alimentaires a connu une augmentation de 21,9 % entre les deux enquêtes portant sur la consommation des ménages.

Tableau 66. Structure des dépenses de consommation des ménages (en %)

Groupe de produits	Coefficients budgétaires			Écarts	
	1967/68 (1)	1979/80 (2)	1988 (3)	(2)-(1)	(3)-(2)
Alimentation	45,7	55,7	52,5	+10,0	-3,2
Habillement, chaussures	14,8	9,2	8,2	-5,6	-1,0
Logement, chauffage, éclairage	13,1	5,4	7,7	-7,7	+2,3
Meubles et matériel ménager	6,8	6,4	4,3	-0,4	-2,1
Santé et hygiène corporelle	2,5	3,1	2,7	+0,6	-0,4
Transports et communications	7,3	6,6	11,4	-0,7	+4,8
Éducation, culture, loisirs	4,3	3,4	4,4	-0,9	+1,0
Divers	5,5	10,2	8,8	+4,7	-1,4
Total	100,0	100,0	100,0	–	–

Sources :
(1) AARDES, 1968 et 1975.
(2) MPAT, 1982.
(3) ONS, 1992b.

Durant la même période, on a constaté que le rapport entre la dépense alimentaire et le budget des ménages se traduisait par un coefficient d'élasticité élevé qui s'est stabilisé à 0,999 en 1967 et à 0,944 en 1980.

En appliquant la loi formulée en 1895 par Ernest Engel, selon laquelle *"la part de l'alimentation dans le budget croît au fur et à mesure que le revenu baisse"*, on peut soutenir que l'augmentation sensible qu'a connue la part des dépenses de consommation alimentaire dans le budget des ménages algériens entre 1967 et 1979

est symptomatique de la baisse du revenu et par là même, de la détérioration du niveau de vie réel des populations durant cette période.

La légère diminution (5,6 %) de la part du budget consacrée aux dépenses alimentaires entre les deux dernières enquêtes consommation (1979 et 1988) ne peut pas être interprétée comme un signe d'amélioration du niveau de vie. Le poids des dépenses alimentaires est en effet demeuré prépondérant. Et s'il est vrai que cette diminution révèle une tendance des dépenses à se porter vers d'autres biens et services, elle n'est nullement significative d'une saturation des besoins alimentaires mais plutôt du caractère incompressible de certains besoins (tels que les transports et communications et le logement) dont les prix augmentent, appelant ainsi une réduction forcée des parts réservées à l'alimentation.

La décroissance de l'élasticité ne se réalisant qu'à très long terme, en dépit d'un accroissement important des autres postes de dépenses, celui de l'alimentation a gardé une place considérable dans l'affectation du budget, et une telle tendance ne pourra que se maintenir. Cette situation, nous le verrons plus loin, ne peut qu'accentuer les pressions sur le marché local et le recours important aux importations.

En 1988, les dépenses alimentaires accaparent plus de la moitié des dépenses totales, soit, par personne, 4 661 DA sur une dépense totale de 8 873 DA. Les sept autres postes se partagent 47,5 % du revenu par tête, le second poste en importance (11,4 %) étant celui des transports.

La transformation des structures de la consommation résulte de la combinaison de trois éléments : le poids initial de chacun des postes, l'évolution de leurs prix, et l'évolution de leur volume.

En Algérie, compte tenu de l'étroitesse du marché, l'offre façonne dans une large mesure la demande en matière de consommation et l'évolution des prix détermine en grande partie les changements qui interviennent dans la répartition des dépenses selon les postes.

Le tableau 67 montre que tous les biens de consommation et services ont connu une hausse des prix spectaculaire. L'inflation a été telle que, calculée à prix constants de 1979/80, la dépense moyenne de consommation de l'Algérien n'aura progressé que de 41,6 % entre 1979 et 1988, alors qu'à prix courants, la progression atteint, rappelons-le, 184 %.

La hausse des prix explique ainsi pour l'essentiel la forte augmentation des dépenses du poste "transports et communications" qui occupe, avec 11,4 % (14,7 % à prix constants), la deuxième place après l'alimentation en 1988, en accaparant près de 34 % des dépenses additionnelles. Ce poste est composé de dépenses d'acquisition (achats de véhicules individuels) dont la part dans le total de la fonction s'élève à 51,4 %, de dépenses de transport collectif (16,8 %), de dépenses

d'usage qui comprennent les frais d'utilisation des véhicules individuels (20,9 %) et enfin, de dépenses relatives aux communications (postes et télécommunications) (4,5 %). La structure interne de ce groupe de produit évolue en fonction des prix. La forte hausse de ces derniers explique donc la progression de huit points de cette fonction dans la structure générale du budget de consommation.

La part du poste "habillement, chaussures" a fortement diminué depuis 1967. Est-ce à dire que la demande de ces biens de consommation a baissé en dépit de la forte croissance démographique et que les besoins des ménages sont entièrement satisfaits ? Il semble que non car, en termes réels, la part du budget consacrée à l'habillement a progressé de 0,03 point entre 1979 et 1988. L'augmentation aurait certainement été beaucoup plus importante si elle n'avait été largement freinée par la hausse considérable des prix de ces produits qui, au cours de cette période, ont doublé.

Tableau 67. Structure des dépenses de consommation en 1988 (à prix constants de 1979/80)

Groupe de produits	Dépenses de consommation par personne (en DA)		Indice des prix à la consommation en 1988 (*)	Dépenses de consommation par personne en 1988 (**)	Structure des dépenses de consommation par personne (%)		Propension marginale à consommer (%)	Coefficient d'élasticité (%)
	1979/80	1988			Poids 1988 déflaté	Poids 1979/80		
Alimentation	1 739	4 661	223,61	2 084	47,12	55,68	26,54	47,66
Habillement, chaussures	286	725	178,38	407	9,19	9,16	9,28	101,32
Logement et charges	169	686	164,78	417	9,42	5,41	19,04	351,86
Meubles, matériel ménager	200	381	192,68	197	4,46	6,40	-0,19	-3,03
Santé, hygiène corporelle	96	240	209,49	115	2,59	3,07	1,44	46,91
Transport, communication	207	1 010	155,90	648	14,65	6,63	33,93	511,92
Education, cuture, loisirs	106	386	159,38	242	5,48	3,39	10,48	308,65
Divers	320	783	250,06	313	7,08	10,25	-0,52	-5,08
Total	3 123	8 873	-	4 423	100,00	100,00	100,00	-

(*) Base 100 : 1980.
(**) À prix constants de 1979/80.

Le poste "logement, chauffage, éclairage" a connu, avec l'augmentation des prix des matériaux de construction, du gaz, de l'électricité et des autres combustibles une croissance de 74 % entre 1979 et 1988, et sa part dans le budget des ménages a progressé, à prix constants, de 4 points. Il aurait bénéficié de 19 % des dépenses additionnelles.

Le niveau relativement bas des dépenses consacrées au poste "meubles et matériel ménager" est, il est vrai, en partie dû à la nature des produits correspondants qui se caractérisent par une fréquence d'acquisition très faible en raison de leur durée de vie assez longue, mais la diminution continue de la part que représente ce poste dans le budget des ménages, alors que la plupart de ces derniers sont encore largement sous-équipés, s'explique surtout par le prix exorbitant des meubles et des équipements ménagers, et par la pénurie d'appareils électroménagers qui règne sur le marché.

En dépit d'une légère diminution, en valeur relative, du poste alimentation entre 1979 et 1988, il est certain que les dépenses des ménages sont mobilisées essentiellement par les postes de première nécessité pour faire face à la croissance de la population. Et la diminution de la part affectée à la santé, à l'éducation, aux biens mobiliers est un signe inquiétant de la pression sur les revenus.

3. Évolution de la consommation alimentaire

Le tableau 68 permet d'analyser plus en détail la structure de la consommation alimentaire.

Tableau 68. Structure des dépenses alimentaires par rapport au budget alimentaire

Groupe alimentaire	1979/80 (1)	1988 (2)	Écart (2)-(1)
Viandes, volailles, gibier et œufs	25,9	30,6	+4,7
Légumes frais	17,9	22,5	+4,6
Pain-céréales et dérivés	18,4	13,8	-4,6
Fruits frais	7,0	7,6	+0,6
Café, thé, tisane et autres	4,7	6,2	+1,5
Laits et dérivés	6,4	4,5	-1,9
Huiles et graisses	4,5	3,6	-0,9
Légumes secs et en conserves	3,7	2,8	-0,9
Sucre et produits sucrés	2,9	1,7	-1,2
Épices et condiments	1,8	1,7	-0,1
Boisons non alcoolisées	1,0	1,5	+0,5
Poissons	1,1	1,4	-0,3
Fruits secs	1,3	1,4	+0,1
Divers	4,3	1,4	-2,9
Total	100,0	100,0	–
Sources : MPAT, 1982 et ONS, 1992b.			

Les coefficients budgétaires révèlent sans conteste que l'importance des dépenses alimentaires dans le budget général est principalement due à la part considérable réservée à l'achat des "viandes-volailles et œufs". Ce groupe de produits, connaissant de sensibles et régulières augmentations de prix depuis 1970, se voit attribuer logiquement un coefficient d'une importance inégalée. La rareté de ces produits sur le marché national est le résultat d'un déséquilibre constant entre l'offre et la demande, cette dernière atteignant des proportions telles que l'offre traîne loin derrière. Leur poids total dans le groupe alimentation est de 30,6 %. Les mêmes remarques peuvent être faites à propos du groupe "légumes frais", la part des dépenses alimentaires lui étant consacrée s'élevant à 22,5 %. Quant au groupe de produits "pain-céréales et dérivés", son poids est moindre et ceci en dépit du fait que la consommation alimentaire en Algérie est essentiellement à base de céréales. Cette situation trouve son explication dans le soutien des prix consenti par l'État au bénéfice de ce groupe de produits de première nécessité : entre 1970 et 1987, les prix du pain, de la semoule, des pâtes alimentaires ont été multipliés par 3 tandis que ceux de la viande l'ont été par 11 et ceux des légumes et fruits respectivement par 11 et 14 (Benachenhou, 1993, p. 31).

Les coefficients budgétaires doivent être maniés avec beaucoup de prudence. Ils ne sont intéressants qu'en tant qu'ordres de grandeurs. À ce titre, ils ne constituent pas – du moins pour le cas de l'Algérie – des éléments réellement révélateurs du mode de consommation.

La supériorité du poids des dépenses consacrée au groupe "viande-volailles et œufs" sur celui des dépenses affectées au groupe "pain-céréales et dérivés" ne signifie nullement que les disponibilités alimentaires sont quantitativement importantes en Algérie. Tout au plus indique-t-elle le niveau extrêmement élevé des prix, les mécanismes du marché jouant librement en dehors de tout contrôle étatique. C'est là un signe inquiétant qui ne manque pas de remettre en cause le pouvoir d'achat des populations et par là même d'hypothéquer les chances d'une amélioration du niveau de vie.

Si l'on se réfère à l'indice des prix à la consommation du groupe "alimentation, boissons, tabacs" (tableau 69), l'évolution des prix à la consommation des produits alimentaires comprend plusieurs périodes. Elle se caractérise par des progressions annuelles moyennes relativement modérées de l'ordre de 3 à 5 % de 1967 à 1972. Elles étaient de 8 à 11,5 % par an de 1973 à 1975, accompagnées toutefois d'une forte inflation qui a perduré tout au long de la période 1976-1981, période durant laquelle l'accroissement annuel de l'indice des prix à la consommation alimentaire était le plus souvent supérieur à 15 %, atteignant même 19,1 % en 1978. Enfin, entre 1982 et 1984, l'inflation était relativement moins forte. L'indice a été ramené à 7,4 % en 1982, 4,1 % en 1983 et était de 7,8 % en 1984.

Le plan triennal se caractérise par une relative stabilité des prix des produits alimentaires principaux, avec des accroissements annuels moyens de 0,1 % pour le

pain et les céréales, 4,7 % pour les viandes et 7,9 % pour les fruits et légumes. Durant le premier plan quadriennal, ces produits ont eu respectivement pour accroissement annuel moyen 0,9 %, 8,2 % et 8 %. Pendant le deuxième plan quadriennal, et surtout durant la période transitoire 1978-1979, ces produits ont vu leurs prix s'accroître respectivement de 1,4 % et 22,4 % pour les céréales et le pain, de 20,6 % et 11,5 % pour les viandes et enfin, de 18,5 % et 26,8 % pour les fruits et légumes. L'accroissement important des prix des céréales et du pain est imputable à l'ajustement des prix des céréales par les pouvoirs publics en 1978.

Deux groupes de produits ont toujours été sensibles aux variations de prix : ce sont les viandes et les fruits et légumes. Par contre, le pain et les céréales, bien que constituant une part importante de la consommation alimentaire, n'ont pas connu de variations anarchiques de prix en raison de la stabilisation de leurs prix par le soutien du budget de l'État. Les seules variations de prix concernant ce dernier groupe de produits résultent d'ajustements décidés par les pouvoirs publics.

Tableau 69. Accroissement annuel moyen de l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires au cours des différents plans de développement

Produits	Triennal 1967-69	1er plan quadriennal 1970-73	2ème plan quadriennal 1974-77	Période 1978-79	1er plan quinquennal 1980-84
Pain et céréales	0,1	0,9	1,4	22,4	5,1
Viandes	4,7	8,2	20,6	11,5	10,5
Lait, fromages, œufs	0,5	2,9	7,9	2,0	1,1
Huiles et graisses	-	2,5	3,6	3,7	5,2
Fruits et légumes	7,9	8,0	18,5	26,8	14,1
Pommes de terre	-	-	2,8	19,1	18,1
Café et thé	-	-	15,4	45,5	0,2
Boissons	1,1	1,2	30,9	5,4	5,3
Consommation alimentaire	4,2	6,5	13,9	14,2	9,7

Sources : Résultats de l'indice des prix à la consommation observés dans la ville d'Alger, rapports généraux et bilans des plans de développement.

Parallèlement à ces évolutions, d'après les données présentées dans le tableau 70, il semble que la consommation alimentaire moyenne des algériens a connu quelque amélioration. Si la consommation des céréales a légèrement diminué, celle de tous les autres produits, en particulier de la viande, des légumes frais et des produits laitiers est à la hausse.

Tableau 70. Évolution de la consommation alimentaire (en kilogramme, par personne)

Produits	1967/68	1979/80	1988	Normes souhaitables en Algérie (en 1980)
Céréales	262,4	185,3	162,3	216
Pommes de terre	21,7	34,4	41,2	36
Légumes secs	3,4	3,3	5,8	7,8
Légumes frais	37,8	55,8	75,8	50
Fruits frais	21,0	30,0	30,5	54
Fruits secs	7,6	2,8	3,7	–
Sucre et produits sucrés	14,2	15,8	22,0	22,5
Viande	10,3	15,7	22,3	18
Laits et dérivés	34,0	61,4	71,9	96
Poisson	1,4	2,2	3,4	4,8
Huiles et matières grasses	10,2	15,3	17,2	18
Sources : tableau 66.				

Néanmoins, si la ration s'avère ainsi plus équilibrée, elle n'atteint pas en 1988, pour beaucoup de produits et surtout pour les céréales qui constituent l'alimentation de base des Algériens, celle calculée et jugée souhaitable par M. Autret pour 1977-1980[77].

Même si nous ne disposons pas de données plus récentes, il est vraisemblable que les disponibilités alimentaires se soient gravement détériorées depuis 1988. En effet, avec l'apparition de la crise économique, les pouvoirs publics ont engagé dès 1987 des réformes économiques en vue de corriger les dérèglements budgétaires et financiers de l'État. Ces ajustements, qui furent à l'origine de l'explosion sociale d'octobre 1988, se sont traduits par la baisse – et même la suppression pour nombre de produits – des subventions (qui ont représenté près de 60 % de la consommation des ménages) et par la libéralisation des prix, intervenue en 1990, qui a elle-même généré une forte inflation qui n'a cessé de s'accélérer dans le contexte de pénurie entretenue par la limitation des importations. En 1992, les prix des biens alimentaires ont ainsi enregistré des hausses considérables : 200 % pour les pâtes alimentaires, 230 % pour les huiles, entre 125 et 150 % pour les sucres, entre 100 et 200 % pour le lait pasteurisé, 115 % pour les légumes secs, 115 % pour le concentré de tomates (Benachenhou, 1993, p. 32). Ces hausses brutales auront sans aucun doute entraîné une baisse, pour de larges catégories de la population, de la consommation et de la ration alimentaire moyenne.

Celle-ci d'ailleurs n'a pu être maintenue à un niveau acceptable jusqu'en 1988 que par le recours à l'importation d'une proportion de plus en plus élevée de produits

[77] MARA-DEP, 1977, p. 122.

alimentaires pour satisfaire les besoins de consommation de la population. La production agricole, en raison de la crise profonde qui la caractérise, n'a jamais pu assurer la couverture des besoins alimentaires. En fait, pour un grand nombre de produits essentiels, la production locale ne joue qu'un rôle d'appoint aux importations.

4. Crise de la production agricole et dépendance alimentaire

En raison de l'existence d'une rente pétrolière – trop souvent assimilée à une richesse unique et durable –, l'agriculture fut longtemps délaissée par les auteurs de la politique économique algérienne. L'objectif des politiques agricoles menées jusque-là était de produire en priorité les biens agricoles qui entrent dans la ration alimentaire, et ceci, a-t-on affirmé à plusieurs reprises, dans le but d'inverser le processus d'intégration de l'agriculture algérienne aux marchés mondiaux. En fait les évolutions de la production agricole se sont conformées à d'autres logiques.

Suite à la crise que connaît l'agriculture depuis 1970, et sous l'effet d'un important accroissement de la demande de produits alimentaires – qui suit l'évolution démographique et l'urbanisation –, s'est constitué au fil des années un déficit considérable. La satisfaction de ces besoins de consommation alimentaire a contraint le pays à recourir à l'importation massive de produits – devenue progressivement une politique délibérée – qui prend, depuis déjà longtemps, des proportions alarmantes.

a) Les causes de la crise agricole

La "révolution agraire", lancée en 1971, et qui avait pour objectif d'une part, de mieux nourrir la population algérienne tout en limitant le recours à l'importation de produits alimentaires et, d'autre part, de retenir la population rurale dans les campagnes n'a introduit en termes "révolutionnaires" qu'une nouvelle répartition dans la propriété des moyens de production, notamment de la terre. Les économistes et les sociologues qui se penchent sur cette question concluent le plus souvent à l'existence d'une déstructuration à tous les niveaux, ou presque, de la société rurale algérienne. Les rapports de l'homme à la terre ont été profondément bouleversés, de telle sorte qu'aujourd'hui, *"le paysan algérien réclame un statut de salarié à défaut d'un statut de producteur"* (Palloix, 1980c).

La révolution agraire, fondée sur la collectivisation, a en effet transformé les agriculteurs en salariés de l'État. Un salaire minimum garanti était établi, sans lien

avec l'effort fourni. Le système de rémunération des attributaires fait dépendre les revenus des résultats des coopératives. Celles-ci étant le plus souvent déficitaires, peu de coopérateurs parviennent a percevoir d'autres revenus que le salaire minimum assuré par l'État, conduisant à leur désintéressement de toute amélioration de la productivité.

Les revenus dégagés par les activités agricoles étant bien inférieurs à ceux des activités non agricoles, une proportion significative des attributaires se désistera, abandonnant les communes rurales. La dévaluation radicale du travail agricole a ainsi entraîné une longue hémorragie des ressources humaines du milieu rural. L'exode rural est estimé a quelque 100 000 personnes par an.

L'échec de la politique de coopérativisation et l'aggravation de la crise agricole ont conduit l'État à engager au début des années 80 des réformes : découpage des coopératives et diminution de la taille des exploitations pour permettre une gestion plus efficace, relèvement de la part de l'agriculture dans les investissements globaux du premier plan quinquennal (1980-84), libéralisation du commerce de certains produits agricoles. Cette restructuration du secteur agricole de l'État n'aura eu que peu d'effets, le processus de marginalisation de l'agriculture dans l'économie nationale s'étant perpétué, le contrôle et l'encadrement exercé par l'État sur la paysannerie s'étant poursuivi. Une réforme profonde, qui touche fondamentalement le système organisationnel du secteur agricole, est intervenue en 1987. L'État garde toujours la propriété éminente de la terre, mais la donne en jouissance perpétuelle aux paysans qui la cultivent, en indivision, directement et personnellement, moyennant le versement d'une redevance. On peut penser que cette dernière réforme, qui fait des bénéficiaires des exploitations agricoles de l'État des producteurs responsables, incitera à une meilleure utilisation des facteurs de production, ce qui ne peut que se traduire par un accroissement des productions. Mais sa réussite dépend aussi de la réduction de bien des contraintes, engendrées par l'ancienne organisation, qui persistent encore.

L'institution, en amont et en aval de la production agricole, d'une machine politico-administrative complexe aux mécanismes lourds, freinant considérablement le déroulement souple des différentes étapes du processus de production, de commercialisation et de distribution a très probablement contribué à maintenir l'agriculture algérienne dans un état de "sous développement".

L'option pour un modèle de production agricole exogène, basé sur l'emploi intensif d'une logistique fortement mécanisée et d'intrants chimiques, se révèle coûteuse. L'inadéquation de ce modèle explique pour une large part la faible productivité du travail agricole.

> *"L'option systématique en faveur d'une mécanisation poussée et d'une utilisation de produits chimiques standardisés apparaît dans bien des cas inadaptée aux conditions agronomiques, techniques et sociales de la production. Ainsi, certains types de machines (tracteurs, semoirs ou*

moissonneuses batteuses) n'ont pas les spécificités ou la robustesse requises pour les zones culturales d'accès difficile, au relief accidenté et au climat aride. Par ailleurs, les équipements et les intrants exigent une maîtrise technologique qui souvent ne correspond pas aux qualifications réelles des travailleurs agricoles : d'où notamment, des problèmes de maintenance des machines – avec les pannes qui en découlent – et l'utilisation à contretemps ou en dosage incorrect des engrais chimiques et produits phytosanitaires" (Robineau, 1985, p. 169).

L'encadrement humain pose de nombreux problèmes. L'insertion de travailleurs qualifiés et de techniciens dans les exploitations agricoles reste très limitée. Par ailleurs, la valorisation du savoir-faire de la paysannerie est très faible, ce qui n'encourage guère l'initiative, individuelle ou collective. Tels sont à peu près les facteurs de la crise de l'agriculture algérienne.

Cette crise se traduit en premier lieu par une baisse constante de la production agricole engendrant un déficit alimentaire qui mobilise une part importante des ressources monétaires du pays. La production agricole ne s'est accrue que de 1,6 % entre 1967 et 1974, face à un accroissement moyen de la population de l'ordre de 3,2 %.

"La part de la valeur ajoutée agricole à prix courants dans la PIB serait passée de 11,4 % en 1966 à 7 % en 1977 ; en termes réels, la valeur ajoutée de la production agricole aurait diminué" (Benissad, 1979, p. 96).

L'indice de la production agricole a connu depuis 1973 un taux de croissance extrêmement faible de l'ordre de 1,8 % par an, ce qui constitue une stagnation, voire même une régression (tableau 19, chapitre 3).

Tableau 71. Production de céréales : objectifs planifiés et réalisations (1967-1984) (unité : millions de quintaux)

	Plan triennal 1970-1973	1er plan quadriennal 1970-1973	2ème plan quadriennal 1974-1977	1er plan quinquennal 1980-1984
Objectifs planifiés	20,0	24,3	24,0	30,0
Objectifs réalisés	18,6	19,2	18,9	17,3
Écart	-1,4	-5,1	-5,1	-12,7
Source : ONS/MPAT.				

La production agricole locale, qui couvrait, en 1969, 70 % des besoins en blé, n'en couvrait plus que 40 % en 1978 et 20 % en 1984. À cette date, les importations

de céréales représentaient 89 % des besoins. Toujours pour la même année, la production en légumes secs atteignait un peu plus de 520 000 quintaux. Les besoins en œufs, évalués à 1,8 milliard d'unités, n'étaient que pour la moitié satisfaits par la production locale. La production laitière stagnait aux environs de 700 millions de litres (Écrément, 1982, p. 274).

Le plan quinquennal 1980-1984, tout en poursuivant l'objectif *"d'atténuer la dépendance alimentaire"*, évoque la nécessité d'*"adapter les productions afin d'éliminer au maximum en priorité les tensions qui pèsent sur les marchés des biens de consommation"*. Or en ce qui concerne la culture céréalière on peut remarquer, à partir du tableau 71, que les objectifs planifiés sont loin d'être atteints.

On notera également que les écarts entre les objectifs et les réalisations tendent à se creuser au fil des périodes. La production céréalière par tête et par an ne cesse de se réduire et avec elle le taux de couverture de la consommation par la production nationale.

Dans l'hypothèse d'un accroissement démographique élevé, le maintien d'une consommation moyenne suppose, si les conditions de la répartition du revenu le permettent, soit une utilisation plus grande des capacités de production, soit leur extension. Lorsque l'appareil de production s'avère inélastique, le recours aux importations devient inéluctable.

Le faible taux de croissance du secteur agricole indique qu'en Algérie l'agriculture est en perte de vitesse par rapport au taux d'accroissement démographique. D'où le recours accru, devenu indispensable, aux importations de produits alimentaires permettant d'empêcher que la consommation et la ration alimentaire ne chutent à un niveau critique qui se traduirait par la sous-alimentation et la malnutrition.

b) La dépendance alimentaire

L'examen de l'évolution des importations et des exportations de produits alimentaires, que retrace le tableau 72, montre que depuis 1967, l'Algérie a recouru de plus en plus largement à l'extérieur pour assurer son approvisionnement alimentaire, et que sa dépendance s'est par conséquent accrue au fil des années.

Certes, depuis 1967, l'Algérie a été importatrice de produits alimentaires ; elle était néanmoins exportatrice de vins, d'agrumes, de dattes, durant la période couvrant le plan triennal (1967-1969). Sa balance commerciale agricole était alors presque équilibrée. La rupture d'équilibre s'est produite dès 1970. Les importations agricoles depuis lors l'emportent largement sur les exportations. Le taux de couverture des importations par les exportations, après s'être maintenu à un niveau raisonnable durant le plan triennal (96 %), diminue sensiblement pendant le premier

plan quadriennal (58 %) et atteint un niveau critique (15 % lors du deuxième plan quadriennal et 2 % entre 1985 et 1990).

Tableau 72. Commerce extérieur de l'Algérie en alimentation, boissons et tabacs (en millions de DA)

	Moyenne annuelle					
	1967-69	1970-73	1974-77	1978-79	1980-84	1985-90
Importations : (1)						
Valeur	724	1 221	4 065	5 102	6 827	11 709
Indice	100	169	561	705	943	1 617
Exportations : (2)						
Valeur	693	708	612	482	337	240
Indice	100	102	88	70	49	35
Taux de couverture (%) (2)/(1)	96	58	15	9	5	2

Source : ONS, 1992c.

Il va sans dire qu'une dépendance alimentaire aussi aiguë présente de réels dangers, et l'on peut s'étonner que ce problème, qui n'a cessé de s'amplifier depuis 1970, n'ait pas davantage attiré l'attention. Les importations ont, en effet, depuis 1970, pesé très lourd sur le plan financier. Elles sont passées de 824 millions de dinars courants en 1967 à 4,6 milliards en 1975, 7,7 milliards en 1980, 9,7 milliards en 1985 et atteignent en 1992 près de 50 milliards. La progression parallèle du commerce extérieur, animé par les hydrocarbures, a pu soutenir la spectaculaire augmentation des importations alimentaires. Si aucun effort réel n'est entrepris pour améliorer la production nationale, le coût des importations alimentaires, qui est déjà extrêmement lourd, ira s'accentuant.

Les produits alimentaires importés sont, à 85 %, des produits de base (sucre, graisses et huiles, graines et fruits oléagineux, lait). Les céréales, avec presque 40 % du total occupent, de loin, la première place. Depuis 1974, l'Algérie importe de plus en plus de viande et d'œufs (Bedrani, 1982, p. 85).

La dépendance alimentaire se situe essentiellement vis-à-vis des pays occidentaux. Les pays de la CEE fournissent notamment les produits laitiers. Mais c'est surtout dans le commerce céréalier que la dépendance est la plus étroite. L'Algérie dépend principalement des États-Unis – qui lui fournissent environ le quart de ses importations alimentaires –, du Canada et de l'Australie.

Il convient d'ajouter enfin qu'en Algérie, les potentialités naturelles étant limitées, la seule voie possible pour améliorer l'autosuffisance alimentaire du pays est l'intensification. La terre et l'eau sont devenus des facteurs rares. La surface agricole utile ne s'étend guère sur plus de 8 millions d'hectares, moins de 3 % du

territoire national. Il est au demeurant inutile de compter sur l'extension des terres cultivables car le relief, les sols ainsi que la pluviométrie insuffisante et irrégulière sont des contraintes difficiles à surmonter. En raison de la croissance démographique, chaque année la portion de surface agricole utile par habitant se restreint : 0,59 ha en 1966, 0,48 en 1973, 0,41 en 1977, 0,37 en 1980 et 0,32 en 1985. Il apparaît donc indispensable d'intensifier la production, d'accroître le rendement de chaque hectare cultivé. Cet objectif a été proclamé sans aucune ambiguïté depuis quelques années. Esquissé dans le plan triennal, il a été affirmé dans le premier plan quadriennal. Et pourtant, les chiffres cités plus haut montrent qu'il y a loin de l'objectif à sa réalisation.

III. PRIX À LA CONSOMMATION ET INFLATION

Les pouvoirs publics ont mis en place un système des prix qui devait progressivement exprimer les préférences de la politique économique et sociale et assurer la couverture des besoins prioritaires de la population. Il était conçu comme un rempart garantissant le maintien du niveau de vie dans des limites acceptables. En fait cette politique, en raison des contradictions qu'elle recèle, n'a pas eu les effets attendus sur le niveau de vie du consommateur dont le pouvoir d'achat est gravement affecté par l'inflation.

1. Les symptômes de l'inflation

L'importance des coefficients budgétaires des dépenses de consommation est en grande partie le reflet de l'inflation. L'évolution de ces dépenses ne traduit pas une amélioration dans le mode de consommation des ménages. Car *"l'inflation des prix des biens de consommation a considérablement augmenté à partir de 1976 remettant en cause ce progrès et affectant le pouvoir d'achat"* (Benattig, 1981, p. 19). Mohamed Elhocine Benissad va plus loin encore lorsqu'il souligne qu'"*en reconstituant un indice des prix de détail plus réaliste, on aurait une dégradation du niveau de vie par tête de la population depuis les années 1970-71*" (1979, p. 149-150).

Au cours de la période 1962-1970, la hausse moyenne du niveau des prix à la consommation, même si elle n'a pas été uniforme, est comprise dans une fourchette de 4 à 5 % par an :

- hausse sensible de l'ordre de 3,5 % par an de 1962 à 1965 : cette hausse s'explique par la mauvaise conjoncture économique et politique de l'Algérie au lendemain de l'indépendance. Elle a frappé essentiellement les produits alimentaires et industriels importés;
- augmentation limitée à 2 % de 1965 à 1969 : la politique de soutien des prix des produits de première nécessité a permis de limiter l'augmentation des prix des produits de consommation. En outre, nombre de produits de base importés (tels le sucre, le café, l'huile et le beurre) ont accusé au niveau mondial des baisses importantes durant cette période ;
- flambée des prix après 1969 : avec la démarrage du premier plan quadriennal (1970-1974), on assiste à une hausse constante des prix des biens et services. Parallèlement à ces hausses, il se produit souvent, et d'une façon presque cyclique, des augmentations à caractère spéculatif lors des fréquentes pénuries ou de fortes demandes.

Pour la période allant de 1969 à 1992 nous disposons de données statistiques que nous présentons dans le tableau 73 et la figure 32.

Les prix à la consommation des biens et services ont accusé sur un peu plus de deux décennies (1969-1992) une hausse de 812,3 % à un rythme annuel moyen de 10,1 %. Le taux moyen annuel de l'inflation est passé de 7,4 % durant la première décennie à 12,4 % depuis 1980. Tandis que durant les deux derniers plans quinquennaux, les taux d'inflation restent comparables (respectivement 8,8 % et 9,1 %), les prix à la consommation ont quasiment doublé depuis 1989, suite à leur libéralisation et à la crise économique.

Tableau 73. Évolution de l'indice des prix à la consommation (base 100 : 1982)

	Année								
	1969	1971	1973	1975	1977	1978	1980	1981	1983
Indice	36,6	39,4	43,3	49,0	58,9	68,1	82,0	94,1	106,0
Variation (%)	–	7,7	9,9	13,2	20,2	15,6	20,4	14,8	12,6

	Année							
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Indice	126,6	142,2	152,8	161,8	176,9	206,3	253,4	333,9
Variation (%)	19,4	12,3	7,4	5,9	9,3	16,7	22,8	31,8

Sources : – de 1969 à 1989 : ONS, 1990a, p. 20.
– de 1990 à 1992 : ONS, 1993d.

Mais il est vraisemblable que les prix à la consommation aient connu ces dernières années des mouvements de hausse beaucoup plus amples que ceux qu'on peut observer grâce à l'indice des prix. Celui-ci ne traduit que partiellement l'évolution réelle des prix en raison de contraintes majeures : l'extension remarquable du marché "noir" qui altère substantiellement la signification de l'indice calculé, le développement de la pratique de prix illicites qui rend parfois inopérante la règle de collecte des prix (déclarés ou affichés), l'instabilité du marché, en raison essentiellement d'occurrences plus fréquentes de pénuries (disparitions du produit de tous les marchés), mais aussi de changements dans les caractéristiques des produits (produits importés par exemple) perturbent la détermination de l'indice des prix. Il faudrait pour respecter strictement la méthodologie de calcul de l'indice, une information extrêmement riche, rarement disponible. Enfin, il importe de noter que cet indice combine, au niveau global, l'évolution d'un vaste ensemble de prix de biens et services avec une structure de dépenses de consommation des ménages datant de 1979 ; il est donc un reflet imparfait de l'inflation réelle[78].

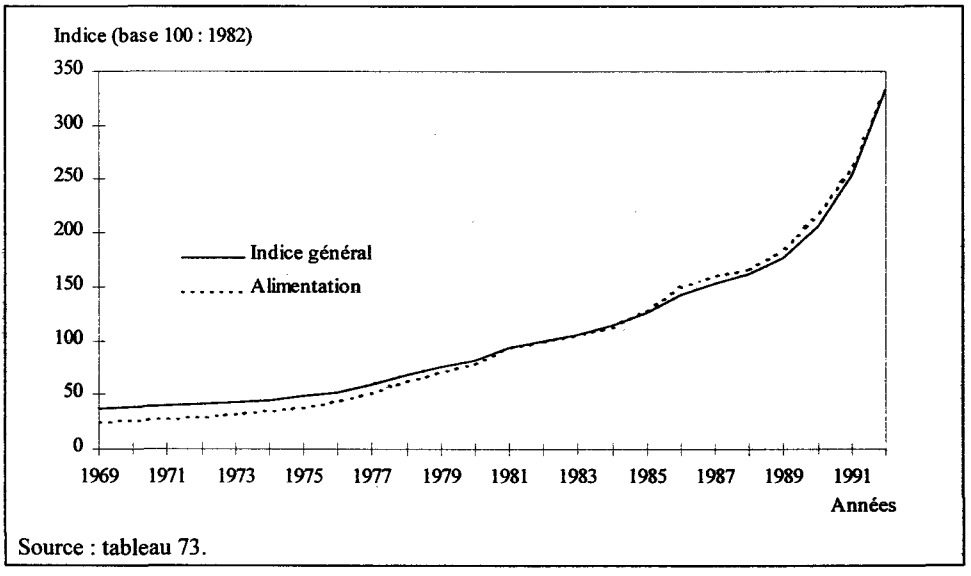

Source : tableau 73.

Figure 32. Évolution de l'indice des prix à la consommation (1969-1992)

L'accroissement de l'indice des prix des produits alimentaires se répercute nécessairement sur l'indice général des prix à la consommation. La situation est toute particulière en Algérie compte tenu de la part importante de la consommation alimentaire dans l'ensemble de la consommation des ménages (un peu plus de 51 % en 1988). Ainsi, une inflation affectant les prix des produits alimentaires se

[78] ONS, 1990a, p. 2.

répercute automatiquement sur le niveau général des prix. Et ce sont ces produits qui auraient été les plus affectés par la hausse des prix : de 601 % entre 1969 et 1989 et 89 % entre 1989 et 1992. Pour les produits industriels et les services, la hausse aurait été plus lente.

2. Les principales causes de l'inflation

Les hausses enregistrées par l'indice des prix à la consommation, notamment à partir de 1973, sont dues à un déséquilibre important entre la demande et l'offre, cette dernière étant caractérisée par une forte inertie.

En effet, la demande globale, résultant d'un accroissement considérable de la population et de la masse des revenus, n'a pas cessé de dépasser l'offre, peu élastique du fait des faiblesses des capacités productives de l'économie, associées à des coûts de production constamment élevés.

Ces hausses des prix, bien entendu, n'ont pas manqué d'éroder le pouvoir d'achat du consommateur. De façon générale, *"l'inflation algérienne se résume à un déséquilibre économique caractérisé par une hausse généralisée des prix que les économistes attribuent à un accroissement de la circulation monétaire, soit au déficit budgétaire et surtout au mauvais ajustement de l'offre et de la demande globales"* (Toudert, 1982, p. 3).

Les pouvoirs publics avaient manifestement la volonté de planifier les prix par un contrôle rigoureux et un soutien constant de ceux-ci, mais il semble qu'ils n'aient pas atteint leurs objectifs primordiaux. Car si la planification des prix devait théoriquement d'une part, juguler la tendance inflationniste et protéger le pouvoir des consommateurs et d'autre part, être *"utilisée pour faciliter la réalisation des objectifs de production"*[79], on constate que dans la réalité, l'inflation a continué de sévir de manière telle que le pouvoir d'achat s'est progressivement effrité jusqu'à menacer sérieusement le niveau de vie. La production quant à elle, même stimulée simultanément par une forte demande enregistrée pour certaines catégories de produits et par les mécanismes de fixation du niveau des prix sur la base du niveau réel des prix à la production, n'a pas connu l'essor escompté ni même atteint les objectifs assignés. Comme le souligne Slimane Bedrani, *"il est évident que cette politique se heurte aux contradictions propres du système socio-économique algérien, contradiction entre la volonté d'augmenter la production commercialisée et la volonté de maintenir les prix bas, contradiction entre la recherche d'une gestion efficace des organismes de commercialisation et la tendance naturelle de ces organismes à se reproduire de manière élargie, contradiction entre l'objectif de*

[79] MPAT, *Rapport général du premier plan quadriennal*, p. 152.

rentabiliser des organismes de commercialisation et le double objectif d'intéresser les producteurs et de maintenir les prix bas..." (Bedrani, 1978, p. 199).

La situation inflationiste du marché intérieur a été accentuée par l'ouverture de l'Algérie sur l'extérieur et la dépendance chronique de ce pays vis-à-vis du marché mondial tant pour les importations que pour les exportations.

Les produits alimentaires importés sont pour la plupart des produits de base dont les prix étaient soutenus par l'État. Lorsque l'approvisionnement est insuffisant, ou tardif, il se crée des pénuries et la constitution d'un marché parallèle, sources d'inflation.

Quant aux produits non subventionnés, ils reflètent par leur prix l'inflation mondiale, aggravée par une demande souvent largement supérieure à l'offre.

Avant la libéralisation des prix, intervenue dans les textes en 1989 et dans les faits en 1990, et surtout en 1991, l'inflation était donc réprimée, à divers degrés, pour les prix des biens contrôlés par l'État (prix des produits de première nécessité en particulier) et ne s'exprimait qu'à travers la hausse des produits agricoles frais restés libres et à travers des biens mal contrôlés par l'administration. Ce sont les couches les plus défavorisées, du fait de leur accès difficile aux biens de pénurie, qui ont dû subir une détérioration impressionnante de leur pouvoir d'achat. En effet, dans cette situation mixte où certains biens sont administrés alors que d'autres sont restés libres, l'inflation ne pouvait qu'incorporer une partie de la demande de substitution aux biens auxquels les consommateurs n'ont pas accès.

Longtemps comprimée par cette gestion administrée des prix, l'inflation connaît une très forte accélération depuis la libéralisation des prix en 1989, qui ont doublé en l'espace de trois ans seulement, passant de 16,7 % en 1990 à 31,8 % en 1992. Au cours de cette année, la part des prix libres est passée à 73 %, alors qu'elle n'était que de 10 % en 1989.

La libéralisation des prix et l'usage d'un véritable prix de marché doivent nécessairement être précédés par des actions vigoureuses ciblant l'élasticité de l'offre et son augmentation. Ce ne fut pas le cas en Algérie où les prix sont libérés dans un contexte de pénurie, faute d'encouragement d'une offre plus importante, et sur des marchés monopolistes, provoquant ainsi la baisse sensible du niveau de vie de la population et surtout des couches les plus pauvres.

Les réformes intervenues en matière de planification des prix depuis 1989 conduisent ainsi :

- à l'érosion du pouvoir d'achat de la population alors que la pénurie persiste. La hausse des prix dans ces conditions ne permet nullement d'atteindre l'équilibre recherché entre l'offre et la demande ;

– au découragement de l'effort productif au profit d'activités spéculatives et souterraines.

La planification volontariste s'est donc avérée incapable de résoudre les problèmes liés aux prix pour la simple raison que dans une proportion non négligeable, les mécanismes naturels du marché ont trouvé leur pleine expression dans un contexte marqué par un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande. Elle a aussi aggravé les inégalités existantes, permettant l'amélioration du niveau de vie de certaines catégories sociales au détriment des catégories les plus démunies.

IV. CROISSANCE ET RÉPARTITION DES REVENUS DES MÉNAGES

L'objectif final de toute politique de développement doit être l'amélioration du bien-être individuel et social. En d'autres termes, la politique des revenus, qui constitue un rouage essentiel de la politique économique générale, doit tendre à l'amélioration du niveau de vie.

Guidés par des préoccupations de stabilité monétaire et de stabilité politique, peu compatibles d'ailleurs, les pouvoirs publics ont pu, jusqu'à une période récente, maintenir, sur la base d'un équilibre précaire, le niveau de vie moyen des populations à un niveau acceptable. Mais les progrès accomplis, mal maîtrisés par le planificateur, ont profité très inégalement aux diverses catégories de la population, et souvent au détriment des plus défavorisés.

Eu égard à la faiblesse des facteurs de production, la croissance de la population, elle aussi, n'est pas étrangère à la baisse du niveau de vie constatée depuis 1982. Les effets de la croissance démographique sont difficiles à cerner, mais il ne fait aucun doute que dans un contexte de crise économique, elle se dresse comme un obstacle à toute amélioration du niveau de vie. L'accroissement de la population totale et de la population à charge a ainsi entraîné un abaissement du niveau de vie de la population.

1. Évolution des revenus des ménages

L'évolution du revenu est ici appréhendée à travers les ressources monétaires à la disposition des ménages, tel qu'en rendent compte les comptes nationaux. Ce revenu, comme l'indique le tableau 74 illustré par la figure 33, a connu une hausse continue et sensible jusqu'en 1982. Entre 1970 et 1982, le revenu des ménages par habitant en termes réels a doublé, passant de 1 014 DA à 2 103 DA. Ce progrès est d'autant plus appréciable qu'il a été réalisé dans des conditions difficiles : forte croissance de la population et inflation croissante. Au cours de cette période, le revenu à la disposition des ménages, malgré le renchérissement du coût de la vie, a pu assurer un pouvoir d'achat toujours en hausse. L'évolution de l'indice des ressources monétaires des ménages le montre clairement.

Tableau 74. Évolution du revenu des ménages

	1970	1974	1977	1980	1982	1984	1987	1989	1992
Revenu des ménages en DA courants (1)	13,5	27,7	44,6	82,0	109,2	134,2	178,7	276,2	568,2
Indice	100,0	205,4	330,2	607,5	808,5	994,2	1 324,0	2 045,9	4 208,9
Revenu des ménages en DA constants (2)	13,5	23,6	29,0	38,3	41,8	44,9	44,8	51,3	65,2
Indice	100,0	174,4	214,7	283,8	309,7	332,3	331,9	379,9	482,8
Revenu des ménages par tête en DA constants	1 014,4	1 553,0	1 699,0	2 052,3	2 103,1	2 118,3	1 937,3	2 101,9	2 483,8
Indice (pouvoir d'achat du revenu)	100,0	153,1	167,5	202,3	207,3	208,8	191,0	207,2	244,9

(1) En milliards de DA.
(2) En milliards de DA constants de 1970 ; l'évolution de l'indice des prix à la consommation est présentée dans le tableau 73.
Source : comptabilité nationale.

Au cours des années 80 cependant, on assiste à une stagnation puis à une baisse sensible, entre 1984 et 1987, du revenu réel des ménages. Durant ces années, le pouvoir d'achat des ménages a diminué de plus de 8 %. À la lecture des

statistiques officielles de la comptabilité nationale, on constate une hausse brutale, de plus de 18 %, de l'indice du pouvoir d'achat entre 1989 et 1992. Cette hausse a de quoi surprendre lorsqu'on sait l'ampleur du chômage et le niveau sans précédent de l'inflation que l'Algérie a connus au cours de cette période. Elle est sans doute à imputer à un accroissement des taux moyens de rémunérations, mais surtout à l'intervention directe de l'État dans l'augmentation des transferts effectués, pour pallier la suppression du soutien des prix des produits de première nécessité, en faveur des ménages les plus démunis. On notera en effet l'introduction en 1992 du dispositif d'aide aux revenus inférieurs à 7 000 DA, l'accroissement de 75 % toujours en 1992 des pensions aux moudjahidines (anciens combattants) et ayant-droits suite au relèvement des taux, l'évolution appréciable des pensions de retraite qui passent de 8,6 milliards de dinars en 1990 à 17,3 milliards de dinars en 1992 et enfin, la forte croissance des dépenses de prestations familiales qui sont passées de 2,9 milliards de dinars en 1990 à 7,8 milliards de dinars en 1991 puis à 10,3 milliards de dinars en 1992. Le rôle de l'État se manifeste également à travers les augmentations considérables du SMIG qui est passé de 800 DA au 31 décembre 1989 à 2 000 DA au 1er juillet 1991 (Messaoudi, 1994, p. 10-11).

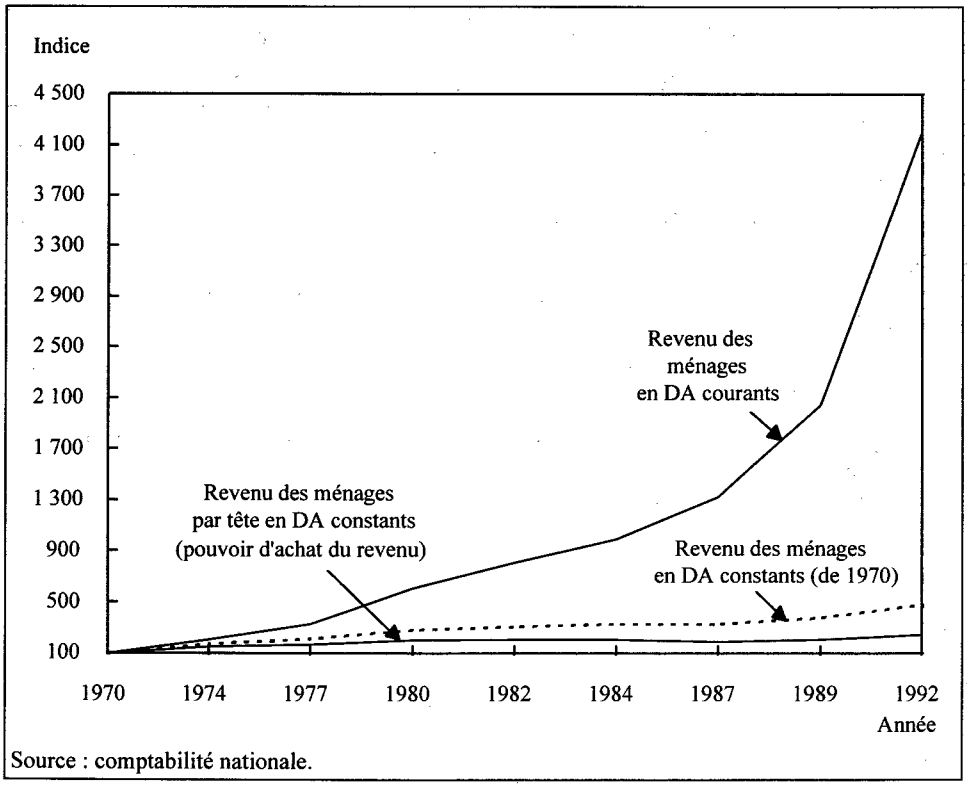

Source : comptabilité nationale.

Figure 33. Évolution du revenu des ménages (1970-1992)

Comme l'indique le tableau 75, l'évolution du revenu par habitant jusqu'en 1982 est due notamment à l'augmentation du niveau des rémunérations, mais aussi à l'importance du poids des salariés dans l'économie nationale – qui se reflète, du reste, parfaitement dans la structure des revenus présentés dans ce tableau. Ce poids est allé croissant jusqu'en 1980 où il était de 65,2 %. Le taux de croissance annuel moyen de rémunération des salariés était largement supérieur à la moyenne. Mais ce poids est probablement surestimé. Fouad Hakiki souligne que :

> *"avant 1978, il y a eu sous-estimation des revenus non-salariaux (revenus bruts des entreprises individuelles)".* [Depuis 1982, c'est l'inverse qui se produit.] *"Le taux de croissance des R.B.E.I. de 1980 à 1988 est quelque peu exagéré du fait de la nouvelle estimation des R.B.E.I. en 1981 : elles passent de 17,8 à 28,0 milliards de DA, aussi le taux (annuel) de croissance correspondant est passé à 57,3 % ce qui fera hausser la moyenne de la période".*

Cet auteur conclut ainsi que "*la comparaison dans l'évolution de ces catégories de revenu est largement aléatoire*" (Hakiki, 1982, p. 8-9).

La salarisation de la population active a atteint en 1984, 72 % du total. Jusqu'à cette date l'Algérie avait les moyens de vivre au-dessus de ses capacités et c'est ainsi que la croissance de l'emploi et des revenus a été plus rapide que la croissance de la production et de la productivité. Le pouvoir d'achat des travailleurs familiaux a de ce fait connu une progression constante jusqu'en 1984, mais à un rythme faible parce qu'elle s'est accomplie en l'absence de gains de productivité – donc de surplus.

Tableau 75. Revenu et épargne des ménages (1967-1989)
(en milliards de DA courants)

	1967	1970	1974	1977	1980	1984	1989
Ressources des ménages	13,5	17,7	27,8	45,3	82,8	141,3	191,2
dont :							
Rémunération des salariés	5,8	8,4	15,0	26,2	54,0	76,6	107,4
(%)	(43,0)	(47,5)	(54,0)	(57,8)	(65,2)	(54,2)	(56,2)
Revenus bruts des entreprises individuelles	5,0	6,2	8,2	12,5	17,8	45,0	58,3
(%)	(37,0)	(35,0)	(29,5)	(27,6)	(21,5)	(31,8)	(30,5)
Transferts	2,7	3,1	4,6	6,6	11,0	19,7	25,5
(%)	(20,0)	(17,5)	(16,5)	(14,6)	(13,3)	(13,9)	(13,3)
Consommation des ménages	9,8	13,4	22,8	38,9	67,8	121,7	161,8
Épargne brute	4,7	4,3	5,0	6,4	14,9	9,7	13,0
En % du revenu	49,7	24,3	17,9	13,9	17,9	6,9	6,8

Source : comptabilité nationale.

La progression du pouvoir d'achat est favorisée par l'accroissement des revenus monétaires globaux – qui compensent les effets de l'inflation – que permettent le développement de l'emploi et les envois des émigrés, gonflés par les taux de change favorables du marché parallèle.

> *"En 1985, on estimait à 15 milliards de dinars les transferts directs et indirects des ouvriers émigrés vers leurs familles restées en Algérie, soit près de 10 % des revenus salariaux des ménages"* (Benachenhou, 1993, p. 30).

La croissance du pouvoir d'achat du revenu résulte également de l'évolution des transferts sociaux (prestations de la sécurité sociale, pensions, bourses). En valeur absolue, ceux-ci ont connu une hausse importante mais leur part relative dans les revenus bruts des ménages a beaucoup diminué (20 % en 1967, 16,5 % en 1974 et 13,9 % en 1974) du fait des dynamiques particulières des revenus salariaux et non salariaux.

Le tableau 75 fournit également des indications sur l'épargne des ménages.

L'accroissement de la population et les variations qui interviennent dans sa structure influencent les besoins globaux de consommation et déterminent en dernière instance, pour un niveau donné de revenus, la part de ce revenu qui peut être affectée à l'épargne. En Algérie, la propension moyenne à consommer plus, du fait de la faiblesse du revenu par tête, se traduit par un glissement inévitable des disponibilités d'épargne.

Depuis 1974, la part des revenus consacrée à la consommation a été très élevée, dépassant les 80 %, et l'épargne constamment faible. Elle ne représente plus que près de 7 % du revenu des ménages en 1989 et ne peut, par conséquent, impulser à la production l'élan vigoureux indispensable pour assurer à la population, malgré son accroissement, un niveau de vie supérieur.

Jusqu'à présent, cette épargne est loin de jouer en Algérie un rôle important dans le financement d'investissements productifs créateurs d'emplois et donc de revenus. Elle ne joue en fait qu'un rôle infime dans le financement de l'accumulation du capital qui est assuré par les ressources publiques. Depuis une vingtaine d'années, la formation brute du capital est assurée pour 68 % par les entreprises, 21 % par l'État, et les ménages, quant à eux, n'en assurent que 11 % en moyenne.

La faiblesse de l'épargne s'explique d'abord par la faiblesse du niveau des revenus de la majorité de la population. Il serait illusoire de s'attendre à ce que les ménages dont les revenus suffisent à peine à couvrir la consommation, aient une épargne capable d'influencer de façon significative le volume de l'épargne nationale. Or si l'on se réfère au tableau 75, ça ne semble pas être le cas. Il apparaît clairement que durant la période considérée, la consommation absorbe une part de plus en plus grande des revenus des ménages, au détriment de l'épargne.

Il convient en outre de souligner que cette épargne familiale, face à la faiblesse des revenus, reste largement hypothéquée par la fécondité qui élève la charge des personnes inoccupées à mesure qu'augmente la taille du ménage.

Ainsi, la croissance accélérée de la population s'est traduite par l'affectation d'une proportion de plus en plus grande du revenu national à la consommation. L'accroissement de la production, bien faible au demeurant, s'est ainsi trouvé neutralisé. Cette tendance s'affirme d'autant plus que la croissance démographique ne s'accompagne ni d'une intégration de nouvelles forces de travail censées entraîner une augmentation de la production, ni d'une réduction de la propension à consommer, du fait même du niveau moyen absolu de cette consommation. En d'autres termes, la conjugaison d'un taux de dépendance élevé et d'une forte expansion démographique non seulement bloque la formation de l'épargne – ce qui se traduit par des effets néfastes sur la formation du capital –, mais aussi sape les bases de toute amélioration future du niveau de vie.

2. Demande des ménages et ajustements

Caractérisée par des investissements à forte intensité capitalistique et un choix systématique des technologies les plus sophistiquées, la stratégie algérienne de croissance économique a dû être financée par un accroissement de la masse monétaire, lequel a engendré, malgré l'existence d'un système des prix et de contrôles sévères, une situation inflationniste due à un volume monétaire excédentaire.

Conséquence de tout investissement, le nombre d'emplois, et donc la masse des salaires versés s'accroît. Lorsque l'offre de biens de consommation ne connaît pas d'augmentation conséquente, une situation de demande excédentaire se crée.

En d'autres termes, l'accroissement de la population, la dynamique de l'emploi et la distribution élargie des revenus se conjuguent en Algérie pour former une demande vigoureuse de biens et de services de consommation au premier rang desquels figurent les biens alimentaires. Face à cette demande, l'offre (aussi bien agricole qu'industrielle) reste insuffisante, d'où l'apparition d'un écart qui, en persistant, a été source de hausses des prix dont le rythme n'a cessé de s'accélérer depuis la fin des années soixante, de pénuries, de développement du "marché parallèle" illégal et spéculatif et par pseudo-compensation, de surconsommation et de gaspillage de ce qui était disponible sur le marché. La rigidité de la production ou de l'offre globale a donc été à l'origine de l'augmentation du coût de la vie qui a touché surtout les catégories défavorisées et en premier lieu, les populations rurales.

L'analyse de la structure de la consommation menée plus haut a révélé que les affectations du budget de consommation sont presque entièrement déterminées par le système des prix. Les coefficients budgétaires des dépenses de consommation ne traduisent pas les préférences des consommateurs mais seulement une demande qui, dans une économie où les biens sont rationnés, est largement façonnée par l'offre.

La demande croissante en biens alimentaires et industriels tant durables que non durables n'a donc pu être correctement satisfaite. Les ajustements à cette situation d'excès de demande sont complexes parce qu'ils associent des mécanismes de rationnement physique à des mouvements erratiques des prix.

Pour ce qui est des biens alimentaires, nous l'avons vu, l'État a dû combler l'écart entre l'offre et la demande par des flux considérables d'importations de produits de base distribués à des prix stabilisés, mais il n'a pas les moyens d'enrayer la hausse accélérée des prix des produits faiblement importés. Il en résulte une distorsion impressionnante dans la structure des prix relatifs, qui constitue la variable explicative principale de la consommation.

La formation de la demande alimentaire se rattache aussi bien aux élasticités-revenus qui restent élevées pour l'ensemble des biens alimentaires, qu'aux élasticités-prix différenciées qui sont faibles ou élevées selon les cas.

La baisse relative des prix des produits de base canalise une demande de masse particulièrement vigoureuse et vraisemblablement excessive, satisfaite par l'importation. Comme le souligne M'hamed Boukhobza, à propos du blocage des prix des produits céréaliers, il *"peut être néfaste si on laisse tout le reste évoluer selon des mécanismes incontrôlables. On peut non seulement renforcer le caractère 'traditionnel' du modèle de consommation, mais il est quasi certain qu'en deçà d'un certain seuil de prix on dévalorise le produit lui-même qui, de ce fait est anarchiquement consommé"* (Boukhoza, 1982, p. 70).

Pour les biens non alimentaires, les ajustements s'effectuent, en règle générale, par indisponibilité physique des produits. Le système productif algérien ne peut suivre le rythme de la demande et simultanément, les pouvoirs publics limitent l'importation de ces biens au moyen du monopole étatique sur le commerce extérieur et de l'inconvertibilité de la monnaie, censés déconnecter les marchés de consommation internes de l'étranger.

L'aggravation du déséquilibre, à partir de 1974, sur l'ensemble des marchés de consommation conjuguée aux formes prises par leurs ajustements impulse une nouvelle dynamique à cette demande : le rationnement des biens non alimentaires, particulièrement des biens durables, se répercute sur les coefficients budgétaires des ménages, induisant une économie forcée sur les dépenses correspondantes qui peuvent être reportées sur le poste alimentation.

La demande a été très affectée par l'effort visant à corriger le déséquilibre, engagé depuis le début des années 80. Cet effort s'est traduit par un ralentissement dans la création des emplois non agricoles, limitant la source principale qui alimente la distribution des revenus aux ménages. Ce qui signifie, dans le contexte démographique, que l'économie cesse de réduire l'écart la séparant du plein emploi. Un tel ajustement, s'il se poursuit, pèsera très lourd sur la situation nutritionnelle des classes défavorisées. C'est pourquoi, il convient de l'enrayer notamment par la recherche d'organisations productives favorisant la création d'emplois à un coût peu élevé en capital et fournissant immédiatement des contreparties sur le marché.

3. Inégalités dans les dépenses de consommation

Afin de mieux cerner ces inégalités et de procéder à une meilleure identification des différentes distorsions que fait apparaître la consommation, il a été jugé préférable de mener l'analyse sur trois niveaux. D'abord, au niveau des dépenses moyennes par personne et par tranche de dépenses ; ensuite, au niveau des dépenses de consommation selon le secteur d'habitat ; enfin au niveau des dépenses de consommation selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

a) Inégalités des dépenses des ménages

L'étude de la distribution des dépenses globales de la population selon les tranches de dépenses est un travail courant sur le plan statistique dont l'intérêt est double. Elle permet d'abord de caractériser le type de distribution. Cette approche descriptive constitue ensuite la base sur laquelle peuvent se développer les analyses approfondies et les estimations des modèles de consommation permettant de projeter et de planifier la consommation dans le futur.

En raison du niveau extrêmement bas de l'épargne des ménages, à bas revenus notamment, chez lesquels la propension moyenne à consommer est élevée, il est permis d'admettre que le niveau des dépenses exprime un niveau conséquent de revenus.

L'analyse du tableau 76, qui donne la structure socio-démographique des ménages classés selon la dépense moyenne de consommation par personne (de la plus faible à la plus élevée), est édifiante car elle fait ressortir la corrélation étroite existant entre le niveau de vie et la taille du ménage. Ce tableau laisse apparaître une corrélation négative entre la dimension du ménage et son revenu. Les différences dans la taille des ménages sont en partie à l'origine des différences considérables

dans la consommation, se répercutant dans le niveau de vie. En effet, plus la taille du ménage est grande, et plus le nombre d'enfants qu'il contient, en raison de la forte fécondité qui le caractérise, est important. À l'inverse, chez les ménages de moindre taille, la fécondité est vraisemblablement moins forte et par conséquent, le nombre d'actifs est plus élevé. La présence au sein de ces ménages d'un grand nombre de personnes en activité s'accompagne de la multiplication de sources de revenus. Les classes les plus pauvres sont, elles, doublement défavorisées car non seulement on y trouve relativement moins de personnes susceptibles de travailler, mais aussi parmi celles qui veulent travailler, une plus grande proportion est sans travail.

Tableau 76. Structure socio-démographique des ménages en 1988

Déciles	Taille moyenne des ménages	Proportion d'adultes (en %)	Taux d'activité (en %)	Taux de chômage (en %)	Taux de charge	Nomb. moy. de sources de revenu	Dépenses globales (en %)	Revenu global (en %)
1	8,8	42,5	18	21	7,3	1,5	2,8	5,1
2	8,9	42,5	18	17	6,7	1,6	4,1	7,0
3	8,5	43,6	19	17	6,8	1,6	5,0	7,7
4	8,1	45,2	20	14	5,7	1,7	6,0	7,0
5	7,7	47,9	21	16	5,6	1,7	6,9	7,3
6	7,5	49,0	21	14	5,4	1,7	8,0	8,3
7	7,2	49,6	22	14	5,2	1,7	9,4	9,9
8	6,5	53,7	24	13	4,6	1,8	11,3	11,8
9	6,0	57,0	26	10	4,2	1,8	14,7	16,7
10	5,4	60,9	29	11	3,7	1,7	31,7	19,2
Total	7,3	49,1	22	14	5,3	1,7	100,0	100,0

Source : ONS, 1992b.

Un taux d'accroissement démographique élevé se traduit par l'accroissement des dépenses consacrées à la consommation courante au détriment de l'achat de biens durables et de l'épargne et ce, dans la mesure où il implique un changement dans la structure des ménages (augmentation du nombre de personnes par ménage). En effet, plus un ménage compte de personnes, plus la dépense totale tend à devenir importante et par voie de conséquence, ses membres ne bénéficient certainement pas d'un niveau de vie élevé. Dans ces conditions, la satisfaction des besoins alimentaires intègre la priorité absolue tandis que la consommation des autres biens perd de sa régularité jusqu'à ne relever que de l'accessoire. Cet état de choses se trouve aggravé chez les ménages – et ils constituent l'écrasante majorité – qui ont en leur sein un nombre réduit d'actifs supportant le poids des dépenses.

On peut ainsi conclure qu'outre la faiblesse des revenus, les facteurs démographiques contribuent grandement à aggraver la situation des couches pauvres de la société.

L'observation de l'évolution de la consommation selon le niveau de vie permet d'appréhender l'accentuation des disparités sociales. La dépense annuelle moyenne de consommation par personne constitue un outil précieux pour la détermination du niveau de vie. Toutefois, comme toute moyenne, elle voile des inégalités flagrantes. On notera ainsi, à partir du tableau 77, qu'en termes réels, les dépenses de consommation par personne des 10 % les plus pauvres de la population ont augmenté de 93 DA seulement en l'espace de presque une décennie, passant de 1 037 DA en 1979/80 à 1 130 DA en 1988, réalisant ainsi une croissance annuelle moyenne de 1,1 %. En revanche, chez les 10 % les plus riches de la population, les dépenses moyennes ont doublé, passant de 6 856 à 13 052 DA, réalisant donc en moyenne 8,4 % d'augmentation par an.

Tableau 77. Structure des dépenses moyennes par personne selon les tranches de dépenses annuelles

Déciles	Dépenses moyennes par personne (en DA)			Structure des dépenses globales (%)	
	1979-80	1988	1988 (*)	1979/80	1988
1	1 037	2 432	1 130	3,4	2,8
2	1 395	3 682	1 711	4,6	4,1
3	1 701	4 390	2 040	5,7	5,0
4	1 920	5 341	2 482	6,3	6,0
5	2 321	6 089	2 830	7,7	6,9
6	2 761	7 209	3 351	9,1	8,0
7	3 283	8 245	3 832	10,9	9,4
8	4 049	10 127	4 707	13,3	11,3
9	5 001	13 118	6 097	16,5	14,7
10	6 856	28 084	13 052	22,6	31,7
Ensemble	3 123	8 873	4 124	100,0	100,0

(*) A prix constants de 1980. L'évolution de l'indice des prix à la consommation est présentée dans le tableau 73.
Sources : ONS, 1984 et ONS, 1992b.

Ces évolutions témoignent du peu d'attention accordée aux plus pauvres. Car, comme l'écrit Gerry Rodgers, lorsque *"la part du revenu national allant à ces groupes ne se modifie pas et si la mobilité socio-économique de leurs membres est rare, il résulte une baisse du revenu relatif des personnes économiquement faibles"* (Rodgers, 1983, p. 469).

Le niveau de vie des classes pauvres dépend essentiellement des interventions de l'État. Or, le coût de l'éducation et des soins médicaux, des programmes alimentaires d'appoint, des programmes de création d'emplois, etc., s'élève presque au même rythme que la population à laquelle ces mesures s'adressent. Sans une augmentation conséquente des budgets de ces activités, la croissance démographique réduira la proportion de la population desservie. La poussée démographique, beaucoup plus forte dans les couches de la population à bas revenus, aura ainsi aggravé, en l'absence d'intervention efficace de l'État en leur faveur, la situation déjà précaire de ces populations.

Les quelques caractéristiques statistiques issues des résultats des deux dernières enquêtes consommation laissent apparaître un important déséquilibre entre les niveaux de dépenses (tableau 77). En effet, lors de l'enquête 1979/1980, 50 % de la population avait une dépense par personne inférieure à 2 321 DA. De même, 64 %, c'est-à-dire les deux tiers de la population, avaient une dépense par personne inférieure à la moyenne nationale qui était de 3 123 DA. Seul un tiers de la population dépensait plus de la moyenne nationale. Ces disparités semblent s'être accentuées depuis puisqu'en 1988, la moitié la plus défavorisée de la population se partageait 24,8 % du total des dépenses de consommation et que plus de 70 % des ménages avaient une dépense moyenne par personne inférieure à la moyenne nationale qui était de 8 873 DA. Le fossé entre les riches et les pauvres s'est ainsi considérablement creusé entre 1979 et 1988 : les dépenses moyennes de consommation des 10 % les plus riches étaient 6 fois supérieures à celles des 10 % les plus pauvres en 1979 ; en 1988, le coefficient multiplicateur était de 11,5.

L'indicateur le plus significatif est l'indice de concentration. La concentration des revenus est mesurée à partir du coefficient de Gini qui permet par ailleurs de savoir si le pourcentage du revenu national perçu par un groupe a enregistré une augmentation ou une diminution entre deux périodes choisies. Il permet donc de mesurer les inégalités.

Le taux de Gini, qui était de 0,32 en 1979/1980, a connu une augmentation de 0,06 point et a atteint 0,38 en 1988. Le niveau de cet indicateur, comparable à celui des nations développées[80], est somme toute correct et ne traduit pas une forte concentration des revenus. Toutefois, il y a lieu d'être prudent dans l'interprétation de ce résultat. Car la lecture de la figure 34 révèle qu'en 1988, 50 % de la masse des dépenses est le fait de près de 25 % des ménages seulement. Les 10 % des ménages les plus pauvres dépensent annuellement et par personne 2,8 % de cette masse et à l'inverse, les 10 % des ménages les plus riches dépensent près de 32 % de celle-ci. L'écart entre les ménages à haut revenu et ceux à bas revenu est ainsi extrêmement important, beaucoup plus important que ne l'expriment ces chiffres relatifs aux dépenses de consommation, car il faut préciser que le pourcentage d'épargne doit être sans doute assez élevé chez les ménages à haut niveau de vie. Entre ces deux

[80] À titre comparatif, le coefficient de Gini s'élève à 0,39 en France, 0,43 en Italie, 0,42 au Japon, 0,38 aux États Unis et 0,57 au Maroc (Bialès et Goffin, 1991, p. 280).

extrêmes s'est formée une "classe moyenne" étendue, probablement composée de salariés et de fonctionnaires. L'importance de cette classe a vraisemblablement atténué la valeur du coefficient de Gini.

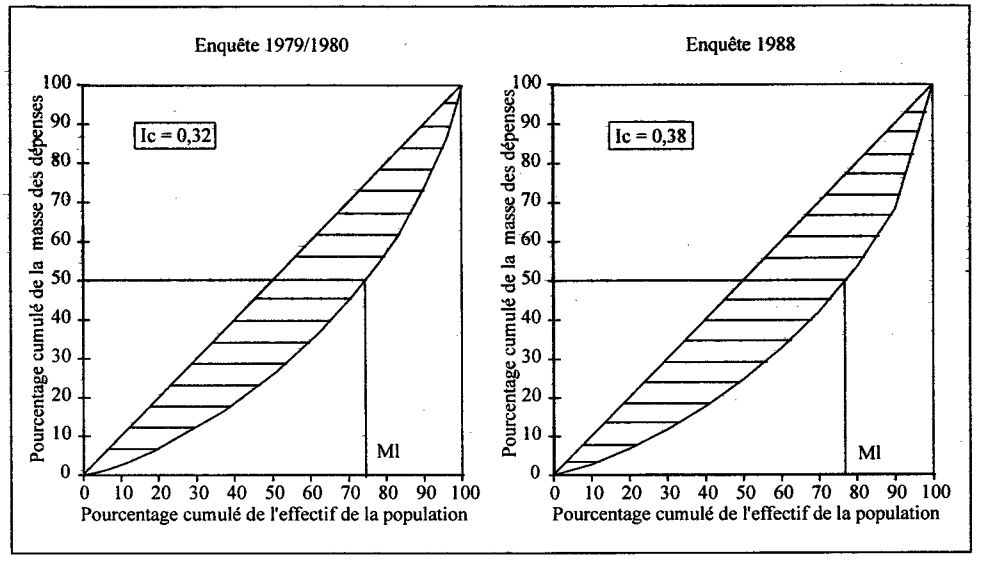

Figure 34. Courbes de concentration des dépenses de consommation

Plusieurs facteurs ont dû concourir à l'aggravation de l'inégalité des revenus. Nous ne citerons que le plus important, qui réside dans la structure de l'emploi. Caractérisé par un processus d'industrialisation et d'urbanisation, le développement économique algérien s'est accompagné d'une désaffection dans l'agriculture. La distribution générale des revenus peut être considérée comme la combinaison de la distribution des revenus urbains et des revenus ruraux. Or, le revenu moyen de la population rurale, nous le verrons plus loin, est beaucoup plus faible que celui de la population urbaine, et rien ne permet de penser que l'écart ait tendance à diminuer au cours de la croissance. Par ailleurs, l'inégalité de la distribution est plus forte pour les revenus urbains que pour les revenus ruraux. Dans ces conditions, l'accroissement relatif de la population urbaine a dû se traduire par une augmentation de l'inégalité générale des revenus.

En tout état de cause, cet accroissement de l'inégalité des revenus ces dernières années, conformément à l'hypothèse énoncée par Simon Kuznets (1972) et confirmée après lui par de nombreuses études empiriques, ne semble pas traduire l'accès de l'Algérie à un stade plus élevé de développement. Cet état de choses caractérise les pays les moins développés, où l'inégalité devant l'éducation ainsi que les multiples formes de discrimination excluent certains groupes d'une compétition équitable avec les autres. L'inégalité s'est accrue car, au fil des années, des obstacles

se sont dressés devant l'intégration de certaines catégories dans la vie socio-économique. S'il est vrai que *"les bouleversements structurels qu'entraîne le démarrage du développement peuvent accuser la différenciation et l'inégalité, la poursuite ultérieure de la croissance, accompagnée par la diffusion de l'instruction, l'extension des assurances, l'essor des grandes entreprises et l'augmentation de la part relative des revenus du travail par rapport à celles des revenus de la propriété, contribue à réduire l'inégalité générale de la distribution"* (Lecaillon *et al.*, 1983, p. 9).

Ces inégalités apparaissent nettement à travers les dépenses de consommation désagrégées selon la nature des produits consommés (tableau 78). En observant la variation des coefficients budgétaires d'un même produit selon les différentes tranches de dépenses, nous pouvons remarquer que quand le revenu est faible, le consommateur commence par acquérir des produits alimentaires. C'est ainsi que la tranche inférieure consacre 64,7 % de son budget à ce genre de produits. Au fur et à mesure que le revenu augmente, le consommateur élargit sa base de consommation à d'autres produits. Moins de la moitié du budget de consommation (44,8 %) est accordée à la consommation alimentaire dans les tranches supérieures.

Tableau 78. Structure des dépenses moyennes par personne et par an selon les tranches de dépenses en 1988

Groupe de produits	Tranche faible (moins de 4 062 DA)		Tranche moyenne (4 063 à 8 761 DA)		Tranche supérieure (8 762 DA et plus)	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits alimentaires, boissons non alcoolisées	1 948	64,7	3 928	62,9	7 748	44,8
Habillement, chaussures	218	7,2	563	9,0	1 347	7,8
Logement, chauffage, éclairage	276	9,2	449	7,2	1 366	7,9
Meubles et matériel ménager	32	1,1	151	2,4	1 005	5,8
Santé et hygiène corporelle	89	3,0	194	3,1	420	2,4
Transports et communications	108	3,6	309	4,9	2 811	16,2
Éducation, culture, loisirs	64	2,1	141	2,3	1 019	5,9
Divers	276	9,2	506	8,1	1 597	9,2
Total	3 011	100,0	6 241	100,0	17 313	100,0
Source : ONS, 1922b.						

Chez les plus pauvres, l'essentiel de la consommation alimentaire consiste en produits de base (pain, céréales et dérivés, légumes secs). Les personnes appartenant à la tranche de dépenses moyenne accordent également une part importante de leur budget à la consommation de base. Néanmoins, de petits changements se sont

manifestés depuis 1969 : on peut observer une baisse dans les dépenses affectées à certains produits (pain, céréales et dérivés) et une augmentation des dépenses affectées à d'autres produits (viandes, volailles, poissons, légumes frais). Quant aux tranches supérieures, elles se différencient des tranches étudiées précédemment par leur structure des dépenses de consommation alimentaire, qui fait état de l'importance accordée aux produits tels que les viandes, les volailles, poissons et légumes frais et de la faiblesse de la part du pain et des céréales.

b) Les disparités socio-professionnelles

Il convient de prime abord d'émettre quelques réserves au sujet des classifications que contient le tableau 79. En effet, les impératifs d'enquête ont poussé à identifier uniquement la CSP du chef de ménage même pour les ménages qui comportent plusieurs occupés. En d'autres termes, cela signifie que la CSP n'est pas forcément révélatrice du revenu dont dispose le ménage.

Tableau 79. Structure des dépenses de consommation selon la catégorie socio-professionnelle en 1988

Catégorie socio-professionnelle	Dépenses (en %)	Population (en %)	Dépense moyenne par personne (en DA)	% des dépenses alimentaires
Employeurs, cadres supérieurs, professions libérales	6,5	4,0	14 629	42,6
Cadres moyens	9,6	7,7	11 294	50,0
Employés	7,6	6,6	10 408	49,6
Indépendants	18,2	19,4	8 506	50,8
Ouvriers, manœuvres	29,4	34,4	7 742	54,8
Autres	28,7	27,8	9 355	-
Total	100,0	100,0	Moy : 8 873	-
Source : ONS, 1992b.				

En dépit des aléas que nous venons de signaler à travers cette réserve, on peut remarquer, après avoir distingué deux types de CSP, que pour le premier type (regroupant les employeurs, cadres supérieurs, professions libérales, les cadres moyens et les employés), la part des dépenses était, en 1988, plus importante que celle de la population. Tandis que pour le second type de CSP (qui regroupe les catégories : indépendants et ouvriers, manœuvres), la part des dépenses était plus faible que le pourcentage de population. La part des dépenses pour le premier type de catégories s'élève à 23,7 % pour une population de 18,3 %. Pour le second type, elle est de 47,7 % pour une population de 53,9 %. Si l'on considère les dépenses annuelles moyenne par personne, les disparités apparaissent de façon plus accentuée

encore : les catégories supérieures ont les dépenses les plus importantes. Si les ouvriers, manœuvres réalisent, avec 7 742 DA, la dépense la plus faible, les employeurs, cadres supérieurs et professions libérales, en revanche, avec presque le double (14 629 DA), réalisent la dépense la plus importante, suivis par les cadres moyens (11 294 DA) et les employés (8 506 DA).

c) Les dépenses de consommation par secteur d'habitat

Il existe un écart considérable entre la structure des dépenses et celle de la population selon le secteur d'habitat. On remarque en effet une disproportionnalité singulière entre la répartition de la population et les dépenses dans les différents secteurs d'habitat. En 1979/1980, alors que la population rurale représente 58,1 % de la population totale, les dépenses réalisées dans ce secteur ne constituent, elles, que 47,3 % des dépenses globales. En revanche, la population urbaine qui ne représente que 41,9 % de la population totale accapare 52,7 % des dépenses. C'est là un signe de disparité dans le niveau de vie. La dépense moyenne par personne et par secteur d'habitat semble un indicateur plus significatif encore pour une telle comparaison. En effet, les dépenses par personne et par an dans le secteur urbain dépassent largement, s'élevant à 3 928 DA, la moyenne annuelle nationale, qui est de 3 123 DA, alors que celles du secteur rural sont nettement en deçà de cette moyenne nationale puisqu'elles ne s'élèvent qu'à 2 543 DA.

Tableau 80. Structure des dépenses de consommation de la population selon le secteur d'habitat en 1979/1980

Secteur d'habitat	Structure des dépenses	Structure de la population	Dépense moyenne par personne, par an	Structure des dépenses alimentaires
Grand-Alger	12,6	9,2	4 250	12,4
Oran, Constantine, Annaba	8,0	6,5	3 853	8,3
Villes moyennes	24,4	19,1	3 979	23,7
Petites villes	7,8	7,1	3 439	7,7
Villages	7,2	7,5	3 040	7,3
Campagne	40,0	50,7	2 470	40,8
Total	100,0	100,0	-	100,0
Secteur urbain	52,7	41,9	3 928	54,6
Secteur rural	47,3	58,1	2 453	45,4
Total	100,0	100,0	Moy : 3 123	100,0

Source : MPAT, 1982.

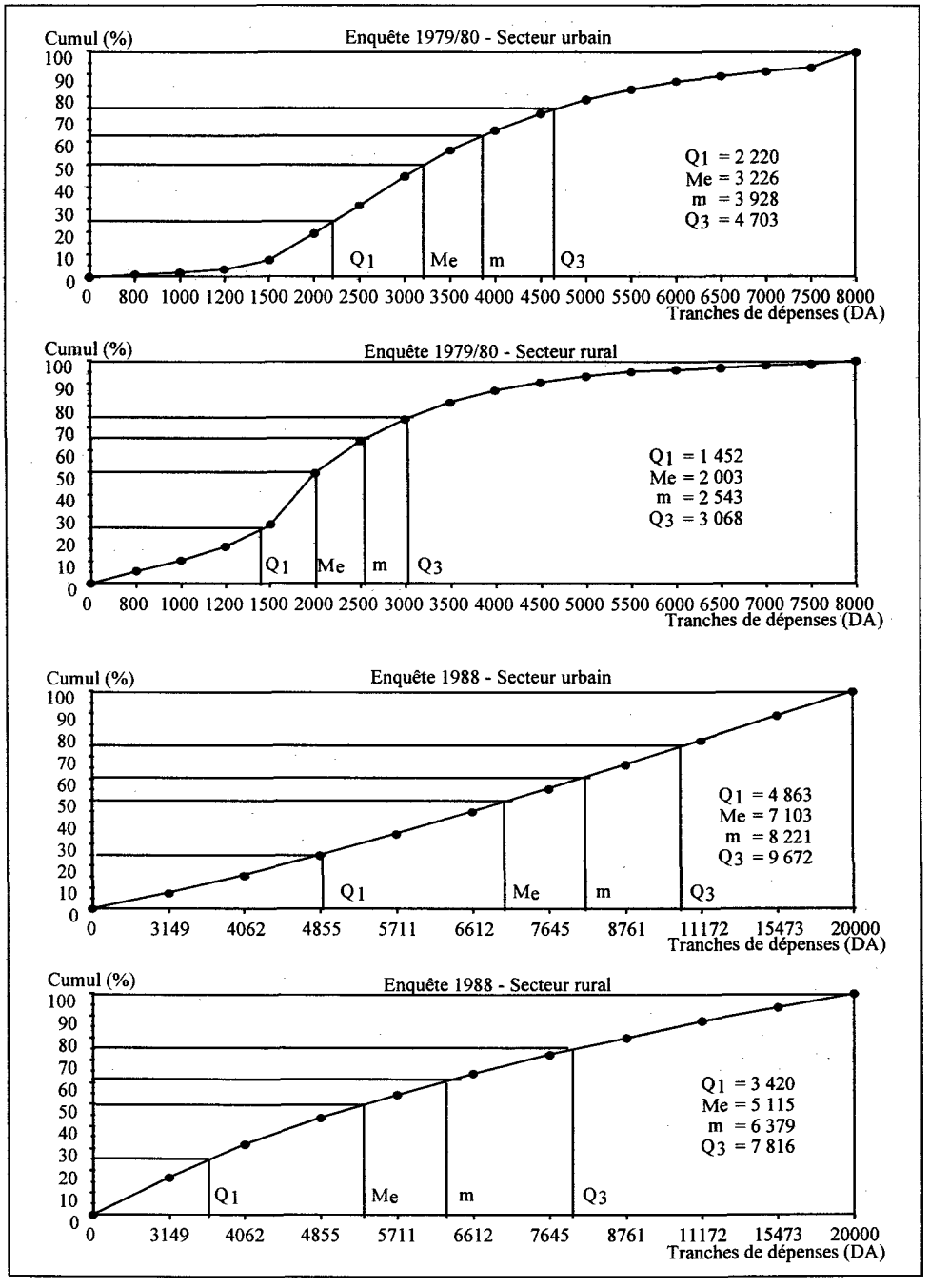

Figure 35. Courbes cumulatives de la répartition de la population selon les tranches de dépenses annuelles par personne par secteur d'habitat en 1979/80 et 1988

Le calcul de certains paramètres (figure 35) fait ressortir de manière plus explicite les disparités existant dans la répartition des revenus selon le secteur d'habitat. En effet, 50 % de la population rurale avait, en 1979/80, une dépense annuelle moyenne inférieure à 2 003 DA, alors que dans le secteur urbain, le seuil correspondant s'élevait à 3 226 DA. En 1988, la moitié de la population rurale avait une dépense annuelle moyenne de 5 115 DA ; dans le secteur urbain elle est de l'ordre de 7 103 DA : l'écart s'établit ainsi à près de 40 %.

Les premier et troisième quartiles reflètent le même déséquilibre. Une comparaison des caractéristiques statistiques entre les différents secteurs révèle effectivement que la masse des dépenses se distribue d'une façon très inégale entre la population urbaine et la population rurale.

Le revenu monétaire des urbains étant sensiblement plus élevé que celui des ruraux, et leurs possibilités de choix dans le domaine alimentaire plus nombreuses, on constate logiquement, à la lecture des chiffres qui figurent dans le tableau 81, que leur alimentation est beaucoup plus diversifiée. En zone agglomérée, la part de dépenses consacrée à la consommation de viandes, volailles, poissons et légumes frais est plus importante qu'en zone éparse et celle consacrée à la consommation de céréales, moins importante.

Tableau 81. Coefficients budgétaires des grands groupes de produits selon la strate en 1988

Groupe de produits	Secteur aggloméré	Secteur épars	Ensemble
Pain, céréales et dérivés	66,4	89,8	71,8
Fruits et légumes frais	152,2	135,9	148,5
Viandes, volailles, poissons	168,6	139,1	161,8
Fruits et légumes secs	14,3	15,2	14,5
Autres produits alimentaires	120,7	144,6	126,2
Alimentation	522,2	524,4	522,7
Habillement, chaussures	87,1	82,1	86,0
Logement, chauffage, éclairage	64,6	74,5	66,9
Meubles	29,0	15,4	25,9
Matériel ménager	18,2	22,7	19,2
Santé et hygiène corporelle	28,6	28,2	28,5
Transports et communications	119,2	121,6	119,8
Éducation, culture, loisirs	46,4	43,5	45,8
Divers	84,6	87,7	85,3
Total	1 000,0	1 000,0	1 000,0

Source : ONS, 1992b.

On s'aperçoit, contre toute attente, que les habitants des zones agglomérées dépensent, en part relative, presque autant que les habitants des zones éparses pour l'achat de produits alimentaires (respectivement 52,2 % et 52,4 %). Cela signifie-t-il que les structures de consommation n'ont pas connu de modifications sous l'effet de l'urbanisation et que les villes présentent encore un fort caractère rural du fait de l'exode rural de ces dernières années ? Cela n'est que partiellement vrai car d'abord, il faut rappeler que la distinction zone agglomérée-zone rurale ne coïncide pas tout à fait avec la distinction secteur urbain-secteur rural (chapitre 6, p. 196) ; ensuite, même faible, l'autoconsommation est beaucoup plus importante dans les campagnes et permet ainsi d'alléger les dépenses en matière de consommation. À titre d'exemple, l'autoconsommation intervient pour 20,7 % de la ration alimentaire de blé dur dans les communes rurales contre 5,8 % dans les communes urbaines ; pour 7,1 % de celle de blé tendre, contre 1 % dans le secteur urbain ; pour 34,4 % contre 21,8 % pour l'orge (Bourenane, 1982, p. 40).

Le déséquilibre, bien réel, des dépenses de consommation entre le secteur rural et le secteur urbain, montre que la répartition des revenus s'effectue de façon très inégale. Les populations urbaines sont largement avantagées.

Les facteurs déterminant un tel phénomène sont nombreux et variés. Il est certain d'abord que les possibilités d'emploi à but lucratif (le petit commerce spéculatif, par exemple), en tant que source de revenus, sont plus fréquentes dans les villes que dans les campagnes.

Ensuite, dans la mesure où la production agricole nationale est insuffisante, et vu l'inélasticité de la demande de produits alimentaires, on aurait dû, théoriquement, constater une hausse des prix agricoles et donc des revenus des ruraux. Mais le recours massif aux importations a désamorcé ce processus. De même, la politique de soutien des prix à des niveaux "artificiels" a fait que la production de certains biens, telle que la céréaliculture est devenue non rentable en raison des coûts de production élevés. Cette politique est assurément à revoir car elle favorise les urbains au détriment des ruraux et davantage les classes aisées que les pauvres.

Enfin, les répercussions de ce phénomène sur l'activité agricole sont extrêmement graves ; les populations rurales ont été contraintes de se déplacer en masse vers les villes à la recherche de revenus pour subsister, leurs activités économiques habituelles (petite agriculture, artisanat, etc.) n'étant pas en mesure de leur assurer le minimum vital. Les grands agriculteurs se sont reconvertis dans d'autres activités économiques plus rentables et avec des risques d'investissement moins importants que ceux de l'agriculture.

Pour endiguer l'exode rural et l'urbanisation anarchique qui en découle, c'est sur les villes secondaires qu'il convient de concentrer les efforts. La taille réduite de ces dernières ainsi que la moindre complexité de leurs structures administratives facilitent en effet la mise en place de programmes qui permettent d'endiguer l'exode vers les métropoles urbaines tout en préparant professionnellement les migrants à

affronter la vie citadine. Par ailleurs, le développement de ceintures maraîchères péri-urbaines non seulement favorise la création d'emplois, mais aussi une décentralisation des industries alimentaires mettant à profit les productions locales. Une telle planification régionale, en s'efforçant d'ajuster les capacités de production rurale au dynamisme de la demande alimentaire, freinera à coup sûr la dépendance alimentaire de l'Algérie vis-à-vis de l'extérieur.

D'une manière générale, considérer le développement rural comme prioritaire et agir en conséquence serait le plus sûr moyen de maîtriser la surpopulation urbaine tout en satisfaisant les aspirations légitimes du monde rural. Faute de quoi, les ruraux les plus démunis continueront à migrer en ville et à tenter de s'y adapter au prix d'efforts surhumains.

4. Investissement et niveau de vie

De nombreuses études ont porté sur l'examen des effets que pouvaient produire les variations de la population sur la croissance économique. Ces variations sont tantôt perçues comme le stimulant indispensable au développement économique et tantôt, plus souvent, comme engendrant des effets nuisibles qui retardent la croissance économique.

Les efforts des chercheurs se sont généralement portés sur la délimitation du champ d'interaction des variables économiques et démographiques ainsi que sur les méthodes de mesure de leurs effets réciproques, négligeant alors un effort véritable de recherche des conditions d'harmonisation de ces deux éléments certainement interdépendants.

Les modèles qui prolongent la pensée malthusienne mettent en rapport l'accroissement démographique et le revenu pour faire ressortir les implications négatives d'un accroissement rapide de la population.

En vue d'une telle démonstration, ils s'attachent à définir les investissements comme jouant un double rôle, en ce sens qu'ils renforcent la capacité de l'homme en tant que producteur (fonction de participation au renouvellement de la force de travail) tout en contribuant à son bien-être (fonction de participation à l'élévation du niveau de vie), ce qui est l'objectif final de la croissance économique.

L'accroissement démographique entraîne le besoin d'une élévation du taux du produit intérieur investi pour que le maintien du niveau de vie soit assuré. En d'autres termes, l'accroissement démographique oblige à investir une part non négligeable des ressources nationales aux seules fins d'empêcher la dégradation du niveau de vie. Bien entendu, ces théories se sont proposées de quantifier le rapport

qui s'établit entre l'accroissement démographique et les besoins d'investissement. De manière schématique, la plupart des études ont recours au coefficient de capital pour déterminer l'investissement nécessaire pour obtenir une production supérieure telle que, en dépit de l'accroissement démographique, le niveau de vie se maintienne. Elles estiment généralement qu'il faudrait un investissement annuel net de 4 % pour que le revenu national augmente de 1 %, dans l'hypothèse double où l'accroissement démographique serait de l'ordre de 1 % d'une part, et d'autre part, où l'investissement effectué viserait au maintien strict du niveau de vie. Partant de cette hypothèse et pour une population qui croît à un rythme annuel de 3 %, il faudrait investir 12 % du produit national pour obtenir l'augmentation de 3 % de celui-ci, nécessaire au seul maintien du niveau de vie de la population considérée.

Alfred Sauvy introduit une distinction importante grâce à laquelle il différencie les "investissements démographiques" et les investissements économiques (Sauvy, 1963, p. 228-290) : si les premiers tendent à absorber les effets de l'accroissement démographique en maintenant le niveau de vie existant, les seconds, en revanche, sont destinés à élever ce même niveau de vie. Cette distinction a le mérite de faciliter la détermination des effets des variations du volume et de la structure de la population sur le revenu. En effet, l'accroissement du volume de la population entraîne le besoin d'une augmentation parallèle de la part des investissements économiques censés élever le niveau de vie. En outre, cet effet négatif est amplifié par un accroissement démographique rapide induisant une structure par âge jeune dans une population caractérisée de ce fait par un taux de dépendance élevé, la population économiquement inactive étant largement supérieure en volume à la population économiquement active.

Tableau 82. Évolution de la PIB par tête
(1967-1973 : en DA constants de 1978 ; 1975-1992 : en DA constants de 1982)

	1967	1970	1973	1975	1980	1985	1989	1992
PIB (en millions)	40 499	54 535	62 379	109 482	174 809	199 713	192 553	252 740
Population (en milliers)	12 570	13 309	14 649	15 768	18 665	21 850	24 397	26 242
PIB/tête	3 222	4 098	4 258	6 943	9 366	9 140	7 892	9 631
TAM (en %) de la PIB	-	10,4	4,6	-	9,8	2,7	-0,9	9,4
TAM (en %) de la PIB/tête	-	8,3	1,3	-	6,2	-0,5	-3,6	6,9

TAM : taux annuel moyen
Source : élaboré à partir des statistiques de la comptabilité nationale.

Cette démarche qui cherche à expliquer les interactions entre croissance économique et population est-elle d'un apport quelconque dans notre tentative d'analyse du niveau de vie de la population algérienne. Assurément, il est préférable, avant toute investigation de donner quelques indications sur l'évolution de la production intérieure brute par tête, indicateur supposé illustrer le niveau de vie. L'appréciation du niveau de vie supposée par le biais de cet indicateur nous servira alors de base à une réflexion qui intégrera les mécanismes des théories ci-dessus.

Pour la période allant de 1967 à 1973, le taux d'accroissement annuel moyen de la PIB a, dans l'ensemble, évolué positivement. Toutefois, son évolution est moins positive qu'elle ne le paraît si l'on fragmente cette période. Ce taux, qui était de l'ordre de 10,4 % entre 1967 et 1970, a accusé une baisse remarquable pour la période 1970-1973, puisqu'il s'est situé à 4,6 %. Entre 1975 et 1980, ce taux s'est situé au niveau extrêmement élevé de 9,8 %. Depuis 1980, le taux d'accroissement moyen de la PIB a connu une baisse sensible et est même devenu négatif entre 1985 et 1989.

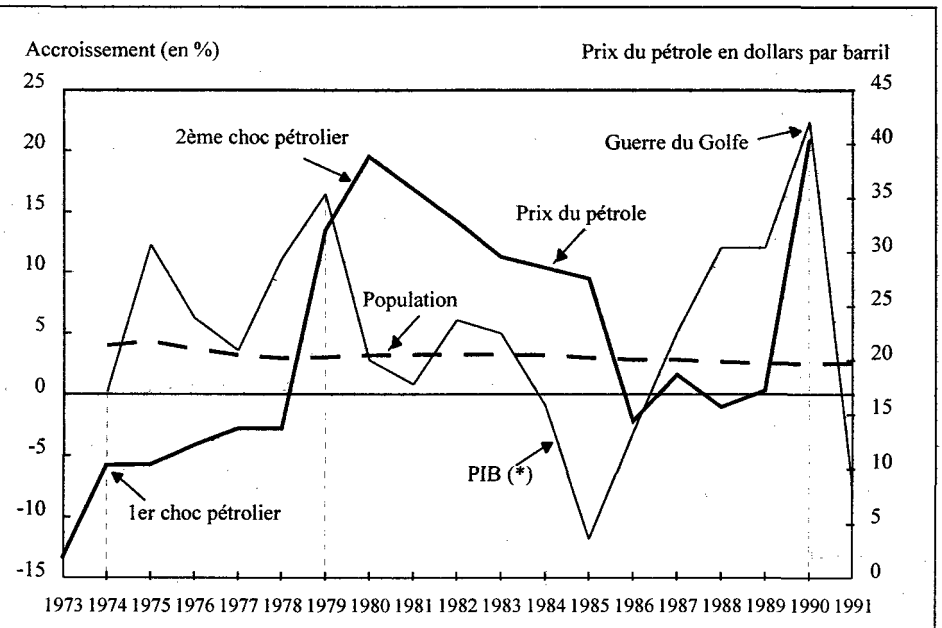

(*) PIB à prix constants de 1982.
Source : élaboré à partir des statistiques de la comptabilité nationale.

Figure 36. Accroissement de la PIB et de la population (1973-1991)

Ayant été jusqu'en 1980 nettement supérieur au taux d'accroissement de la population, évalué quant à lui à 3 %, l'accroissement de la PIB a été accompagné par

une augmentation de la PIB par tête. Entre 1980 et 1985, l'accroissement de la PIB n'a pu contrecarrer celui de la population et l'on a assisté par conséquent durant cette période à une stagnation du niveau de vie. À l'image de la PIB qui a chuté brutalement entre 1985 et 1989, la PIB par tête a connu une diminution de l'ordre de 2,8 % en moyenne par an durant cette période.

Les fluctuations incessantes qu'a connues le taux d'accroissement de la PIB, loin de refléter une situation de croissance soutenue, semblent être l'expression de phénomènes conjoncturels (fluctuations du marché pétrolier notamment ; figure 36). Peut-on déduire à partir de ces résultats qu'il y a eu réellement élévation du niveau de vie, compte tenu de l'augmentation du revenu par tête ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à cette question, nous emprunterons la démarche analytique de la théorie précédemment citée.

D'après cette théorie, le niveau d'accumulation du capital détermine le revenu de la population. Mais on peut constater, dans le cas de l'Algérie, que la formation brute du capital fixe accapare une partie très importante de la PIB. Nul autre pays en effet, n'a pu mobiliser aussi régulièrement que ne l'a fait l'Algérie, une part imposante de sa PIB pour l'investissement, part qui dépasse les 30 % tout au long de la période considérée.

Une déduction s'impose : le taux d'accroissement de la PIB par tête reste à un seuil très bas eu égard à l'importance de la part consacrée à l'investissement. Tout porte à croire que le coefficient de capital est très élevé.

L'élévation du coefficient de capital est essentiellement due à la priorité accordée aux industries de base à forte intensité capitalistique. Or, à partir de 1980 notamment, la croissance économique a enregistré un très faible niveau d'absorption d'investissements. Par ailleurs, consentir des investissements nouveaux n'implique pas de façon systématique une élévation du niveau de vie, surtout lorsque dans l'espace du déroulement du processus de production, des facteurs naturels et humains sont impuissants à absorber les nouveaux capitaux. Il apparaît donc clairement que si, malgré une gigantesque accumulation du capital, le niveau de vie ne s'améliore guère, c'est que les facteurs de blocage résident dans les choix économiques plutôt que dans l'accroissement de la population. Dans le cas de l'Algérie, il eût été préférable de recourir autant que possible à l'utilisation de la main-d'œuvre disponible même rudimentairement équipée, pour augmenter sensiblement la production et par "ricochet" absorber mieux les nouveaux capitaux injectés. Parce qu'en fait le rendement de ces investissements considérables, combinés aux faibles performances de la productivité, a toujours été en deçà du niveau souhaité.

CONCLUSION

La croissance démographique influe sur la croissance économique par plusieurs canaux interconnectés, et à travers un ensemble de relations d'interdépendance très complexe. Dans ce réseau d'interdépendance, chaque grandeur significative, telle que la consommation, l'investissement, le commerce extérieur, etc., joue un rôle plus ou moins privilégié selon la condition générale de l'économie, la structure de cette dernière et l'aptitude de l'appareil de production à répondre plus ou moins rapidement à la demande.

Tout accroissement démographique implique un accroissement de la demande finale, ou tout au moins la nécessité pour l'appareil de production de répondre aux besoins de cet excédent de la population.

Dans les conditions actuelles de la croissance économique et de la structuration de l'appareil productif, force est de constater que l'accroissement de la population se dresse comme une véritable contrainte qui hypothèque toute chance de l'Algérie d'émerger au sein des nations développées.

La structure par âge extrêmement jeune de la population algérienne, la taille considérable des ménages, ne manqueront pas de peser lourdement sur les capacités économiques du pays en multipliant les besoins à satisfaire. Il va sans dire que cette demande sociale va accroître la part des "investissements démographiques" dans l'investissement global, au détriment de l'investissement productif censé améliorer le niveau de vie.

Depuis 1967, les "investissements démographiques" réalisés représentent globalement 25 % de l'investissement total consenti. Malgré le niveau atteint par ce type d'investissements, les besoins sociaux demeurent toujours insatisfaits, à tel point qu'il s'est constitué un déficit chronique en ce domaine.

CHAPITRE 8

DES BESOINS SOCIAUX NON SATISFAITS OU L'INEFFICACITÉ DE L'OUTIL DE PLANIFICATION

Les besoins sociaux sont ici envisagés dans leur globalité. Il s'agit de déterminer d'une part, l'ampleur de la demande sociale et d'autre part, la manière dont elle est satisfaite, c'est-à-dire l'imbrication de deux aspects essentiels du développement : l'économique et le social.

Nous évoquerons donc les besoins sociaux dans les secteurs de la santé ou encore de l'habitat. Quant à l'éducation, exprimée en termes de besoins, elle constitue un lieu de rencontre théorique des trois aspects du développement à savoir, l'économique, le social et le culturel. C'est ce qui explique l'importance que nous lui avons délibérément accordée.

L'ampleur de la demande sociale dans ces secteurs oriente directement la répartition des investissements dans la mesure où elle exprime la portée de l'importance des "investissements démographiques" nécessaires.

Pour qu'ils ne soient pas seulement une charge pour l'économie, le planificateur doit faire preuve de génie et faire en sorte que les dépenses consacrées à la satisfaction de la demande sociale constituent un potentiel de richesses rentables à plus ou moins longue échéance. Pour ce faire, les techniques d'intégration des variables démographiques dans l'élaboration du plan sont indispensables. L'action planifiée de satisfaction des besoins sociaux passe nécessairement, non seulement par une identification des besoins et des moyens permettant de les satisfaire, mais aussi par la recherche de l'efficience des investissements effectués en tant que facteurs participant au progrès social.

I. ÉDUCATION ET FORMATION

En Algérie, la baisse rapide de la mortalité, et notamment de la mortalité infantile, a été l'un des événements marquants de ces dernières années. Toutefois, à la différence des pays industrialisés, cette baisse n'a pas été accompagnée par une baisse parallèle de la natalité. Ces deux tendances conjuguées ont conduit à une croissance rapide de la population, mais surtout à une structure par âge caractérisée par la forte prédominance des classes jeunes.

Les conséquences de ces phénomènes sur le développement du système éducatif sont évidentes. Plus que la croissance rapide de la population, c'est surtout la structure par âge qui fait que l'objectif éducatif requiert de la part d'un pays comme l'Algérie un effort considérable.

Face à la forte pression de la demande en matière d'éducation, les pouvoirs publics algériens ont déployé de grands efforts qui se sont traduits par un net progrès de la scolarisation, en termes d'accroissement des effectifs. Cependant, en dépit des efforts importants qui ont été faits en vue du développement de l'éducation, en dépit des ressources considérables qui y sont consacrées, les résultats sont relativement décevants par rapport aux attentes et aux espoirs placés en elle. On se trouve ainsi, aujourd'hui, face à deux problèmes : l'un, relativement évident, de nature démographique, est l'effort requis pour servir une population rapidement croissante où prédominent les classes jeunes. Quant à l'autre, beaucoup plus fondamental, il conduit à la remise en question d'hypothèses optimistes, voire même simplistes, sur le rôle de l'éducation dans le développement et la réduction des inégalités sociales.

Le reproche que l'on peut adresser par ailleurs à la politique éducative de l'Algérie ne porte pas principalement sur l'insuffisance quantitative des ressources, mais sur leur utilisation. On peut aujourd'hui, en effet, reprocher au système éducatif algérien d'avoir, entre autres, favorisé les populations urbaines aux dépens des populations rurales et d'être inadapté. Ainsi, n'étant pas incluse dans une politique de planification globale et à long terme, la politique éducative de l'Algérie, en dépit des efforts déployés, n'a pas pu réduire avec le temps les disparités notables qu'on peut constater entre le milieu rural et le milieu urbain. On constate également une insuffisance importante d'équipements scolaires, une inégalité dans les conditions de scolarisation et enfin, une inégalité des taux de participation des filles à l'enseignement.

La mesure des progrès obtenus en matière d'éducation est d'abord statistique. Selon les spécialistes cependant, on ne saurait juger de ces progrès au travers des chiffres qui souvent cachent de réelles déficiences. Le bilan chiffré auquel nous allons procéder sera donc ensuite complété par quelques observations qualitatives.

1. Progrès et insuffisances

La baisse du taux d'analphabétisme dans la population âgée de plus de 15 ans donne une première idée du chemin parcouru depuis l'indépendance. À la veille de celle-ci, le taux d'analphabétisme avoisinait les 90 %. Il a subi depuis une baisse continue. Ainsi, entre 1966 et 1987, la proportion de la population analphabète est passée de 74,6 % à 50,4 %, réalisant ainsi une baisse plus de 20 points. Il faut cependant différencier ces résultats, selon le sexe et la dispersion de l'habitat. Bien que le taux pour l'ensemble ait chuté, la part relative au sexe féminin est de moindre poids que celle du sexe masculin.

Tableau 83. Évolution des taux d'analphabétisme selon le sexe aux recensements (en %)

Sexe	Année de recensement			
	1954	1966	1977	1987
Masculin	87,7	62,3	48,2	36,6
Féminin	96,9	85,4	74,3	64,2
Ensemble	92,3	74,6	61,5	50,4

Appréhendé à partir de la variable dispersion de l'habitat, le taux d'analphabétisme rend compte des différences entre la zone agglomérée et la zone éparse. Il était, au recensement de 1987, de 42,9 % pour la première et de 71,2 % pour la deuxième. À partir de 25 ans, plus de trois personnes sur quatre sont analphabètes en zone éparse. On retrouve cette proportion vers l'âge de 45 ans en zone agglomérée. Par ailleurs, les écarts entre sexes varient environ du simple au double selon l'âge.

Les efforts de scolarisation ont touché surtout les jeunes générations ; de ce fait, celles-ci ont des taux d'analphabétisme moindres que ceux de leurs aînées. En l'absence de programmes d'alphabétisation, le recul de l'analphabétisme est donc avant tout le produit de la scolarisation croissante des enfants. Et ce sont les

nouvelles générations d'adultes, ayant bénéficié d'une scolarité complète dans le primaire, alors que leurs aînés n'avaient pu y accéder, qui chaque année viennent grossir le pourcentage des alphabétisés et transformer le visage de la société.

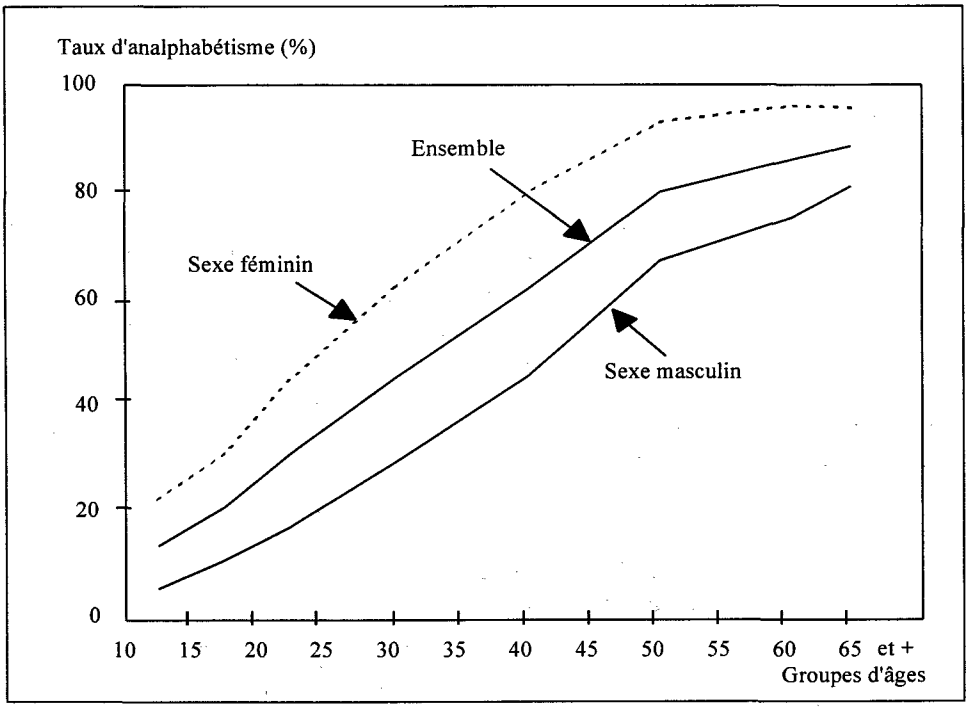

Figure 37. Taux d'analphabétisme selon l'âge et le sexe en 1987

Il va sans dire qu'en matière de scolarisation, les pouvoirs publics ont déployé de grands efforts, ce qui s'est traduit par un net accroissement du taux de scolarisation. On mesure davantage l'ampleur de cet effort lorsqu'on sait la précarité du système éducatif hérité de l'Algérie coloniale. Au lendemain de l'indépendance, la moitié seulement des enfants âgés de 6 à 13 ans était scolarisée. En 1991, 86,9 % d'entre eux fréquentaient l'école.

Cette moyenne dissimule néanmoins d'importantes différences entre les régions. Il convient en effet de préciser que l'accroissement de la scolarisation n'a pas eu lieu sans différences notables entre le milieu rural et le milieu urbain. En 1987, le taux de scolarisation était variable d'une wilaya à une autre, passant de 96 % à Alger, 92,9 % à Constantine, 91,8 % à Oran, à moins de 70 % pour les wilayas les plus défavorisées. En zone éparse, le taux de scolarisation était de 63,8 % seulement, et moins de la moitié des filles âgées de 6 à 14 ans était scolarisée.

Tableau 84. Évolution du taux de scolarisation selon le sexe (en %)

Année	Taux réel de scolarisation (1)		
	Sexe masculin	Sexe feminin	Ensemble
1965 - 1966	57,7	32,9	45,4
1969 - 1970	66,5	41,1	54,0
1973 - 1974	80,6	53,4	67,3
1978 - 1979	88,4	65,6	77,2
1980 - 1981	88,4	67,3	78,0
1984 - 1985	90,9	72,0	81,7
1986 - 1987	93,1	73,5	83,3
1987 - 1988 (2)	93,8	76,0	84,8
1988 - 1989 (2)	93,4	76,6	85,1
1989 - 1990 (2)	93,8	77,2	85,8
1990 - 1991 (2)	93,7	77,9	85,9
1991 - 1992 (2)	94,2	79,5	86,9

(1) Taux réel de scolarisation : nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement élémentaire et moyen – âgés de 6 à 13 ans – rapporté au nombre d'enfants âgés de 6 à 13 ans (non compris les élèves scolarisés de moins et de plus de 13 ans).
(2) Taux de scolarisation : nombre d'élèves inscrits de 6 à 15 ans rapporté au nombre d'enfants âgés de 6 à 15 ans.
Source : ONS, 1992c, p. 24.

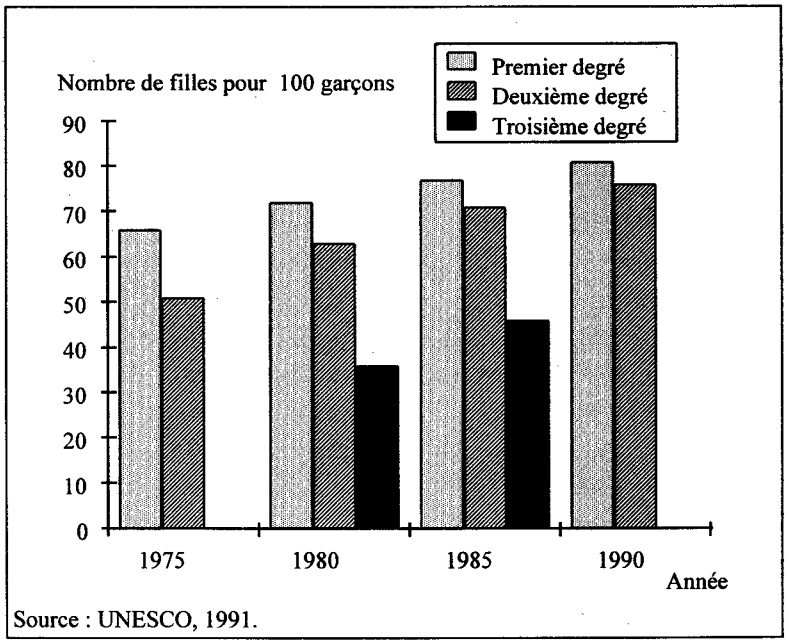

Source : UNESCO, 1991.

Figure 38. Nombre de filles inscrites pour 100 garçons

La figure 38 laisse ainsi apparaître de grandes inégalités dans l'accès à l'éducation selon le sexe. En effet, dès l'enseignement du premier degré (primaire), les ratios d'effectifs filles/garçons sont sensiblement inférieurs à 100. Ce ratio est encore plus défavorable aux filles dans l'enseignement du second degré (moyen et secondaire). Dans le troisième degré (enseignement supérieur) enfin, il ne reste plus en moyenne qu'une étudiante pour deux étudiants.

La figure 39, quant à elle, montre qu'à mesure que l'âge augmente, le taux de scolarisation des filles baisse, lentement jusqu'à l'âge de 11 ans, âge à partir duquel la décroissance devient plus rapide : 65,8 % de scolarisées à 12 ans, 48,2 % à 15 ans et à peine 25 % à 18 ans.

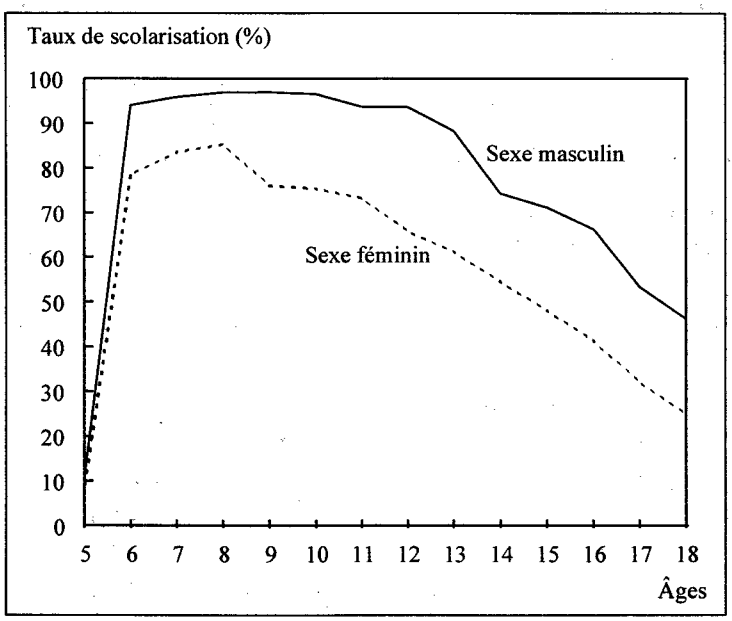

Figure 39. Taux de scolarisation par sexe et âge en 1987

Ce graphique illustre en outre les défaillances scolaires qui sont relativement importantes. Après s'être infléchie à 10 ans, la courbe du taux de scolarisation des garçons continue de suivre une pente douce jusqu'à 13 ans – phénomène normal car, la scolarisation étant obligatoire jusqu'à cet âge, ce sont surtout les abandons qui sont illustrés – puis chute rapidement pour atteindre 46,1 % seulement de scolarisés pour la population âgée de 18 ans.

Plus couramment, deux indicateurs sont retenus pour évaluer le développement de l'éducation : les taux d'inscription bruts et les taux d'inscription

nets par degré d'enseignement. Le premier rapporte le nombre d'élèves scolarisés dans le degré d'enseignement considéré, quel que soit leur âge, à la population totale du groupe d'âges normalement concerné par ce degré. Quant au second, il ne retient au numérateur que l'effectif des élèves ayant l'âge normal pour être scolarisés dans ce degré. Le taux brut est par conséquent supérieur ou égal au taux net. Il peut lui être largement supérieur lorsque les entrées à l'école se font après l'âge normal d'admission et lorsque le redoublement est fréquent.

Le taux d'inscription brut dans l'enseignement primaire n'a augmenté que de 2 points entre 1975 et 1990. Cette hausse si peu importante masque en réalité une extension remarquable de la scolarisation comme l'indique la hausse de 11 points du taux net d'inscription. La différence entre la stabilité du taux brut et la progression du taux net témoigne de l'effort consenti afin d'améliorer l'âge d'entrée à l'école et de réduire la fréquence des redoublements.

Si la scolarisation dans le second degré paraît satisfaisante (plus d'un jeune sur deux de 12 à 18 ans fréquente un établissement moyen ou secondaire), l'entrée à l'université, en revanche, est réservée à un nombre très limité de personnes (11,2 %).

Tableau 85. Taux d'inscription (en %) par degré d'enseignement

Année	Sexe	Premier degré		Second degré		Troisième degré
		Brut	Net	Brut	Net	Brut
1975	T	93	77	20	-	3,2
	M	82	-	26	-	-
	F	75	-	14	-	-
1980	T	94	81	33	31	6,2
	M	108	91	40	37	8,9
	F	81	71	16	24	3,3
1985	T	92	84	50	43	9,2
	M	102	92	57	49	12,3
	F	82	76	42	37	5,9
1988	T	95	88	60	52	10,5
	M	102	94	69	59	14,5
	F	86	81	52	45	6,4
1990	T	95	88	60	53	11,2
	M	103	94	66	59	-
	F	88	83	53	46	-

Source : UNESCO, 1991.

Ainsi, en dépit d'une forte pression démographique, les taux de scolarisation ont augmenté de façon notable. La figure 40 permet de mieux apprécier l'ampleur des progrès accomplis en matière de scolarisation. Il n'est, en effet, nullement aisé de faire progresser le taux de scolarisation quand les effectifs à scolariser augmentent rapidement. Après avoir fait un effort très important pour augmenter la scolarisation des enfants dans la première décennie de l'indépendance, l'État algérien a maintenu l'accroissement annuel moyen des effectifs scolarisés au niveau de l'accroissement démographique (3 à 4 %, selon les années).

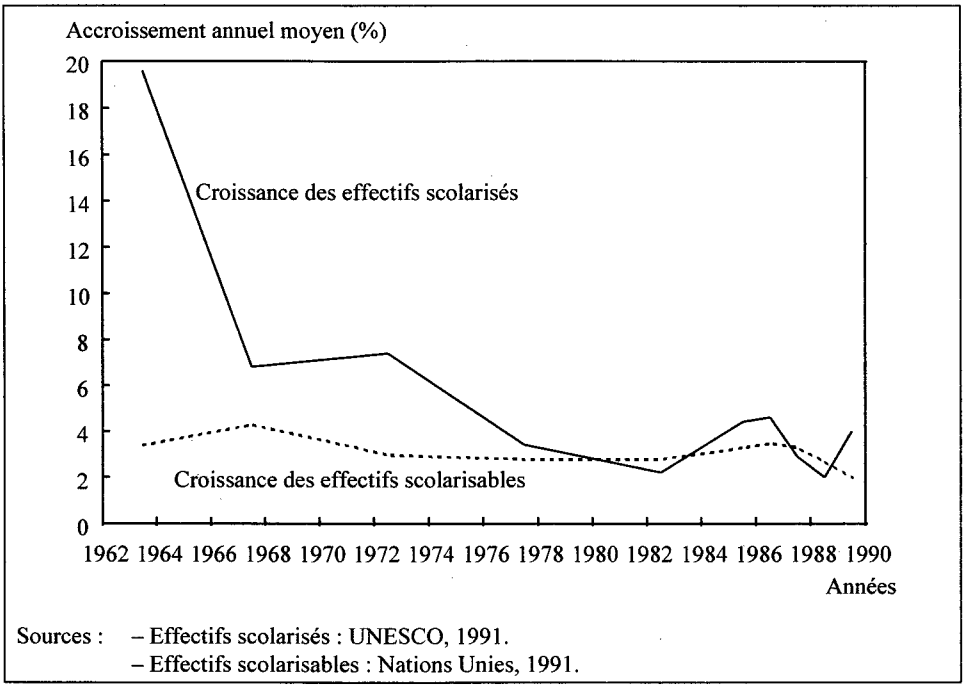

Sources : – Effectifs scolarisés : UNESCO, 1991.
– Effectifs scolarisables : Nations Unies, 1991.

Figure 40. Pression démographique et scolarisation dans l'enseignement élémentaire (tranches d'âges 6-11 ans)

Au-delà de cette approche descriptive du système éducatif, et pour poser les jalons nécessaires à une réflexion globale, il est intéressant d'analyser les conditions d'efficacité du système scolaire algérien. C'est donc sur l'efficacité de cet investissement dit démographique que nous centraliserons cette réflexion.

Nous avons choisi de définir ces normes d'efficacité comme la réponse du système scolaire aux attentes de l'économie, autrement dit, d'évaluer la concordance ou le décalage entre le système de formation et les besoins de l'appareil productif. Pour ce faire, il est nécessaire, dans un premier temps, de dégager les critères de répartition des ressources d'éducation. La dépense publique vise-t-elle une meilleure

efficacité ou non ? Dans un second temps, il faudra définir l'attitude de la société vis-à-vis de l'institution éducative.

2. Critères d'efficacité et dépenses publiques

À l'heure des bilans, on s'enorgueillit souvent en Algérie de l'effort consenti depuis l'indépendance en matière de scolarisation. Face aux retards constatés en ce domaine et surtout face à l'accroissement de la population en âge scolaire, les dépenses publiques ont connu une augmentation sensible en valeur absolue jusqu'en 1985, date à laquelle on observe un fléchissement. Dans les divers budgets généraux de l'État couvrant la période 1963-1971, les dépenses ont connu une croissance rapide : 11 % dans le budget de 1963, 18,5 % en 1965 et 23,6 % en 1971.

Tableau 86. Évolution du budget de l'éducation nationale

Année	Budget de l'éducation (en milliers de DA constants)	Part dans le budget de l'État (en %)	Part du budget de l'équipement (en %)	Part du budget de fonctionnement (en %)
1965	731 338	18,5	32,0	68,0
1971	1 825 599	23,6	36,6	63,4
1975	2 231 083	10,2	5,6	94,4
1980	5 186 727	10,2	4,5	95,5
1982	6 747 773	8,0	3,2	96,8
1984	7 321 000	17,7	43,6	56,4
1985	7 534 000	16,7	37,2	62,8
1986	6 858 000	16,8	–	–
1987	6 965 000	17,3	–	–

Sources : – Jusqu'en 1982 : ONS, 1987c.
– À partir de 1984 : ONS, 1991c.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, depuis 1971, date à laquelle la part dans le budget de l'État des dépenses d'éducation atteignit son point culminant, elles n'ont fait que diminuer jusqu'à atteindre 10,2 % en 1975 et même 8 % en 1982 alors qu'en même temps, la population scolarisable augmentait. Ce taux s'est redressé en 1984, où il était de 17,7 %, tout en restant loin du niveau qu'il avait atteint à la fin des années 60. Il connaît depuis une quasi-stagnation, ne variant que peu autour d'une moyenne de 1 %. Même si en volume la part du budget de l'éducation s'élève

d'année en année – jusqu'en 1985 du moins –, on peut constater une baisse de sa proportion qui s'explique d'autant moins que la population scolarisée s'est accrue dans des proportions considérables. Pour les seuls enseignements élémentaire, moyen et secondaire, elle a été multipliée par près de 8 en l'espace de 29 ans (figure 41 et tableau A-7 en annexe).

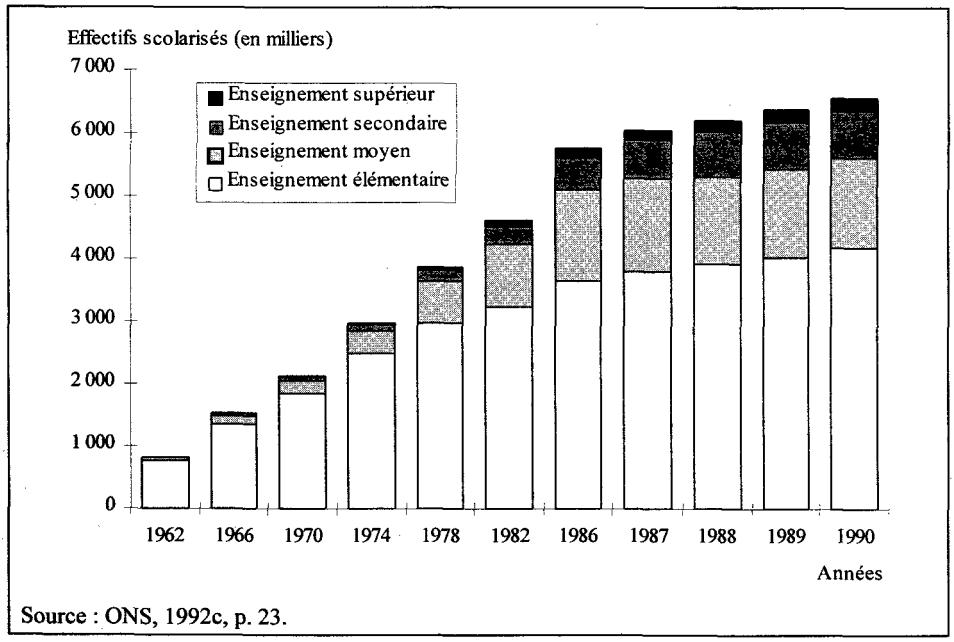

Source : ONS, 1992c, p. 23.

Figure 41. Évolution des effectifs scolarisés

De 1975 à 1982, le budget de l'équipement a été réduit à une proportion congrue tandis que le budget de fonctionnement, en constante augmentation, représentait l'essentiel du budget de l'éducation. Les besoins en infrastructure se sont-ils infléchis durant cette période ? Une réponse affirmative à cette question serait surprenante, eu égard à l'accroissement des effectifs scolarisés durant cette période. D'ailleurs, depuis 1984, il est procédé à un rééquilibrage des dépenses en matière d'éducation. La part du budget d'équipement était, en 1984, de 43,6 % et en 1985, de 37,2 %. Cette hausse, par rapport aux années précédentes, s'explique sans doute par une prise de conscience soudaine du retard qui s'est accumulé en matière d'équipements scolaires.

Le faible montant des ressources allouées par élève, qui connaissent, à prix constants, une quasi-stagnation depuis 1970 (tableau 87), constitue un premier facteur aux incidences néfastes sur l'efficacité de l'enseignement. Cela se traduit au niveau primaire, par la double vacation, au niveau moyen et secondaire, par la

surcharge des classes, la réduction du temps d'enseignement, l'insuffisance des équipements.

Ce n'est certainement pas dans ces conditions que l'on peut prétendre à une quelconque amélioration de l'efficacité du système éducatif. Et c'est ainsi que celui-ci enregistre des taux de déperdition scolaire d'une ampleur inquiétante :

> *"En supposant que les taux calculés deviennent constants dans le temps, sur 1 000 filles qu'on injecte en 1ère année élémentaire, quelque 226 passeront le cap du système élémentaire, 89 le cycle moyen et 65 arriveront au secondaire. Ce qui correspond pour les garçons à 233, 87 et 57"* (Hammouda, 1984, p. 49).

Tableau 87. Dépenses moyennes d'éducation en Algérie

	1970	1975	1980	1985
Dépenses annuelles d'éducation (en millions de DA)	1 634	3 669	11 167	17 546
Effectifs d'élèves	1 981 689	2 955 251	4 055 000	5 436 500
Dépenses moyennes par élève (en DA courants)	824	1 241	2 754	3 227
Dépenses moyennes par élève (en DA constants de 1970)	824	970	1 286	976

Sources : Annuaires statistiques de l'Algérie.

Le second facteur déterminant la médiocrité du système d'enseignement réside, compte tenu de la faiblesse des dépenses d'éducation par élève, dans la sursélection qu'opère fort probablement le niveau de revenu des parents. Ceci, bien entendu, contrecarre largement le processus de démocratisation engagé. Il est évident que les conditions matérielles de l'enseignement exercent un effet particulier sur la réussite ou l'échec scolaire.

Le troisième facteur de blocage est mis en évidence par la comparaison que l'on peut faire entre l'accroissement des dépenses d'éducation et l'accroissement de la PIB.

Il semble que la tendance qui se dessine à ce niveau soit une stagnation, même relative, de l'accroissement des dépenses d'éducation par rapport à la progression de la PIB. Ainsi, les possibilités d'une amélioration de la qualité de l'enseignement sont réellement amputées par la croissance faible de l'économie algérienne. Par ailleurs,

les pouvoirs publics tiennent compte dans l'allocation des ressources d'éducation de l'impératif de satisfaction des autres besoins sociaux (santé, logement, emploi...). D'un autre côté, les dépenses d'éducation doivent tenir compte de l'accroissement considérable de la population scolaire, d'un rééquilibrage souhaité entre les différentes filières et degrés d'enseignement et enfin, du développement indispensable des formations techniques. Ces réformes, nécessaires et coûteuses, exigent un effort budgétaire proportionnellement plus important que par le passé.

Tableau 88. Progression des dépenses d'éducation et de la PIB (en %)

	1967/1970	1970/1977	1977/1978	1979/1980	1980/1985
Croissance des dépenses d'éducation	28,8	19,9	24,8	29,4	27,6
Croissance de la PIB	14,8	15,4	19,8	26,9	12,0

Sources : – Dépenses d'éducation : Annuaires statistiques de l'Algérie.
– PIB : ONS, 1991b.

Faute d'un tel effort, l'écart important que l'on constate aujourd'hui entre les besoins exprimés et les capacités d'accueil existantes ira s'aggravant. Le tableau 89 rassemble quelques données qui permettent d'apprécier le problème. S'il est vrai que certaines données portent à l'optimisme, d'autres, en revanche, telles que le nombre d'élèves par classe qui était dans l'enseignement élémentaire, de 45 en 1990, sont fort inquiétantes, mettant en évidence un manque manifeste d'équipements.

Tableau 89. Quelques indicateurs sur l'enseignement

Année	Élémentaire			Moyen		Secondaire	
	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves par maître	Nombre d'élèves par classe	Nombre d'établisse-ments	Nombre d'élèves par enseignant	Nombre de lycées	Nombre d'élèves par enseignant
1970	6 467	42	-	519	27	65	18
1975	7 798	41	60	656	29	103	21
1980	9 263	32	55	1 142	27	205	20
1985	11 144	28	47	1 823	23	342	20
1990	13 135	28	45	2 422	17	672	17

Source : élaboré à partir des données présentées dans ONS, 1992c.

L'augmentation des effectifs d'enseignants – qui est à l'origine de la baisse du rapport élèves/maîtres – pour constituer une mesure réellement efficace, doit être accompagnée d'une augmentation parallèle des infrastructures. Cela n'a pas été le cas en Algérie où, pour scolariser un nombre croissant d'enfants, il a été paré au plus pressé : l'embauche d'enseignants, hâtivement formés, et jusqu'à un passé assez récent, recrutés parmi les recalés de l'enseignement secondaire, de niveau intellectuel quelconque et sans réelles qualités pédagogiques. La construction d'une école, elle, est un investissement coûteux et prend du temps. On se retrouve ainsi, aujourd'hui, dans la nécessité d'utiliser un même local pour plusieurs classes différentes dans la même journée et une telle mesure, en diminuant le nombre d'heures d'enseignement reçues par les élèves, nuit beaucoup à la qualité de l'enseignement.

Au vu des projections effectuées par l'ONU en 1990 (variante moyenne ; figure 42), qui font état d'un accroissement considérable de la population scolarisable, il faudra, pour seulement maintenir la scolarisation aux taux actuels, faire un effort considérable dans la construction des équipements scolaires. Et si l'on y ajoute les dépenses en équipements nécessaires à l'élévation de ces taux, la part des dépenses d'enseignement dans la PIB connaîtra inévitablement un accroissement correspondant sans que, toutefois, le coût par élève ne puisse bénéficier d'une augmentation significative. Ce coût, en admettant qu'il soit augmenté, ne le sera que marginalement.

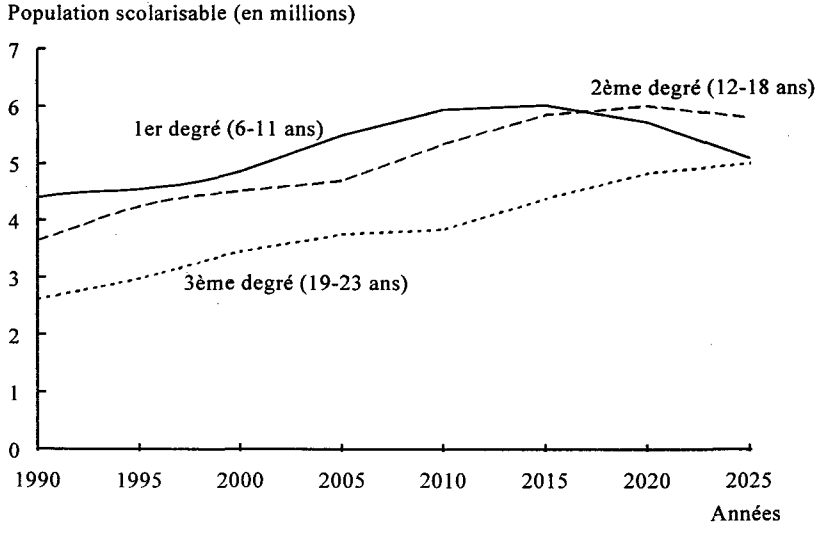

Source : projections des Nations Unies, établies en 1990.

Figure 42. Projections de la population scolarisable par degré d'enseignement (1990-2025)

Il conviendrait d'ajouter à cela les dépenses que nécessiterait un rééquilibrage nécessaire entre les degrés d'enseignement. Selon les projections de l'ONU, on enregistrerait, entre 1990 et 2000, une augmentation des effectifs scolarisables de l'ordre de 465 000 (10,6 %) pour le groupe d'âges 6-11 ans, de 863 000 (23,6 %) pour le groupe d'âges 12-18 ans et de 846 000 (32,4 %) pour les 19-23 ans.

En termes d'effectifs scolarisés, les projections effectuées par l'UNESCO, qui se basent sur un accroissement progressif des taux d'inscription[81] à tous les degrés d'enseignement, font état d'un accroissement important de l'enseignement secondaire et supérieur (de plus de 5 % annuellement). Au cours des dix années à venir, la part de l'enseignement primaire dans l'effectif total tomberait de 64 % à 53,6 %. La part de l'enseignement secondaire passerait de 33 % à 42 %, tandis que celle de l'enseignement supérieur passerait de 3,2 % à 4,2 %.

Tableau 90. Projections d'effectifs scolarisés par degré d'enseignement à l'an 2000

Effectifs scolarisés (en milliers)	Masculin	Féminin	Total	Accroissement annuel moyen (%) 1990-2000
Premier degré	2 847,2	2 483,0	5 330,2	2,5
Second degré	2 312,5	1 875,9	4 188,4	5,4
Troisième degré	274,3	147,7	422,0	5,7
Total	5 434,0	4 506,6	9 940,6	3,7
Source : UNESCO, 1989.				

Pour faire face aux effectifs attendus tout en maintenant le taux d'encadrement enregistré en 1990 (tableau 89), le nombre des enseignants du premier degré devrait s'accroître de quelque 26 % entre 1990 et 2000. Dans les enseignements moyen et secondaire, les effectifs du personnel enseignant devraient presque doubler, et l'évolution de la structure interne des enseignements nécessaires (augmentation de la part des enseignements moyen et secondaire) se répercutera à la hausse sur les coûts moyens d'éducation.

[81] Les taux d'inscription sont projetés, dans chaque degré d'enseignement sur la base des tendances antérieures. Pour un exposé détaillé de la méthode de projection des taux d'inscription scolaire, voir UNESCO, 1977. Selon les projections de l'UNESCO, effectuées en 1989, ces taux passeront entre 1990 et 2000 de 97,1 % à 99,5 % pour le premier degré, de 59,6 % à 76,5 % pour le second degré et de 9,8 % à 12,9 % pour le troisième degré.

Tableau 91. Besoins en enseignants à l'an 2000

Niveaux d'enseignement	Nombre d'enseignants nécessaires		Pourcentage d'accroissement	Taux (%) de croissance annuel moyen
	1990	2000		
Élémentaire	151 262	190 364	25,9	2,3
Moyen et secondaire	127 024	246 376	94,0	6,8
Total	278 286	436 740	56,9	4,6

En outre, le développement de l'enseignement technique devrait à l'avenir être l'objet de davantage d'attention. Les disciplines techniques ont jusqu'ici accusé un grand retard, au bénéfice de l'enseignement général, moins coûteux. La part des effectifs de l'enseignement technique dans les effectifs du secondaire n'a, en effet, fait que décroître proportionnellement passant de 16 % en 1968 à 7,6 % en 1982.

Les réformes engagées jusqu'ici en matière d'éducation et de formation induisent un effort de financement additionnel certainement plus élevé que par le passé. Cet effort, en regard des projections présentées dans le tableau 92, ira certainement s'intensifiant.

Tableau 92. Les dépenses d'éducation en perspective

Années	Accroissement annuel moyen (%)					
	Population	PIB	PIB par habitant	Dépenses par élève	Effectifs scolaires	Dépenses totales d'éducation
1986-1990	3,2	3,5	0,3	0,2	5,0	5,2
1991-1995	3,0	4,7	1,7	1,4	4,4	5,8
1996-2000	2,5	4,7	2,2	1,8	3,4	5,2
2001-2010	1,9	4,7	2,8	2,2	1,3	3,5

Sources : projections CEPII à partir des projections démographiques de l'ONU, des données de l'UNESCO et du FMI, et des scénarios de croissance de la Commission Économique pour l'Europe (Chevalier et Kessler, 1989, p.101).

Ce tableau fait ainsi apparaître des tensions particulièrement vives sur le budget. La pression démographique demeurant forte, les tensions ne sauraient s'atténuer avant les années 2000. Le budget de l'éducation, déjà important en 1985, devrait, durant au moins les quinze années à venir absorber une part croissante du revenu national.

3. Système éducatif et réalités sociales

Les objectifs économiques ne sont pas seuls à exercer des influences sur les choix éducatifs. Les aspirations sociales à l'éducation jouent également un rôle important. Les analystes insistent souvent sur le rôle de moyen de reproduction sociale de l'institution éducative mais aussi sur la fonction de promotion de celle-ci, à travers les positions et les hiérarchies propres à la société.

La demande sociale d'enseignement est énorme. La population scolarisée représentait 15,5 % de la population totale en 1970, 21,7 % en 1980, 22,9 % en 1983 et atteignait 27,3 % en 1990. La croissance des effectifs scolaires est plus rapide que celle de la population totale du fait des retards à résorber et de la progression des effectifs de chaque classe d'âges scolaire suite au rajeunissement de la population et à l'aspiration d'une large partie des candidats à un plus grand nombre d'années de scolarisation.

Même si l'État doit garantir le droit à l'éducation, une grande majorité des adolescents est exclue du système scolaire avant l'âge de 19 ans sans avoir reçu une quelconque qualification. Hammouda note que :

> *"si l'on retient les déperditions tout au long de la scolarité, primaire, moyen, secondaire, on obtient des chiffres de l'ordre de 500 000 pour 1979 et plus de 600 000 à partir de 1980"* (Hammouda, 1984, p. 49).

Confrontés aux capacités d'accueil de l'appareil de formation professionnelle, évaluées à 95 000 places pédagogiques disponibles, pour 50 000 sortants diplômés, et à celles de l'enseignement supérieur qui n'absorbe qu'un cinquième des élèves sortants du secondaire, les chiffres de déperditions permettent d'évaluer la proportion des enfants exclus trouvant place dans les établissements de formation professionnelle à moins d'un dixième. Le système éducatif algérien, au niveau du primaire et du secondaire semble avoir pour débouché essentiel une entrée aléatoire (1 élève sur 20 environ) dans l'enseignement supérieur.

Le tableau 93 révèle que pour l'année 1979-80, seulement un élève sur quatre exclus du système scolaire a été récupéré par les établissements de formation professionnelle ; ce qui constitue certes un progrès par rapport aux années précédentes, mais reste en deçà du niveau souhaité.

Tableau 93. Répartition des élèves exclus du système scolaire selon leur devenir en 1979-1980

Cycle	Effectif exclu de l'école	Effectif exclu pris en charge par la formation professionnelle	Solde
Élémentaire	228 654	2 995	225 659
Moyen	71 631	25 455	46 176
Secondaire	58 255	52 213	6 042
Total	358 540	80 663	277 877

Source : ONS, 1985b, p. 15.

Les déperditions scolaires sont à l'origine d'un énorme gaspillage des ressources.

L'orientation pratique et professionnelle de l'enseignement, toujours absente dans le champ des priorités que s'assignent les pouvoirs publics, aurait pu permettre une formation et une qualification profitables à l'économie et aux nombreux enfants algériens qui ont connu l'échec scolaire au niveau du secondaire.

S'il est vrai que l'État déploie des efforts à la hauteur de la demande sociale au niveau de l'enseignement primaire et moyen (fondamental actuellement), cet effort n'est pas poursuivi de façon adéquate au-delà de ces degrés d'enseignement.

Tableau 94. Dépenses d'éducation pour les trois degrés d'enseignement général en 1982

	Fondamental	Secondaire	Supérieur	Total
Montant (en millions de DA)	6 528	1 347	2 060	9 935
%	(65,7)	(13,6)	(20,7)	(100,0)
Effectifs (en milliers)	4 069	249	104	4 422
%	(92,0)	(5,6)	(2,4)	(100,0)
Dépense moyenne par élève	1 604	5 409	19 807	2 246

Source : ONS, 1983.

Le tableau 94 appelle quelques commentaires.

L'importance des dépenses publiques allouées à l'enseignement fondamental semble toute relative puisqu'elle correspond à une part très grande de la totalité de la population scolarisée. Par ailleurs, cette importance se justifie par le faible coût par

élève à ce niveau de la scolarité, comparé à celui qui prévaut tant au degré secondaire et technique qu'au niveau universitaire.

Puisque l'orientation donnée au système éducatif algérien tend à la formation de diplômés de l'enseignement supérieur – ce qui se fait malheureusement au détriment des formations intermédiaires indispensables à l'appareil économique de production –, on peut penser légitimement que les fonctions du système d'enseignement algérien, qui s'ajuste parfaitement aux aspirations des nouvelles classes moyennes et à la valeur instrumentale qu'elles accordent à l'école, sont déterminées par les besoins de reproduction des positions sociales des groupes dominants.

L'institution éducative est, ainsi, conçue comme un moyen de promotion sociale, permettant de passer d'une couche à une autre. On ne peut soutenir qu'il y ait homogénéité des attentes sociales à l'égard du système scolaire. Pour la population rurale, l'école permet aux enfants un placement en dehors de l'agriculture et l'ouverture de possibilités d'emploi avec le minimum des capacités acquises. Mais à cause de certains handicaps (sociaux, résidentiels, ...), les enfants des paysans et des ouvriers défavorisés sont massivement écartés au terme de l'enseignement primaire ou moyen sans qu'on leur donne la possibilité de s'insérer dans le monde du travail à la suite d'une formation professionnelle.

Le système a surtout profité aux classes moyennes en ce qu'il a permis une grande mobilité sociale. Une large place a été faite dans les universités aux étudiants issus de ces classes nouvelles qui, par ailleurs, ont su faire pression pour éloigner toute forme de sélection qui aurait limité leur accès à l'université. L'expansion de l'université ainsi réalisée s'est faite au détriment du niveau et de la qualité de l'enseignement qui ne cessent de régresser. Cette institution ne sert plus maintenant qu'à produire à un coût élevé un nombre pléthorique de diplômés dont l'économie n'a pas besoin.

En l'absence d'une hiérarchie interne aux établissements et d'une sélection rigoureuse, les fractions supérieures des classes moyennes, souvent détentrices du capital scolaire, ont éprouvé des difficultés à se reproduire. Ces difficultés se sont accentuées avec l'arabisation de tous les niveaux d'enseignement. La généralisation de celle-ci a en effet déplacé le champ des luttes sociales en ce que les franges détentrices du capital scolaire qu'on vient d'évoquer sont le plus souvent de formation francophone et répugnent à voir se généraliser l'emploi d'une langue qu'elles ne possèdent pas. L'emploi exclusif de la langue arabe les conduit ainsi à chercher leur reproduction par une expatriation temporaire (parfois définitive) à l'étranger.

Une analyse poussée montrerait combien l'absence d'une hiérarchie interne des diplômés et des établissements, l'absence de sélection, et la généralisation de la langue arabe dans l'enseignement supérieur – au demeurant inadaptée au contexte algérien –, ont eu pour effet d'empêcher la formation d'une élite, de personnalités

autonomes, capables d'exercer un contrôle sur ceux qui détiennent l'autorité politique et d'inspirer les transformations dont la société algérienne a tant besoin.

Les choix des autorités, qui semblent favoriser ce déterminisme de la société, paraissent ne répondre à aucune rationalité, et, pour le moins, ne correspondent en rien aux objectifs sociaux et économiques énoncés à l'envi mais si peu concrétisés. Ils sont révélateurs, au contraire, d'une vision courte qui caractérise généralement la planification algérienne. La non-récupération des déperditions scolaires et le gaspillage qui est fait des ressources s'explique essentiellement par l'inadaptation des choix éducatifs à l'économie et aux besoins en ressources humaines et qualifications qu'elle exprime.

4. Planification de l'éducation et besoins économiques

L'efficacité du système d'enseignement dépend de sa capacité à répondre à la demande de travailleurs qualifiés que formule le système économique. La planification de l'éducation a la charge d'établir la meilleure adéquation possible entre la formation et l'emploi. Ce qui exige évidemment une planification dépassant le court terme.

Pour autant qu'elle le joue, la planification algérienne joue mal son rôle en cette matière. Elle se borne à prévoir, à brève échéance, ne dépassant pas l'horizon du plan suivant, les besoins à satisfaire. Certains auteurs mettaient en garde le planificateur algérien dès 1974 :

> *"Une gestion à court terme et au coup par coup du système éducatif pourrait avoir des conséquences très graves : d'une part, sur le plan financier, il est clair que la part des ressources nationales consacrées à l'éducation et à la formation ne peut s'accroître indéfiniment sans risquer d'empiéter sur d'autres investissements productifs ; d'autre part, sur le plan d'ajustement entre les sorties du système éducatif et les débouchés offerts par l'économie"* (Bertrand *et al.*, 1974, p. 513).

Cette gestion à court terme est malheureusement celle de la planification algérienne aujourd'hui, malgré quelques améliorations.

Le ministère de la Planification et de l'aménagement du territoire a évalué les besoins pour la durée du plan quinquennal (1980-1984) à 673 000 postes environ dont 403 000 ouvriers et employés et 186 000 techniciens ; pour la catégorie ouvriers et employés qualifiés, les sorties prévues par le plan étant estimées à 245 000 (soit 55,6 % des besoins), un déficit annuel de 32 000 sera enregistré à ce niveau de qualification. Pour les techniciens, la couverture des besoins exprimés

sera assurée à 67 % et enregistrera un déficit annuel de 12 500 techniciens. Les besoins de formation, calculés sur la seule base des dépenses scolaires des cycles moyen et primaire, sont évalués à 360 000 (moyenne annuelle pour la période quinquennale).

Toujours selon le plan, les capacités de formation pour 1984, évaluées à 180 323 postes pour des sorties annuelles de 110 000, ne peuvent satisfaire la demande en main-d'œuvre qualifiée que dans les proportions suivantes : ouvriers professionnels : 57 % ; techniciens : 28 % et techniciens supérieurs : 15 %.

Quel est le degré de pertinence des évaluations dans le domaine des besoins de l'économie et de l'adaptation du système éducatif à ces mêmes besoins ? S'il est vrai que pour obtenir les ajustements souhaités dans le sens d'une adéquation de ces deux pôles, une réforme des formations visant à répondre aux besoins provoqués par le fonctionnement de l'économie reste une condition nécessaire mais non suffisante, il faut encore pouvoir orienter les flux d'étudiants dans les proportions voulues vers les différentes filières. Ainsi, cette restructuration de la répartition par filière constitue un préalable à toute tentative d'adaptation du système éducatif au fonctionnement de l'économie.

En outre, il faut rechercher une professionnalisation accrue de l'enseignement, ce qui exige une reformulation du contenu des innovations dans les méthodes de l'enseignement. Bien entendu, cette professionnalisation des formations appelle la participation des praticiens à l'enseignement. C'est à ce prix là qu'on aboutira réellement à une professionnalisation et une technicisation de l'enseignement qui permettra d'optimiser l'apport du système éducatif au développement économique.

Jusqu'à maintenant, faute d'adéquation entre formation et emploi, les coûts d'éducation ont lourdement grevé l'économie algérienne et les effets positifs de l'éducation, en termes de qualification de la main-d'œuvre nécessaire au développement ne sont pas à la hauteur des attentes. La croissance rapide de l'alphabétisation des adultes est un potentiel important mais non suffisant pour l'adéquation entre la main-d'œuvre et les emplois que suppose la croissance économique.

II. LA SANTÉ : UN SECTEUR EN RETARD

La santé est un secteur sensible de la politique sociale du pays. Il est indéniable que depuis l'indépendance, des efforts considérables ont été déployés afin de dispenser des soins au plus grand nombre. Néanmoins, eu égard à l'ampleur considérable de la demande, les besoins sont loin d'être satisfaits.

Les investissements dans le domaine de la santé étaient de l'ordre de 934 millions de DA sur un total de 27 740 millions de DA dans le deuxième plan quadriennal (1974-1977), soit 3,5 % du total. Ce secteur ne bénéficiait plus que de 1,7 % du total des investissements prévus dans le plan quinquennal (1980-1984). La part d'investissements qui lui est allouée accuse donc une baisse substantielle. Le dernier plan de développement, couvrant la période 1985-1989, largement orienté vers la satisfaction des besoins sociaux, ne réservait à la santé que 1,4 % des investissements globaux.

Les infrastructures sanitaires, quant à elles, ont vu leur nombre nettement augmenter.

Tableau 95. Infrastructures sanitaires

Structures	Réceptionnés (1980-1986)	Existants fin 1986	Évolution (%) (1980-1986)
Hôpitaux	68	251	37
Lits d'hôpitaux	13 480	56 508	31
Polycliniques	205	370	224
Maternités	55	117	88
Laboratoires	10	23	76
Centres de santé	409	156	56
Source : statistiques fournies par le ministère de la Santé.			

Mais c'est surtout en matière de formation de praticiens que les efforts accomplis ont été conséquents. Ce qui s'est traduit par une forte augmentation de la densité de médecins, pharmaciens et dentistes.

Tableau 96. Évolution du nombre d'habitants par médecin, pharmacien et dentiste

	1966	1977	1987	1992
Nombre d'habitants pour 1 médecin	8 718	3 884	1 284	1 067
Nombre d'habitants pour 1 pharmacien	54 729	18 522	13 018	8 914
Nombre d'habitants pour 1 chirurgien dentiste	69 133	17 986	4 038	3 397
Sources : – De 1966 à 1987 : 1992c. – Pour 1992 : ONS, 1993c.				

Les efforts consentis par les pouvoirs publics sont toutefois insuffisants et loin de répondre à la demande exprimée par une population en rapide expansion. On indique ici l'importance des efforts à déployer en vue d'une nécessaire couverture sanitaire. La baisse des taux d'investissements en ce domaine est, de toute évidence, le procédé le plus déconseillé pour y arriver.

On note ainsi une insuffisance latente en ce qui concerne la couverture sanitaire par les infrastructures comme le montre les ratios et paramètres sanitaires présentés dans le tableau 97.

Tableau 97. Ratios et paramètres sanitaires

	1985	1986	Prévisions 1987
Nombre de lits pour 1000 habitants	2,59	2,74	2,78
Nombre de polycliniques pour 50 000 habitants	0,66	0,77	0,77
Nombre de centres de santé pour 12 500 habitants	0,57	0,58	0,59
Source : ministère de la Santé.			

Le bilan de la décennie (1967-1978) a clairement identifié la crise que connaît le système de santé en Algérie. Il a révélé, en effet, l'insuffisance des infrastructures ainsi que l'inégale répartition des personnels et des infrastructures sanitaires.

Malgré le principe de médecine gratuite dans le secteur public[82] et l'objectif minimum fixé par le deuxième plan quadriennal (1974-1977) d'installer une équipe médicale au niveau de chaque commune rurale, on relevait à la fin de la décennie 1970 une hyper-concentration des personnels et des services de santé.

[82] La médecine gratuite, présentée par les pouvoirs publics qui l'ont instituée en 1974 – et qui s'en prévalent constamment – comme un "acquis révolutionnaire" n'est en réalité, selon certains auteurs, qu'une énorme supercherie. L'accès aux soins dans un secteur public devenu sur-saturé et inadéquat est gratuit en apparence. Mais en fait, "*c'est le système de manipulation des cotisations des travailleurs qui échappe totalement à leur information et à un quelconque droit de regard par eux, à travers la gestion propre de la sécurité sociale*". En clair, ce sont les travailleurs eux-mêmes qui financent la "médecine gratuite" par l'intermédiaire de la Sécurité sociale qui gère leurs cotisations. La médecine gratuite, ajoutent ces auteurs, n'est par conséquent rien d'autre qu'"*un subterfuge à contenu démagogique intervenant en réponse à la revendication des travailleurs pour la refonte du système de Sécurité sociale visant à l'unification des régimes hérités de l'époque coloniale et à l'amélioration et l'uniformisation des avantages*" (Collectif de médecins algériens, 1982, p. 222 et s.).

Au premier novembre 1979, 73 % des praticiens algériens exerçaient dans les trois grandes villes universitaires (Alger, Oran, Constantine), alors que 71 % des médecins étrangers couvraient l'intérieur du pays. Et à la même date, sur les 840 spécialistes algériens, 700 exerçaient à plein temps dans les centres hospitaliers universitaires des trois villes citées.

On retrouve également, en matière d'infrastructures sanitaires, cette polarisation autour des grandes villes. La raison essentielle de cette polarisation réside dans le fait que :

> *"les infrastructures sanitaires ont jusque-là obéi beaucoup plus à une logique liée à l'urbanisation et surtout à la salarisation de la population qu'à une logique de réponse aux besoins sociaux (...). L'affectation des crédits d'investissements, les décisions de réalisation suivaient, non pas l'exigence de répartition territoriale équilibrée, mais plutôt celle de l'entretien et de l'élargissement des structures médicales déjà en place"* (Kaddar, 1986, p. 139).

La polarisation des infrastructures autour des grandes villes est, en outre, aggravée par les retards considérables dans la réalisation des programmes d'investissements. Sur les 16 270 lits programmés pendant la période 1967-1978, 11 350 restaient à réaliser en mai 1980, d'où une faible réalisation, de l'ordre de 30 % en moyenne.

Tableau 98. Réalisation financière de programmes d'infrastructure sanitaire (en millions de DA)

Plan	Autorisation de programme [1]	Paiement au 31.12.1978 [2]	[2]/[1] (en %)
Plan triennal (1967-1969)	772	325	42
1er plan quadriennal (1970-1973)	1 249	323	26
2ème plan quadriennal (1974-1977)	2 627	683	25
Source : Kaddar, 1986 , p. 139.			

Face à la sévérité du bilan des résultats de la décennie (1967-1978) fut adoptée officiellement en 1980 une carte sanitaire[83], présentée comme un des instruments clés de la politique sanitaire nationale. Celle-ci visait essentiellement l'organisation de l'offre de soins préventifs et curatifs et l'égalité d'accès aux prestations sanitaires

[83] Ministère de la Santé, 1982 et 1983.

sur l'ensemble du territoire national. Cette carte sanitaire ne peut que susciter l'enthousiasme, à la lecture des objectifs qui lui sont assignés et qui peuvent être résumés ainsi :

- assurer l'unification des structures de prestations de soins dans le cadre des "secteurs sanitaires" ;
- organiser le déploiement équilibré des ressources sanitaires (personnels et infrastructures) sur l'ensemble du territoire ;
- permettre la mise en place d'un système intégré (prévention-soins) et hiérarchisé ;
- veiller à l'harmonisation du système de soins et du système de formation des personnels de santé.

Cette carte sanitaire a défini, en personnels et infrastructures, des normes à atteindre à l'échéance 1990 : une polyclinique pour 30 000 habitants, un centre de santé pour 5 000 habitants, une salle de consultations et de soins pour 2 000 habitants, 4 lits d'hospitalisation pour 1 000 habitants.

Bien évidemment, le resserrement des contraintes financières et des moyens de réalisation a empêché d'atteindre ces objectifs, somme toute peu réalistes. Ils ont dû être ainsi révisés à la baisse dans le deuxième plan quinquennal (1985-1989) et l'on est encore loin des normes posées par la carte sanitaire. Ce plan a, en effet, prévu : 2 lits pour 1 000 habitants, une polyclinique pour 50 000 habitants et un centre de santé pour 12 500 habitants. Les ratios atteints en 1986 (tableau 97) sont largement inférieurs aux objectifs fixés par le plan.

Les insuffisances infrastructurelles et humaines qui affectent le secteur de la santé, conjuguées à une mauvaise organisation et à un fonctionnement des plus bureaucratiques des institutions, impliquent naturellement une baisse dans la qualité des soins et rendent problématique l'amélioration de la santé de la population.

Une approche techniciste de la santé qui s'appuie sur les indicateurs de moyens sanitaires, comme nous venons de le faire, ne nous permet pas de saisir dans sa plénitude la portée d'une politique de santé visant prioritairement l'amélioration sensible de l'état des populations. Car, en définitive, elle ignore la somme de facteurs qui conditionnent la santé dont l'importance est très grande dans un pays comme l'Algérie où les problèmes liés à la régularité et la qualité de l'alimentation en eau par exemple, ou encore à l'assainissement du milieu se posent avec acuité, notamment dans le milieu rural.

Il serait donc plus pertinent d'observer d'autres déterminants capables de mieux renseigner sur l'efficacité et la diversité de la conduite de la politique de santé.

Tableau 99. Commodités des logements selon le milieu d'habitation (en pourcentage)

	Urbain	Rural	Total
Rattachement au réseau d'eau	83,6	29,6	57,8
Existence d'une salle de bain	89,6	46,0	68,8
Existence d'un cabinet d'aisance	45,6	13,9	30,4
Source : ONS, 1991a.			

Une meilleure approche de la planification en matière sanitaire se doit d'avoir pour ambition d'assurer un bon état sanitaire à la population tout entière. Cela peut se faire avec des moyens relativement simples, mais exige l'adoption d'une hiérarchie toute différente des priorités. L'on doit avant tout s'intéresser à la situation nutritionnelle de la population dans son ensemble, se préoccuper de fournir à cette population un approvisionnement en eau adéquat ainsi que de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité du milieu, donner des bases solides à la médecine, s'efforcer d'assurer au personnel sanitaire une véritable hiérarchie des niveaux d'aptitude et mettre en place une structure organique, des installations sanitaires dont le coût unitaire permettrait de mettre les soins curatifs à la portée de tous.

À propos de la médecine préventive par exemple, le taux de vaccination de la population infantile reste des plus faibles. Selon l'OMS (1986), seulement 33 % des enfants algériens sont vaccinés contre la rougeole ; 30 % contre la poliomyélite et 59 % pour le BCG. Le risque que la situation s'aggrave grandit à mesure que tardent les solutions aux problèmes de fond liés directement au bien-être physique. C'est justement à ce niveau qu'apparaît l'importance de l'état nutritionnel de la population. À ce titre, il serait utile de donner quelques indices sur les disponibilités alimentaires exprimées en calories, protéines et lipides.

Une étude effectuée en 1969 a retenu le chiffre de 2 180 k calories par jour[84]. Des projections établies, il ressortait que pour une population totale de 19 035 000 habitants en 1980, la ration la plus adaptée aux réalités du pays serait de 2 600 k calories par jour. Ce chiffre a été révisé à la baisse puisqu'une seconde étude entreprise en 1973 définit une ration alimentaire, de "type souhaitable", de 2 500 k calories à l'horizon 1980. Elle admet cependant qu'à un rythme de croissance modéré, les objectifs nutritionnels souhaitables ne seront pas atteints avant 1990. C'est au demeurant ce que confirme l'enquête effectuée par l'ONS en 1979-80. Le tableau 100 montre bien que la ration réelle est inférieure à la ration minimale souhaitée par la FAO. De plus, la mesure de l'apport calorique moyen cache des différences sensibles entre différents groupes de population, selon le milieu de

[84] Ministère de l'Industrie et de l'énergie, 1969.

résidence, urbain ou rural, et le niveau de revenu. Il est par conséquent à craindre qu'avec une moyenne aussi basse, il existe des poches substantielles de populations sujettes à carence nutritionnelle avec des répercussions non négligeables sur l'état de santé.

Tableau 100. La ration alimentaire journalière en Algérie

Désignation	Enquête ONS 1979 - 1980	Ration-type souhaitée selon la FAO
Calories	2 425	2 450
Protéines (en grammes)	68,4	70,0
dont :		
– Protéines animales	13,4	17,5
– Protéines végétales	55,0	52,5
Lipides (en grammes)	56,0	55,0
dont :		
– Lipides animaux	10,3	13,4
– Lipides végétaux	45,7	41,6

Parmi les autres paramètres les plus significatifs de la santé en Algérie on peut citer l'évolution de l'espérance de vie à la naissance et le niveau de la mortalité infantile.

L'espérance de vie à la naissance semble avoir connu une évolution notable puisque le gain, entre 1965 et 1989, rappelons-le, a été de 15,0 ans pour le sexe masculin et de 15,3 ans pour le sexe féminin. Toutefois, cette espérance de vie demeure encore assez courte en 1989, où elle était de 66,2 ans pour les hommes et de 66,5 ans pour les femmes (ONS, 1991c). Elle se situe par ailleurs à un niveau bien inférieur à celui qu'elle atteint dans des pays à niveau de développement égal ou moindre : selon le *Rapport mondial sur le développement humain* de 1994, l'espérance de vie à la naissance est, en 1992, de 67,1 ans en Tunisie contre seulement 65,6 ans en Algérie (PNUD, 1994, p. 144). Mais c'est dans la lutte contre la mortalité infantile que les progrès ont été insuffisants. Celle-ci était de près de 60 ‰ en 1989 (ONS, 1991c). L'Algérie accuse, en ce domaine encore, un retard considérable par rapport aux pays disposant d'un même revenu. En outre, dans plus de 37 pays en développement à faible revenu –inférieur à celui de l'Algérie –, la mortalité infantile serait nettement plus faible. Assurément, des efforts importants doivent être faits pour accroître l'efficacité des services de santé mis en place en Algérie au prix d'investissements coûteux.

Il est évident qu'une question aussi essentielle que celle de la santé mérite une place plus importante que celle que lui réserve le planificateur, qui la matérialise au

travers de simples opérations arithmétiques. La mise à la disposition de la population d'infrastructures suffisantes et d'accès relativement facile ne suffit pas à améliorer son état général de santé.

> *"La planification commence par l'identification du problème et de la nature du mauvais état de la société en question, de ses causes, des limites imposées aux ressources"*, note fort justement Robert Cassan (1978, p. 107).

L'émergence de la contrainte financière a, nous l'avons vu, considérablement freiné l'effort en matière de développement du secteur sanitaire. On est ainsi en droit de s'interroger sur l'avenir de ce secteur. Sera-t-il en effet possible de maintenir au même rythme que par le passé la progression de la santé dans les années à venir ? Étant donné le déficit qui s'est accumulé en matière de santé, il sera exigé, pour que soient réalisées des améliorations, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, de nouvelles ressources considérables.

Au vu du retard souligné par les indicateurs sanitaires en Algérie, et bien qu'on ne puisse l'imputer à la faiblesse des dépenses de santé, une forte croissance de celles-ci paraît vivement souhaitable. Car il importe en effet que soient augmentées la densité et la qualité des soins curatifs et préventifs et que soient massivement améliorées les infrastructures médicales et l'hygiène du milieu.

Tableau 101. Les dépenses de santé en perspective

Périodes	Taux de croissance annuels moyens (%)			
	Population	PIB	Dépenses de santé par l'habitant	Dépenses totales de santé
1986 - 1990	3,2	3,5	5,2	8,4
1991 - 1995	3,0	4,7	6,6	9,6
1996 - 2000	2,5	4,7	7,1	9,6
2001 - 2010	1,9	4,7	7,7	9,6

Sources : projections CEPII à partir des projections démographiques de l'ONU, des données du FMI et de la Banque mondiale, et des scénarios de croissance de la Commission Économique pour l'Europe (Chevalier et Kessler, 1989, p. 104).

L'objectif traduit par les projections présentées dans le tableau 101 exige que les dépenses de santé par tête augmentent régulièrement pour représenter l'équivalent de 3 % du revenu par habitant en 2010. Avec un tel objectif, le budget de la santé augmenterait de façon considérable. Les objectifs ainsi chiffrés sont, bien entendu, contestables. Ils indiquent néanmoins que des investissements supplémentaires sont indispensables si l'on veut aboutir à de nouveaux progrès.

III. LA CRISE DE L'HABITAT

Au lendemain de la guerre de libération, la question de l'habitat aurait dû revêtir une grande importance tant il était urgent d'élaborer un programme de reconstruction qui puisse répondre aux besoins de l'époque.

Face à la double nécessité de pallier aux carences des structures submergées des villes et d'édifier un habitat rural conforme aux aspirations des paysans, l'Algérie n'a pu construire entre 1962 et 1975 que 48 000 logements urbains et 23 000 logements ruraux alors qu'en 1959, le plan de Constantine évaluait déjà les besoins en logements à 42 000. L'équilibre entre l'offre et la demande en la matière était ainsi loin d'être satisfaisant. En témoignent les documents les plus significatifs de l'époque, lesquels décrivent, chiffres à l'appui, l'existence et la prolifération de l'habitat précaire – les bidonvilles qui "s'épanouissent" et s'étendent dans les banlieues des grandes cités urbaines[85].

Pourtant, et pendant longtemps, les pouvoirs publics ont ignoré l'importance d'une politique réfléchie de l'habitat. Même pendant les périodes planifiées du développement, la politique de l'habitat, qui est nécessairement une politique de localisation et de définition de la demande, était absente en ce que les plans n'avaient pas abordé les rapports ville-campagne. Et d'une façon générale, l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'habitat depuis l'indépendance jusqu'à une période récente a été essentiellement ponctuelle.

L'idée dominante, suivant laquelle le stock de logements hérité par l'État après le départ des Européens pouvait suffire à satisfaire les besoins immédiats, dispensait alors les dirigeants de formuler une politique de l'habitat dont l'analyse et la mise en place furent renvoyées à plus tard. Si l'on ajoute à la faible livraison de logements effectuée, l'évacuation du champ de la planification de certaines questions aussi importantes que la question démographique et la perpétuation des migrations vers les villes, on ne s'étonnera pas de constater que le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements est tel qu'il est exact de parler de crise aiguë.

La part des investissements autorisés par les plans de développement, compte tenu de la faiblesse de leur volume, n'était pas de nature à résoudre en quoi que ce soit le problème de logement en Algérie qui, par conséquent, va s'aggravant. En

---

[85] Voir notamment les analyses faites dans ce domaine dans les perspectives décennales, 1957-1966, et dans le plan quinquennal de développement économique et social de l'Algérie ou le plan de Constantine, 1959-1963.

effet, la masse des autorisations de dépenses n'a été que de 3,7 % lors du plan triennal, de 5,4 % lors du premier plan quadriennal. Elle a connu une légère hausse puisque le second plan quadriennal prévoyait 7,5 %. Cette masse a été presque doublée par le plan quinquennal (1980-1984). Quant au second plan quinquennal (1985-1989), il a retenu pour l'habitat un taux d'investissement de l'ordre de 15,4 %, correspondant à une réalisation globale de 550 000 logements, soit une moyenne annuelle de 150 000.

À la faiblesse des investissements dans le secteur de l'habitat et à son sous-encadrement[86], s'ajoute la faible productivité de la branche qui, en 1978, avoisinait 0,27 logement par an et par actif (Granotier, 1980, p. 130). Parallèlement, la production nationale de matériaux de construction reste insuffisante. La production de ciment passe bien de 938 000 tonnes en 1970 à 3,742 millions de tonnes en 1982, mais les cimenteries sont loin d'utiliser leur pleine capacité de production ; le recours aux importations reste donc nécessaire (800 000 tonnes en 1980 et plus d'un million de tonnes en 1982) (Hedli, 1984, p. 19).

Ces contraintes de caractère économique, conjuguées à l'insuffisance des politiques d'aménagement du territoire et de maîtrise de l'urbanisation vont créer une véritable crise de l'habitat.

La part réduite des investissements a induit en toute logique une progression très lente du parc national. Ainsi, seuls 300 000 nouveaux logements sont recensés dans les secteurs urbain et rural au cours de la période 1966-1977, période durant laquelle le taux annuel moyen du parc immobilier s'est accru à un rythme faible de 1,1 % correspondant à une progression de la population totale de 3,2 % par an et un accroissement des villes de 5 %.

Par ailleurs, le nombre moyen annuel de réalisation de logements a été d'environ 22 000 dont 5 000 logements assurés par la puissance publique.

Au recensement de 1966, pour une population totale de 12 millions d'habitants, le parc national était estimé à 1 780 000 logements et quelque 200 000 habitations précaires. Sur le total recensé, 3,8 millions de personnes dans les villes se partagent 600 000 logements (6,3 personnes/logement) tandis que dans les campagnes, 8,3 millions de personnes se partagent 1 180 000 logements (7 personnes/logement). Le déficit national était estimé à 600 000 logements. Le recensement de 1977 évalue le parc national de logements à 2 208 000 pour une population totale de 17 millions. Sur ce total, 885 000 logements se situent dans les villes contre 1 323 000 dans les campagnes. Mais dans cette deuxième évaluation, il semble qu'une partie de l'habitat précaire ait été comptabilisée. Une étude estime, en effet, à 2 075 000 le nombre de logements en dur pour 1977 (Prenant et Semmoud,

[86] L'emploi dans le secteur du BTP a enregistré, nous l'avons vu (chapitre 5), une forte progression. Cette croissance s'est cependant faite de manière déséquilibrée, les entreprises publiques de l'habitat souffrant d'un manque criant de cadres et d'ouvriers qualifiés.

1979). Le déficit en matière de logement s'est donc accentué (près d'un million en 1977), entraînant l'accroissement considérable du taux d'occupation moyen du logement qui passe ainsi à 7,1 et même davantage dans certaines agglomérations. Il était de 6,7 en 1966.

Le parc de logements a été évalué à 3 602 146 logements par le dernier recensement réalisé en 1987, dont 2 991 972 habités par des ménages ordinaires. Le parc de logements des ménages s'est accru de 783 242 logements entre 1977 et 1987, soit un accroissement annuel moyen de 3,1 %. Au même moment, le nombre de ménages a augmenté de 833 619. Loin de combler le déficit déjà existant en 1977, le nombre de logements additionnel ne suffit même pas à couvrir les nouveaux besoins nés de l'augmentation du nombre de ménages. L'accroissement de ces derniers ayant été plus rapide que celui du parc de logements durant ces dix dernières années, le taux d'occupation moyen par logement ne pouvait logiquement qu'augmenter, passant à 7,6 personnes en 1987.

Le déficit en matière de logements s'est donc accentué et ceci, en dépit d'une accélération de la livraison annuelle de logements qui reste néanmoins encore bien insuffisante.

Tableau 102. Livraisons de logements entre 1978 et 1990 (secteur public)

Types de logements	1978	1980	1982	1984	1986	1988	1990
Urbains	14 585	25 226	–	38 638	54 625	37 805	27 005
Ruraux	16 638	10 956	–	34 102	33 516	31 057	12 230
Total	31 223	36 222	55 000	72 740	88 141	68 862	39 235

Sources : de 1978 à 1982 : Maghreb-développement, n° 56, 1983 ; de 1984 à 1990 : ONS, 1991c.

La livraison de logements est passée de 25 000 logements par an en moyenne entre 1966 et 1977 à plus de 55 000 logements par an entre 1978 et 1990. Cette accélération dans la livraison de logements s'est effectuée grâce notamment à l'appel aux entreprises étrangères et à l'importation de logements préfabriqués.

Ainsi, l'accroissement du déficit en logements tient au retard accumulé en matière de construction de logements, aggravé par la forte croissance démographique et l'extrême jeunesse de la population. En 1979, le ministre de l'Habitat et de la construction déclarait :

"Si au déficit accumulé au fil des années, on ajoute les logements dont il serait nécessaire d'envisager le renouvellement, on peut estimer le déficit actuel de 1,5 à 2 millions de logements (...). En tenant compte

simplement du chiffre absolu de la croissance démographique, il faudrait atteindre un rythme de construction de 100 000 logements par an dès 1979 pour ne pas intensifier le déficit actuel" (Écrément, 1982).

Le logement n'a été à aucun moment un axe prioritaire du développement économique et social. Et cette situation est la traduction d'un choix politique délibéré dans le cadre d'une stratégie globale de développement. Pour les décideurs algériens de l'époque, d'autres priorités devaient passer avant les équipements sociaux – le logement en particulier – car le bénéfice des programmes de logements, exigeant des capitaux importants, se manifeste essentiellement dans des domaines non productifs. Selon certains spécialistes des problèmes du développement, un progrès important dans un secteur déterminé est conditionné par la stagnation, et même le recul dans d'autres secteurs. Les décideurs algériens se sont donc vraisemblablement inspirés de cette opinion.

Si cette conception recèle une part de vérité, elle présente néanmoins une vision quelque peu pragmatique des problèmes du développement. Car s'il est vrai que *"l'objectif ultime de la planification socialiste est l'élévation régulière du niveau de vie des travailleurs et la satisfaction des besoins sociaux, et que celui-ci ne peut être atteint de façon durable qu'en réalisant des objectifs intermédiaires"* (Bettelheim, 1973), le problème est de savoir comment ces objectifs doivent s'articuler dans le temps. Le retard accumulé dans le domaine du logement constitue actuellement un sérieux blocage à la continuité de la croissance.

On se retrouve ainsi, aujourd'hui, dans un cercle vicieux qui résulte de l'interdépendance des différents aspects du développement et du caractère limité des moyens d'assurer le développement de tous, en même temps. Si l'amélioration des conditions de vie permet de stimuler la production, l'accroissement de celle-ci est une condition préalable à l'amélioration des conditions de vie.

En l'état actuel des choses, aucun progrès ni aucune mobilisation populaire ne sauraient aboutir sans assainissement et amélioration des conditions de vie en général et d'habitat en particulier.

La prise de conscience des pouvoirs publics, qui ont, certes mais tardivement, pris la mesure de la gravité du problème, s'est accompagnée d'une réelle volonté de remédier à la situation. Une tentative de définition d'une politique de l'habitat s'est dégagée depuis quelques années. L'encouragement et l'aide de l'État pour la construction individuelle ou collective à des fins personnelles ou familiales sont réaffirmées. La cession du patrimoine mobilier de l'État est également envisagée comme mesure permettant d'assurer sa conservation, de réduire les coûts de sa gestion, et de mobiliser l'épargne des ménages.

Par ailleurs, la part des investissements accordés à l'habitat, nous l'avons souligné, a doublé lors des deux derniers plans de développement. Cependant, face à l'importance des besoins, les capacités du secteur de la construction se sont avérées

trop faibles pour réaliser les objectifs, extrêmement ambitieux au demeurant, de construction de logements.

Cette situation de crise du logement entraîne le développement de l'habitat précaire. Le recensement de 1987 établit à 192 568 le nombre d'habitations précaires, soit 6,6 % du total du parc. En appliquant à ce nombre le taux d'occupation moyen par logement, nous obtenons une population d'environ 1,5 million de personnes vivant dans ce type de construction avec toutes les conséquences néfastes que peuvent engendrer les mauvaises conditions d'habitat sur l'hygiène et sur l'état de santé de la population.

Le taux d'occupation par logement est très élevé, comme nous l'avons constaté ; il est essentiellement la conséquence d'une inadéquation constante entre la structure du parc de logements, le nombre de pièces habitées et la taille des ménages. La juste mesure de cette inadéquation peut être symbolisée par le taux d'occupation par pièce qui, en 1987, était estimé à 2,9.

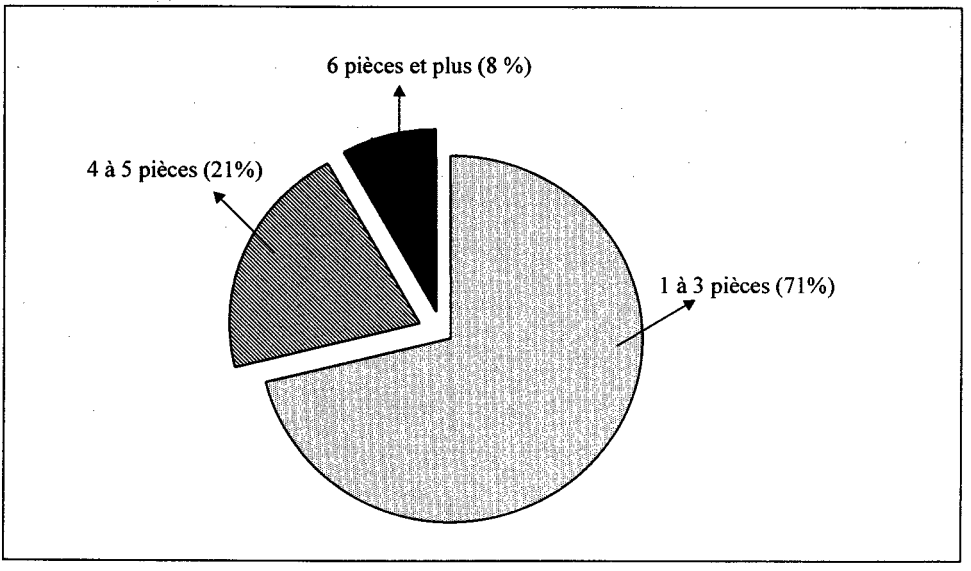

Figure 43. Répartition des logements selon la taille en 1987

Ce taux a enregistré une hausse de 0,4 point depuis 1977, en dépit de l'accroissement de la taille des logements. Le nombre moyen de pièces par logement est passé de 2,4 en 1977 à 2,9 en 1987. À cette dernière date, les logements composés de 2 à 3 pièces étaient les plus répandus, représentant un peu plus de la moitié du total du nombre de logements (54,8 %). Avec une proportion de 16,4 % du parc, les logements d'une pièce, peu commodes pour les ménages algériens

composés le plus souvent d'un nombre élevé de personnes sont, eux aussi, assez nombreux. La proportion des logements de 4 pièces est presque aussi importante que celle des derniers logements cités ; elle représente 15,1 % du total du parc. Or, la taille moyenne du ménage algérien est de 7,1 personnes. Le formidable déficit du secteur contraint, par conséquent, très souvent plusieurs familles (2 voire 3) à s'entasser sous le même toit.

Les indicateurs présentés jusqu'ici ne constituent que des valeurs moyennes qui cachent des inégalités profondes. Il faut remarquer en effet que ce sont les couches les plus défavorisées de la population qui sont les plus mal logées. La mise en relation entre la taille du logement et la catégorie socio-professionnelle permet de relever qu'en 1987, les logements les plus spacieux sont occupés par les catégories les plus aisées. Le nombre moyen de pièces par logement est en effet de 3,7 pour les employeurs, 3,3 pour les cadres supérieurs, 3,2 pour les indépendants et 3,1 pour les cadres moyens. Les catégories les plus défavorisées occupent les logements les moins importants en termes d'espace. Le nombre moyen de pièces par logement est de 2,9 pour les inactifs-inoccupés, 2,6 pour les manœuvres saisonniers et 2,4 pour les ouvriers. Le tableau 103 indique, par ailleurs, des disparités importantes entre le milieu urbain et le milieu rural.

Tableau 103. Principaux indicateurs en matière d'habitat par strate en 1987

	Urbain	Rural	Total
Taux d'occupation par logement	7,4	7,9	7,6
Taux d'occupation par pièce	2,8	3,3	2,9
Nombre moyen de pièces par logement	1,2	1,4	1,3

La crise du logement, aussi aiguë soit-elle, est vécue différemment par les diverses couches de la société. Elle frappe essentiellement les couches ouvrières qui ont le moins bénéficié de la production du logement public. Et au-delà des conditions de production du logement, les mécanismes de distribution font que l'accès au logement public est inégal. Les couches à bas revenu, à travers la hausse des loyers, se trouvent exclues du circuit "normalisé" du logement public.

Les disparités entre les différentes couches de la société en matière d'habitat peuvent être appréciées également à travers l'indicateur "commodités du logement". D'après le recensement de 1987, respectivement 92,5 % et 83,5 % des logements des cadres supérieurs et des cadres moyens sont rattachés à un réseau d'eau contre 18,6 % et 51,2 % de ceux des agriculteurs et des manœuvres saisonniers. Le taux d'électrification est de l'ordre de 95,5 % pour les logements des cadres supérieurs ; il n'est que de 39 % pour les logements des agriculteurs. Enfin, 87,4 % des logements

des cadres supérieurs sont rattachés au réseau d'égout contre seulement 13,7 % de ceux des agriculteurs.

Ajoutons enfin, que pour qu'une politique publique de l'habitat soit réellement efficace, il importe d'abord que soit adoptée une démarche qui permettrait d'harmoniser les progrès économiques avec les exigences sociales.

Dans l'hypothèse d'une élévation des revenus des ménages accélérant le passage de la famille élargie à la famille restreinte, le taux d'occupation par pièce tendra nécessairement à diminuer, ce qui intensifiera automatiquement la demande de logements.

En l'état actuel des choses, la crise du logement semble contribuer au maintien d'une structure élargie en ce qu'elle n'encourage pas son atomisation et va même jusqu'à retarder la réalisation du mariage. La situation de rareté qui caractérise ce domaine et l'utilisation anarchique du stock existant risquent à terme de remettre en cause la poursuite de l'effort de développement et la restructuration profonde de l'économie. Dès lors, la planification du développement doit tenir compte de cette contrainte de base et l'intégrer comme variable de transformation de la société.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour le planificateur et le décideur algériens, la population – parce qu'elle n'est génératrice que de besoins à satisfaire –, est une contrainte, gênant considérablement la dynamique de croissance économique.

Dans cette optique, le planificateur mène généralement des interventions après-coup, ponctuelles, détachées d'une politique de planification à long terme ; il cherche souvent à remédier à des situations qu'il n'avait pas prévues. Il en va notamment ainsi de la satisfaction des besoins sociaux. En effet, au lieu d'adopter une stratégie alliant le long terme à la qualité de la prestation en agissant simultanément sur les conditions économiques et sur l'accroissement démographique, il se contente de répertorier les effets de celui-ci sur l'économie ou inversement. Nulle part, le potentiel humain n'est compté au nombre des richesses inventoriées. Ce qui surprend, dans un pays où la population croît à un rythme rapide, c'est l'absence de toute initiative, planifiée ou non, visant à transformer l'élément humain en propulseur de progrès. Il est donc clair que, dans cette optique, la population peut freiner le développement économique. Étant dans sa majorité jeune, la population algérienne engendre périodiquement des besoins, toujours croissants. Leur satisfaction, il est vrai, mobilise une part énorme des ressources nationales. Mais l'utilisation judicieuse des ressources disponibles, l'exploitation rationnelle des capacités collectives et individuelles, l'adoption de politiques adéquates calquées sur la réalité, pourraient atténuer la charge démographique et faire émerger ses effets de stimulation de l'activité économique.

Dans ce domaine, la préoccupation première du planificateur doit être, à notre sens, la recherche des moyens propres à rentabiliser les investissements démographiques.

L'exemple qui illustre le mieux cette affirmation est celui de l'emploi. Le planificateur algérien, sous la pression de la demande, crée des emplois qui, soit ne correspondent pas aux exigences du travail et de la productivité, soit ne sont pas conformes à l'attente ou simplement aux capacités du postulant. Un emploi créé dans ces conditions ne bénéficie pas à la croissance économique et ne participe pas à l'élévation des qualifications de celui qui l'occupe.

De même, la décision d'implanter une unité de production industrielle constitue par elle même un moyen approprié de juguler et d'orienter les mouvements migratoires de la population. Cet instrument n'a pas beaucoup servi à la répartition géographique de la population algérienne, comme si les décideurs algériens n'avaient pas conscience de son efficacité. Les exemples peuvent être multipliés à plaisir. Nous nous sommes, au demeurant, attachés à relever nombre d'entre-eux dans ce travail.

Le système de planification adopté, loin de constituer un ensemble unifié et cohérent, où se concentreraient toutes les orientations, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles, politiques, se réduit à une estimation approximative des moyens à mettre en œuvre en vue d'atteindre un taux de croissance économique donné et un quelconque degré de satisfaction des besoins sociaux.

Cette situation dommageable ne peut s'améliorer sans qu'une action efficace soit entreprise dans le sens de l'atténuation de la croissance démographique. Autrement dit, la nécessité d'une politique de population n'est plus à démontrer. Mais elle doit tendre à la limitation des naissances et pas seulement à leur espacement comme celle qui est prônée actuellement en Algérie. La décision d'appliquer une politique de régulation des naissances aurait au moins le mérite d'être inspirée par une volonté d'agir sur le long terme. C'est d'ailleurs une des dimensions qui manque cruellement à la planification algérienne.

Même une très forte chute de la croissance démographique ne suffirait pas à retourner dans les vingt prochaines années, sans doute au-delà, deux ou trois générations, la situation. La vitesse acquise est telle qu'une action limitée dans le domaine de la population s'avère insuffisante pour corriger l'évolution prise. En effet, même une diminution sensible du taux d'accroissement démographique, ne serait-ce qu'en raison du potentiel d'accroissement accumulé dans la structure par âge, ne permet pas d'entrevoir le moment où l'Algérie pourrait enfin se dégager entièrement de cette contrainte. Sans contester l'utilité, voire la nécessité de mesures spécifiques de lutte contre une natalité excessive, il n'en demeure pas moins qu'une telle politique, compte tenu de ce qui a été souligné, risque de n'avoir qu'un résultat limité. Si le développement économique et l'amélioration du niveau de vie demeurent prioritaires en l'Algérie pour faire face à cette croissance démographique rapide, il convient toutefois de prendre en compte dans le projet de développement l'impact de celle-ci et son incidence sur l'ensemble des variables du système économique.

Il est assurément urgent pour le planificateur d'assimiler les interactions qui rapprochent mutuellement la croissance démographique et le développement économique et de réussir entre eux, et à tous les degrés, une symbiose que n'altère aucun imprévu. Les facteurs démographiques qui agissent sur la croissance économique doivent, dans cette optique, être l'objet d'une surveillance étroite, d'un contrôle assidu pour que la planification en tant que technique de maîtrise

économique et d'inspiration de transformations sociales, puisse justifier son maintien et mériter la confiance. Notre conviction que la planification, en intégrant les variables démographiques, peut concilier les croissances économique et démographique se renforce. Les leçons du passé nous aideront à mieux affronter un avenir chargé de telles incertitudes qu'une gestion malheureuse du présent risque de rendre les générations futures héritières de séquelles entravant leurs dispositions à jouir d'un monde meilleur que celui de leurs aînés.

Pour ce faire, il est urgent de modifier en profondeur la perception dominante du développement et de s'orienter vers la recherche de facteurs susceptibles d'orienter la dynamique de la croissance économique au bénéfice exclusif de l'homme. Nous rejoignons sur ce sujet Théodore W. Schultz quand il écrit :

> *"Les facteurs de production qui conditionnent l'accroissement du bien-être ne sont ni l'espace, ni l'énergie, ni la superficie cultivable mais l'élévation de la qualité de la population et le progrès des connaissances"* (Schultz, 1983, p. 18).

ANNEXES

Tableau A-1. Répartition par sexe et âge de la population algérienne résidente aux recensements de 1966, 1977 et 1987

Groupes d'âges	1966			1977			1987		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0	1 185 172	1 152 874	2 338 046	333 379	317 696	651 075	376 198	356 272	732 470
1-4				1 162 275	1 117 424	2 279 699	1 533 850	1 475 272	3 009 122
5-9	906 441	879 351	1 785 792	1 261 768	1 211 198	2 472 966	1 710 348	1 642 950	3 353 298
10-14	817 884	746 623	1 564 507	1 069 423	1 018 917	2 088 340	1 467 460	1 383 750	2 851 210
15-19	540 987	541 079	1 082 066	813 750	802 282	1 616 032	1 248 468	1 224 861	2 473 329
20-24	343 544	419 754	763 298	646 983	692 500	1 339 483	1 110 255	1 092 410	2 202 665
25-29	326 396	411 296	737 692	497 506	513 329	1 010 835	837 976	809 776	1 647 752
30-34	309 857	377 522	687 379	314 842	364 045	678 887	715 031	666 241	1 381 272
35-39	269 391	303 426	572 853	310 279	370 607	680 886	523 583	509 708	1 033 291
40-44	214 697	237 214	451 911	296 010	336 561	632 571	354 747	372 795	727 542
45-49	190 417	194 450	384 867	246 724	278 430	525 154	337 177	363 130	700 307
50-54	171 526	178 181	349 707	195 856	208 407	404 263	313 581	342 973	656 554
55-59	152 234	141 526	293 760	169 883	184 405	354 288	257 950	272 477	530 427
60-64	129 876	134 426	264 302	139 698	146 396	286 094	195 681	210 022	405 703
65-69	99 854	96 060	195 914	128 880	125 747	254 627	153 941	164 874	318 815
70-74	63 396	76 632	140 028	86 744	79 574	166 318	112 805	112 750	225 555
75 et +	86 330	103 650	189 980	96 489	103 691	200 180	174 773	174 015	348 788
N.D.	9 143	10 434	19 577	2 571	1 222	3 793	1 668	1 189	2 857
Total	5 817 145	6 004 534	11 821 679	7 773 060	7 872 431	15 645 491	11 425 492	11 175 465	22 600 957

Tableau A-2. Calcul des taux comparatifs d'activité

Groupes d'âges	Structure par âge (%)			Taux d'activité (%)			Calcul des taux comparatifs d'activité					
	1966	1977	1987	1966	1977	1987	Taux 1977/ pop. 1966	Taux 1966/ pop. 1977	Taux 1987/ pop. 1977	Taux 1977/ pop. 1987	Taux 1987/ pop. 1966	Taux 1966/ pop. 1987
- 15 ans	48,13	49,29	44,54	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15-19	9,12	10,47	10,93	65,68	36,97	39,20	3,37	6,88	4,10	4,04	3,57	7,18
20-24	6,61	8,32	9,72	93,36	75,73	84,44	5,00	7,77	7,02	7,36	5,58	9,07
25-29	6,36	6,40	7,33	96,24	92,57	95,67	5,89	6,16	6,12	6,78	6,08	7,05
30-34	5,79	4,05	6,26	96,40	95,47	97,39	5,53	3,90	3,94	5,89	5,64	6,03
35-39	4,92	3,99	4,58	95,97	95,49	97,70	4,69	3,83	3,89	4,37	4,81	4,39
40-44	3,82	3,81	3,10	94,94	94,33	96,65	3,60	3,62	3,68	2,92	3,69	2,94
45-49	3,33	3,17	2,95	93,52	91,93	95,15	3,06	2,96	3,01	2,71	3,17	2,76
50-54	2,95	2,52	2,74	90,36	87,10	91,99	2,57	2,28	2,32	2,39	2,71	2,47
55-59	2,59	2,18	2,26	85,45	76,27	86,82	1,97	1,86	1,89	1,72	2,25	1,93
60-64	2,19	1,79	1,71	73,82	59,06	59,07	1,29	1,32	1,06	1,01	1,29	1,26
65 et +	4,17	4,01	3,86	33,29	30,70	25,52	1,28	1,33	1,02	1,18	1,06	1,28
Total	100,00	100,00	100,00	42,21	36,62	42,44	38,25	41,91	38,05	40,46	39,85	46,36

Tableau A-3. Table de vie active – Sexe masculin (recensement de 1987)

Intervalle d'âges exacts x à x+5	Taux d'activité (%)		Survivants à l'âge x p. 1 000 naissances		Population stationnaire dans l'intervalle d'âge		Effectifs cumulés dans la population stationnaire		Espérance de vie à l'âge x		
	${}_5t_x$	t_x	l_x total	l_x actifs	Total	Actifs	T_x total	T_x actifs	Nombre total d'années	Nombre d'années de vie active	Nombre d'années de vie inactive
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
0-1	0	0	100 000	0	94 000	0	5 747 541	3 538 338	57,5	35,4	22,1
1-5	0	0	92 000	0	363 011	0	5 653 541	3 538 338	61,4	38,5	22,9
5-10	0	0	90 337	0	449 070	0	5 290 530	3 538 338	58,6	39,2	19,4
10-15	0	0	89 291	0	444 410	0	4 841 460	3 538 338	54,2	39,6	14,6
15-20	39,2	0	88 473	0	440 087	172 514	4 397 050	3 538 338	49,7	39,9	9,8
20-25	84,4	61,8	87 562	54 113	435 805	367 994	3 956 963	3 365 824	45,2	38,4	6,8
25-30	95,7	90,1	86 760	78 171	431 802	413 105	3 521 158	2 997 830	40,6	34,5	6,1
30-35	97,4	96,5	85 961	82 952	427 050	415 904	3 089 356	2 584 725	35,9	30,1	5,8
35-40	97,7	97,5	84 859	82 737	420 980	411 297	2 662 306	2 168 821	31,4	25,5	5,9
40-45	96,7	97,2	83 533	81 194	413 907	400 041	2 241 326	1 757 524	26,8	21,0	5,8
45-50	95,2	95,9	82 030	78 667	405 567	385 897	1 827 419	1 357 483	22,3	16,5	5,8
50-55	92,0	93,6	80 197	75 064	393 970	362 413	1 421 852	971 586	17,7	12,1	5,6
55-60	86,8	89,4	77 391	69 187	376 125	326 552	1 027 882	609 173	13,3	7,9	5,4
60-65	59,1	72,9	73 059	53 260	346 627	204 752	651 757	282 621	8,3	3,9	4,4
65 et +	25,5	42,3	65 592	27 745	305 130	77 869	305 130	77 869	4,6	1,2	3,4

Tableau A-3 (suite). Table de vie active

Intervalle d'âges exacts x à x+5	Espérance de vie active des actifs d'âge x	Composantes des variations annuelles de personnes actives pendant l'intervalle d'âge								
		Décès de personnes actives				Taux nets d'entrée ou de sortie dans la vie active (%)	Entrées nettes dans la vie active		Sorties nettes dans la vie active	
		Gains nets + Pertes nettes -	Quotient de mortalité ‰ ${}_{a}m_{x}$	Nombre ajusté	Taux p. 1 000 actifs		Nombre ajusté	Taux p. 1 000 inactifs	Nombre ajusté	Taux p. 1 000 actifs
	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
0-5										
5-10										
10-15										
15-20	44,7	+54 113	2,1	357	2,1	61,8	54 470	203,6		
20-25	40,2	+24 058	1,8	675	1,8	28,3	24 733	364,7		
25-30	35,5	+4 781	1,9	762	1,8	6,4	5 543	296,5		
30-35	30,8	-215	2,6	1 071	2,6	1,0	856	76,8		
35-40	26,2	-1 543	3,2	1 292	3,1	-0,3			251	0,6
40-45	21,6	-2 527	3,6	1 451	3,6	-1,3			1 076	2,7
45-50	17,2	-3 603	4,5	1 741	4,5	-2,3			1 862	4,8
50-55	12,9	-5 877	7,1	2 575	7,1	-4,2			3 302	9,1
55-60	8,8	-15 927	11,5	3 705	11,3	-16,5			1 222	37,4
60-65	5,3	-25 515	21,5	4 392	21,4	-30,6			21 123	103,2
65 et +	2,8	-27 745	29,9	2 297	29,5	-42,3			25 448	326,8

Tableau A-4. Mouvements annuels de la main-d'oeuvre. Sexe masculin. Recensement de 1987

Âge	Population	Population active	Population inactive	Pertes annuelles de main-d'œuvre par décès		Gains annuels de main-d'œuvre par décès		Sorties nettes d'activité (nombres annuels)	
				Taux p. 1000 pers. actives	Nombres	Taux p. 1000 pers. inactives	Nombres	Taux p. 1000 pers. actives	Nombres
15 - 19	1 248 468	489 443	759 025	2,1	1 028	203,6	154 537		
20 - 24	1 110 255	937 497	172 758	1,8	1 687	364,7	63 005		
25 - 29	837 975	801 704	36 271	1,8	1 443	296,5	10 766		
30 - 34	715 031	696 351	18 680	2,6	1 810	76,8	1 435		
35 - 39	523 583	511 550	12 033	3,1	1 586			0,6	307
40 - 44	354 747	342 859	11 888	3,6	1 234			2,7	926
45 - 49	337 177	320 817	16 360	4,5	1 444			4,8	1 540
50 - 54	313 581	288 467	25 114	7,1	2 048			9,1	2 625
55 - 59	257 950	223 966	33 984	11,3	2 531			37,4	8 376
60 - 64	195 681	115 586	80 095	21,4	2 473			103,2	11 928
65 et +	441 519	112 667	328 852	29,5	3 324			326,8	36 819
Total	6 335 967	4 840 907	1 495 060		20 608		229 743		62 521

Taux brut d'entrée : $\frac{229\ 743}{4\ 840\ 907} = 47{,}4$ ‰ ; Taux brut de sortie : $\frac{62\ 521}{4\ 840\ 907} = 12{,}9$ ‰ ; Taux brut de décès : $\frac{20\ 608}{4\ 840\ 907} = 4{,}2$ ‰

Taux brut de remplacement : 30,3 ‰ ; Rapport de remplacement : $\frac{229\ 743}{20\ 608 + 62\ 521} = 276$ ‰

Tableau A-5. Projections de la *population active* (1985-2025)

Année	Population active (en milliers)			Périodes	Taux annuel d'accroissement (%)		
	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes	Total
1980	3 718	332	4 051				
				1980 - 1985	3,44	5,32	3,60
1985	4 404	431	4 834				
				1985 - 1990	3,62	5,27	3,78
1990	5 262	557	5 519				
				1990 - 2000	3,54	5,23	3,71
2000	7 451	927	8 378				
				2000 - 2010	3,42	5,18	3,63
2010	10 428	1 537	11 965				
				2010 - 2020	2,52	4,27	2,76
2020	13 378	2 334	15 712				
				2020 - 2025	1,68	3,49	1,95
2025	14 538	2 770	17 308				

Source : BIT, 1986.

Tableau A-6. Projections du nombre des ménages ordinaires selon le sexe et l'âge du chef de ménage (1987-2015)
(Hypothèse de constance des taux de chefs de ménage)

Groupe d'âges	1987	1990	1995	2000	2005	2010	2015
	Sexe masculin						
15 - 19	8 015	9 353	10 576	12 387	12 186	14 051	15 592
20 - 24	59 133	69 345	76 950	87 085	102 126	100 512	115 958
25 - 29	231 538	265 672	338 480	396 311	449 031	526 592	518 883
30 - 34	420 151	470 307	560 091	714 274	837 257	949 134	1 114 012
35 - 39	414 601	451 434	626 195	746 873	953 704	1 119 122	1 269 890
40 - 44	312 946	314 670	495 603	688 622	822 447	1 051 635	1 235 303
45 - 49	315 053	327 781	326 659	516 152	718 164	858 882	1 099 485
50 - 54	296 564	311 334	322 967	322 399	510 410	711 094	851 724
55 - 59	245 587	200 316	300 188	312 089	312 089	495 267	691 488
60 - 64	181 682	186 806	180 864	272 039	283 830	284 944	453 738
65 et +	346 681	316 828	341 091	358 601	440 576	513 913	570 997
Total	2 831 951	2 923 845	3 579 664	4 426 831	5 441 822	6 625 147	7 937 070
	Sexe féminin						
15 - 19	519	590	668	771	770	889	988
20 - 24	2 664	2 732	3 408	3 863	4 461	4 463	5 154
25 - 29	8 271	9 431	12 032	14 183	16 089	18 615	18 622
30 - 34	19 345	22 433	26 604	33 997	40 119	45 567	52 760
35 - 39	34 682	41 572	52 010	61 794	79 083	93 453	106 251
40 - 44	34 574	40 249	55 931	70 102	83 429	106 929	126 516
45 - 49	43 659	51 050	51 422	71 489	89 752	106 969	137 279
50 - 54	47 223	53 864	57 141	57 678	80 342	101 064	120 658
55 - 59	44 711	51 524	61 862	65 816	66 653	93 088	117 390
60 - 64	36 160	40 684	51 169	61 671	65 872	66 940	93 815
65 et +	79 041	86 157	93 945	111 079	134 583	157 089	174 380
Total	350 849	400 288	466 193	552 443	661 153	795 065	953 812
Total pour les 2 sexes	3 182 800	3 324 133	4 979 275	4 979 275	6 102 974	7 420 212	8 890 883
Dimension moy. des ménages	7,24	7,50	6,61	6,61	6,11	5,59	5,26

Tableau A-7. Évolution des effectifs de la population scolarisée (effectifs en milliers)

Niveau	1962	1966	1970	1974	1978	1982	1986	1987	1988	1989	1990	1991
1. Enseignement élémentaire	778	1 370	1 851	2 500	2 972	3 242	3 802	3 802	3 911	4 028	4 189	4 357
2. Enseignement moyen	30,8	115,2	190,9	336,0	679,6	1 001,4	1 491	1 491	1 396	1 409	1 423	1 490
3. Enseignement secondaire	19,5	54,5	73,0	104,1	169,6	279,3	592	592	715	754	752	743
4. Enseignement moyen et secondaire	50,3	169,7	263,9	440,1	849,2	1 280,7	2 083	2 083	2 111	2 163	2 175	2 233
dont % de filles	27,9	28,7	28,0	32,9	37,0	39,9	41,6	41,6	42,1	42,6	43,3	43,9
5. Enseignement supérieur	2,8	8,4	19,3	37,1	53,8	95,9	173,8	173,8	180,8	195,3	207,8	236,2
Total	831,1	1 548,1	2 123,3	2 977,2	3 875	4 618,6	5 765,7	6 058,8	6 202,8	6 386,3	6 571,8	6 826

Source : ONS, 1992c, p. 23.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Allocation des investissements (prévus et réalisés) à l'industrie des hydrocarbures et à l'industrie intermédiaire (en %) 10

Tableau 2. Évolution des taux de fécondité par âge (en ‰) et des principaux indicateurs de fécondité 20

Tableau 3. Taux de fécondité légitime par âge (en ‰) 21

Tableau 4. Quotients de mortalité par âge et par sexe (en ‰) 25

Tableau 5. Gains d'espérance de vie (1965-1989) 28

Tableau 6. Composantes de la mortalité infantile 30

Tableau 7. Taux bruts de mortalité, quotient de mortalité infantile et espérance de vie à la naissance selon le secteur de l'habitat en 1969-1970 31

Tableau 8. Évolution de la structure par âge de la population algérienne aux différents recensements 33

Tableau 9. Projections de la population algérienne (en milliers) 40

Tableau 10. Évolution du taux de dépendance (en %) – Variante "moyenne" 46

Tableau 11. Proportion de femmes célibataires par âge aux recensements 59

Tableau 12. Répartition des mariages selon l'âge et le niveau d'instruction de l'épouse en 1987 (statistiques de l'état civil) 60

Tableau 13. Taux de prévalence contraceptive par méthodes en 1992 62

Tableau 14. Part de l'investissement dans la PIB 79

Tableau 15. Récapitulatif de la structure des investissements planifiés et réalisés (1967-1977) (en pourcentage) 84

Tableau 16. Investissements du secteur hydrocarbures (en millions de DA) 85

Tableau 17. Évolution de la part des importations de biens d'équipement (1980-85) en montant (milliards de DA courants) et en pourcentage (*) 89

Tableau 18. Programme partiel des investissements des premier et second plans quinquennaux (1980-1989) 92

Tableau 19. Indice de la production agricole (Laspeyres, base 1982 à 1992, prix 1989) 97

Tableau 20. Évolution des importations des produits alimentaires (en millions de DA) 98

Tableau 21. – Évolution de la dette extérieure de l'Algérie et du service de la dette (en milliards de dollars) 99

Tableau 22. La population active aux recensements de 1966, 1977 et 1987 125

Tableau 23. Estimation des effectifs de l'augmentation de la population et de la variation des taux d'activité sur l'évolution de la population active disponible entre 1966 et 1977, et 1977 et 1987 127

Tableau 24. Taux bruts comparatifs et non comparatifs d'activité aux différents recensements 128

Tableau 25. Facteurs de changement du taux brut d'activité 128

Tableau 26. Évolution du nombre d'inactifs pour 100 actifs 129

Tableau 27. Taux d'activité par âge et par sexe 131

Tableau 28. Emplois à créer en moyenne annuelle 136

Tableau 29. Durée de vie active au recensement de 1987 137

Tableau 30. Espérance de vie active, perte de vie active due à la mortalité 140

Tableau 31. Âges moyens d'entrée et de sortie de la vie active 142

Tableau 32. Indices de mouvement de la main-d'œuvre 143

Tableau 33. Répartition de la population active par branches d'activités économiques et par sexe en 1987 145

Tableau 34. Répartition de la population active par secteur d'activité et par grands groupes d'âges en 1987 146

Tableau 35. Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle et par sexe en 1987 148

Tableau 36. Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle et grands groupes d'âges 149

Tableau 37. Répartition de la population active par grands groupes de professions en 1987 150

Tableau 38. Évolution des grands groupes de professions dans la main-d'œuvre masculine 151

Tableau 39. Répartition de la population active par secteur d'activité et profession en 1987 152

Tableau 40. Évolution des investissements planifiés et réalisés (en pourcentage du total des investissements planifiés) 156

Tableau 41. Structure de l'emploi selon le secteur d'activité 158

Tableau 42. Balance de l'emploi par période de plan (secteurs non agricoles) (en milliers) 161

Tableau 43. Répartition de la population occupée selon le diplôme le plus élevé obtenu 164

Tableau 44. Répartition de l'emploi dans le secteur informel en 1985 par secteur d'activité et situation dans la profession 171

Tableau 45. Répartition des STR 1 (*) selon leur ancien secteur d'activité en 1987 174

Tableau 46. Évolution du chômage 174

Tableau 47. Structure des "sans travail" selon le groupe d'âges et le sexe en 1992 (effectifs en milliers) 177

Tableau 48. Effectifs bruts de migrants 182

Tableau 49. Indice de préférence migratoire pour quelques wilayas déficitaires 186

Tableau 50. Répartition régionale de la population 189

Tableau 51. Évolution des populations urbaine et rurale (1886-1987) 193

Tableau 52. Évolution de la population agglomérée entre les trois recensements 196

Tableau 53. Accroissement de la population des grandes villes 196

Tableau 54. Évolution projetée des populations urbaine et rurale 201

Tableau 55. Évolution de la population agricole (en milliers) 203

Tableau 56. Structure des ménages algériens selon la taille (en %) 208

Tableau 57. Distribution des ménages ordinaires selon le type de ménage en 1966, 1977 et 1987 210

Tableau 58. Évolution de la distribution par catégorie socio-professionnelle des chefs de ménage 214

Tableau 59. Répartition des ménages algériens selon le nombre total d'occupés et le nombre de sans travail en 1987 215

Tableau 60. Composition d'un ménage moyen selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage en 1983 216

Tableau 61. Calcul des taux de chefs de ménage selon le sexe et l'âge, en 1987 218

Tableau 62. Répartition (en %) des chefs de ménage par grands groupes d'âges (1987-2015) 220

Tableau 63. Accroissement du nombre de ménages entre 1990 et 2015 selon l'âge du chef de ménage (en milliers) 221

Tableau 64. Évolution de la consommation des ménages algériens (en millions de DA courants) 222

Tableau 65. Évolution de la consommation par tête de 1975 à 1992 (en % par rapport à l'année précédente) 223

Tableau 66. Structure des dépenses de consommation des ménages (en %) 225

Tableau 67. Structure des dépenses de consommation en 1988 (à prix constants de 1979/80) 227

Tableau 68. Structure des dépenses alimentaires par rapport au budget alimentaire 228

Tableau 69. Accroissement annuel moyen de l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires au cours des différents plans de développement 230

Tableau 70. Évolution de la consommation alimentaire (en kilogramme, par personne) 231

Tableau 71. Production de céréales : objectifs planifiés et réalisations (1967-1984) (unité : millions de quintaux) 234

Tableau 72. Commerce extérieur de l'Algérie en alimentation, boissons et tabacs (en millions de DA) 236
Tableau 73. Évolution de l'indice des prix à la consommation (base 100 : 1982) 238
Tableau 74. Évolution du revenu des ménages 243
Tableau 75. Revenu et épargne des ménages (1967-1989) (en milliards de DA courants) 245
Tableau 76. Structure socio-démographique des ménages en 1988 250
Tableau 77. Structure des dépenses moyennes par personne selon les tranches de dépenses annuelles 251
Tableau 78. Structure des dépenses moyennes par personne et par an selon les tranches de dépenses en 1988 254
Tableau 79. Structure des dépenses de consommation selon la catégorie socio-professionnelle en 1988 255
Tableau 80. Structure des dépenses de consommation de la population selon le secteur d'habitat en 1979/1980 256
Tableau 81. Coefficients budgétaires des grands groupes de produits selon la strate en 1988 258
Tableau 82. Évolution de la PIB par tête (1967-1973 : en DA constants de 1978 1975-1992 : en DA constants de 1982) 261
Tableau 83. Évolution des taux d'analphabétisme selon le sexe aux recensements (en %) 267
Tableau 84. Évolution du taux de scolarisation selon le sexe (en %) 269
Tableau 85. Taux d'inscription (en %) par degré d'enseignement 271
Tableau 86 Évolution du budget de l'éducation nationale 273
Tableau 87. Dépenses moyennes d'éducation en Algérie 275
Tableau 88. Progression des dépenses d'éducation et de la PIB 276
Tableau 89. Quelques indicateurs sur l'enseignement 276
Tableau 90. Projections d'effectifs scolarisés par degré d'enseignement à l'an 2000 278
Tableau 91. Besoins en enseignants à l'an 2000 279
Tableau 92. Les dépenses d'éducation en perspective 279
Tableau 93. Répartition des élèves exclus du système scolaire selon leur devenir en 1979-1980 281
Tableau 94. Dépenses d'éducation pour les trois degrés d'enseignement général en 1982 281
Tableau 95. Infrastructures sanitaires 285
Tableau 96. Évolution du nombre d'habitants par médecin, pharmacien et dentiste 285
Tableau 97. Ratios et paramètres sanitaires 286

Tableau 98. Réalisation financière de programmes d'infrastructure sanitaire (en millions de DA) 287

Tableau 99. Commodités des logements selon le milieu d'habitation (en pourcentage)....289

Tableau 100. La ration alimentaire journalière en Algérie 290

Tableau 101. Les dépenses de santé en perspective 291

Tableau 102. Livraisons de logements entre 1978 et 1990 (Secteur public) 294

Tableau 103. Principaux indicateurs en matière d'habitat par strate en 1987 297

Tableau A–1. Répartition par sexe et âge de la population algérienne résidente aux recensements de 1966, 1977 et 1987 305

Tableau A–2. Calcul des taux comparatifs d'activité 306

Tableau A–3. Table de vie active – Sexe masculin (recensement de 1987) 307

Tableau A–4. Mouvements annuels de la main-d'œuvre. Sexe masculin. Recensement de 1987 309

Tableau A–5. Projections de la population active (1985-2025) 310

Tableau A–6. Projections du nombre des ménages ordinaires selon le sexe et l' âge du chef de ménage (1987-2015) (Hypothèse de constance des taux de chefs de ménage) 311

Tableau A–7. Évolution des effectifs de la population scolarisée (effectifs en milliers) ..312

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Évolution du mouvement naturel de la population algérienne 18
Figure 2. Taux de fécondité par âge 22
Figure 3. Quotients de mortalité par sexe et âge en 1965, 1976 et 1981 26
Figure 4. Surmortalité féminine selon l'âge 28
Figure 5. Évolution de la mortalité infantile depuis 1962 30
Figure 6. Accroissement proportionnel relatif par âge entre 1966 et 1987 34
Figure 7. Pyramides des âges de la population algérienne (effectifs d'un groupe d'âges pour 10 000 au total) 35
Figure 8. Rapports de masculinité observés aux recensements 36
Figure 9. Taux bruts de reproduction 39
Figure 10. – Projections de la population algérienne (1980-2025) 41
Figure 11. Accroissement proportionnel relatif par âge entre 1985 et 2025 43
Figure 12. Pyramides des âges de la population algérienne en 1985, 2000 et 2025 (effectifs en milliers par classe d'âges annuelle) 44
Figure 13. Évolution de la structure par âge. Variante "moyenne" (1950-2025) 45
Figure 14. Projections démographiques et macro-économiques et leur interdépendance.. 111
Figure 15. Population totale et population active par âge (recesement de 1987) 126
Figure 16. Taux d'activité par sexe et âge 132
Figure 17. Évolution des taux d'activité (en %) par âge (*) 134
Figure 18. Évolution projetée de la population active totale 135
Figure 19. Immigration, émigration, solde migratoire par wilaya entre 1966 et 1977 183
Figure 20. Immigration, émigration, solde magratoire pat wilaya entre 1977 et 1987 184
Figure 21. Densité de la population algérienne par wilaya en 1987 190
Figure 22. Pôles de développement et emploi 192
Figure 23. L'urbanisation algérienne 194
Figure 24. Évolution des populations urbaine et rurale (1886-1987) 195
Figure 25. Évolution du taux d'accroissement annuel moyen des grandes villes 197
Figure 26. Structure des ménages algériens selon la taille (en %) 209

Figure 27. Population des chefs de ménages et population totale par âge en 1987 (effectifs en milliers) 212

Figure 28. Taux de chefs de ménage selon l' âge et le sexe en 1987 218

Figure 29. Projection du nombre des ménages (1987-2015) 219

Figure 30. Évolution de la consommation individuelle des ménages, des ressources nationales et de la PIB (1967-1992) 223

Figure 31. Évolution de la consommation par tête (1974-1992) 224

Figure 32. Évolution de l'indice des prix à la consommation (1969-1992) 239

Figure 33. Évolution du revenu des ménages (1970-1992) 244

Figure 34. Courbes de concentration des dépenses de consommation 253

Figure 35. Courbes cumulatives de la répartition de la population selon les tranches de dépenses annuelles par personne par secteur d'habitat en 1979/80 et 1988 257

Figure 36. Accroissement de la PIB et de la population (1974-1992) 262

Figure 37. Taux d'analphabétisme selon l'âge et le sexe en 1987 268

Figure 38. Nombre de filles inscrites pour 100 garçons 269

Figure 39. Taux de scolarisation par sexe et âge en 1987 270

Figure 40. Pression démographique et scolarisation dans l'enseignement élémentaire (tranche d'âges 6-11 ans) 272

Figure 41. Évolution des effectifs scolarisés 274

Figure 42. Projections de la population scolarisable par degrés d'enseignement (1990-2025) 277

Figure 43. Répartition des logements selon la taille en 1987 296

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AARDES, 1968. – *Enquête socio-démographique "La régulation des naissances"*, Direction générale du Plan et des études économiques.

AARDES, 1968 et 1975. – *Enquête sur les budgets familiaux : 1967-1968.* – Alger, vol. 3a et 7, 238 p. et 308 p.

AARDES, 1982. – *Analyse économétrique et projections des dépenses de consommation des ménages algériens à l'horizon 1999*, Document interne, décembre.

ABDEL-MALEK Anouar, 1984. – "Spécificité et endogénéité", *in* : UNESCO, *Clés pour une nouvelle stratégie du développement*, p. 181-218. – Paris, Les Éditions Ouvrières, 226 p.

ABDOUN Rabah, 1983. – "Industries et techniques, l'Algérie des années 70", *Tafsut*, n° spécial : *Débat*, p. 99-113.

ADDI Lahouari, 1985. – "L'État politique devant l'État économique", *Projet*, n° 193, mai-juin, p. 41-52.

AIT AMARA Hamid, 1978. – "Impact de la production des salaires et des revenus sur l'emploi agricole", *R.A.S.J.E.P.*, vol. XV, n° 1, mars, p. 35-59.

Algérie, 1976. – *Charte nationale-1976.* – Alger, Éditions du FLN, 190 p.

Algérie, 1984a. – *Maîtrise de la croissance démographique. Plan d'action du groupe interministériel.* – Alger, 34 p.

Algérie, 1984b. – *Le Code de la famille.* – Alger, OPU, 107 p.

Algérie, 1986. – *Charte nationale-1986.* – Alger, Éditions du FLN, 197 p.

ANKER Richard et FAROOQ Ghazi M., 1978. – "Démographie et développement socio-économique : une nouvelle perspective", *Revue internationale du Travail*, vol. 117, n° 2, mars-avril, p. 159-173.

BAHRI A.M., 1980. – "Population et économie en Algérie", *in :* CICRED, ONU, *La population de l'Algérie*, p. 143-154.

BANQUE MONDIALE, 1984. – *Rapport sur le développement dans le monde-1984*, Paris, Économica, 320 p.

BEDRANI Slimane, 1978. – "La politique des prix et des circuits de commercialisation des produits agricoles depuis 1962", *Cahiers du CRÉA*, n° 3.

BEDRANI Slimane, 1982. – "La dépendance sur les plans alimentaires et de la production agricole : le cas de l'Algérie", *in* : CRÉA, IIES, OIT, *L'évolution de la consommation alimentaire en Afrique : le cas de l'Algérie,* p. 79-95. – 421 p. (Compte rendu du séminaire organisé par le CRÉA, Alger, 6-8 juin 1981).

BENACHENHOU Abdellatif, 1982a. – *Planification et développement en Algérie, 1962-1980.* – Alger, OPU, 301 p.

BENACHENHOU Abdellatif, 1982b. – "Politiques rurales et migrations internes en Algérie", *in* : J. GAUDE (dir.), *Phénomènes migratoires et politiques associées dans le contexte africain*, p. 41-102. – Genève, BIT, 298 p.

BENACHENHOU Abdellatif, 1993. – "Inflation et chômage en Algérie", *Maghreb-Machrek*, n° 139, janvier-mars.

BEN AISSA Mohamed Salah, 1983. – "L'idéologie de la planification et son effectivité en Algérie et en Tunisie, bilan et perspectives", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Éditions du CNRS, p. 185-223.

BENAOUDA Hamel, 1983. – *Système productif algérien et indépendance nationale.* – tomes 1 et 2, Alger, OPU, 619 p.

BENATTIG Rachid, 1984. – "Présentation", *in :* CRÉA (éd.), *Développement économique et lutte contre la pauvreté en Algérie,* p. 7-34. – Alger, 346 p. (Actes du séminaire international *Lutte contre la pauvreté en Algérie,* Alger, 29 et 30 juin 1981).

BENDJELID Abed, 1985. – "La planification nationale et la question urbaine en Algérie", *in : Politiques urbaines dans le monde arabe,* p. 159-170. – Paris, Maison de l'Orient, Éditions sur le monde arabe, n° 1.

BENISSAD Mohamed Elhocine, 1979. – *L'économie du développement de l'Algérie, 1962-1978.* – Alger/Paris, OPU/Économica, 287 p.

BENISSAD Mohamed Elhocine, 1982. – *Économie du développement en Algérie : Sous-développement et socialisme.* – Paris, 2ème édition, Économica, 321 p.

BENKHEIRA Mohamed Hocine, 1985. – "Despotisme au quotidien. L'ordre urbain de l'Algérie indépendante", *Projet*, n° 193, p. 53-66.

BENKHELIL Rachida, 1983. – "La famille algérienne : situation actuelle et perspectives d'évolution", *Cahiers de l'ORSTOM,* Série Sciences Humaines, vol. 19, n° 3, p. 311-320.

BERTRAND O., KOVACS J., RÉVÉSZ A. et TEMMAR J., 1974. – "Prévisions de main-d'œuvre et planification de l'éducation", *Revue Tiers Monde*, tome XV, n° 59-60, juillet-décembre, p. 511-543.

BETTELHEIM Charles, 1973. – *Planification et croissance accélérée.* – Paris, Éditions Maspéro, 192 p.

BIALÈS Michel et GOFFIN Robert, 1991. – *Économie générale.* – Paris, Les Éditions Foucher, 457 p.

BIT, 1972. – *Employment, incomes and equality. A strategie for increasing productive employment in Kenya.* – Genève (Organisation internationale du travail – Kenya).

BIT, 1973. – *Strategies for employment growth.* – Genève, Organisation internationale du travail.

BIT, 1986. – *Population active : Évaluations 1950-1980 ; Projections 1985-2025.* – Genève, vol. 2.

BIT, 1988. – *Évaluations et projections de la population active.* – Genève, vol. VI, supplément méthodologique.

BOUKHOBZA M'hamed, 1982. – "Évolution du modèle de consommation et demande potentielle en produits alimentaires", *in* : CRÉA, *L'évolution de la consommation alimentaire en Afrique : le cas de l'Algérie,* p. 45-77. – 421 p.

BOURCIER de CARBON Luc, 1976. – *Démographie géo-économique*, tome II : *La variable population dans l'économie.* – Paris, Les Éditions Montchrestien, 428 p.

BOURCIER de CARBON Philippe, 1977. – "À propos de quelques modèles démo-économiques de développement", *Population*, n° 3, mai-juin, p. 579-624.

BOURÉNANE Mohamed Naceur, 1982. – "Autoconsommation et reproduction sociale de la force de travail dans les campagnes", *in* : CRÉA, *L'évolution de la consommation alimentaire en Afrique : le cas de l'Algérie*, p. 35-44. – 421 p.

BOUZIDI Abdelmadjid, 1989. – "La réforme de l'entreprise publique et le nouveau système de planification", *Mondes en développement*, tome 17, n° 67, p. 19-31.

BREIL Jacques, 1957. – *La population de l'Algérie, étude de démographie quantitative.* – Paris, La Documentation française, 128 p.

CASSAN Robert, 1978. – "La santé", *in* : CASSAN Robert et WOLFSEN Margaret (éds.), *Prévision et satisfaction des besoins des populations en expansion,* p. 84-112. – Paris, Centre de développement de l'OCDE, 253 p.

CHARMES Jacques, 1987. – "Débat actuel sur le secteur informel", *Revue Tiers Monde*, tome XXVIII, n° 112, octobre-décembre, p. 855-875.

CHARMES Jacques, 1988. – *Emploi et secteur informel en Algérie (1977-1985).* – CENEAP/PNUD/OPS, 51 p.

CHARMES Jacques, 1990. – *Deux études sur l'emploi dans le monde arabe.* – Paris, CEPED, 37 p. (Les dossiers du CEPED, n° 11).

CHATELUS Michel, 1983. – "Le monde arabe vingt ans après", *Maghreb-Machrek*, n° 101, juillet-août-septembre, p. 5-39.

CHÉRIFI Hnifa, 1983. – "Témoignage d'une femme algérienne berbère", *Tafsut*, n° spécial : *Débat*, p. 93-97.

CHESNAIS Jean-Claude, 1985. – "Progrès économique et transition démographique dans les pays pauvres : trente ans d'expérience (1950-1980)", *Population*, n° 1, janvier-février, p. 11-28.

CHESNAIS Jean-Claude, 1986. – *La transition démographique. Étapes, formes, implications économiques.* – Paris, INED – PUF, Travaux et documents, n° 113, 580 p.

CHEVALIER Agnès et KESSLER Véronique, 1989. – *Économies en développement et défis démographiques.* – Paris, Notes et études documentaires, n° 4878, La Documentation française, 148 p.

Collectif de médecins algériens, 1982. – "Le système de santé de l'indépendance à nos jours", *Revue Temps Modernes*, n° 432-433, p. 218-242.

COMÉLIAU Christian, 1985. – *Questions aux planificateurs.* – Paris, 34 p. (Communication présentée au séminaire UNESCO sur la planification, Paris, 16-20 décembre 1985).

DARBEL A. et RIVET J.-P., 1962. – "Emploi et développement en Algérie", *Revue Tiers Monde,* n° spécial : *L'Algérie de demain.*

DESTANNE DE BERNIS Gérard, 1966. – "Industries industrialisantes et contenu d'une politique régionale ", *Revue d'Économie Appliquée*, n° 3 et 4, tome XIX, p. 415-473.

DJEBBARA Salem, 1983. – "Société et développement en Algérie", *Tafsut*, n° spécial : *Débat,* p. 115-136.

DJEGHLOUL Abdelkader, 1986. – "Chroniques algériennes", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Éditions du CNRS, tome XXV, p. 91-121.

ÉCRÉMENT Marc, 1982. – *Algérie : rupture ou intégration au marché mondial.* – Thèse de Doctorat troisième cycle, Grenoble.

ESCALLIER Robert, 1985. – "Espace, population et urbanisation", *in* : Jean-François TROIN (dir.), *Le Maghreb, hommes et espaces,* p. 141-163. – Paris, Éditions Armand Collin, Coll." U ", 367 p.

FARDEHEB A. et HAMEL B., 1986. – "Algérie, système productif et choix économiques et sociaux alternatifs", *R.A.S.J.E.P.*, vol. XXIII, n° 1, mars, p. 91-121.

FARGUES Philippe, 1986. – "Un siècle de transition démographique en Afrique méditerranéenne", *Population*, n° 2, p. 205-232.

FARGUES Philippe, 1988. – "La baisse de la fécondité arabe", *Population*, n° 6, p. 975-1004.

FARGUES Philippe, 1990. – "Algérie, Maroc, Tunisie : vers la famille restreinte ?", *Population et sociétés*, n° 248, juillet-août, 4 p.

FERFERA Yacine et KHELIF Françoise, 1989. – "Planification, décentralisation et aménagement du territoire : des leçons du passé aux espoirs d'avenir", *Mondes en développement*, tome 17, n° 67, p. 129-145.

FERGUÈNE Améziane, 1985. – "Désarroi des politiques industrielles", *Projet*, n° 193, mai-juin, p. 67-78.

GAFFARD Jean-Luc, 1978. – *Efficacité de l'investissement, croissance et fluctuations*. – Paris, Éditions Cujas, 234 p.

GAZZO Yves, 1988. – "Stratégies économiques et politiques industrielles dans le monde arabe", *Maghreb-Machrek*, n° 120, avril-juin, p. 42-67.

GDA, 1977. – *Sources et analyse des données démographiques. Troisième partie : Analyse des données*, tome 1. – Paris, INED/INSEE/ORSTOM/MINCOOP, 475 p.

GEMDEV, 1988. – "L'informel, lequel ?", *Cahier du GEMDEV*, n° 9 (Avant-propos).

GERMIDIS Dimitri, 1976. – *Le Maghreb, la France et l'enjeu technologique*. – Paris, Éditions Cujas, 219 p.

GRANOTIER Bernard, 1980. – *La planète des bidonvilles. Perspectives de l'explosion urbaine dans le Tiers Monde* – Paris, Éditions du Seuil, 381 p.

GRIMAUD Nicole et LECA Jean, 1986. – "L'Algérie face au contre-choc pétrolier", *Maghreb-Machrek*, n° 112, avril-mai-juin, p. 94-100.

GROSSAT Bernard-Marie, 1973. – "Le contrôle démographique", *Revue Tiers-Monde*, tome XIV, n° 53, juin-mars, p. 103-120.

HAKIKI Fouad, 1982. – "Revenu et consommation en Algérie", Document de travail, Université d'Oran, Institut des sciences sociales, décembre, 44 p.

HAMMOUDA M., 1984. – "Éducation, formation : un constat", *Statistiques*, n° 4.

HARARI Denyse, 1978. – "Les problèmes de l'emploi", *in* : CASSAN Robert et WOLFSON Margaret (éds.), *Prévision et satisfaction des besoins des populations en expansion*, p. 187-220. – Paris, Centre de développement de l'OCDE, 253 p.

HEDLI Mahiéddine, 1984. – "Industrialisation et retard des politiques de l'habitat en Algérie", *Économie et Humanisme*, n° 276, mars-avril, p. 15-25.

HOPKINS M.J.D., RODGERS Gerry et WERY René, 1976. – "L'utilisation de Bachue pour évaluer des politiques démographiques et une stratégie des besoins essentiels", *Revue internationale du Travail*, vol. 114, novembre-décembre, p. 291-312.

IGUILAHRIZ Said, 1985. – *Étude sur les relations entre productivité et croissance dans l'économie algérienne depuis 1962*. – Paris, Centre européen de formation des statisticiens économistes des pays en voie de développement, 72 p.

JACQUEMOT Pierre, 1984. – "Crise et renouveau de la planification du développement", *Revue Tiers Monde*, vol. XXV, n° 98, avril-juin, p. 245-268.

KADDAR Miloud, 1986. – "La carte sanitaire en Algérie", *La revue du CENEAP*, n° spécial : *Aspects économiques de la santé en Algérie*, CENEAP, avril, p. 137-148.

KHODJA Souad, 1982. – "Le travail féminin et sa perception dans la société algérienne actuelle", *Revue internationale du Travail*, vol. 121, n° 4, juillet-août, p. 517-523.

KOUAOUCI Ali, 1988. – "Fécondité au nord du Sahara, une application du modèle Bongarts", *in* : *Congrès africain de population*, p. 2.1.31-2.1.52. – Dakar, UIESP, vol. 1 (Communication présentée au Congrès africain de population, Dakar, 7-12 novembre 1988).

KOUAOUCI Ali, 1992a. – "Tendances et facteurs de la natalité algérienne entre 1970 et 1986", *Population*, n° 2, p. 327-352.

KOUAOUCI Ali, 1992b. – *Familles, femmes et contraception. Contribution à une sociologie de la famille algérienne.* – Alger, CENEAP/FNUAP, 279 p.

KOUIDER R., 1985. – "La loi d'Engel de la baisse relative des dépenses alimentaires par rapport au budget est-elle vérifiable en Algérie ?", *Statistiques*, n° 7, avril-juin, p. 26-40.

KRONER Dieter H., 1984. – "L'Algérie : l'échec d'un modèle de développement et le retour au réalisme économique", *Problèmes économiques*, n° 1874, La documentation française, mai, p. 27-32.

KUZNETS Simon, 1972. – *Croissance et structure économiques.* – Paris, Calmann-Lévy, 445 p.

LADJALI Malika, 1985. – *L'espacement des naissances dans le Tiers Monde. L'expérience algérienne.* – Alger, OPU, 172 p.

LAKSACI Mohamed, 1989. – "Décision d'investir et finances des entreprises publiques en Algérie : reflets et perspectives", *Mondes en développement*, tome 17, n° 67, p. 33-65.

LAMBERT Denis-Clair, 1979. – *Le mimétisme technologique du Tiers Monde.* – Paris, Économica, 175 p.

LARABA L., 1974. – *L'autonomie de l'entreprise publique. Exemple : la SONACOTRA.* – Mémoire de DES, Droit public, Alger.

LÊ THANH KÔI, 1984. – "Les trois dimensions du développement", *in* : UNESCO, *Clés pour une nouvelle stratégie du développement,* p. 21-98. – Paris, Les Éditions Ouvrières, 226 p.

LÊ THANH KÔI, 1987. – *Jeunesse exploitée, jeunesse perdue* ?. – Paris, PUF.

LECAILLON Jacques, FAUKERT Félix, MORRISON Christian et GERMIDIS Dimitri, 1983. – *Répartition du revenu et développement économique. Un essai de synthèse.* – BIT, Genève.

LEWIS W. Arthur, 1979. – *Développement économique et planification.* – Paris, Payot, coll. Petite bibliothèque Payot, 304 p.

MACURA Milos et MACURA Miroslav, 1981. – "Projections de population et modèles de développement", *in* : Nations Unies, *Projections démographiques : problèmes et solutions,* p. 41-53. – New York, 316 p. (Rapport du groupe d'études sur les projections démographiques, Budapest, Hongrie, 17-28 mars 1980).

MAISON Dominique, 1973. – "La population de l'Algérie", *Population*, n° 6, p. 1079-1108.

MARA-DEP, 1977. – *Rapport sur la situation alimentaire en Algérie* (document polycopié), avril.

MARX Karl et ENGELS Friedrich, 1974. – *Études philosophiques.* – Paris, Éditions Sociales, 284 p.

MAZOUZ Mohammed, 1975. – "Population et activité en Algérie entre 1965 et 1985 (sexe masculin). Essai d'estimation des indices de durée et de mouvement à l'aide des tables de vie active", *in : Actes du 2ème colloque de démographie maghrébine*, p. 437-482. – Oran, Secrétariat d'État au plan, 639 p. (Communication présentée au 2ème colloque de démographie maghrébine, Oran, 21-25 avril 1975).

MAZOUZ Mohammed, 1993. – "Intégrer population et développement. L'expérience algérienne", *in* : Hubert GÉRARD (dir.), *Intégrer population et développement*, p. 721-758. – Paris, Académia-CEPED-CIDEP-L'Harmattan-UCL, 823 p. (Actes de la Chaire Quetelet 1990).

MÉKIDÈCHE Mustapha, 1980. – "Le secteur des hydrocarbures : quelle contribution au développement économique et social de l'Algérie ?", *Revue Tiers Monde*, tome XXI, n° 83, juillet-septembre, p. 509-529.

MESSAOUDI Abdelmadjid, 1990. – "Chômage et solidarités familiales", *Peuples méditerranéens*, n° 52-53, juillet-décembre, p. 195-218.

MESSAOUDI Abdelmadjid, 1994. – "Revenus des ménages, prix et consommation-Évolution récente", *Statistiques*, n° 37, p. 9-16.

Ministère de l'Industrie et de l'énergie, 1969. – *Développement de l'industrie et production agricole.*

Ministère de l'Information et de la culture, 1976. – "Programme de Tripoli", *Dossiers documentaires*, n° 24, Textes fondamentaux du FLN (1954-1962), janvier.

Ministère de la Planification et de l'aménagement du territoire (MPAT), 1967. – *Rapport général du plan triennal (1967-1969).*

MPAT, 1970. – *Rapport général du premier plan quadriennal (1970-1973),* 160 p.

MPAT, 1972. – *Enquête nationale sur la population - 1970 ; Résultats de l'enquête fécondité.* – Série II, vol. 6, CNRES.

MPAT, 1974. – *Rapport général du deuxième plan quadriennal (1974-1977),* 267 p.

MPAT, 1975. – *Enquête nationale sur la population - 1970 ; Résultats de l'enquête démographique, V-Mortalité.* – Oran, Série II, vol. VII, CNRES.

MPAT, 1979a. – *Bilan du secteur industriel - 1967-1978.* – octobre.

MPAT, 1979b. – *Recensement général de la population et de l'habitat - 12 février 1977. Population active.* – Série B, vol. 3, 218 p.

MPAT, 1980a. – *La situation démographique en Algérie en 1978*, février.

MPAT, 1980b. – *Recensement général de la population et de l'habitat - 1977. Migrations de la population algérienne entre les wilayas.* – CNRES, Série B, vol. 10, 110 p.

MPAT, 1980c. – *Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978.* – Alger, mai, 373 p.

MPAT, 1980d. – *Rapport général du premier plan quinquennal (1980-1984),* 620 p.

MPAT, 1982. – *Dépenses de consommation des ménages algériens. Premiers résultats et analyse globale issus de l'enquête menée auprès des ménages, de mars 1979 à mars 1980.* – CNRES, 96 p.

MPAT, 1985. – *Rapport général du deuxième plan quinquennal (1985-1989).*

Ministère de la Santé, 1982. – *Les fondements de la carte sanitaire nationale - 1982.* – 77 p.

Ministère de la Santé, 1983. – *La carte sanitaire nationale - 1983*, 2 tomes.

Ministère de la Santé, 1994. – *Rapport national à la conférence internationale sur la population et le développement*, Alger (En collaboration avec l'ONS) (Conférence du Caire, 5-13 septembre 1994).

MOKADEM Ahmed, 1987. – "Démographie et alimentation : besoins alimentaires en l'an 2000", *Statistiques*, n° 17, décembre, p. 1-5.

MUTIN Georges, 1980. – "Agriculture et dépendance alimentaire en Algérie", *Maghreb-Machrek*, n° 90, octobre-décembre, p. 40-64.

MUTIN Georges, 1985. – "La politique urbaine algérienne", *in* : *Politiques urbaines dans le monde arabe.* – Paris, Maison de l'Orient, Éditions sur le monde arabe, n° 1, p. 121-147.

Nations Unies, 1969. – *Méthodes d'analyse des activités économiques à partir des recensements.* – New York, Études démographiques, n° 43, 143 p.

Nations Unies, 1974. – *Manuel VII : Méthodes de projection des ménages et des familles.* – New York, Études démographiques, n° 54, 110 p.

Nations Unies, 1975. – *Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, Bucarest, août 1974.* – New York, 169 p.

Nations Unies, 1978. – *Causes et conséquences de l'évolution démographique.* – New York, vol. 1, Études démographiques, n° 50, 698 p.

Nations Unies, 1985a. – "Techniques d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement", *Bulletin démographique des Nations Unies*, n° 16, 1984, New York, p. 90-105.

Nations Unies, 1985b. – "Répartition de la population, migration et développement : grandes questions des années 80", *Bulletin démographique des Nations Unies*, n° 16, 1984, New York, p. 30-46.

NÉGADI Gourari et VALLIN Jacques, 1974. – "La fécondité des algériennes, niveau et tendances", *Population*, n° 3, mai-juin, p. 491-516.

OBÉRAI A.S., 1991. – "Croissance de la population urbaine, emploi et pauvreté dans les pays en développement : un cadre conceptuel pour l'analyse des politiques", *in* : *Conséquences de la croissance démographique rapide dans les pays en développement,* p. 177-206. – Actes du groupe d'experts de l'INED et de la Division de la population des Nations Unies (New York, août 1988), Congrès et colloques, n° 5, 367 p.

OLIVIER Roland, 1963. – *Planification en Afrique.* – Paris, Ministère de la coopération, 320 p.

OLLIVIER Marc, 1981. – "L'industrie dans la stratégie de développement de l'Algérie", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Éditions du CNRS, p. 459-482.

OLLIVIER Marc, 1985. – "L'économie algérienne, vingt ans après 1966 : l'indépendance nationale en question", *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Éditions du CNRS, p. 417-457.

OMINAMI Carlos, 1986. – *Le Tiers Monde dans la crise : un essai sur les transformations récentes des rapports Nord-Sud.* – Paris, Éditions La Découverte, coll. Économie critique, 246 p.

Office national de la statistique (ONS), 1983. – *Annuaire statistique de l'Algérie 1983.* – Alger.

ONS, 1984. – *Enquête nationale sur les dépenses de consommation des ménages. Année 1979-1980. I. Dépenses globales selon les grands groupes de produits.* – 92 p.

ONS, 1985a. – *Démographie algérienne 1984*, juin, 124 p.

ONS, 1985b. – "Évolution du secteur éducation - formation (1962-85)", *Statistiques*, n° 7, avril-juin, p. 6-25.

ONS, 1987a. – "Comptes économiques (1974-1983)", *Statistiques*, numéro hors série, septembre, 73 p.

ONS, 1987b. – *Statistiques*, n° 14, janvier-mars.

ONS, 1987c. – "Séries statistiques. Rétrospective (1962-1986)", *Statistiques*, n° 15, avril-juin, 67 p.

ONS, 1987d. – *Bulletin des statistiques courantes*, n° 1, septembre-octobre, 37 p.

ONS, 1987e. – *Annuaire statistique de l'Algérie 1985-86.* – Alger, n° 13, 303 p.

ONS, 1988. – "L'armature urbaine – 1987", *Collections Statistiques*, n° 4, 119 p.

ONS, 1989a. – "Situation de l'emploi en 1987", *Statistiques*, n° 21, décembre, 68 p.

ONS, 1989b. – *Information sur la conjoncture*, 4ème trimestre.

ONS, 1989c. – "Recensement général de la population et de l'habitat – 1987. Données synthétiques", *Collections Statistiques,* n° 16, Série Analyses, vol. 1, juin, 174 p.

ONS, 1989d. – "Recensement général de la population et de l'habitat - 1987. Population active", *Collections Statistiques,* Serie Résultats, vol. 3, Alger, 584 p.

ONS, 1990a. – "Indice des prix à la consommation ; Synthèse sur une longue période (1969-1989)", *Collections Statistiques*, n° 20, janvier, 37 p.

ONS, 1990b. – "Données démographiques", *Bulletin des statistiques courantes*, n° 15, 73 p.

ONS, 1991a. – "Recensement général de la population et de l'habitat – 20 mars 1987. Données par wilaya", *Collections Statistiques*, Série Résultats, vol. 4, n° 46, 87 p.

ONS, 1991b. – "Séries statistiques. Rétrospective 1962-1990", *Statistiques*, n° 31, 99 p.

ONS, 1991c. – *Annuaire statistique de l'Algérie 1991.* – Alger, n° 15, 387 p.

ONS, 1992a. – "Situation de l'emploi en 1990", *Collections Statistiques*, n° 36, mars, 88 p.

ONS, 1992b. – "Dépenses de consommation des ménages. Résultats globaux de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages – 1988", *Collections Statistiques*, n° 45, décembre, 290 p.

ONS, 1992c. – "Séries statistiques. Rétrospective 1962-1991", *Collections Statistiques*, n° 35, 113 p.

ONS, 1993a. – "Démographie et santé", *Données statistiques,* n° 170, janvier, 16 p.

ONS, 1993b. – "Indice de la production agricole", *Données statistiques*, n° 187, septembre, 6 p.

ONS, 1993c. – *L'Algérie en quelques chiffres. Résultats 1992.* – 27 p.

ONS, 1993d. – "Prix et tensions inflationnistes (1982-1992)", *Bulletin de statistiques courantes*, n° 29, 31 p.

ONS, 1993e. – "Démographie algérienne", *Données statistiques*, n° 188, novembre, 6 p.

ONS, 1994. – "Situation de l'emploi-1991-1992", *Collections Statistiques*, n° 58, 55 p.

OUFRIHA BOUZIDA Fatima-Zohra, 1981. – "La place de la femme dans l'activité économique en Algérie", *R.A.S.J.E.P.*, vol. XVIII, n° 1, mars, p. 97-115.

OURABAH Mahmoud, 1988. – "Le discours 'à la mode' et les stratégies réelles d'industrialisation", *Revue Tiers Monde*, tome XXIX, n° 115, juillet-septembre, p. 855-864.

OUSSEDIK Fatma, 1988. – "Crise économique et politique de population", *in* : *Congrès africain de population.* – Dakar, UIESP, vol. 1, p. 2.4.33-2.4.48. (Communication présentée au Congrès africain de population, Dakar, 7-12 novembre 1988).

PALLOIX Christian, 1980a. – "Industrialisation et financement lors des deux plans quadriennaux (1970-1977)", *Revue Tiers Monde*, tome XXI, n° 83, juillet-septembre, p. 531-555.

PALLOIX Christian, 1980b. – "Un essai sur la formation de la classe ouvrière algérienne (1963-1978)", *Revue Tiers Monde*, tome XXI, n° 83, juillet-septembre, p. 557-603.

PALLOIX Christian, 1980c. – "De quelques questions que nous pose l'Algérie en 1980", *Revue Tiers Monde*, tome XXI, n° 83, juillet-septembre, p. 469-490.

PASCALLON Pierre, 1981. – "Introduction" à *Mondes en développement*, tome 9, n° 36, mai, p. 13-26.

PAUWELS Jean-Pierre, 1982. – "Réflexions sur les nouvelles orientations économiques et énergétiques du plan quinquennal 1980-1984 et sur l'organisation de l'économie algérienne", *Mondes en développement*, n° 37, p. 89-124.

PAUWELS Jean-Pierre, 1983. – *Réflexions sur les nouvelles orientations économiques et énergétiques du plan quinquennal 1980-1984 et sur l'organisation de l'économie algérienne.* – Alger, ENAL, 75 p.

PENOUIL Marc, 1990. – "Les activités informelles : réalités méconnues, espérances illusoires ?", *Problèmes économiques*, n° 2.196, octobre, p. 1-6.

PERISSÉ J., 1973. – "Les aspects alimentaires et nutritionnels de l'urbanisation", *Mondes en développement*, n° 40, p. 541-557.

PNUD, 1994. – *Rapport mondial sur le développement humain*–1994. – Paris, Économica, 239 p.

Population Council, 1971. – "Accroissement de la population et bien-être économique", *Bulletins de démographie et de planning familial*, n° 6, 65 p.

PRENANT André et SEMMOUD Bouziane, 1979. – "Incidences géographiques de l'industrialisation", *Cahiers géographiques de l'Ouest*, n° 2-3, Université d'Oran.

RADJI Baya, 1984. – "Identification de la paysannerie parcellaire : paysans-ouvriers ou ouvriers-paysans", *in :* CRÉA (éd.), *Développement économique et lutte contre la pauvreté en Algérie,* p. 115-126. – Alger, 346 p. (Actes du séminaire international *Lutte contre la pauvreté en Algérie*, Alger, 29 et 30 juin 1981).

RAFFINOT Marc et JACQUEMOT Pierre, 1977. – *Le capitalisme d'État algérien.* – Paris.

RASJEP, 1979. – "Résolutions du C.C. du FLN du 26 au 30 décembre 1979".

ROBINEAU Patrice, 1985. – "Interdépendance et développement en Algérie", *in* : COMÉLIAU Christian, *Interdépendance et styles de développement*, p. 124-177. – Paris, Centre de développement de l'OCDE, 204 p.

RODGERS Gerry, 1983. – "Croissance démographique, inégalité et pauvreté", *Revue internationale du Travail*, vol. 122, n° 4, juillet-août, p. 469-489.

ROSIER Bernard, 1982. – *Choix techniques et stratégies de développement.* – Paris, Collection Rapport d'études, UNESCO, Division de l'étude du développement.

RUDLOFF Marcel, 1968. – *Économie politique du Tiers Monde.* – Paris, Éditions Cujas, 723 p.

SACHS Ignacy, 1984. – *Développer les champs de la planification.* – Paris, Communautés, Bureau d'études coopératives et communautaires, 128 p.

SALHI Mohamed, 1984. – "Évolution récente de la mortalité en Algérie (1965-1981)", *Statistiques*, n° 5, octobre-décembre, p. 15-53.

SALHI Mohamed, 1985. – "Quelques données et réflexions sur l'évolution récente de la mortalité en Algérie", *in* : *Les changements ou les transitions démographiques dans le monde contemporain en développement*, p. 187-200. – Paris, ORSTOM, collection Colloques et Séminaires, 469 p. (Communication présentée aux 2èmes journées démographiques de l'ORSTOM – 1985, Paris, 23-25 septembre 1985).

SANSON Henri, 1979. – "L'Algérie est-elle surpeuplée ?", *Maghreb-Machrek*, n° 84, avril-mai-juin, p. 42-49.

SAUVY Alfred, 1963. – *Théorie générale de la population.* – Paris, PUF, vol. 1 et 2, 371 p. et 397 p.

SAUVY Alfred, 1972. – "Les charges et les avantages de la croissance de la population", *Population*, n° 1, p. 9-26.

SCHNETZLER Jacques, 1981. – *Le développement algérien.* – Paris, Masson, 239 p.

SCHULTZ Théodore-William, 1983. – *Il n'est de richesses que d'hommes.* – Paris, Éditions Bonnel, coll. Économie sans rivages, 213 p.

SEMPÉ Henri, 1964. – *Expansion démographique et investissement.* – Paris, Éditions Cujas, 333 p.

SID AHMED Abdelkader, 1980. – *L'OPEP, passé, présent et perspectives.* – Paris, Économina, 549 p.

TABAH Léon, 1974. – "Application de l'analyse factorielle des correspondances à une enquête de fécondité en Algérie", *Revue Génus*, vol. XXX, n° 1-4, Rome, p. 1-42.

TABAH Léon, 1981. – "Les projections démographiques et l'action dans le domaine de la population", *in* : Nations Unies, *Projections démographiques : problèmes et solutions,* p. 24-33. – New York, 316 p. (Rapport du groupe d'études sur les projections démographiques, Budapest, Hongrie, 17-28 mars 1980).

TABAH Léon, 1983. – "Les perspectives démographiques mondiales", *Revue Tiers Monde*, tome XXIV, n° 94, p. 305-324.

TAPINOS Georges (dir.) et RASLE Lorraine (collab.), 1976. – *Les méthodes d'analyse en démographie économique.* – Paris, Dossiers et recherches n° 1, décembre, 288 p. (Réunion de l'INED, Paris, 24 et 25 février 1976).

TAPINOS Georges, BLANCHET Didier et HORLACHER D.E. (éds.), 1991. – *Conséquences de la croissance démographique rapide dans les pays en développement.* – Actes du groupe d'experts de l'INED et de la Division de la population des Nations Unies (New York, août 1988), Congrès et colloques, n° 5, 367 p.

TEMMAR Hamid M., 1983. – *Stratégie de développement indépendant. Le cas de l'Algerie, un bilan.* – Paris, Publisud, 307 p.

THIERY Simon-Pierre, 1980. – "Les biens d'équipement dans l'industrie algérienne. Évolution passée et perspective", *Revue Tiers Monde*, tome XXI, n° 83, juillet-septembre.

THIERY Simon-Pierre, 1982. – *La crise du système productif algérien.* – Grenoble, IREP-D.

THIERY Simon-Pierre, 1989. – "Le poids des choix industriels des années 70", *Économie et Humanisme*, n° 309, septembre-octobre, p. 17-22.

TOUDERT Abdallah Ali, 1982. – *Le coût de la vie en Algérie depuis 1962.* – Alger, OPU, 107 p.

TOULAIT Hocine, 1988. – *L'agriculture algérienne, les causes de l'échec.* – Alger, OPU.

UNESCO, 1977. – *Trends and projections of enrolment by level of education and by age.* – Paris, CSR.E-21, september 1977.

UNESCO, 1984. – *Clés pour une nouvelle stratégie du développement.* – Paris, Les Éditions Ouvrières, 226 p.

UNESCO, 1989. – *Trends and projections of enrolment by level of education and by age as assessed in 1989.* – Paris, Division of statistics on education, Office of statistics, november 1989.

UNESCO, 1991. – *Annuaire statistique 1991*, 986 p.

UNITED NATIONS, 1984. – World population prospects. Estimates and projections as assessed in 1982. – New York, 521 p.

UNITED NATIONS, 1991. – *World population prospects. Estimates and projections as assessed in 1990.* – New York, 607 p.

VALLIN Jacques, 1973. – "Influence des divers facteurs socio-économiques sur la fécondité de l'Algérie", *Population*, n° 4-5, p. 817-842.

VALLIN Jacques, 1975. – "La mortalité en Algérie", *Population*, n° 6, p. 1023-1046.

VILLIERS (de) Gauthier, 1987. – *L'État démiurge. Le cas algérien.* – Paris, Éditions l'Harmattan, 148 p.

VON ALLMEN JORAY Malik et France, 1971. – "Attitudes concernant la taille de la famille et la régulation des naissances. Présentation et essai d'interprétation des résultats préliminaires de l'enquête socio-démographique algérienne", *Population*, n° spécial : *Le Maghreb,* mars, p. 47-78.

LES PUBLICATIONS DU CEPED

Collection Les Études du CEPED

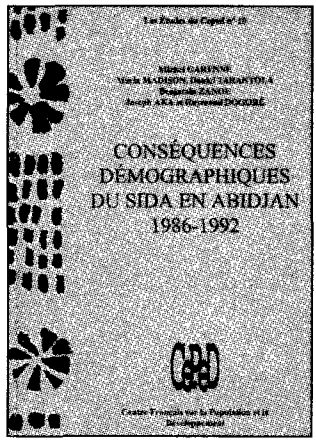

- n°10 : *Conséquences démographiques du sida en Abidjan : 1986-1992*, par Michel GARENNE *et al.* (1995), 198 p. (100 F)
- n° 9 : *La maternité chez les Bijago de Guinée-Bissau*, par Alexandra DE SOUSA et Dominique WALTISPERGER (collab.) (1995), 114 p. (100 F).
- n° 8 : *La crise de l'asile politique en France*, par Luc LEGOUX (1995), 344 p. (100 F).
- n° 7 : *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, par Valérie DELAUNAY (1994), 326 p. (90 F).
- n° 6 : *La traite des esclaves au Gabon du XVIIe au XIXe siècle, essai de quantification pour le XVIIIe siècle*, par Nathalie PICARD-TORTORICI et Michel FRANÇOIS (1993), 156 p. (90 F).
- n° 5 : *Croissance urbaine, migrations et population au Bénin*, par Julien GUINGNIDO GAYE (1992), 114 p. (100 F).
- n° 4 : *Un siècle de démographie tamoule*, par Christophe GUILMOTO (1992), 175 p. (120 F).
- n° 3 : *Mobilité spatiale et mobilité professionnelle dans la région nord-andine de l'Équateur*, par Jean PAPAIL (1991), 87 p. (80 F).
- n° 2 : *Mortal, logiciel d'analyse de la mortalité*, par Jean-Michel COSTES et Dominique WALTISPERGER (1988), 99 p. + disquette. (épuisé).
- n° 1 : *De l'homme au chiffre, réflexions sur l'observation démographique en Afrique*, par Louis LOHLÉ-TART et Rémy CLAIRIN (1988), 329 p. (150 F).

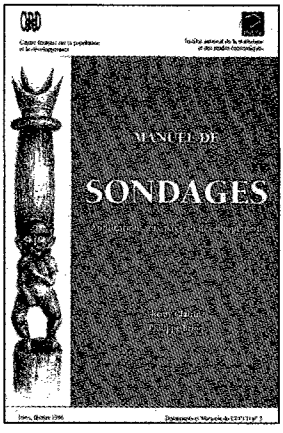

Collection Documents et Manuels du CEPED

- n° 3 : *Manuel de sondages. Application aux pays en développement*, par Rémy CLAIRIN et Philippe BRION (1996), 104 p. (80 F).
- n° 2 : *Clins d'œil de démographes à l'Afrique et à Michel François*, Jacques VALLIN (éd.) (1995), 244 p. (80 F). (épuisé).
- n° 1 : *La démographie de 30 États d'Afrique et de l'Océan Indien*, CEPED (1994), 352 p. (épuisé).

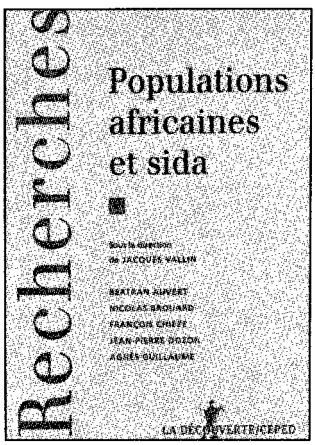

COÉDITIONS

- *Les familles dakaroises face à la crise*, par Philippe ANTOINE *et al.* (1995), CEPED/IFAN/ORSTOM, 212 p. (80 F).
- *Populations africaines et Sida*, sous la direction de Jacques VALLIN (1994), CEPED-La Découverte, 218 p. (149 F).
- *Intégrer Population et Développement*, (1994) Académia-CEPED-CIDEP-l'Harmattan-UCL, 824 p. (épuisé).
- *La population de l'Afrique. Manuel de démographie*, par Francis GENDREAU (1993), CEPED-Karthala, 463 p. (180 F).
- *Politiques de développement et croissance démographique rapide en Afrique*, par Jean Claude CHASTELAND, Jacques VÉRON et Magali BARBIERI (éds.) (1993), 314 p. (INED-CEPED-PUF) (180 F).
- *Migration, urbanisation et développement au Cameroun*, par Joseph-Pierre TIMNOU, (1993), Les cahiers de l'IFORD, n° 4, CEPED-IFORD, 115 p. (gratuit).
- *Migration, urbanisation et développement au Congo*, par Gabriel TATI (1993), Les cahiers de l'IFORD, n° 5, CEPED-IFORD, 94 p. (gratuit).
- *Condition de la femme et population : le cas de l'Afrique francophone*, édité par Thérèse LOCOH (1992), CEPED-FNUAP-ONU-URD, 116 p. (épuisé).
- *Comores, les enfants du volcan.* Le recensement général de la population des Comores en (Septembre 1991), film vidéo 30 minutes, AFEP-CEPED. (gratuit).
- *Le spectre de Malthus, déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques*, édité par Francis GENDREAU (1991), CEPED-EDI-ORSTOM, 444 p. (230 F).

Collection Les Dossiers du CEPED (30 F/numéro)

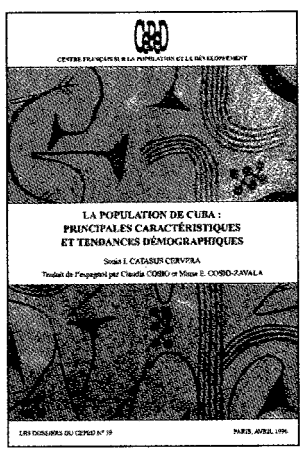

- n° 39 : *La population de Cuba : principales caractéristiques et tendances démographiques*, par Sonia I. Catasus Cervera, 35 p.
- n° 38 : *Effets de la guerre civile au Centre-Mozambique et évaluation d'une intervention de la croix rouge*, par Michel GARENNE, Rudi CONINX et Chantal DUPUY, 25 p.
- n° 37 : *Ressources économiques et comportements démographiques des ménages agricoles : le cas des Éwé du Sud-Togo*, par Kokou VIGNIKIN, 35 p.
- n° 36 : *Structure de production et comportement procréateur en Côte d'Ivoire*, par Aka KOUAMÉ et Mburano RWENGE, 31 p.
- n° 35 : *Les migrations comoriennes en France : histoire de migrations coutumières*, par Géraldine VIVIER, 38 p.

- n° 34 : *La transition démographique. Trente ans de bouleversements (1965-1995),* par Jean-Claude CHESNAIS, 25 p.

- n° 33 : *Pluralisme thérapeutique et stratégies de santé chez les Évhé du sud-est Togo*, par Nadia LOVELL, 20 p.

- n° 32 : *Peut-on échapper à la polygamie à Dakar ?,* par Philippe ANTOINE et Jeanne NANITELAMIO, 31 p.

- n° 31 : *Familles Africaines, population et qualité de la vie*, par Thérèse LOCOH (1995), 48 p. (3è tirage).

- n° 30 : *La mortalité dans le monde : tendances et perspectives*, par France MESLÉ et Jacques VALLIN (1995), 25 p. (2è tirage).

- n° 29 : *Planification sanitaire et ajustement structurel au Cameroun*, par Antoine KAMDOUM (1994), 40 p.

- n° 28 : *Migration et sida en Afrique de l'Ouest, un état des connaissances*, par Richard LALOU et Victor PICHÉ (1994), 52 p. (2è tirage).

- n° 27 : *Éducation de la mère et soins aux enfants à Ouagadougou*, par Christine OUEDRAOGO (1994), 37 p.

- n° 26 : *Réflexions sur l'avenir de la population mondiale*, par Jacques VALLIN (1994), 24 p. (3è tirage).

- n° 25 : F*acteurs de fécondité en milieu rural forestier ivoirien*, par KOFFI N'GUESSAN (1993), 40 p.

- n° 24 : *Les disparités régionales de la mortalité au Bénin*, par Martin LAOUROU (1993), 36 p.

- n° 23 : *Contribution à l'étude de l'évolution de la population de l'Afrique Occidentale Française 1904-1960*, par Raymond R. GERVAIS (1993), 50 p.

- n° 22 : *Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ?* par Parfait Martial ELOUNDOU-ENYEGUE (1992), 40 p.

- n° 21 : *La mortalité des enfants à Luanda*, par Maria Julia VAZ-GRAVE (1992), 39 p.

- n° 20 : *Mortalité maternelle : deux études communautaires en Guinée*, par Pierre CANTRELLE, Patrick THONNEAU et Boubacar TOURE (1992), 43 p.

- n° 19 : *Vingt ans de planification familiale en Afrique sub-saharienne*, par Thérèse LOCOH (1992), 27 p. (épuisé).

- n° 18 : *Les déterminants de la mortalité des enfants dans le tiers-monde*, par Magali BARBIERI (1991), 33 p. (épuisé).

- n° 17 : *La fécondité en Mauritanie*, par Keumaye IGNEGONGBA (1991), 39 p. (épuisé).

- n° 16 : *Dix problèmes de population en perspective - Hommage à Jean Bourgeois-Pichat et à Alfred Sauvy*, par Léon TABAH (1991), 31 p. (épuisé).

- n° 15 : *La mesure de l'infécondité et de la sous-fécondité*, par Evina AKAM (1990), 39 p. (épuisé).

- n° 14 : *Statut de la femme, structure familiale, fécondité : transitions dans le Golfe du Bénin*, par Laurent Mensan ASSOGBA (1988), 28 p. (épuisé).

- n° 13 : *Estimer la mortalité maternelle à l'aide de la méthode des sœurs*, par Véronique FILIPPI et Wendy GRAHAM (1990), 29 p. (épuisé).

- n° 12 : *La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville*, par Philippe ANTOINE et Jeanne NANITELAMIO (1990), 27 p. (épuisé).

- n° 11 : *Deux études sur l'emploi dans le monde arabe*, par Jacques CHARMES (1990), 37 p. (épuisé).

- n° 10 : *Facteurs culturels et sociaux de la santé en Afrique de l'Ouest*, par Pierre CANTRELLE et Thérèse LOCOH (1990), 36 p. (épuisé).

- n° 9 : *Éléments du débat population - développement*, par Jacques VÉRON (1989), 48 p. (2ème tirage).

- n° 8 : *Transformations agraires et mobilités de la main d'oeuvre dans la région Nord Andine de l'Équateur*, par LE CHAU et Jean PAPAIL (1989), 18 p.

- n° 7 : *Prospective des déséquilibres mondiaux - démographie et santé*, par Pierre CANTRELLE et Francis GENDREAU (1989), 33 p. (épuisé).

- n° 6 : *Les politiques de population en matière de fécondité dans les pays francophones : l'exemple du Togo*, par Thérèse LOCOH (1989), 20 p. (épuisé).

- n° 5 : *Rétention de la population et développement en milieu rural : à l'écoute des paysans Mafa des Monts Mandara (Cameroun)*, par Patrick GUBRY (1988), 24 p. (épuisé).

- n° 4 : *État et besoins de la recherche démographique dans la perspective des recommandations de la conférence de Mexico et de ses réunions préparatoires*, par Jean-Claude CHASTELAND (1988), 23 p. (épuisé).

- n° 3 : *La fécondité en Afrique noire : un progrès rapide des connaissances mais un avenir encore difficile à discerner*, par Thérèse LOCOH (1988), 26 p. (épuisé).

- n° 2 : *Politiques africaines en matière de fécondité : de nouvelles tendances*, par Patrick GUBRY et Mpembele SALA DIAKANDA (1988), 50 p. (épuisé).

- n° 1 : *La connaissance des effectifs de population en Afrique : bilan et évaluation - Hommage à Rémy Clairin*, par Rémy CLAIRIN et Francis GENDREAU (1988), 35 p. (épuisé).

Collection Los Documentos del CEPED (30 F/numéro)

- n° 1 : La mortalidad en el mundo : tendencias y perspectivas, para France MESLÉ y Jacques VALLIN, 24 p. (Traducido del francès para Maria Celina AÑAÑOS).

Collection The CEPED Series (30 F/numéro)

- n° 1 : Mortality in the world : trends and prospects, by France MESLÉ and Jacques VALLIN, 24 p. (Translated from French by Isabelle Wallerstein).

Collection Données de base sur la population (gratuit)
(dossiers réalisés par N. LOPEZ-ESCARTIN)
(* encore disponible)

n° 1 : Cameroun
n° 2 : Madagascar*
n° 3 : Gabon
n° 4 : Togo*
n° 5 : Tchad
n° 6 : Bénin
n° 7 : Sénégal
n° 8 : Congo
n° 9 : Rwanda*
n° 10 : Guinée Équatoriale
n° 11 : Gambie
n° 12 : Djibouti
n° 13 : Mali
n° 14 : Mauritanie
n° 15 : Burundi*
n° 16 : Centrafrique
n° 17 : Angola
n° 18 : Côte d'Ivoire*
n° 19 : Zaïre*
n° 20 : Guinée*
n° 21 : Burkina Faso*
n° 22 : Maurice*
n° 23 : Comores
n° 24 : Niger*
n° 25 : Guinée Bissau*
n° 26 : Seychelles*
n° 27 : Cap Vert*
n° 28 : Sao Tome e Principe*
n° 29 : Mozambique*
Nigéria*
Viet Nam

La Chronique du CEPED, bulletin de liaison trimestriel (10 F/numéro ou 30 F/an)
n° 1 (Printemps 1991) à n° 21 (Avril-juin 1996)

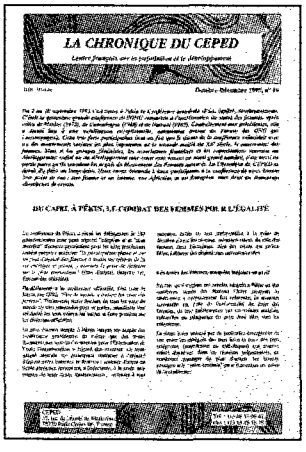

n° 19

Du Caire à Pékin, le combat des femmes pour l'égalité

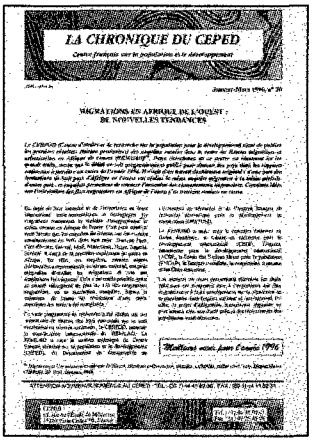

n° 20

Migrations en Afrique de l'Ouest : de nouvelles tendances

n° 21

Les familles africaines en plein remue-ménage

Imprimé par INSTAPRINT S.A. – 1-2-3, levée de la Loire – LA RICHE – B.P. 5927 – 37059 TOURS Cedex – Tél. 47 38 16 04

Dépôt légal 2e trimestre 1996

Lhaocine AOURAGH, docteur en démographie, a travaillé plus particulièrement sur les interactions entre économie et développement dans le cadre de sa thèse soutenue à l'École des hautes études en sciences sociales.

L'Algérie traverse actuellement une période des plus difficiles. Pourtant au moment de l'indépendance on pouvait espérer qu'à la veille de l'an 2000 le développement serait une réalité et que les périodes de sacrifices et de privations seraient définitivement révolues. L'échéance du XXI^{e} siècle approche et l'on est encore loin de cette espérance légitime qu'autorisaient les immenses potentialités du pays. Les faibles performances de l'appareil productif, la chute des prix du pétrole et la longue absence de politique démographique ont compromis le modèle algérien de développement et force est de constater l'inadéquation criante entre les besoins de la population et les moyens de l'économie pour les satisfaire.

Les atouts réels de l'Algérie (ressources pétrolières permettant d'importants investissements, population jeune et nombreuse abordant le combat du développement dans un moment historique particulièrement favorable à l'instauration d'une dynamique de développement) n'ont pas été exploités. Bien plus, des choix économiques et politiques malheureux les ont transformés en obstacles. C'est à une analyse sans concession que se livre ici Lhaocine Aouragh, avec la ferme conviction qu'un tel constat, aussi amer soit-il, est indispensable à l'invention de nouvelles stratégies de développement dans un pays où s'imposent plus que jamais des politiques économiques tenant compte des contraintes démographiques et des aspirations parfaitement légitimes de la population au mieux-être.

Prix : 100 FF